



<u>I</u>	Message aux actionnaires	2
<u>II</u>	Chiffres clés	12
<u>III</u>	Faits marquants	18
<u>IV</u>	Rapport de gestion	40
<u>V</u>	Rapport non-financier	68
<u>VI</u>	Comptes consolidés	130
<u>VII</u>	Comptes sociaux	254
<u>VIII</u>	Contact	268

I. Message aux actionnaires



Hugo Lasat, CEO
Gilles Samyn, Président du conseil d'administration

Ces moments inhabituels nous ont rapprochés de nos collègues et de nos clients et ils ont aussi mis en lumière à quel point nous étions une organisation centrée sur l'humain

2021 : une année de contrastes

C'est indéniable, en 2021, la COVID-19 a continué à contraindre nos vies et à mettre une pression supplémentaire sur chacun d'entre nous ainsi que sur chaque organisation.

Depuis le début de la pandémie, nous nous sommes efforcés d'accorder la priorité à la santé et à la sécurité de nos collaborateurs et à celles de nos clients. Bien que nous soyons bien organisés pour les accompagner de façon digitale, nous sommes heureux d'avoir, malgré tout, pu rencontrer de nombreux clients en personne dès que cela a été possible et sûr. Rien ne peut remplacer les interactions personnelles. À vrai dire, ces moments inhabituels nous ont rapprochés de nos collègues et de nos clients. Ils ont aussi mis en lumière à quel point nous étions une organisation centrée sur l'humain, nourrie par les talents, l'expertise et guidée par un objectif : créer une prospérité responsable pour tous.

Sur un plan financier, 2021 a été une année favorable pour les marchés boursiers ; ce qui a conduit à d'excellents rendements pour nos clients, tant privés qu'institutionnels, et à de bonnes performances pour notre entreprise, comme en témoigne la croissance des actifs sous gestion de la banque privée ainsi que la poursuite du développement de Degroof Petercam Asset Management (DPAM).

De façon structurelle, cette année a été marquée par deux chantiers importants : la transformation de nos activités en France — notre filiale évoluant d'un statut bancaire à celui d'un gestionnaire de patrimoine — et le remplacement en cours de notre système bancaire central et de notre cadre informatique. Celui-ci a continué à mobiliser d'importants moyens. Il s'agit là d'une composante essentielle de notre stratégie informatique : contribuer à la construction d'une nouvelle infrastructure à l'épreuve du temps pour faciliter l'adoption d'innovations technologiques, soutenir notre stratégie commerciale et nos ambitions de croissance.

De solides performances commerciales et un effet de levier opérationnel positif

Pour Degroof Petercam, 2021 a été une bonne année. Nous avons clôturé celle-ci avec un total d'actifs sous gestion s'élevant à 86 milliards d'euros (hors double comptage) ; soit une augmentation de 15% par rapport à 2020, et ce grâce aux performances positives des marchés et aux nouveaux apports en capitaux.

Au cours de l'exercice 2021, notre résultat brut d'exploitation a affiché une hausse de 53% à 126,6 millions d'euros. Nos revenus, à 545,7 millions d'euros, ont augmenté de 16% en raison ici aussi de la performance positive des marchés, de l'amélioration de la rentabilité de la banque privée et de la gestion d'actifs ainsi que de l'activité solide de la banque d'investissement, au travers des activités de Global Markets et Corporate Finance. Les produits d'exploitation ont augmenté plus rapidement que les charges d'exploitation, créant *de facto* un levier d'exploitation positif.

Toutefois, des éléments exceptionnels non récurrents ont affecté la rentabilité, notamment les coûts liés à la mise en place de notre système bancaire central, à la restructuration de nos activités en France



Investir durablement et créer une prospérité responsable est au cœur des activités de Degroof Petercam et est gravé dans notre raison d'être. Dans un monde complexe où nous sommes confrontés à des défis cruciaux, nous voulons continuer à créer une prospérité responsable pour tous, en ouvrant les portes aux opportunités et en accompagnant nos clients de notre expertise.

Gilles Samyn, Président du conseil d'administration

Nos principes fondamentaux et valeurs d'entreprise



ainsi que la vente de nos activités de Private Banking en Suisse. Malgré cela, après impôts et éléments exceptionnels, le bénéfice net consolidé a atteint 47,6 millions d'euros, soit une augmentation de 19% par rapport à l'année précédente.

Excellente solvabilité et fondamentaux solides

Degroof Petercam est un groupe financièrement solide avec des ratios de solvabilité et de liquidité bien supérieurs aux exigences prudentielles. Au 31 décembre 2021, notre niveau de solvabilité consolidé affichait un taux de 19,7%⁽¹⁾. Le total de notre bilan s'élève quant à lui à 10 milliards d'euros, dont plus de 5,3 milliards d'euros d'actifs liquides.

Notre excellent niveau de capitalisation, fruit d'une gestion prudente des ressources financières et des activités de notre groupe, nous permet de continuer d'investir au profit de la croissance de nos métiers, de nos services et de nos solutions d'investissement pour nos clients.

Les thèmes ESG et le développement durable font partie intégrante de nos objectifs

En tant que groupe responsable, nous avons l'ambition d'imprimer notre marque et d'avoir un impact lorsqu'il s'agit de contribuer à un avenir durable pour la société. Nous sommes convaincus que nous pouvons combiner des objectifs financiers et durables, en tenant compte des thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), afin de créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes.

Nous tirons parti d'un environnement en

(1) Le ratio CET1 au 31/12/2021 tient compte de l'incorporation immédiate de la distribution de dividende en 2022. Par contre, le résultat de l'exercice 2021 ne sera incorporé au ratio qu'à la date du 30 juin 2022, après son approbation attendue par l'assemblée générale. Si les deux composantes avaient pu être prises en compte simultanément, dès le 31 décembre 2021, le ratio se serait élevé à 21,4%.

mutation pour poursuivre notre trajectoire durable et intégrer la finance durable dans notre proposition de valeur pour nos clients, dans nos opérations, mais aussi pour intensifier ce dialogue durable avec nos collaborateurs, nos prestataires de services, nos autorités de contrôle, *in fine*, envers la société dans son ensemble.

En 2021, nous avons franchi une nouvelle étape en signant les Principes des Nations Unies pour une banque responsable. Nous tenons à jouer un rôle actif dans ces efforts collectifs visant à concrétiser le programme mondial des Nations Unies.

Nous sommes fiers d'avoir enregistré fin 2021 une nouvelle augmentation de 29% des actifs dans nos fonds de placement durables par rapport à 2020.

Pour soutenir notre engagement en faveur d'une intégration plus intensive des thèmes ESG et de la durabilité, nous mettons en place un nouveau comité de pilotage et de gouvernance de la durabilité à l'échelle du groupe et renforçons notre réseau d'experts ESG dans tous les métiers du groupe.

Modèle d'entreprise intégré

Le Private Banking, l'Investment Banking (Corporate Finance et Global Markets), l'Asset Management (DPAM) et l'Asset Services (DPAS) sont nos quatre activités de bases bâties au fil des ans. Elles offrent un potentiel de croissance significatif. En outre, ces quatre métiers sont intégrés sous un même toit au sein de notre maison. Ils se complètent et se renforcent mutuellement, au bénéfice de notre proposition de valeur unique. Peu d'acteurs de notre secteur peuvent se targuer de présenter une telle combinaison d'activités et d'expertises. Dès lors, il n'est pas surprenant que ces métiers gagnent en visibilité dans notre paysage financier et que nombre de nos concurrents reconnaissent également leur potentiel de croissance.

Tablant sur ce positionnement, notre mission consiste à gérer et à développer ce modèle intégré qui incontestablement place Degroof Petercam dans une catégorie à part.



Dès ma nomination comme CEO en octobre, ma priorité a été de rencontrer personnellement nos clients, nos collaborateurs et nos autres partenaires. Notre position actuelle dans le secteur des services financiers est très enviable : un acteur de référence au cœur de la finance.

Hugo Lasat, CEO Degroof Petercam

Perspectives et priorités stratégiques : prêts pour un nouveau cycle de croissance

Pour rester une maison d'investissement indépendante de premier plan sur les marchés et les zones géographiques qui nous intéressent, nous nous appuyons sur nos activités commerciales dans un modèle de collaboration.

Celui-ci est centré sur le client, dirigé par les investissements, alimenté par les talents et soutenu par la technologie.

Après la modernisation de nos centres de données, nous préparons désormais notre transition vers une nouvelle plateforme bancaire et de gestion de portefeuille. Un changement fondamental qui nécessite des ressources et des investissements à la hauteur de l'enjeu. En parallèle, nous continuons à recruter de nouveaux talents et des experts, signe manifeste de notre attractivité sur un marché du travail qui reste compétitif. Notre portefeuille diversifié de revenus est de bon augure pour l'avenir. Nos robustes fondamentaux sont des atouts essentiels qui nous permettent d'envisager sereinement un nouveau cycle de croissance.

Les événements historiques que nous vivons actuellement avec les dernières turbulences géopolitiques qui ont vu la Russie envahir l'Ukraine n'affectent pas seulement les marchés financiers.

Ils ébranlent également le monde entier, l'Europe en particulier et les valeurs démocratiques qui nous animent. Ils impactent aussi les risques et la gestion des liquidités dans notre secteur. Dès lors, nous surveillons de très près la situation et suivons les impacts que la crise actuelle peut avoir sur toutes nos activités : la gestion des portefeuilles et des fonds de nos clients, la liquidité des portefeuilles, l'interaction et l'information des clients et l'environnement informatique et opérationnel global.

En réalité, c'est dans ces périodes d'incertitudes que notre expertise démontre toute sa valeur ajoutée pour nos clients, à qui nous exprimons notre gratitude pour leur confiance continue.

Nos sincères remerciements vont également à nos collaborateurs pour leur engagement à réaliser notre objectif. Notre succès continu et nos résultats reflètent le dévouement et le travail acharné de nos 1.500 collaborateurs talentueux.

Enfin, nous adressons également nos remerciements à nos actionnaires, aux membres du conseil d'administration, à nos partenaires pour leur soutien indéfectible.

En tant que banque privée et maison d'investissement, nous nous réjouissons de continuer à travailler avec toutes nos parties prenantes en 2022 et au-delà pour exécuter notre stratégie à long terme et assurer notre développement futur.

Produit net

en millions EUR

545,7

↗ +16%

2020 : 469,2

Bénéfice brut opérationnel

en millions EUR

126,6

↗ +53%

2020 : 83,0

Bénéfice net opérationnel après taxes

en millions EUR

94,9

↗ +53%

2020 : 62,2

Bénéfice net consolidé

en millions EUR

47,6

↗ +19%

2020 : 40,1

Répartition des revenus par activité commerciale*

- Private Banking (y inclus Credits et Private Equity)
- Asset Management
- Asset Services
- Investment Banking (Corporate Finance et Global Markets)

* Les revenus par activité commerciale comprennent les revenus analytiques ainsi que l'allocation des revenus de la trésorerie aux activités.

Total des actifs des clients

en milliards EUR

	2021		2020	
	Brut	Net ¹	Brut	Net ¹
Actifs sous gestion ²	69,8	69,8	60,8	60,8
Actifs sous administration ³	59,6	9,7	51,7	8,4
Actifs sous dépôt ⁴	112,3	6,5	98,4	5,8
Total des actifs des clients		86,0		75,0

- 1 Hors double comptage.
- 2 Services de gestion et de crédit.
- 3 Les services administratifs, y compris l'administration des fonds de placement, la comptabilité des fonds, la domiciliation de fonds, l'enregistrement et la création de nouveaux fonds, agent de transfert, etc.
- 4 Les services de garde, y compris l'enregistrement, le dépôt et la garde par le biais de comptes de titres et de trésorerie.

Structure du capital au 31.12.2021

- DSDC*
- Petercam Invest*
- Partenaires financiers
- Management et personnel
- Actions propres

Nombre total d'actions : 10.842.209

*Actionnaires familiaux de référence.

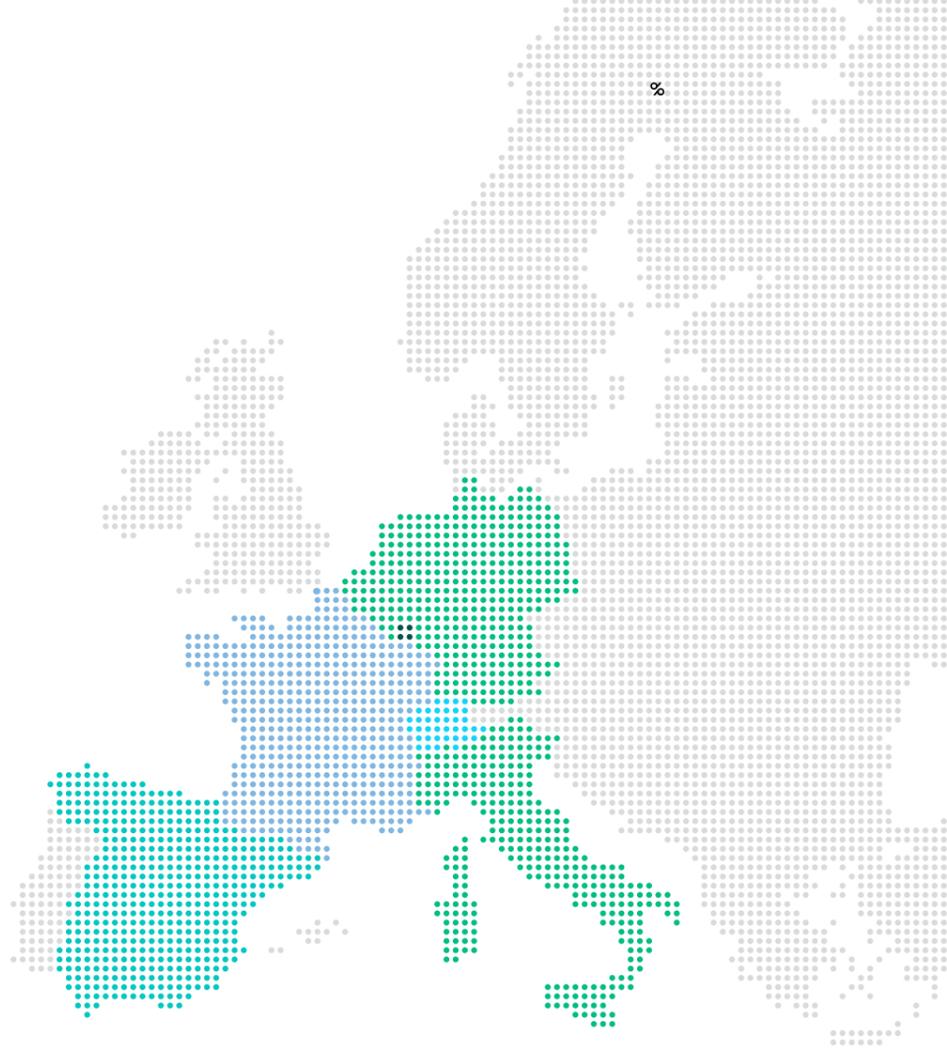
DSDC : familles Philippson, Haegelsteen, Schockert et Siaens, CLdN Finance et Cobepa.
Petercam Invest : familles Peterbroeck et Van Campenhout.

Effectifs

en ETP

1.468

2020 : 1.404



Répartition par pays de l'effectif

en ETP

	31.12.2021	31.12.2020
● Belgique*	984	911
● Luxembourg	372	368
● France	87	101
● Suisse	25	24

* Y compris les succursales en Allemagne, Italie, Pays-Bas et Espagne.

Conseil d'administration

Président du conseil d'administration

Gilles Samyn¹

Administrateur délégué /

Président du comité de direction

Hugo Lasat

Administrateurs délégués /

membres du comité de direction

Bruno Colmant

Nathalie Basyn

Gautier Bataille de Longprey

Gilles Firmin

François Wohrer

Administrateurs non-exécutifs

Yvan De Cock¹

Miguel del Marmol

Jean-Baptiste Douville de Franssu

Jean-Marie Laurent Josi

Jacques-Martin Philippson

Kathleen Ramsey¹

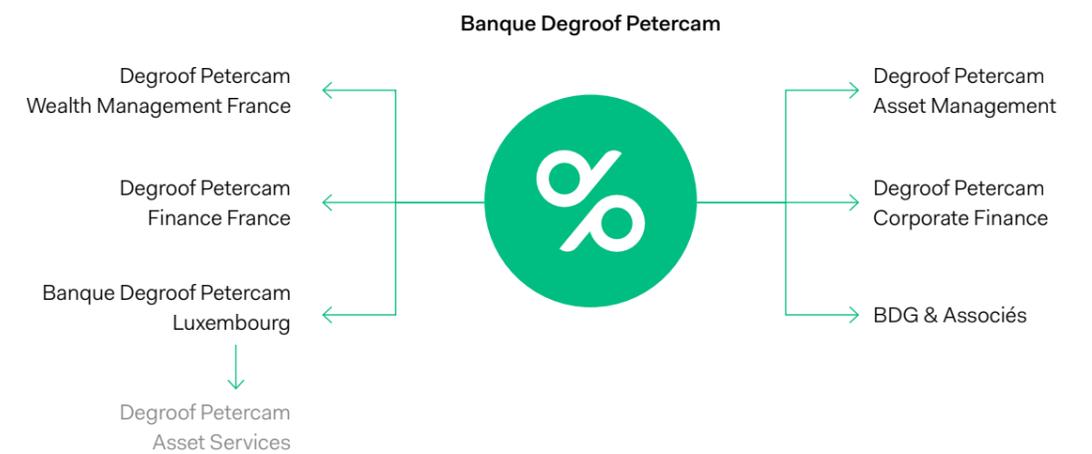
Frank van Bellingen

Thomas Demeure

Guido Vanherpe¹

¹ Administrateur indépendant

Structure simplifiée Banque Degroof Petercam



Nos métiers

Au sein du **Private Banking**, nous intervenons en qualité de régisseur de l'ensemble du patrimoine, pour les familles, les dirigeants d'entreprises et les entrepreneurs. Notre modèle de gestion combine l'expérience de professionnels aguerris et une technologie en permanente évolution pour répondre à six enjeux majeurs : faire fructifier les avoirs privés ou professionnels de nos clients, les protéger des aléas, financer leurs projets, diversifier leurs investissements, leur donner une dimension sociétale et philanthropique, enfin, le jour venu, opérer leur transmission de façon optimale.

Services

Gestion de portefeuille et conseil en investissement · Estate Planning · Private Equity · Crédits · Family Office · International Wealth Structuring · Assurance-Vie · Art Advisory

Pays

Belgique, France et le Luxembourg avec son hub pour les clients internationaux

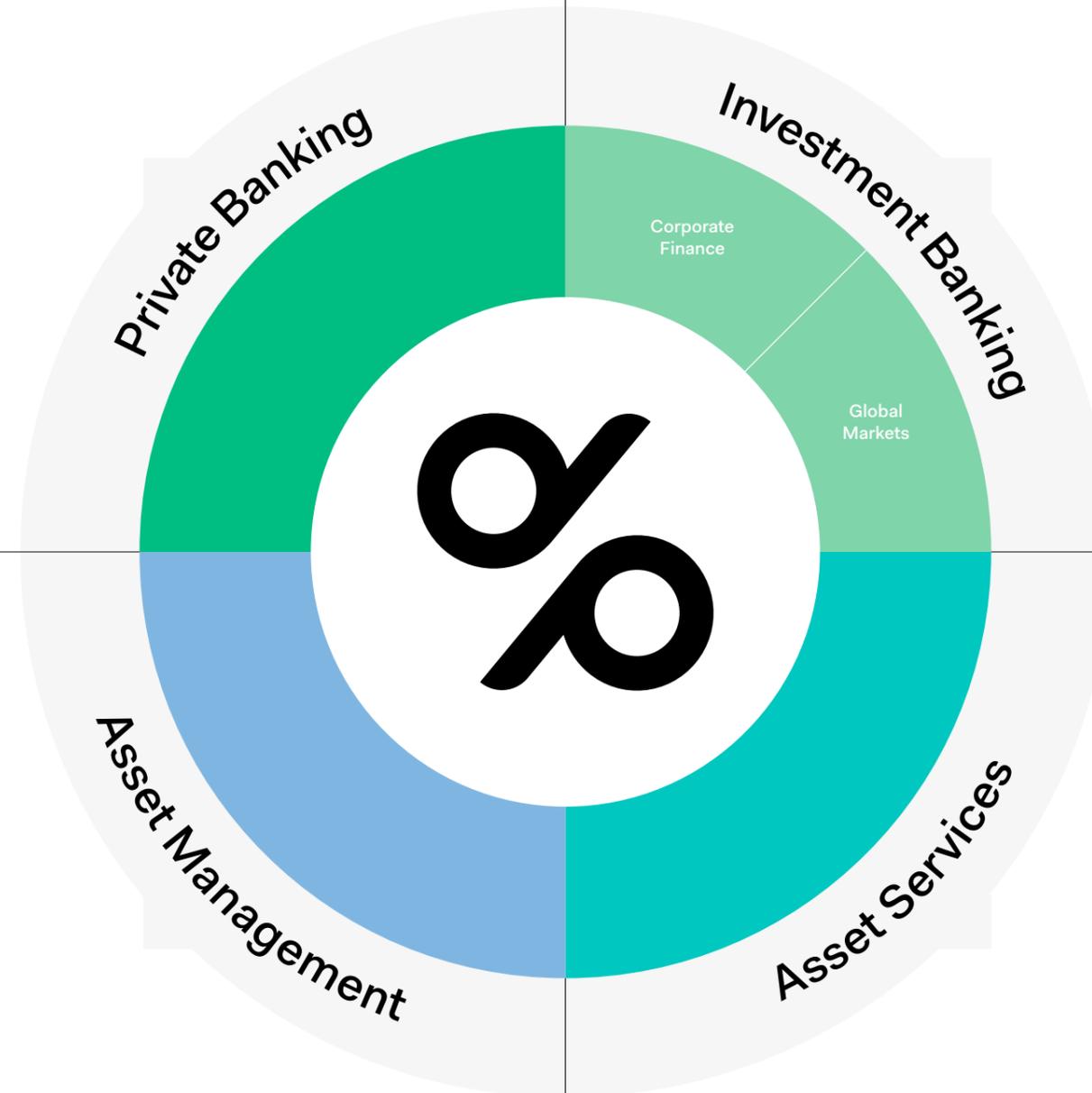
Notre activité d'**Asset Management** (DPAM) s'engage depuis plus de deux décennies à offrir des solutions d'investissement actives, durables et basées sur la recherche. Parmi les clients institutionnels auxquels s'adresse DPAM, on retrouve des fonds de pension, des fondations, des sociétés d'assurance et des associations sans but lucratif. Forte de 20 ans d'engagement soutenu en faveur des investissements responsables, DPAM intègre les facteurs ESG dans toutes les classes d'actifs et toutes les thématiques. La recherche interne est au cœur de la gestion de DPAM, s'appuyant sur plusieurs équipes d'analystes en recherche fondamentale et quantitative.

Services

Investment Funds (Multi-Asset, Equity and Fixed Income) · Institutional Mandates (Global Balanced, Equity and Fixed Income)

Pays

Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Espagne, Italie et Hong Kong



L'**Investment Banking** (DPIB) se concentre sur les fusions et acquisitions, et l'ingénierie financière avec l'émission d'actions ou d'emprunts obligataires, tant pour des sociétés privées que cotées. En termes d'activités sur les marchés financiers et d'intermédiation, nous disposons de l'une des plus importantes équipes d'analyse financière dans le Benelux. Grâce à notre salle des marchés et l'activité de trading nous nous positionnons comme un acteur incontournable en matière de services d'exécution spécialisés pour l'ensemble des produits financiers cotés et non cotés, tels que obligations, produits structurés, dérivés, solutions personnalisées de couvertures de risques, etc. Nous proposons également aux entreprises des services spécialisés tels que des plans de stock-options, l'animation de marché pour les sociétés cotées, des placements de trésorerie ou des services de change.

Services

1. **Corporate Finance** → Mergers & Acquisitions · Equity & Debt Capital Markets · Financial Advisory
2. **Global Markets** → Equity Research & Liquidity Providing · Equity & Fixed Income Sales and Trading · Foreign Exchange Derivatives & Structured Products

Pays

Belgique, Luxembourg, France et les Pays-Bas

Basé au Luxembourg, **Degroof Petercam Asset Services** (DPAS) propose une gamme complète, intégrée et modulable de services destinés aux fonds d'investissement tant luxembourgeois que belges. Ces services s'adressent à tous types d'initiateurs et de fonds d'investissement. DPAS assure la structuration, la domiciliation, l'administration centrale, la banque dépositaire (via Banque Degroof Petercam Luxembourg et sa succursale en Belgique) ainsi que la conservation, le support à l'enregistrement, la gestion des risques, la supervision du réseau de distribution, la couverture de change et la gestion d'actifs pour les clients agissant en tant que conseillers en investissements.

Services

Société de gestion · Banque dépositaire & services de garde · Agent de transfert · Administration de fonds · Support juridique

Pays

Belgique et Luxembourg

Private Banking

Nos services de Private Banking comprennent une large offre allant de la gestion de portefeuille à des approches d'investissement et de crédits dédiés, soutenus par notre expertise en matière de banque d'investissement et alimentés par notre gestionnaire d'actifs interne.

● 40,5 milliards d'euros gérés pour la clientèle privée (brut) avec des apports nets positifs en 2021¹

● Solides performances et rendements des portefeuilles d'investissement avec un *track record* de plus de 30 ans

● Le service au client au cœur de nos préoccupations :

- Renforcement de l'équipe avec plus de 30 nouveaux banquiers privés et experts
- Rationalisation de l'offre aux besoins de nos clients par segment
- Célébration des 150 ans de Degroof Petercam à travers divers événements exclusifs
- Modernisation de l'infrastructure informatique, y compris l'amélioration de l'application mobile, My Degroof Petercam

● Poursuite de la consolidation de notre culture de sensibilisation aux risques grâce à un cadre de contrôle interne amélioré

● Services innovants contribuant au développement de nos activités commerciales :

- Mise en place du Small Cap Transaction Advisory desk pour les services de conseil aux FBO (Family Business Owners)
- Renforcement de notre pôle international au Luxembourg pour les clients (U)HNWI ((Ultra) High-net-worth individual) avec le développement de marchés clés tels que le Portugal, les Pays-Bas et le Canada
- Poursuite du développement de notre service de Family Office dédié aux grandes familles ayant des patrimoines complexes

● Investissements durables et intégrant les facteurs ESG dépassant les deux milliards d'euros d'actifs sous gestion

Crédits

L'activité de Crédits, permet d'accompagner nos clients dans leurs projets que ce soit dans l'immobilier (dans leur pays de résidence ou à l'étranger), les investissements en valeurs mobilières (tel que le Private Equity), ou le financement d'une donation, etc. Ces crédits sont généralement de type Lombard. Dans ce cas la garantie principale est constituée par un nantissement sur le portefeuille titres du client géré par la Banque ou combiné avec une composante immobilière.

● 2,4 milliards d'euros de lignes de crédit approuvée, un accroissement de 9% comparé à 2020¹

● Marge de crédit moyenne stable par rapport à l'année dernière malgré un environnement de crédit concurrentiel

(1) Tenant compte de la vente du portefeuille crédit en Espagne, d'une valeur de 75 millions d'euros.

● Aucune perte, ni provisions enregistrées sur le portefeuille crédits

● Transfert du portefeuille crédits détenu en France vers notre pôle d'expertise groupe en Belgique, suite à la transformation de notre entité bancaire en France en société de gestion

● Poursuite du développement de l'offre de crédits Lombard accordés aux clients en Belgique, au Luxembourg et en France en tant qu'alternative de choix aux prêts hypothécaires traditionnels

(1) Hors clientèle de la filiale suisse en cours de cession.

Private Equity

Notre expertise en private equity consiste à proposer à certains clients des investissements en actifs non cotés sur les marchés financiers. Le plus souvent, les investissements de ce type prennent la forme d'une participation à un fonds ou à une structure regroupant de multiples investisseurs dont l'objectif est d'investir du capital selon une stratégie prédéfinie.

- Excellente année avec des performances solides dans les diverses stratégies (buy-out, co-investissement, secondaires, etc.), dans un contexte général de marché qui s'est caractérisé par des levées de fonds et un niveau d'activité sans précédent tant en matière d'investissement que de désinvestissement

- Lancement de quatre nouveaux fonds-nourriciers, dont deux nouveaux partenariats avec des gérants internationaux de premier rang dans le buy-out

- Transaction majeure pour le Green Fund IV, dans le domaine des énergies renouvelables, avec un co-investissement significatif de plusieurs investisseurs du fonds

- Déploiement rapide des fonds récents, et des développements favorables et des sorties réussies pour les fonds plus mûrs, conduisant à une forte augmentation du nombre de projets distributifs, et contribuant significativement à la performance effectivement réalisée

« Nos clients apprécient notre approche unique et personnalisée. Avec 150 ans d'expérience et des spécialistes internes dans chaque domaine, nous offrons des services de gestion d'actifs complémentaires et sur mesure. »



Investment Banking

Nos activités d'Investment Banking offrent une combinaison unique d'expertise en matière de corporate finance et de global markets couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, des fusions et acquisitions aux marchés des capitaux (ECM / DCM), en passant par les actions, les titres à revenu fixe, les produits dérivés et le marché des changes, en pleine synergie avec nos trois autres métiers. Nous mettons également notre recherche sell-side approfondie à disposition de nos segments niches.

- Plus de 70 missions réalisées en fusions & acquisitions, marché de capitaux et en études et conseils, confirmant notre position dans les services de banque d'investissement pour les entreprises de taille moyenne

- 52 missions de fusions & acquisitions et de conseil dont 27 en Belgique et 25 en France, pour un total de 3,2 milliards d'euros :

- 24 transactions fusions & acquisitions, notamment la cession de la participation de Waterland dans le groupe Sarens, l'acquisition par Meridiam de Suez Environnement, 13 acquisitions de laboratoires pour Biogroup, acquisition d'Olinn par Crédit Agricole Leasing et Factoring
- Plusieurs opinions d'équité ou missions de conseils dans le cadre d'offres publiques d'acquisition ou de fusion (Emakina, Leasinvest, Orange Belgium, PSB Industries, Sioen, Zenitel)

- Six opérations sur les marchés d'actions, principalement dans le secteur de la santé, avec l'introduction en bourse d'Onward Medical sur Euronext Brussels et Euronext Amsterdam, l'introduction en bourse de Nyxoah au Nasdaq, et les opérations d'Accelerated Bookbuilding d'actions existantes (Pharmagest, Deceuninck) ou nouvelles (Acacia Pharma et Avantium)

- 13 opérations sur le marché de la dette confirmant notre deuxième position dans la zone EMEA pour les placements privés selon Dealogic :

- Placements privés pour Retail Estates et Wereldhave Belgium en Belgique
- Opérations de financement pour Biogroup, Focus Home, Vilmorin, le groupe Gorgé, Bridge Invest, GLH en France

- Augmentation de 25% de la clientèle des activités stock-options & incentive plans et élargissement de ces services

- Développement continu des services en dérivés ayant permis d'attirer de nouveaux clients et d'étendre la zone d'activité

- Croissance des activités de trading, en particulier l'activité en Forex

- Organisation de sept conférences thématiques et de 154 roadshows incluant plus de 2.700 réunions avec des investisseurs

- Lancement du nouveau service de recherche commissionnée (Commissioned Research) avec quatre nouvelles entreprises couvertes en France, en Belgique et aux Pays-Bas

- Top cinq dans la catégorie Benelux Equity Research de l'enquête Extel conduite par Reuters

- Renforcement du dispositif technique et humain de la salle des marchés pour faire face à un environnement plus complexe et un volume d'ordres en hausse

« Notre force réside non seulement dans le conseil que nous apportons à nos clients, mais également dans notre capacité de mener à bien l'exécution des transactions conseillées. »

François Wohrer, Head of Investment Banking



Asset Management (DPAM)

DPAM se nourrit de la conviction que les solutions ou portefeuilles clients gérés activement, durablement et fondés sur la recherche offrent les meilleures opportunités pour des résultats d'investissement supérieurs à long terme. En tant que gestionnaire actif, DPAM combine des objectifs financiers avec un rôle de pionnier en tant qu'acteur durable.

- **Croissance record avec des actifs sous gestion (bruts) en hausse de 17,1% pour atteindre 50,7 milliards d'euros avec des collectes pour un montant net de 1,3 milliards d'euros**

- **88% de la croissance provenant de pays hors Belgique, confirmant la poursuite de l'expansion internationale**

- **Importants afflux de capitaux dans les stratégies mondiales et européennes d'actions**

- **Hausse de 28,8% des actifs durables sous gestion (bruts), passant de 15,3 milliards d'euros à 19,7 milliards d'euros**

- **Création de Syncicap Asset Management à Hong Kong, une société de gestion commune issue du partenariat stratégique entre DPAM et OFI Asset Management (OFI AM)**

- **Nombreux prix internationaux récompensant la qualité de la gestion et les performances des investissements :**

- Quantalys en France : 'Best regional Asset Manager: All assets'
- GFSI / ZFSI en Suisse : 'Swiss Sustainable Funds Awards 2021: Best Asset Management company'
- Scope Analysis AG en Allemagne, Autriche, Suisse : 'Scope Awards 2022: 'Best Asset Manager ESG' (Universal provider ESG category)

- **Nomination de Peter De Coensel au poste de CEO et président du Comité de direction de DPAM, suite à la nomination de Hugo Lasat en tant que CEO de Degroof Petercam et président du Conseil d'administration de DPAM**

« Grâce à deux décennies de mobilisation soutenue en investissement responsable, nous sommes passés du statut de fournisseur de solutions ESG à celui d'acteur, d'investisseur et de partenaire durable. »

Peter De Coensel, CEO Degroof Petercam Asset Management



Asset Services

Asset Services intègre toute la chaîne de valeur des services aux fonds d'investissement dans une approche *one-stop shop*. Cette offre s'adresse aux fonds d'investissement du groupe mais aussi aux fonds d'initiateurs tiers.

- 59,6 milliards d'euros d'actifs sous administration, un cap record représentant une croissance de 15% par rapport à 2020
- 954 millions d'euros de collecte nette auprès du groupe et de clients tiers existants et nouveaux
- Lancement du projet MyDPi, une plateforme digitale permettant aux clients institutionnels de visualiser et gérer leurs actifs
- Lancement de quatre nouveaux véhicules d'investissements de private equity amenant les engagements totaux des fonds Private Equity administrés à près de 600 millions d'euros

« Notre prise en charge de toute la chaîne de valeur des services aux fonds d'investissement luxembourgeois et belges permet à nos clients de se concentrer sur la gestion de leurs actifs. »

Sylvie Huret, Head of Asset Services



Développement durable

Vous trouverez ci-dessous une sélection des faits marquants liés à notre développement durable. Pour plus d'information sur la gouvernance observée et les mesures entreprises en matière de durabilité, tant au niveau du groupe que dans les métiers que nous exerçons, le rapport non-financier complet est intégré dans la version intégrale du rapport annuel.

Investissement responsable

L'investissement durable et responsable est l'un des principes fondamentaux de notre processus d'investissement depuis plus de 20 ans déjà. En tant que groupe responsable, nous avons l'ambition de contribuer à un avenir durable pour la société. Nous sommes convaincus que nous pouvons combiner des objectifs financiers et durables afin de créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes. Investir durablement et créer une prospérité responsable est au cœur de nos activités et est gravé dans notre raison d'être.

20e anniversaire du lancement de la première stratégie d'investissement durable

Focus sur le plan d'action de l'Union européenne en matière de finance durable et sur l'alignement European Union's Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) au niveau de DPAM¹ :

- 84% des actifs sous gestion sont des produits relevant des articles 8 et 9, contre 67% neuf mois plus tôt
- 42% des actifs sous gestion sont des produits relevant des articles 8+ et 9, que nous considérons comme des investissements durables

Avancées significatives sur la politique des activités controversées, y compris une distinction claire entre les critères d'exclusion pour les produits de DPAM relevant des articles 8+ et 9, et les produits relevant de l'article 8 et autres

Responsabilité actionnariale active par :

- Participation de DPAM à 683 assemblées générales d'actionnaires et vote de 9.697 résolutions
- Vote en faveur des recommandations de la direction dans 86% des cas et contre dans 12,3% des cas. Ces votes concernent, entre autres, des résolutions ayant trait au climat, à la diversité des genres et à la rémunération des dirigeants, comme repris dans les rapports sur les activités de [vote](#) et d'[engagement](#) de DPAM en 2021.
- Envoi de courriers d'engagement actionnarial à 10% des gestionnaires de fonds externes du Private Banking. Cet exercice de vérification systématique entamé en 2021 sera finalisé en 2022.

Reconnaissance internationale de DPAM, dont :

- GFSI / ZFSI en Suisse : 'Swiss Sustainable Funds Awards 2021: Best Asset Management company'
- Scope Analysis AG en Allemagne, Autriche, Suisse : Scope Awards 2022: 'Best Asset Manager ESG' (Universal provider ESG category)

(1) Le règlement SFDR prévoit le classement des produits financiers en catégories distinctes (article 6, articles 8, articles 8+ et article 9) dont les définitions sont disponibles dans la partie du rapport annuel qui traite du rapport non-financier.

Engagement sociétal

Au travers de la Fondation Degroof Petercam, nous soutenons les innovations sociales pour l'emploi en nous concentrant essentiellement sur trois domaines : les compétences, l'esprit d'entreprise et l'accessibilité à l'emploi. La Fondation soutient chaque année un projet en lui accordant une subvention d'un million d'euros étalée sur cinq ans. Parallèlement à sa mission principale en faveur de l'emploi, la fondation s'engage également à promouvoir la philanthropie parmi nos collaborateurs au travers de programmes d'engagement social participatifs tels que le bénévolat, le parrainage, le mécénat de compétences et les micro-donations au profit d'associations.

Engagement sociétal des collaborateurs :

- 170 collaborateurs ont collectivement participé au programme de micro-don permettant d'attribuer plus de 32.000 euros à River Cleanup, une association ramassant les déchets plastiques dans des rivières et des fleuves
- 195 collègues ont dédié une journée de leur temps de travail pour soutenir une des 11 initiatives sociales ou environnementales dans le cadre de nos Solidarity Days annuels
- 3.500 arbres plantés par nos collègues et en partenariat avec Natuurpunt et ReforestAction
- 11.000 euros récoltés en faveur de la Fondation contre le Cancer au travers d'une randonnée à vélo parrainée par l'équipe cycliste Degroof Petercam
- 16.000 euros récoltés par les collègues et versés à la Fondation Roi Baudouin en aide aux personnes touchées par les inondations en Belgique

300.000 euros de soutien jusqu'en 2029 du projet Story-me visant à stimuler les compétences entrepreneuriales dans les écoles professionnelles à Bruxelles

Attribution d'un million d'euros complété par un accompagnement étalé sur cinq ans à Ticket for Change, une organisation française visant un changement social et environnemental positif grâce à l'emploi. Ce soutien leur permettra de répliquer leur modèle en Belgique et au Luxembourg

Publication du premier [Rapport d'Impact](#) de la Fondation Degroof Petercam

Organisation d'un évènement dédié à l'entrepreneuriat social en présence de Paul Duan (fondateur de Bayes Impact et lauréat du Degroof Petercam Foundation Award 2020), Jimmy Wales (co-fondateur de Wikipedia) et Cal Fussman (journaliste américain influent)

Commande et publication d'une [étude](#) menée par l'Institut de l'entrepreneuriat Esade à Barcelone sur la thématique de l'emploi. Cette étude permet d'identifier les groupes les plus vulnérables et les solutions existantes couvertes par des initiatives publiques et privées



« Notre programme d'engagement sociétal est profondément ancré dans notre ADN et est extrêmement valorisé par nos collaborateurs. Ces initiatives sont un véritable ciment pour un engagement encore plus fort de nos collègues. »

Jean-Marc Verbist, Group Chief Human Resources

IV. Rapport de gestion

ont progressé de 9% par rapport à l'année précédente, contribuant à 14% des revenus totaux du groupe. Une forte croissance de l'encours des fonds maison et des volumes stables de fonds tiers ont contribué à ce résultat compensant la baisse de la marge, tandis que les charges d'exploitation ont été étroitement surveillées et gérées.

Après une année 2020 exceptionnelle, l'**Investment Banking** a dans l'ensemble égalé le niveau de revenus de l'année dernière, avec cependant une diminution des revenus opérationnels de l'activité Global Markets par rapport à l'année précédente, en raison d'une baisse des activités de Fixed Income et de Forex. Toutefois, cette diminution a été totalement compensée par une hausse de 32% des revenus de l'activité Corporate Finance, grâce à la croissance des mandats en fusions et acquisitions, et en marché des capitaux (ECM et DCM). L'Investment Banking a contribué à hauteur de 16% aux revenus totaux du groupe.

Le succès commercial de Degroof Petercam a également été reconnu par de nombreux prix décernés par l'industrie. L'Investment Banking s'est classé en deuxième position dans le classement Dealogic EMEA Private Placement 2021. L'expertise de DPAM a été récompensée en externe par le Cristal Fund award (De Standaard / L'Echo) sur les obligations d'état ainsi que par cinq Fund awards par l'Echo / De Tijd. DPAM a également été récompensé à l'étranger avec des prix tels que Quantalys en France, GFSI / ZFSI en Suisse et Scope Analysis AG en Allemagne.

1 | Commentaires sur l'activité commerciale

Après le renforcement de son ossature réglementaire, opérationnelle et technologique, Degroof Petercam a renforcé son organisation commerciale en se concentrant sur l'offre d'une proposition de valeur durable grâce à notre modèle opérationnel intégré.

Malgré les incertitudes persistantes liées à la crise sanitaire de la COVID-19, 2021 a été une bonne année pour Degroof Petercam dans tous ses secteurs d'activité. Grâce à la confiance de nos clients et à des conditions de marché favorables, Degroof Petercam a atteint un niveau record de total des actifs de la clientèle de 86 milliards d'euros, soit une augmentation de 11 milliards d'euros par rapport à fin 2020. Cette croissance est principalement due à une activité commerciale soutenue dans les activités d'Asset Management et de Private Banking.

Le modèle intégré de Degroof Petercam a permis de réaliser un produit net bancaire de 545,7 millions d'euros en 2021, soit une croissance de 16% par rapport à fin 2020. Tous les métiers ont contribué avec en particulier de fortes performances des activités génératrices de revenus basés sur les actifs que sont le Private Banking, l'Asset Management et l'Asset Services et de solides résultats de l'Investment Banking.

Le **Private Banking** a été un contributeur clé au produit net bancaire de Degroof Petercam avec des revenus opérationnels en hausse de 13% par rapport à l'année précédente, contribuant à 44% des revenus totaux du groupe. Cette performance est due à une hausse des revenus basés sur les actifs, reflétant des conditions de marché positives et une marge de revenus accrue, ainsi qu'à l'augmentation des revenus d'intérêts nets qui s'explique par un montant de prêts octroyés plus important et des marges solides. Les charges d'exploitation ont augmenté suite à l'embauche de banquiers privés pour soutenir les activités commerciales et le renforcement des contrôles de première ligne.

L'**Asset Management** a généré un niveau record de revenus opérationnels avec une hausse de 29% par rapport à l'année précédente, contribuant ainsi à 26% des revenus totaux du groupe. Ce résultat a été obtenu grâce à la forte poursuite de la collecte, à l'amélioration des marges et à la confiance des investisseurs. Les dépenses opérationnelles ont augmenté modérément grâce à une discipline en matière de coûts et à la croissance contenue de l'effectif.

L'**Asset Services** continue d'être un contributeur solide au produit net bancaire, et un rouage important du modèle intégré du groupe. Les revenus opérationnels de l'activité Asset Services

2 | Commentaires sur les comptes consolidés

A la fin de l'exercice 2021, le bénéfice net consolidé (part du groupe) s'est établi à 47.552.166 euros, par rapport à 40.043.700 euros pour l'exercice précédent. La progression globale s'explique principalement par la hausse significative des commissions nettes liées aux activités de gestion d'actifs. Cette croissance des revenus est partiellement compensée par une augmentation des charges du personnel, des frais généraux et administratifs et de la charge fiscale.

Le résultat global consolidé (part du groupe) a affiché un profit de 56.320.447 euros au 31 décembre 2021 contre 41.399.834 euros, un an plus tôt. Ce résultat s'établit en ajoutant au bénéfice net consolidé le résultat latent directement comptabilisé en fonds propres (réserves de réévaluation). La progression des autres éléments du résultat global se situe essentiellement au niveau de l'effet positif des réévaluations des conditions de marché des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (principalement les plans de pension).

Le résultat net des commissions augmente en raison de deux éléments principaux. Premièrement, les commissions de gestion d'actifs ont progressé significativement grâce à la croissance soutenue des marchés, ainsi qu'à l'apport de nouveaux capitaux (principalement au niveau de la distribution des fonds maison et de la collecte de nouveaux mandats de gestion institutionnelle chez DPAM). Les actifs totaux de la clientèle ont ainsi progressé de 15% en 2021 pour atteindre un niveau global de 86 milliards d'euros à la clôture de l'exercice. Deuxièmement, les commissions provenant des activités Corporate Finance ont augmenté par rapport à l'année 2020, qui fut sensiblement impactée par l'incertitude transactionnelle liée à la crise sanitaire.

La marge nette d'intérêts y compris l'ensemble des réévaluations des conditions de taux sur les instruments financiers s'est située à un niveau plus élevé par rapport aux résultats de l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par la réévaluation positive des swaps de taux d'intérêt utilisés dans le cadre de la couverture des crédits octroyés par la banque.

La gestion de la trésorerie présente un résultat net d'intérêts en progression en raison d'initiatives génératrices de valeur pour le groupe comme la participation au programme TLTRO III¹ mais également par une gestion proactive de la tarification des dépôts.

Le poste des autres résultats opérationnels nets affiche une variation négative par rapport à 2020 en raison de charges plus importantes cette année. Cette variance est principalement due à la conclusion d'une transaction avec le ministère public belge dans le cadre d'un ancien dossier lié à des clients de la banque privée. Banque Degroof Petercam Luxembourg SA et sa maison mère, Banque Degroof Petercam SA, ont décidé de conclure cette transaction sans reconnaissance de culpabilité avec la volonté de clôturer définitivement ce dossier et de mettre un terme aux incertitudes procédurales, principalement en termes de délais, qui s'y rattachaient.

Les frais de personnel ont connu une hausse matérielle par rapport à l'exercice précédent en raison de la croissance salariale en partie expliquée par l'augmentation des effectifs venus soutenir le développement commercial du Private Banking et de l'Asset Management, ainsi que le renforcement des fonctions de contrôle (plus particulièrement au niveau du Risk Management). L'augmentation des frais de personnel se justifie également par des dotations de provisions de rémunérations variables plus conséquentes qu'à la clôture précédente.

Les autres frais généraux et administratifs croissent essentiellement en raison des prestations externes dans le cadre de la transformation technologique et du renouvellement du système bancaire central (projet Kairos).

Les dépréciations d'actifs sont également en hausse. Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5 relative à la cession programmée de la filiale bancaire en Suisse, le groupe a enregistré au niveau de ses comptes consolidés une moins-value estimée en date de clôture, sous la forme d'une dépréciation sur actifs incorporels (représentatifs d'un *goodwill* isolé et alloué spécifiquement à la filiale bancaire en Suisse dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5).

Les charges d'impôts en date de clôture sont en hausse de 17 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, pour refléter un niveau global de 30 millions d'euros. L'augmentation s'explique premièrement, par une base taxable supérieure en ce qui concerne certaines entités du groupe, principalement DPAM et dans une moindre mesure les entités françaises (dont la base taxable globale est positive pour la première fois suite à l'utilisation intégrale du stock de pertes fiscales grâce à l'amélioration de la profitabilité de l'activité Corporate Finance), et deuxièmement, par une moindre utilisation de la consolidation fiscale belge en 2021 compte tenu de l'amélioration sensible du résultat statutaire.

L'évolution à la hausse des autres composantes du résultat global s'explique essentiellement par le progrès des profits actuariels sur les plans de pension en 2021. Cet impact positif provient principalement de l'augmentation du taux d'actualisation utilisé dans le calcul des engagements mais également par un meilleur rendement des actifs que l'année dernière.

2.1 Affectation du résultat social

Au 31 décembre 2021, le résultat social de Banque Degroof Petercam SA a atteint un niveau de bénéfice net de 3.304.292 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 185.950.497 euros la base du bénéfice à affecter s'élève à 189.254.789 euros.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

(1) La BCE a annoncé, le 7 mars 2019, une série d'opérations de refinancement ciblées à long terme (Targeted Longer-Term Refinancing Operations-TLTRO). Les TLTRO sont conçues dans le but d'améliorer le fonctionnement de la politique monétaire européenne par un soutien du crédit bancaire à l'économie réelle.

	(en EUR)
Bénéfice de l'exercice	3.304.292
+ Report à nouveau	185.950.497
= Bénéfice à affecter	189.254.789
- Affectation aux autres réserves	0
- Tantièmes	1.416.417
- Dividendes	65.053.254
- Primes bénéficiaires	6.758.147
= Bénéfice à reporter	116.026.971

Les fonds propres consolidés, en ce compris les intérêts de tiers, s'élèvent à la fin de l'exercice à 990,3 millions d'euros ; ce qui représente une hausse de 51,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des fonds propres consolidés se justifie par les effets combinés des mouvements suivants de l'exercice :

- du résultat de l'exercice (47,6 millions d'euros)
- de la distribution (hors-groupe) relative à l'exercice précédent (-5,1 millions d'euros)
- de la réévaluation de l'exercice des actifs financiers à la juste valeur (-1,7 millions d'euros)
- de la réévaluation IAS 19 des conditions des avantages postérieurs à l'emploi (9,8 millions d'euros)
- de l'évolution des écarts de conversion (0,6 million d'euros)

Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 577 millions d'euros et excèdent largement les exigences fixées par les normes prudentielles. Les ratios de solvabilité Tier 1 (fonds propres de base) et Tier 2 (fonds propres au sens large) représentent 19,7%¹ au 31 décembre 2021. Ces ratios sont largement excédentaires à l'exigence réglementaire SREP (Supervisory Review and Evaluation Process - revue annuelle) et imposée par la BCE.

Au 31 décembre 2021, le ratio du Return on Equity (ROE) s'élève à 5,1%. Celui-ci représente la valeur relative du résultat net consolidé de l'exercice par rapport aux fonds propres moyens consolidés (après déduction du dividende décrété).

3 | Évolution du capital

Au 31 décembre 2021, le capital social est fixé à 34.211.634 euros. Il est représenté par 10.842.209 actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées. Le pair comptable moyen par action correspond à 3,1554 euros.

(1) Le ratio CET1 au 31/12/21 tient compte de l'incorporation immédiate de la distribution du dividende en 2022. Par contre, le résultat consolidé de l'exercice 2021 ne sera incorporé au ratio qu'à la date du 30 juin 2022, après son approbation attendue par l'assemblée générale. Si les deux composantes avaient pu être prises en compte simultanément dès le 31/12/21, le ratio CET1 se serait élevé à 21,4%.

4 | Détention d'actions propres dans le groupe (art. 7:220 Code des Sociétés et des Associations)

Banque Degroof Petercam SA ne détient pas d'actions propres.

Au 31 décembre 2021, la sous-filiale de Banque Degroof Petercam SA, Orban Finance SA détient 368.206 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,4% du capital social.

La valeur comptable consolidée de l'ensemble des actions propres détenues par la sous-filiale s'élève à 49.626.736 euros au 31 décembre 2021.

Dans le courant de l'exercice écoulé, le total des titres détenus en autocontrôle n'a pas changé.

5 | Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du groupe

Le groupe a poursuivi son programme pluriannuel de transformation IT, visant à moderniser son parc informatique et à fournir aux utilisateurs internes et clients du groupe des outils informatiques modernes et performants.

Des avancées majeures ont été réalisées en 2021, essentiellement dans le programme Kairos visant à remplacer le Core Banking System et le Portfolio Management System du groupe. En effet, la solution a été déployée avec succès pour un premier ensemble de clients du Private Banking en Belgique. D'autre part, la nouvelle solution groupe de Customer Relationship Management (CRM) a également été déployée avec succès pour DPAM. Ces deux programmes centraux de la transformation digitale / IT du groupe se poursuivront en 2022 au niveau des entités et clients en Belgique mais également avec le lancement du projet Kairos pour le Luxembourg.

Enfin, notre plateforme digitale a également subi une refonte technologique complète – permettant de faire évoluer nos applications My Degroof Petercam Web et Mobile selon les meilleurs standards du marché.

L'ensemble de ces programmes de transformation est en outre systématiquement complété par des mesures très strictes de cybersécurité et de protection des données.

6 | Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe a poursuivi ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support.

Les budgets de développement relatifs aux projets Finance Target Operating Model (FTOM) et Digital Acceleration ont été activés au cours des années 2018 et 2019. Ces deux projets majeurs sont devenus opérationnels depuis le quatrième trimestre 2019 ; ce qui implique l'arrêt de l'activation des nouveaux frais et entraîne l'amortissement des frais activés antérieurement. Le montant net des immobilisés relatifs au FTOM et au Digital Acceleration s'élève globalement, à la clôture, à 8,8 millions d'euros.

Il n'y a pas eu de nouveaux projets d'activation de frais de développement en 2021, en raison du fait que les projets de taille plus réduite ne répondent pas aux prescrits IFRS en matière d'activation.

7 | Politique de rémunération

La politique de rémunération fait partie intégrante du mémorandum de bonne gouvernance. Elle est entrée en vigueur le 24 septembre 2014 et est revue à intervalles réguliers. Elle a été arrêtée par le comité de direction en concertation avec le conseil d'administration, le comité de nomination, le comité de rémunération et les fonctions de contrôle indépendantes.

Cette politique de rémunération favorise une gestion saine et efficace des risques. Elle n'encourage aucune prise de risque qui excéderait le niveau de risque toléré par le groupe, le tout en promouvant les objectifs et les intérêts à long terme du groupe et l'absence de conflits d'intérêts.

Conformément à la législation en vigueur, la politique de rémunération est publiée sur le site web du groupe. Ses principes généraux sont les suivants :

- le volume total des rémunérations variables octroyées ne limite pas la capacité du groupe à renforcer ses fonds propres
- une rémunération variable n'est jamais garantie, sauf dans le cas exceptionnel d'un collaborateur nouvellement recruté et pour sa première année d'engagement
- le comité de direction a désigné les Identified Staff en application de la méthodologie de sélection et des critères fixés par le conseil d'administration basés sur l'incidence significative de ces personnes sur le profil de risque du groupe. Une politique de rémunération spécifique leur est destinée
- la politique de rémunération détermine un rapport maximum entre le montant de la rémunération fixe et le montant de la rémunération variable ainsi que des régimes de report dans le temps de la rémunération variable en cash ou éventuellement en instruments financiers, selon les modalités prévues par le régulateur
- la rémunération des membres non-exécutifs du conseil d'administration ne consiste qu'en une rémunération fixe déterminée en fonction de références de marché. Ces membres ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable

8 Principaux risques auxquels est exposé le groupe

De par ses activités, outre le risque stratégique, Degroof Petercam est exposé à un certain nombre de risques. Les principaux risques sont les suivants :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (actions, obligations) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt (Asset and Liability Management)
- le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés
- les risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque d'actions en justice de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés)
- les risques liés à l'activité de gestion de fonds provenant essentiellement du non-respect des politiques et restrictions d'investissement ou de mauvaises performances
- le risque opérationnel issu de ses activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime, etc.), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestion de fortune / fonds (erreur administrative, non-respect des contraintes)
- le risque de réputation, il s'agit essentiellement d'un risque dérivé, car il est généralement lié à l'un des autres risques mentionnés ci-dessus et pourrait se matérialiser en même temps que celui-ci, ce qui pourrait nuire, entre autres, à la capacité du groupe à conserver ses clients existants, à établir de nouvelles relations d'affaires, etc.

Degroof Petercam améliore continuellement ses procédures et contrôles existants, en particulier en ce qui concerne la prévention du blanchiment d'argent. Certaines de ces améliorations découlent du plan de remédiation mis en place par Degroof Petercam à l'issue de l'inspection de la BNB réalisée en 2019 sur les procédures de contrôle interne en matière de blanchiment des capitaux. Dans le cadre de ses obligations en matière de prévention du blanchiment d'argent, Degroof Petercam met à jour la documentation des dossiers clients et revoit donc un certain nombre de dossiers de clients à qui ont été octroyés des crédits. Bien que cet exercice n'ait pas mené à ce stade à la constitution de provisions, Degroof Petercam ne peut exclure que la revue de certains dossiers ait un impact sur l'acceptabilité des fonds servant au remboursement des crédits contractés par ces clients et mènent à un défaut de paiement.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations pourraient avoir un impact dans le futur sur Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements.

Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

9 Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés

Au sein du groupe, les dérivés sont utilisés pour compte propre dans les activités suivantes :

Dans le cadre de la gestion Asset and Liability Management (ALM), des dérivés de taux principalement des swaps de taux d'intérêt sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme du groupe.

Des dérivés de taux de ce type sont utilisés pour couvrir des investissements en obligations et des crédits accordés à la clientèle, dans une optique de micro-couverture. Ces opérations sont reconnues en comptabilité comme couverture de la juste valeur.

Des swaps de taux d'intérêt sont aussi utilisés à des fins de couverture globale, dans une optique de macro-couverture.

Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité Assets and Liabilities Management Committee (ALMAC).

De même, la trésorerie du groupe (risque de taux < 2 ans) fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie du groupe.

La gestion de la position de change du groupe implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir des engagements vis-à-vis de la clientèle ainsi que le financement des filiales dans la devise correspondant à leurs activités.

Degroof Petercam a également une activité d'intermédiation en dérivés pour sa clientèle, notamment en options sur actions, où la banque réalise des opérations dérivés en OTC (Over The Counter) avec sa clientèle et couvre le risque de marché via des opérations dérivés sur le marché listés et dans une moindre mesure en OTC. Le risque de marché de cette activité est encadré par l'Internal Risk Committee (IRC).

10 Evènements significatifs postérieurs à la clôture

En ligne avec la politique de recentrage stratégique dans les pays où Degroof Petercam occupe une position de leadership dans ses principaux métiers, Banque Degroof Petercam a signé en date du 18 janvier 2022 un accord de cession de sa filiale Banque Degroof Petercam Suisse SA⁽¹⁾ qui ne fait plus partie du groupe depuis le 12 avril 2022. Après la cession de Degroof Petercam Spain et la transformation juridique des activités du groupe en France, cette transaction s'inscrit dans les efforts entrepris depuis deux ans en vue de simplifier la structure organisationnelle du groupe Degroof Petercam.

Le conseil d'administration du 21 avril 2022 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 24 mai 2022 de distribuer aux actionnaires un dividende brut unitaire de 6 euros, et a autorisé la publication des états financiers.

(1) Sujet détaillé au niveau de l'annexe 7.20.

La situation dramatique que nous vivons depuis la fin du mois de février avec les événements géopolitiques qui ont vu la Russie envahir l'Ukraine a profondément bouleversé le monde entier. Depuis le début des hostilités en février, l'économie internationale est fortement secouée et les marchés financiers traversent une période d'instabilité comme en témoigne la hausse de l'aversion au risque, et l'évolution négative des bourses qui enregistrent des variations importantes suite à ces circonstances exceptionnelles.

Cette crise financière s'accompagne par ailleurs d'un choc énergétique de forte ampleur. Même si le pétrole n'exerce plus la même influence qu'avant sur l'économie, les entreprises et les consommateurs privés voient leurs factures grimper et leur pouvoir d'achat rogné par l'augmentation des prix des produits alimentaires, du transport et du chauffage, dont les sources fossiles ont vu leur prix grimper exponentiellement depuis un an. On comprend dès lors que l'inflation ait atteint des niveaux inégalés depuis des décennies, et que les banques centrales voient d'un mauvais oeil le renchérissement de la facture énergétique et mettent aujourd'hui la priorité sur la lutte contre l'inflation.

Hormis le manque de visibilité actuel et les variations de marché qui impactent pour le moment la valeur et le rendement des portefeuilles-titres, la banque et ses filiales, au travers de leurs principaux métiers intégrés, sont très peu exposées (voire pas du tout) sur les pays en conflit.

De manière concrète, nous n'avons aucune exposition directe pour compte propre sur les pays belligérants. En ce qui concerne la gestion d'actifs pour compte de la clientèle, l'exposition globale (titres et cash) est inférieure à 0,01% du total des actifs gérés par le Private Banking, et inférieure à 0,03% du total des actifs gérés par DPAM. Pour les actifs de la banque dépositaire, l'exposition globale est inférieure à 0,03% du total des actifs déposés.

Le groupe reste très attentif aux évolutions à venir, et continue à suivre la situation de manière rapprochée afin de prendre, le cas échéant, des mesures appropriées.

11 | Déclaration non-financière

La déclaration non-financière fait l'objet d'un rapport distinct joint au rapport annuel.

12 | Gouvernance

Au 31 décembre 2021, les organes de gouvernance de Banque Degroof Petercam SA étaient composés comme suit :

	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité d'audit	Comité des risques	Comité de rémunération	Comité de nomination	Comité informatique	Echéance
Mr. Gilles Samvn ◇	★		●		★			2024
Mme Nathalie Basyn	●	●						2024
Mr. Hugo Lasat	●	★						2022
Mr. Bruno Colmant	●	●						2024
Mr. Gautier Bataille de Longprey	●	●						2022
Mr. Gilles Firmin	●	●						2022
Mr. François Wohrer	●	●						2024
Mr. Jean-Baptiste Douville de Franssu	●			●			●	2025
Mr. Miguel del Marmol	●				●			2022
Mr. Jean-Marie Laurent Josi	●		●			●	●	2022
Mr. Frank van Bellingen	●			★				2022
Mr. Jacques-Martin Philippson	●			●		●		2022
Mr. Guido Vanherpe ◇	●				●	★		2024
Mr. Yvan De Cock ◇	●		★	●	●			2022
Mme Kathleen Ramsey ◇	●		●	●		●	★	2022
Mr. Thomas Demeure	●		●					2025

- administrateur non-exécutif
- administrateur exécutif
- ★ président
- ◇ administrateur indépendant

12.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Degroof Petercam regroupe les administrateurs membres du comité de direction et les administrateurs non-exécutifs.

Le conseil d'administration est composé de huit membres au moins, actionnaires ou non, qui sont exclusivement des personnes physiques. L'assemblée générale des actionnaires fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

La composition du conseil d'administration est déterminée sur la base des règles suivantes :

- la composition d'ensemble du conseil doit lui permettre de fonctionner de façon effective et efficace, dans l'intérêt social ; elle doit être basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de compétences
- aucun groupe d'administrateurs ou membre individuel ne peut dominer la prise de décision par le conseil
- les administrateurs non exécutifs sont majoritaires
- au moins deux des administrateurs non-exécutifs sont indépendants pour satisfaire aux exigences de la Loi bancaire. A la date du 31 décembre 2021, le conseil compte toutefois parmi ses membres quatre administrateurs indépendants

Le comité de nomination a pour mission de formuler périodiquement, et notamment lors des renouvellements de mandats, des recommandations au conseil d'administration concernant la taille et la composition du conseil. Les membres du conseil disposent tous de l'honorabilité professionnelle et de l'expérience adéquate exigée par les dispositions légales.

Dans ses recommandations à l'assemblée générale des actionnaires en vue de la nomination d'administrateurs, le comité de nomination est attentif à l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil.

Au cours de l'exercice, les changements suivants sont intervenus dans la composition du conseil d'administration et du comité de direction.

Le conseil d'administration du 21 janvier 2021 a pris acte de la démission de Monsieur **Ludwig Criel** en qualité d'administrateur non-exécutif avec effet immédiat. Le conseil d'administration du même jour a décidé de coopter avec effet immédiat à l'issue de la réunion de ce jour, Monsieur **Gilles Samyn** en qualité d'administrateur indépendant et président du conseil d'administration en remplacement de Ludwig Criel.

L'assemblée générale du 25 mai 2021 a décidé de renouveler

- le mandat de Monsieur **Bruno Colmant** et Madame **Nathalie Basyn** en tant qu'administrateur exécutif pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2024
- le mandat de Monsieur **Jean-Baptiste Douville de Franssu** en tant qu'administrateur non-exécutif pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2025
- le mandat de Monsieur **Miguel del Marmol** en tant qu'administrateur non-exécutif pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2022

L'assemblée générale a également décidé de nommer Monsieur **Thomas Demeure** en tant qu'administrateur non-exécutif pour un nouveau mandat d'une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2025. L'assemblée générale a procédé à la nomination définitive pour un mandat d'une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2024 de Monsieur **Gilles Samyn** en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant.

Le mandat d'administrateur de Madame **Véronique Peterbroeck** est arrivé à échéance

à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2021 et n'a pas été renouvelé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration du 16 septembre 2021 a pris acte de la démission de Monsieur **Gaëtan Waucquez** en qualité d'administrateur non-exécutif à compter du 14 septembre 2021.

Le conseil d'administration du 21 octobre 2021 a décidé, sur recommandation du comité de nomination, de coopter Monsieur **Hugo Lasat** en qualité d'administrateur délégué avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Gaëtan Waucquez, administrateur démissionnaire. Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Hugo Lasat à la présidence du comité de direction, en remplacement de Monsieur Bruno Colmant, qui est resté administrateur délégué, membre du comité de direction en charge du Private Banking.

Le conseil d'administration considère comme administrateurs indépendants ceux de ses membres qui répondent aux critères mentionnés à l'article 3, 83° de la Loi bancaire (auparavant repris à l'article 7:87, § 1er du Code des sociétés et des associations). Au 31 décembre 2021, il y a lieu de considérer comme indépendant les administrateurs suivants : Madame **Kathleen Ramsey** et Messieurs **Yvan De Cock**, **Gilles Samyn** et **Guido Vanherpe**.

12.1.1 Compétences et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. Il veille à sa mise en œuvre par le comité de direction et détermine, sur la base des propositions du comité de direction, les moyens nécessaires à cette fin. Il détermine la compétence et la composition du comité de direction et contrôle son action. Il veille à la mise en œuvre des moyens adéquats en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Le conseil d'administration délibère sur tous les sujets et matières relevant de sa compétence, tels que l'arrêté des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que la convocation aux assemblées générales. Il reçoit l'information adéquate sur l'évolution de la marche des affaires et les chiffres clés, tant pour la société elle-même que pour ses principales filiales. Il approuve également le budget annuel.

Le conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par an et à chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Il s'est réuni 14 fois au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la proposition est rejetée.

Le total des rémunérations attribuées aux membres du conseil d'administration figure à l'annexe aux comptes sociaux. La version intégrale des comptes sociaux est disponible au siège de la société.

12.2 Comités consultatifs créés par le conseil d'administration

Au sein du conseil d'administration, Degroof Petercam a, conformément aux dispositions légales, constitué quatre comités spécialisés (audit, risques, nomination et rémunération), exclusivement composés d'administrateurs non-exécutifs et dont au moins un membre (et la majorité en ce qui concerne le comité d'audit) est un indépendant au sens de l'article 3, 83° de la Loi bancaire. Au-delà des dispositions légales, le conseil d'administration a également mis en place un comité informatique.

12.2.1 Comité d'audit

Membres au 31 décembre 2021

Monsieur Yvan De Cock	Président, administrateur indépendant
Monsieur Gilles Samyn	Administrateur indépendant
Madame Kathleen Ramsey	Administrateur indépendant
Monsieur Thomas Demeure	Administrateur
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur

Le commissaire de la société participe *a minima* aux réunions qui ont trait à l'examen des comptes semestriels et annuels.

Le comité d'audit se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni huit fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de gestion financière, reporting financier, comptabilité et audit, chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent d'une compétence collective dans le domaine des activités du groupe.

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et plus spécifiquement dans les matières relatives :

- aux informations financières destinées aux actionnaires et aux tiers
- au processus d'audit
- au fonctionnement du contrôle interne
- au suivi de la relation avec le commissaire

Les réunions ont porté principalement sur l'examen des situations semestrielles, des comptes annuels ainsi que des rapports d'activité, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne groupe et l'approbation de la planification des missions de l'audit interne, le suivi des projets de rapports financiers, et les correspondances/rapports des régulateurs. Le comité est également informé des conclusions des comités d'audit et risques des filiales. Le comité a pris connaissance du relevé des litiges.

12.2.2 Comité des risques

Membres au 31 décembre 2021

Monsieur Frank van Bellingen	Président, administrateur
Monsieur Yvan De Cock	Administrateur indépendant
Madame Kathleen Ramsey	Administrateur indépendant
Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu	Administrateur
Monsieur Jacques-Martin Philippson	Administrateur

Le comité des risques se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni dix fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité des risques a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et dispose des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes complémentaires nécessaires leur permettant d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque du groupe.

Le comité des risques assiste le conseil d'administration en ce qui concerne la stratégie, l'évaluation du niveau de tolérance en matière de risques et propose des plans d'action en cette matière. Le comité a assisté le conseil dans la définition du cadre de Risk Appetite Framework, Risk Appetite Statement et politiques sous-jacentes.

Le comité des risques a porté une attention particulière au suivi réalisé par le risk management et plus spécifiquement à l'impact de certaines décisions sur le profil de risque du groupe. Le comité a également suivi l'implémentation du cadre de contrôle interne au sein de l'organisation.

Le comité des risques traite notamment des grandes orientations du groupe en matière de risque. Il bénéficie d'exposés spécifiques de la direction et examine les procédures de contrôle des risques matériels, entre autres, risques de marché et risques structurels de taux d'intérêt mais également les risques de crédit, opérationnel et de réputation. Le comité des risques revoit annuellement les politiques des risques et contrôle la mise en place, par la direction, des processus visant l'adhérence du groupe aux politiques approuvées.

Le comité a par ailleurs veillé à la bonne application de la politique de rémunération et a vérifié si les incitants mis en place en matière de rémunération tiennent compte de manière appropriée de la maîtrise des risques. Il a recommandé la validation par le conseil des rapports ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), la mise à jour du plan de redressement, les stress tests, les rapports périodiques sur la gestion du risque et sur le risque opérationnel, ainsi que les rapports du Compliance Officer (trimestriel et annuel, Entreprise Wide Risk Assessment).

Les réunions tenues ont également permis de se pencher sur des sujets tels que l'Anti-Money Laundering (AML) / Client Review (CFR), l'élaboration et la mise à jour des différentes politiques compliance, les plans de remédiation, le transfer pricing, les risques ESG, la sécurité de l'information et le suivi de l'implémentation de la directive de l'Union européenne DAC6.

Le comité des risques a encore traité de façon ponctuelle les questions de risques réputationnels, de risques de gouvernance, de risques juridiques et de risques réglementaires.

12.2.3 Comité de nomination

Membres au 31 décembre 2021

Monsieur Guido Vanherpe	Président, administrateur indépendant
Madame Kathleen Ramsey	Administrateur indépendant
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur
Monsieur Jacques-Martin Philippson	Administrateur

Les membres du comité de nomination ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent collégialement des compétences nécessaires pour permettre au comité d'exercer un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement des organes de gestion et d'administration du groupe.

Le comité de nomination est consulté notamment sur les questions relatives :

- à la composition et à la taille du conseil d'administration et du comité de direction
- à la définition du profil des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des Identified Staff, et au processus de sélection de ceux-ci
- aux propositions de nomination et de réélection des administrateurs et des membres du comité de direction

Le comité de nomination veille à appliquer la politique de recrutement, de nomination et de renouvellement applicable pour les fonctions d'administrateurs, dirigeants effectifs, et responsables de fonction de contrôle indépendante.

Dans les matières pour lesquelles il est compétent, le comité de nomination formule des propositions à l'intention du conseil d'administration.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires, après approbation de l'autorité de contrôle, pour un terme qui ne pourra dépasser six ans, ils sont rééligibles.

Lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de mandat d'administrateur, le comité de nomination doit analyser la contribution individuelle de l'administrateur concerné avant de recommander au conseil d'administration le renouvellement du mandat.

Les membres du comité de direction sont nommés par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination, et après approbation par les autorités de contrôle.

Le président du comité de direction est nommé par le conseil d'administration parmi les membres de ce comité après recommandation du comité de nomination et approbation de l'autorité de contrôle. Sa révocation ou le non-renouvellement de son mandat est soumis à la même procédure.

Le comité de nomination se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni douze fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

12.2.4 Comité de rémunération

Membres au 31 décembre 2021

Monsieur Gilles Samyn	Président, administrateur indépendant
Monsieur Yvan De Cock	Administrateur indépendant
Monsieur Miguel del Marmol	Administrateur
Monsieur Guido Vanherpe	Administrateur indépendant

Chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives et les membres du comité de rémunération disposent des compétences nécessaires afin d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques de rémunération et de bonus, en tenant compte des fonds propres et de la liquidité.

Le comité de rémunération est consulté sur les questions relatives :

- à la politique de rémunération générale
- à l'enveloppe globale des rémunérations variables
- à la rémunération des administrateurs membres du comité de direction
- à la rémunération des Identified Staff et des fonctions de contrôle indépendantes
- aux plans d'intéressement des membres du personnel du groupe

Le comité de rémunération se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

12.2.5 Comité informatique

Membres au 31 décembre 2021

Madame Kathleen Ramsey	Président, administrateur indépendant
Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu	Administrateur
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur

Le comité informatique se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Le comité informatique aide le conseil d'administration à promouvoir la vision informatique au sein du groupe et son évolution et superviser l'exécution et la mise en œuvre de la stratégie informatique approuvée par le comité de direction en tenant compte des risques informatiques importants afin de garantir un équilibre entre l'impact réglementaire, l'efficacité opérationnelle et l'activité commerciale dans un contexte de transformation informatique et opérationnelle indispensable.

Le comité informatique soutient le conseil d'administration dans le domaine informatique afin de faciliter l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation périodique du cadre de gouvernance interne de la banque du point de vue informatique et veille à ce que la stratégie informatique soit alignée sur les objectifs commerciaux définis par le conseil d'administration

et tenir compte de la vision du groupe en matière d'innovation dans le domaine informatique.

Le comité informatique aide le comité des risques dans le domaine de l'informatique à assurer l'identification, le suivi et l'évaluation des risques informatiques opérationnels inhérents à tous les produits, activités, processus et systèmes importants afin de garantir que les risques et les incitations inhérents à l'informatique sont bien compris et gérés ; tous les extraits pertinents des rapports, procès-verbaux et conclusions en matière de risques informatiques sont communiqués au comité des risques.

12.2.6 Biographies des membres des comités spécialisés

Yvan De Cock

- Président du comité d'audit
- Membre du comité des risques
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Yvan De Cock**, licencié en droit et en gestion financière, dispose d'une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit acquise au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant plus de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du groupe BNP Paribas Fortis. Il a également exercé la fonction de CEO de Fortis UK et Fortis Turkey.

Dans le cadre de ces fonctions, il a présidé des comités de crédit et a été impliqué de près dans la gestion d'autres risques tels que les risques opérationnels, de liquidité, de marché et de conformité. Il a également été impliqué de près dans la mise en place des politiques de rémunération.

Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir une expertise approfondie dans les thématiques qui relèvent de la compétence des comités dont il est membre.

Kathleen Ramsey

- Présidente du comité informatique
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des risques
- Membre du comité de nomination

Madame **Kathleen Ramsey** est titulaire d'un master en administration des entreprises de l'École supérieure d'administration et de direction d'entreprises (ESADE), d'un master en gestion internationale de la Thunderbird School of Global Management ainsi que d'une licence de l'Université de Tulsa.

Spécialisée dans la technologie (informatique) et les opérations financières, elle a plus de 25 ans d'expérience en gestion internationale dans de grandes entreprises multinationales y compris une vaste expérience au plus haut niveau exécutif dans des grandes sociétés de services financiers telles que Grupo Santander, American Express et Citigroup.

Dans le cadre de sa carrière, et en lien avec l'audit, elle a une vaste expérience dans de grandes sociétés de services financiers, où elle a participé à la mise en œuvre des cadres de contrôle interne. Elle a également été auditeur invité pour les filiales américaines et internationales de Citigroup.

Dans le cadre de ces fonctions, elle a acquis une expertise en matière de gestion des risques, notamment en ce qui concerne les risques opérationnels, le cadre de contrôle interne et les risques liés à l'externalisation (outsourcing), l'informatique et le cyber-risque.

Tout au long de sa carrière, elle a dirigé de grandes équipes composées de personnes très

diverses. Elle connaît donc bien les aspects des ressources humaines liés à la gestion d'une banque, y compris la gestion des performances et les systèmes de rémunération.

Gilles Samyn

- Président du conseil d'administration
- Président du comité de rémunération
- Membre du comité d'audit

Monsieur **Gilles Samyn** dispose d'un diplôme d'ingénieur commercial de l'Ecole de commerce Solvay. Il a acquis son expérience professionnelle en tant que directeur financier puis administrateur-délégué du groupe Frère-Bourgeois, une holding professionnelle familiale (1983-2019), ainsi qu'en tant qu'administrateur non-exécutif dans des secteurs très divers, puisqu'il a exercé des mandats d'administrateur (et président) dans une centaine d'entreprises, allant de holdings financiers à de grandes entreprises telles que Pernod Ricard, Petrofina, Bertelsmann, Eiffage ou M6 ainsi qu'au sein du conseil d'administration de Banca Leonardo.

Il a eu l'occasion de faire partie et de présider à diverses reprises des comités d'audit, de stratégie, de contrôle, de nomination et de rémunération et a donc acquis une excellente compréhension et maîtrise du fonctionnement de tels comités et des thématiques qui relèvent de la compétence de ces comités.

Outre les mandats liés à son activité professionnelle, il a également été membre du conseil d'administration de plusieurs ASBL, sociétés et groupements divers. Il a enseigné à l'Ecole de commerce Solvay (comptabilité, contrôle de gestion et stratégie) de 1969 à 2017.

Thomas Demeure

- Membre du comité d'audit

Monsieur **Thomas Demeure** est licencié en sciences économiques appliquées et licencié en droit (UCL) et a obtenu un MBA (University of Chicago).

Il a poursuivi une carrière de près de 35 ans en banque d'affaires (fusions et acquisitions et marchés des capitaux) à New York et à Londres. En tant que vice-chairman Investment Banking chez Barclays et, précédemment, chairman du département Institutions Financières Europe, Moyen-Orient et Afrique chez Citi, il a accumulé une expérience analytique et transactionnelle étendue dans le secteur financier européen qui permet notamment de renforcer la compétence collective du comité d'audit dans ces matières.

Jean-Marie Laurent Josi

- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de nomination
- Membre du comité informatique

Monsieur **Jean-Marie Laurent Josi** est licencié de l'Ecole de commerce Solvay. Il a acquis une expérience professionnelle pointue en matière stratégique, financière et de gouvernance d'entreprises au cours de sa carrière au travers principalement de sa fonction de CEO de Cobepa depuis 2004. Il a également occupé divers mandats d'administrateur au sein de sociétés dans des secteurs variés dont Cobepa est actionnaire, incluant Carmeuse (membre du comité d'audit et du comité de rémunération et nomination), van Oord (membre du comité d'audit) et Socotec (président du conseil d'administration et membre du comité de rémunération et nomination).

Ces différents mandats lui ont permis d'acquérir une excellente compréhension et maîtrise du fonctionnement de tels comités ainsi que des thématiques qui relèvent de la compétence de ces comités, en ce compris les enjeux en matière de développement des technologies informatiques.

Frank van Bellinghen

- Président du comité des risques

Monsieur **Frank van Bellinghen** dispose d'une maîtrise en sciences économiques (UCL) et d'un master en relations internationales (LES).

Il a acquis une expérience professionnelle et une expertise pointue en matière de gestion des risques au travers de son mandat d'administrateur et directeur financier de CLDN-Cobelfret où il est responsable de la gestion des risques depuis 1988. Il préside le comité des risques de Degroof Petercam depuis 2015.

Jacques-Martin Philippson

- Membre du comité des risques
- Membre du comité de nomination

Monsieur **Jacques-Martin Philippson** a acquis une expérience professionnelle en gestion des risques tout au long de sa carrière en qualité d'administrateur (exécutif et non-exécutif) de nombreuses sociétés depuis 1990 dans le secteur bancaire et financier ainsi que dans d'autres secteurs, tels que l'évènementiel, l'audiovisuel, la logistique, ou encore la promotion immobilière tant en Belgique qu'à l'étranger.

En outre, il est membre du comité des risques de Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg depuis 2014 et membre du comité de nomination de Degroof Petercam en Belgique depuis 2016. Il dispose d'une expertise approfondie dans les thématiques qui relèvent de la compétence de ces comités.

Jean-Baptiste Douville de Franssu

- Membre du comité des risques
- Membre du comité informatique

Monsieur **Jean-Baptiste Douville de Franssu** est diplômé du Groupe de l'École Supérieure de Commerce de Reims et de l'Université du Middlesex (Londres) en Business Administration. Il est titulaire d'un diplôme d'actuaire de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris).

Jusqu'en 2012, il a été Managing Director et membre du comité de direction mondial d'Invesco Ltd, un des principaux gestionnaires d'actifs dans le monde. Il est également administrateur de sociétés dans le secteur financier et notamment président du conseil d'administration de L'Istituto per le Opere di Religione (IOR) et vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit et de risque du Groupe La Française.

Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie de la gestion des risques et des enjeux en matière de technologies informatiques.

Guido Vanherpe

- Président du comité de nomination
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Guido Vanherpe** est licencié en sciences économiques appliquées, avec une licence spéciale en marketing appliqué. Il a également suivi un master en Business Administration Finance aux Etats-Unis.

Il est administrateur délégué de la société La Lorraine Bakery Group depuis 1995, où il a acquis une longue expérience en matière de professionnalisation et de gouvernance de son groupe familial, notamment dans les thématiques liées aux nominations et rémunérations. Il est également président du jury Family Business of Excellence Award, une initiative dédiée à

la reconnaissance des sociétés familiales excellant en matière de gouvernance et vision de durabilité.

Il a aussi été administrateur indépendant au sein de Resilux NV et Terbeke NV, où il a acquis de l'expérience en matière de politiques de rémunération.

Miguel del Marmol

- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Miguel del Marmol** est ingénieur commercial. Il a acquis une expérience professionnelle en matière de gestion des équipes tout au long de sa carrière au sein du groupe Total et tout particulièrement en sa qualité de General Manager.

Ayant eu des responsabilités de direction générale durant plus de 15 ans en Belgique et à l'international au sein de sociétés de la taille de celle de Degroof Petercam, Monsieur Miguel del Marmol fait bénéficier le comité de rémunération de son expérience approfondie en matière de rémunération des équipes.

12.3 Comité de direction et gestion journalière du groupe

Le conseil d'administration a, conformément à l'article 17 de ses statuts et à l'article 24, § 1er de la Loi bancaire, constitué en son sein un comité de direction. Dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe. Il exerce tous les pouvoirs que la loi lui confère.

Monsieur Hugo Lasat	Chief Executive Officer (Audit, CEO office, Communication, Credits, Facilities, Human Resources, IT, Legal et Operations)
Monsieur Bruno Colmant	Group Head of Private Banking (Private Banking et Marketing)
Madame Nathalie Basyn	Chief Financial Officer (Finance)
Monsieur Gautier Bataille de Longprey	Group Head of Business Development (Corporate Banking, Family Office, Fund Management et Private Equity)
Monsieur Gilles Firmin	Chief Risk Officer (Risques, AML et Compliance)
Monsieur François Wohrer	Group Head of Investment Banking (Corporate Finance et Global Markets)

La composition du comité de direction est déterminée sur la base des principes suivants :

- la complémentarité des compétences (en matière financière, gestion des risques, connaissances opérationnelles, etc.) requises pour assurer la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration
- l'évolution des besoins
- la prise en compte des critères moraux, déontologiques et éthiques applicables au sein du groupe

Chacun des membres actuels du comité de direction porte le titre d'administrateur-délégué. Le comité de direction se réunit en principe une fois par semaine. Il s'est réuni 60 fois au cours de l'exercice.

Hugo Lasat

Monsieur **Hugo Lasat** occupe la fonction de CEO depuis octobre 2021. Celui-ci a rejoint Petercam en 2011 en tant qu'associé et responsable de Petercam Institutional Asset Management. En 2016, suite à la fusion entre Banque Degroof et Petercam, il reprend la direction de DPAM en tant que CEO. Il a débuté sa carrière en 1986 chez Arthur Andersen & Co et s'appuie sur plus de 30 ans d'expérience dans le secteur financier (Banque Bacob, AG Asset Management, Paribas Asset Management, Banque Paribas Belgium, Cordius Asset Management, Amonis, Candriam et Groupe Dexia). Il est titulaire d'une maîtrise en économie et d'une maîtrise post-universitaire en finance de la KU Leuven (Campus Brussel). Hugo Lasat est professeur invité à la KU Leuven (Campus Brussel) et est administrateur de Baloise Holding, Basler Leben AG et Basler Versicherung AG.



Bruno Colmant

Monsieur **Bruno Colmant** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Head of Private Banking depuis octobre 2021. Il a rejoint le groupe Degroof Petercam en 2015 en tant que Head of Macro Research et en devient son CEO en 2019. Entre 2011 et 2015 il était conseiller académique d'AGEAS et partenaire du cabinet de conseil Roland Berger. Bruno Colmant a débuté sa carrière chez Arthur Andersen, Dewaay et Sofina. Il a été administrateur délégué chez ING (1996-2006), chef de cabinet du ministère belge des Finances (2006-2007), CEO de la Bourse de Bruxelles, membre du comité de direction de NYSE Euronext et président et CEO d'Euronext Bruxelles (2007-2009) et Deputy CEO d'AGEAS (2009-2011). Il est docteur en sciences économiques appliquées et ingénieur commercial de la Solvay Business School Economics & Management (ULB), titulaire d'un Master of Sciences de l'Université de Purdue (USA) et d'un Master en Sciences Fiscales (ICHEC-ESSF). Bruno Colmant est membre de l'Académie Royale de Belgique, membre du Conseil Central de l'Economie et chargé de cours en finance à la Vlerick Management School, UCL et à la Solvay Business School Economics & Management (ULB).



Nathalie Basyn

Madame **Nathalie Basyn** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Group CFO depuis 2015. Celle-ci a débuté sa carrière chez Procter & Gamble avant de rejoindre Citibank en 1989, où elle a occupé diverses fonctions de contrôle financier, pour aboutir au poste de Retail Bank CFO Europe, Middle East & Africa. Nathalie Basyn a rejoint Fortis en 2005, où elle a occupé respectivement les postes de responsable du Corporate Performance Management et de responsable du Management Control chez BNP Paribas Fortis pour prendre la responsabilité de Deputy CFO of International Banking chez BNP Paribas de 2013 à 2015. Elle est titulaire d'un diplôme en économie appliquée de l'Université catholique de Louvain et d'un MBA de la Booth School of Business de l'Université de Chicago.



Gautier Bataille de Longprey

Monsieur **Gautier Bataille de Longprey** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Group Head of Business Development depuis 2018. Il est également administrateur de différentes filiales du groupe et préside le Comité Almac en charge de la gestion des actifs et passifs du bilan. Il supervise directement les activités de la gestion des fonds patrimoniaux, de la gestion de la trésorerie du groupe, du Private Equity, du Family Office et du Corporate Banking services. Il a rejoint la Banque Degroof en 1986 pour occuper des fonctions d'analyse et de gestion dans le domaine de l'asset management. En 1991 il rejoint la salle des marchés pour y développer le conseil et la vente à la clientèle institutionnelle. En 1998, il devient responsable de la salle des marchés et de la vente institutionnelle, il entre au comité de direction en 2002 et reprend la direction de l'informatique et l'organisation en 2003. Gautier Bataille de Longprey est ingénieur civil, mathématiques appliquées de l'UCL et a suivi un Général Management Programme à l'INSEAD.



Gilles Firmin

Monsieur **Gilles Firmin** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Chief Risk Officer depuis 2016. Il a rejoint la Banque Degroof en 1999 en tant que Risk Manager en charge des risques de marché, liquidité et ALM. Il prend la responsabilité de Chief Risk Officer en 2005 et intègre le Management Committee de Banque Degroof en 2013 pour en devenir en 2015 administrateur délégué en charge du risk management et de la compliance. Il démarre son parcours professionnel en 1996 à l'office central de crédits hypothécaire (OCCH) et passe en 1998 un an à l'étranger comme responsable financier pour Médecins sans frontières. Gilles Firmin est licencié en sciences économiques de l'Université Libre de Bruxelles et d'une formation complémentaire en droit international public de la Vrije Universiteit Brussel.



François Wohrer

Monsieur **François Wohrer** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Group Head of Investment Banking depuis 2018. Ses responsabilités couvrent les activités d'investment banking, y inclus corporate finance et global markets. Il a rejoint le groupe Degroof Petercam en 2015 en tant que CEO de Degroof Petercam France. Entre 2011 et 2015, François Wohrer était CEO de BBVA-France, filiale française de la seconde banque espagnole. Auparavant, il a travaillé en tant qu'associé-gérant en fusions et acquisitions chez DC Advisory (anciennement Close Brothers). Entre 1997 et 2009, il fut Managing Director en investment banking chez UBS à Londres et à Paris. François Wohrer a commencé sa carrière en 1991 à Washington DC au sein du groupe Banque Mondiale. Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un master en sciences économiques de la London School of Economics.



12.4 Politique d'affectation des résultats

Le dividende est déterminé en fonction de l'évolution du bénéfice net consolidé, du report à nouveau et de la stratégie du groupe.

12.5 Mémoire de gouvernance

Degroof Petercam a élaboré un mémoire de gouvernance évaluant les caractéristiques de base de sa structure de gestion relatif :

- à l'honorabilité et à la santé financière des actionnaires significatifs
- à une structure de gestion transparente favorisant une gestion saine et prudente
- à la détermination des compétences et responsabilités de chaque segment de l'organisation
- au caractère collégial de la direction effective
- aux fonctions de contrôle indépendantes
- au profil adéquat et aux qualités de ses dirigeants
- à la politique de rémunération de ses dirigeants
- à la détermination des objectifs stratégiques et valeurs que s'assigne le groupe
- à la bonne connaissance de la structure opérationnelle et des activités par la direction
- à la communication adéquate sur la gestion et le contrôle avec les différentes parties concernées

Cette information est transmise à la Banque Nationale de Belgique et est périodiquement actualisée.

13 | Conflits d'intérêts

En 2021, le conseil d'administration a abordé la rémunération des membres du comité de direction au cours de deux réunions. Conformément à l'article 7:96, § 1er, al. 1er du Code des sociétés et des associations, les extraits des procès-verbaux y relatifs sont repris ci-dessous :

Extrait du conseil d'administration du 11.03.2021

Dans le cadre de la politique de gestion des conflits d'intérêts, les administrateurs exécutifs quittent la réunion pour laisser les administrateurs non-exécutifs aborder les questions qui concernent la rémunération des membres du comité de direction. (...)

Le comité de rémunération recommande de valider le montant négocié pour la réduction de l'enveloppe du comité de direction qui s'élèvera à 6,3% de l'enveloppe globale (fixe et variable) de rémunérations des membres du comité de direction.

Le conseil d'administration approuve la réduction d'enveloppe de rémunération des membres du comité de direction sur recommandation du comité de rémunération.

Extrait du conseil d'administration du 14.07.2021

Les administrateurs exécutifs quittent la réunion pour permettre au président du comité de soumettre aux administrateurs non exécutifs les recommandations concernant la rémunération des administrateurs exécutifs actuels. (...)

Pour faire suite à une demande du conseil d'administration et sur proposition du comité de rémunération, le comité de rémunération recommande une réduction de l'enveloppe globale de la rémunération des administrateurs exécutifs à hauteur de 12% dont la répartition a été détaillée en séance. Le conseil d'administration approuve les recommandations du comité de rémunération.

L'article 59/1 de la Loi bancaire prévoit une procédure similaire à celle prévue à l'article 7:96, § 1er du Code des sociétés et des associations (applicable au conseil d'administration) en cas de conflit d'intérêts au sein du comité de direction. En 2021, le comité de direction n'a pas été confronté à une situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 59/1 de la Loi bancaire.

14 | Décharge aux administrateurs et commissaire

Conformément à la loi et aux statuts, il est demandé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de Banque Degroof Petercam SA pour l'exercice de leur mandat pour l'année sociale écoulée.

15 | Liste des mandats exercés par les dirigeants conformément à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédits et sociétés de bourse ('Loi Bancaire')

La liste des mandats extérieurs exercés par les dirigeants de Degroof Petercam, et soumis à publication, est disponible sur le site internet www.degroofpetercam.com.

Fait à Bruxelles, le 21 avril 2022

1	La durabilité de l'entreprise est inscrite dans notre raison d'être	<u>71</u>
2	En un coup d'oeil	<u>73</u>
2.1	Points marquants en matière de développement durable en 2021	<u>73</u>
2.2	20 ans d'expérience en développement durable	<u>75</u>
2.3	Contexte du rapport	<u>77</u>
3	Stratégie	<u>81</u>
3.1	Introduction	<u>81</u>
3.2	Engagements	<u>82</u>
3.2.1	DPAM	<u>82</u>
3.2.2	Banque Degroof Petercam	<u>84</u>
3.3	Gouvernance et politiques	<u>85</u>
3.3.1	Gouvernance au niveau du groupe	<u>85</u>
3.3.2	Gouvernance chez DPAM	<u>87</u>
3.3.3	Gouvernance à la Banque Degroof Petercam	<u>88</u>
3.3.4	Politiques de DPAM	<u>90</u>
3.3.5	Politiques de la Banque Degroof Petercam	<u>91</u>
3.4	Recherches internes et expertise externe	<u>93</u>
4	Développement durable au niveau du client	<u>97</u>
4.1	Fonds et gestion de portefeuille	<u>97</u>
4.1.1	SFDR	<u>97</u>
4.1.2	Modèle DPAM en matière de développement durable	<u>100</u>
4.1.3	Reconnaissance des tiers	<u>102</u>
4.2	Crédits	<u>103</u>
4.3	Private equity	<u>104</u>
4.4	Conseils en matière de philanthropie	<u>105</u>

5	Développement durable au niveau du groupe	<u>109</u>
5.1	Environnement	<u>109</u>
5.1.1	Émissions liées à l'énergie/empreinte carbone	<u>109</u>
5.1.2	Utilisation des ressources, effluents et déchets	<u>112</u>
5.1.3	Informatique verte	<u>113</u>
5.2	Social	<u>113</u>
5.2.1	Santé et sécurité au travail	<u>113</u>
5.2.2	Formation et éducation	<u>115</u>
5.2.3	Emploi, diversité et égalité des chances	<u>116</u>
5.2.4	Programmes d'engagement social	<u>119</u>
5.3	Gouvernance	<u>121</u>
5.3.1	Code d'éthique	<u>121</u>
5.3.2	Programme de sensibilisation aux risques et d'excellence en matière de contrôle (Risk Awareness and Control Excellence, RACE)	<u>121</u>
6	Développement durable externe	<u>125</u>
6.1	Actionnariat actif	<u>125</u>
6.1.1	DPAM	<u>125</u>
6.1.2	Fonds patrimoniaux du Private Banking	<u>125</u>
6.1.3	Fonds externes	<u>126</u>
6.2	Évaluation des fournisseurs	<u>126</u>
6.2.1	Évaluation environnementale des fournisseurs	<u>126</u>
6.2.2	Évaluation sociale des fournisseurs	<u>126</u>
6.3	Satisfaction du client	<u>127</u>
6.4	Éducation et emploi innovant	<u>127</u>

1 La durabilité de l'entreprise est inscrite dans notre raison d'être

Chez Degroof Petercam, la création d'une prospérité responsable fait partie intégrante de notre raison d'être, est enracinée dans le passé, et fonde notre action future. Le mot 'prospérité' recouvre de nombreuses significations. Il fait référence à la richesse financière, au patrimoine, à la création de valeur et au succès, qui sont tous au cœur de nos activités. Mais il fait également référence au développement économique et, par conséquent, à une prospérité collective. Depuis notre création en 1871, cette ambition a été portée par des actionnaires familiaux au profit d'un nombre croissant de parties prenantes.

Nous sommes une entreprise inclusive. Notre empreinte va au-delà des bénéficiaires. Nous nous soucions de l'environnement, de valeurs sociales et de bonne gouvernance. En tant que pionniers, nous avons intégré ces considérations ESG dans notre offre. Nos décisions sont guidées par leur impact sur diverses parties prenantes. Pour exercer une influence positive sur l'inclusion et la diversité, nous cherchons à créer un environnement responsable pour chaque personne et pour les nombreux talents de l'équipe de Degroof Petercam.

En tant que groupe responsable, nous avons l'ambition de marquer les esprits et de générer un impact positif global dès lors qu'il s'agit de contribuer à un avenir durable pour la société. Nous cultivons ces principes sur le long terme et nous cherchons

des solutions durables qui se perpétuent par-delà les générations.

Les défis ESG constituent une opportunité unique pour préparer un avenir meilleur et plus durable pour tous. Nous pensons que le secteur privé et que des entreprises comme la nôtre ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre et la promotion de ces objectifs.

C'est pourquoi nous sommes déterminés à faire entendre notre voix et à promouvoir le changement par nos actions quotidiennes ainsi que l'influence que nous pouvons exercer sur nos parties prenantes. Toutes nos équipes, quelles que soient leurs fonctions et leurs localisations, sont animées par la même raison d'être.

Nous créons une prospérité collective et responsable, en ouvrant les portes aux opportunités et en accompagnant nos clients avec expertise.

L'expertise est l'essence même de notre ADN. Notre expertise est incarnée par nos talents, passionnés par ce qu'ils font. Nos experts sont animés par le plus haut degré d'intégrité et de professionnalisme. Ils combinent d'excellentes compétences avec une compréhension profonde de nos clients et de l'évolution de notre société. L'entrepreneuriat est notre moteur, l'expertise est notre carburant.

Nous accompagnons nos clients, nous sommes à leurs côtés pour établir un partenariat fort et durable fondé sur la fiabilité, la transparence et la connaissance mutuelle. Nos clients peuvent compter sur nous en tant que partenaire de confiance pour les épauler dans les étapes importantes qui jalonnent leur vie privée, celle de leur entreprise ou de leurs actifs.

Nous recherchons l'excellence en offrant une valeur ajoutée grâce à notre expertise et à nos services. Au travers de nos activités de Private Banking, de gestion d'actif institutionnels (DPAM), d'Asset Services (DPAS) et de banque d'investissement (Corporate Finance et Global Markets), nous partageons notre vision prospective avec nos clients et attirons leur attention sur l'impact de leurs décisions. Ensemble, nous créons des solutions durables qui leur permettent de concrétiser leurs ambitions. Nous étudions ces solutions avec un sens aigu des affaires et de l'intégrité, sans perdre de vue le contexte général.

Nous avons la volonté d'aller de l'avant, de transformer les idées innovantes en actions. Cette attitude implique la responsabilité de fournir des résultats tangibles et l'ambition de dépasser les attentes. Nous sommes déterminés à combiner les objectifs financiers et durables afin de créer une valeur ajoutée pour toutes nos parties prenantes.

Les valeurs intrinsèques de la politique E.T.H.I.C. (pour Excelling, Teaming-up, Humane, Intrapreneurial and Client-centric) que suit notre groupe renforcent les nombreuses initiatives prises en son sein ces dernières années.

Engagement



× 9.697

Participation de DPAM à un total de **683** assemblées générales et extraordinaires pour un total de **9.697** résolutions



Engagement de DPAM dans le management de **600** entreprises

Environnement



Achat de **100%** d'électricité verte et renouvelable à l'échelle du groupe



Neutralité carbone de nos centres de données



Projets de production d'électricité verte permettant de générer **260 GWh** par an (environ 65.000 ménages)

Personnes & Société



24 nationalités au sein du groupe



700 heures consacrées à la formation dans le domaine de la santé et de la sécurité



Plus de 1.500 employés ont été formés et ont adhéré au Code d'éthique et de pratiques commerciales



6 experts ESG internes



34 gestionnaires de fonds durables



2.200 jours de bénévolat d'entreprise

2 En un coup d'oeil

2.1 Points marquants en matière de développement durable en 2021

Actifs des clients



Augmentation de **29%** des actifs sous gestion investis dans des stratégies ESG et durables chez DPAM



84% des actifs sous gestion de DPAM sont des produits Article 8 et Article 9



91% des mandats discrétionnaires de la banque privée sont des produits Article 8

Banque et investissements responsables



Vingtième anniversaire de notre première stratégie d'investissement durable



Signature des UN PBR en 2021

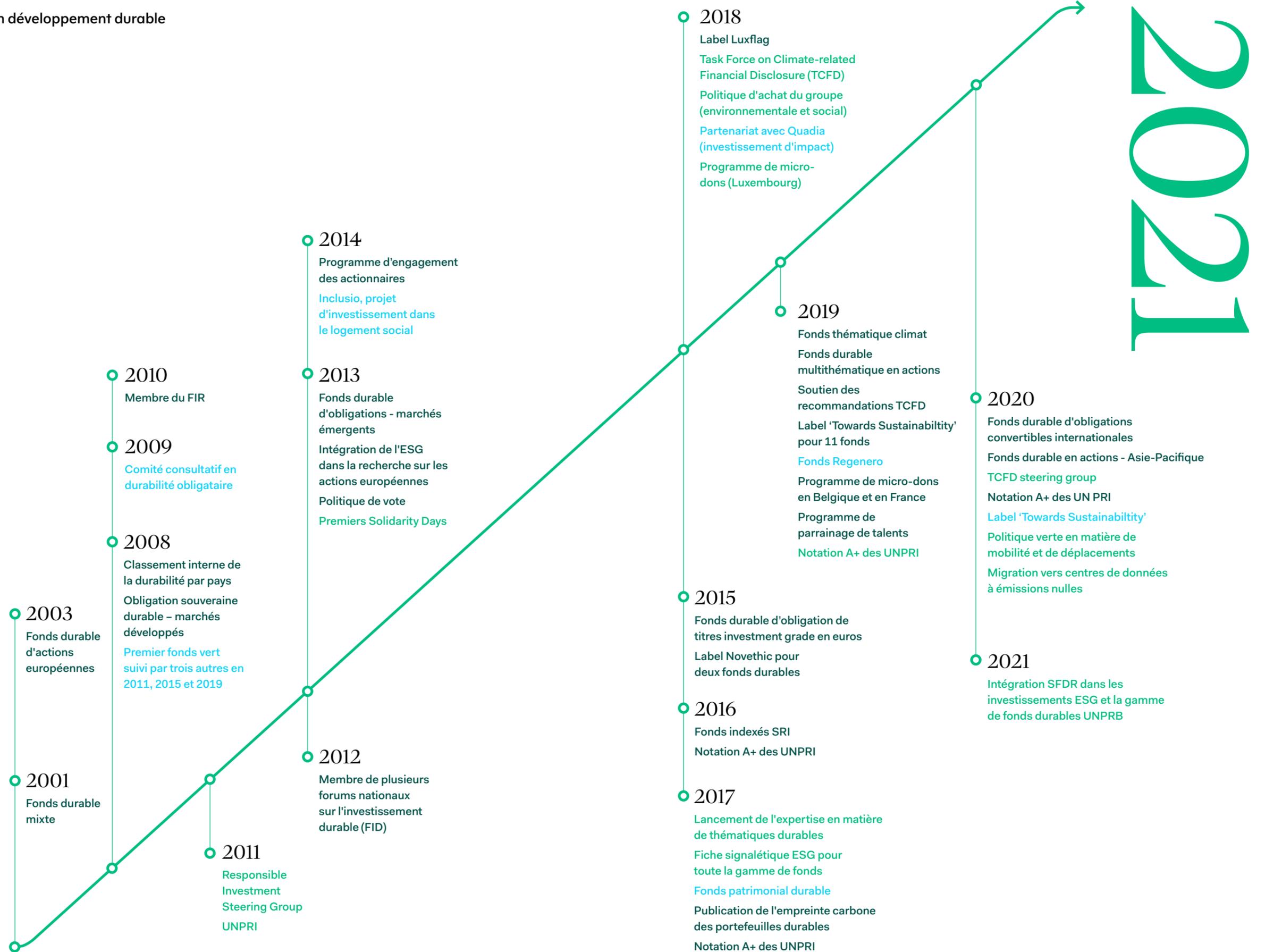


Obtention de la meilleure note **A+** pour DPAM par les UN PRI depuis 2017

2.2 20 ans d'expérience en développement durable

- Groupe
- DPAM
- Private Banking

2001



2.3 Contexte du rapport

Ce rapport non-financier reflète notre engagement sans faille envers nos collègues, nos clients, nos actionnaires, nos partenaires, les communautés au sein desquelles nous sommes actifs, sans oublier la planète que nous partageons tous.

Il décrit la manière dont nous abordons la durabilité de l'entreprise et notre parcours de finance durable à travers nos activités mais aussi en tant qu'entreprise. Nous y partageons les principales activités de Degroof Petercam en matière de développement durable, les politiques et directives que nous observons, la gouvernance que nous avons adoptée tout en prenant le pouls des progrès réalisés et des améliorations à envisager. Les aspects liés à la gestion des risques sont détaillés dans un rapport distinct consacré à cette thématique.

Ce rapport préparé par la Banque Degroof Petercam SA consolide les informations non financières de la société mère belge.

Dans ce rapport, sauf mention contraire explicite, le terme 'Degroof Petercam' désigne à la fois l'entité juridique Banque Degroof Petercam SA et le groupe de sociétés dont elle est la structure faitière. Tout au long de ce rapport, la distinction entre Degroof Petercam Asset Management (DPAM, l'entité dédiée à la gestion institutionnelle) et la Banque Degroof Petercam est indiquée dans la description des considérations en matière de durabilité et des mesures prises qui les concernent respectivement.

Sauf indication contraire, le présent rapport couvre les informations relatives à l'exercice clôturé le 31 décembre 2021. Le contenu a été examiné et

approuvé par le Corporate Sustainability Steering Group, le Non-Financial Risk Committee, ainsi que par le comité de direction et le conseil d'administration et notre auditeur externe. Pour des raisons de cohérence, ce rapport suit le même exercice de matérialité interne que celui utilisé dans le rapport de l'année précédente, qui se basait sur une recherche documentaire approfondie et une série d'entretiens avec les principaux décideurs de notre organisation. Plusieurs aspects matériels identifiés coïncidaient avec ceux des principaux acteurs du secteur financier belge et se rapportent à nos clients, aux personnes et à la société en général, à l'environnement et à notre gouvernance.

Degroof Petercam prévoit de professionnaliser davantage son processus de matérialité en réalisant une évaluation de la matérialité en 2022 avec une base de parties prenantes plus large afin d'évaluer et d'expliquer pourquoi les questions sont importantes du point de vue de l'impact et/ou du point de vue financier. Cette évaluation systématique et fondée sur des éléments tangibles permettra non seulement de formuler des jugements solides sur la matérialité pour nos rapports annuels, mais sera également utilisée pour notre planification stratégique, l'allocation des budgets, la gestion des risques et la fixation d'objectifs concrets et d'indicateurs clés de performance sur des sujets pertinents pour les parties prenantes.

Le processus de matérialité tiendra compte du cadre réglementaire de l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG), qui devrait publier le premier projet de norme sur la double évaluation de la matérialité d'ici le deuxième trimestre 2022.

Ce rapport est présenté conformément à la loi

du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes, publiée au Moniteur belge du 11 septembre 2017. Cette loi modifie l'article 119 du Code belge des sociétés en exigeant la publication d'informations matérielles relatives aux activités, aux politiques et à la diligence raisonnable d'une société en matière environnementale, sociale et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption. Le paragraphe 2 de cet article permet aux sociétés mères de préparer cette déclaration non-financière consolidée sous la forme d'un rapport séparé.

Adopté par l'organe de l'UE le 27 novembre 2019, le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) exige de prendre en compte, lors de la fourniture de conseils en investissement ou de services de gestion de portefeuille, les impacts positifs et négatifs sur la durabilité par les décisions ou recommandations d'investissement. Cette évaluation d'impact, également appelée indicateurs des principaux impacts négatifs (PAI), doit être communiquée sur la base d'un cadre défini. Cependant, étant donné que les normes techniques réglementaires (RTS) sur le règlement SFDR détaillant ces exigences spécifiques ont été reportées en 2021 et ne sont donc pas encore applicables au moment de la publication de ce rapport, aucun détail spécifique sur ces PAI n'est mentionné pour l'instant.

L'acte délégué relatif aux informations à publier en lien avec la Taxonomie (règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission (adopté le 6 juillet 2021)) prévoit que les entreprises financières et non

financières publient des informations concernant l'alignement sur la Taxonomie de leurs activités ou leur exposition à ces activités. Étant donné que la mise en œuvre de la Taxonomie est actuellement toujours en cours et qu'aucune donnée fiable du marché n'est disponible au moment de la publication de ce rapport, aucun détail spécifique à ce sujet n'est mentionné pour l'instant.

Au-delà des exigences réglementaires, ce rapport reflète également les valeurs de Degroof Petercam qui s'appuient sur la conviction que nous joignons les actes à la parole. Le développement durable est inscrit dans notre raison d'être et nos processus décisionnels lorsque nous proposons nos services financiers à nos clients.



« Le trajet que nous avons entamé il y a 20 ans en matière de durabilité n'a fait que renforcer ma conviction qu'une approche sociétale durable et des performances financières à long terme sont indissociables. »

Hilde De Jaeger, Head of Institutional Sales
Mandates Belgium (DPAM)

3 Stratégie

3.1 Introduction

Historiquement, DPAM, notre entité dédiée à la gestion d'actifs institutionnels, a entamé sa feuille de route en termes d'investissements durables et responsables en 2001. Alors que ces 20 années d'expérience approfondie nous ont permis d'acquérir un leadership en matière d'investissement responsable et une position d'avant-garde dans le secteur de la gestion d'actifs, nous avons lancé, voici quelques années, un exercice d'intensification au niveau du groupe et de la banque privée. Notre objectif est d'intégrer la durabilité dans l'ensemble de notre entreprise, non seulement dans nos solutions d'investissement, mais aussi dans nos activités, notre gestion des risques, notre gouvernance et notre gestion des talents.

Nous favorisons une approche progressive et intégrée, assortie de priorités claires et ménageant une place pour la nuance, la recherche, la discussion et l'apprentissage à partir de nos efforts. Afin de passer à l'étape suivante et de mieux définir et soutenir notre stratégie, de mettre en place des systèmes de mesure et de définir des indicateurs clés de performance, nous avons décidé :

- de **nous engager vis-à-vis de cadres externes** nous permettant d'inscrire nos nombreuses initiatives existantes dans un contexte plus large
- de **mettre en œuvre une gouvernance et des politiques solides** en vue d'améliorer l'alignement au sein de notre groupe, en nous appuyant sur les connaissances et les organes de gouvernance déjà en place
- de continuer à **investir dans la recherche sur le développement durable**, qu'elle soit propriétaire ou externe via des fournisseurs de données et des liens solides avec des conseils et des institutions universitaires et externes spécialisés



3.2 Engagements

En tant que banque privée et gestionnaire d'actifs responsable à long terme, nous bénéficions d'une position unique pour améliorer notre processus d'investissement par le biais d'engagements spécifiques. Ceux-ci nous permettent de nous engager de manière constructive avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, de faciliter la transition énergétique et de nous inspirer pour défendre un avenir durable. Nous avons adopté une approche d'apprentissage concret progressif. Nous ne nous contentons pas de communiquer sur nos efforts et de révéler nos progrès sur cette voie, mais nous veillons également à reconnaître les points d'amélioration futurs.

3.2.1 DPAM

DPAM est signataire des **Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI)** depuis septembre 2011. Ces principes ont été élaborés par des investisseurs pour des investisseurs. En y adhérant, DPAM s'engage à adopter ces six principes et à les mettre en œuvre.

- **Principe 1** : incorporer les thématiques ESG dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels
- **Principe 2** : être des actionnaires actifs et intégrer les questions d'ESG dans nos politiques et pratiques en matière d'actionariat
- **Principe 3** : chercher à obtenir des informations adéquates sur les questions d'ESG de la part des entités dans lesquelles nous investissons
- **Principe 4** : promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein du secteur de l'investissement
- **Principe 5** : travailler ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre des Principes
- **Principe 6** : rendre compte de nos activités et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes

En 2018, DPAM est devenu signataire de la **Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)** telle que définie par le Financial Stability Board afin de promouvoir activement des décisions réfléchies en matière d'investissement, de crédit et de souscription d'assurance. Ces recommandations constituent un cadre volontaire, cohérent, accessible et international pour rendre compte/communiquer sur les risques financiers liés au climat et améliorer la gestion des risques ainsi que l'identification des opportunités. La mise en œuvre des principes de la TCFD est un processus pluriannuel. Le processus TCFD a débuté en 2019 et le cadre comporte quatre piliers :

- **Gouvernance** : surveillance du conseil et rôle de la direction
- **Stratégie** : processus d'identification des risques et lien avec l'allocation d'actifs et l'évaluation des performances ; utilisation de l'analyse de scénarios pour évaluer la résilience d'une stratégie d'investissement
- **Gestion des risques** : évaluation de la matérialité des risques, identification et utilisation des données, mesure et hiérarchisation des risques
- **Mesures et objectifs** : utilisation de mesures pour comprendre et gérer les risques et les opportunités

Dans le cadre de cet engagement, DPAM a publié son premier rapport TCFD en 2019, qui décrit notre approche de la gestion des risques liés au climat (identification, intégration et atténuation) et de la saisie des opportunités (soutien à la transition et financement de solutions).

En matière d'**investissement durable**, DPAM a un triple engagement :

- Faire respecter les droits fondamentaux** conformément aux normes mondiales, c'est-à-dire le Pacte mondial des Nations unies, les instruments de l'OIT, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (EMN), les Principes directeurs des Nations unies et les conventions et traités sous-jacents. Les normes mondiales visent à faire respecter quatre principes fondamentaux : défendre les droits de l'homme, défendre les droits du travail, prévenir la corruption et protéger l'environnement. En s'appuyant sur des recherches spécialisées et indépendantes, les entreprises peuvent être classées comme conformes, non conformes ou mises sur une liste de surveillance.
- Éviter les activités controversées** susceptibles d'affecter la réputation, la croissance à long terme et les investissements. Plusieurs secteurs controversés sont exclus de l'univers d'investissement de nos fonds durables. D'autres activités ou secteurs controversés ne sont pas spécifiquement exclus depuis le lancement mais sont couverts par notre politique en matière d'activités controversées, ce qui peut se traduire par l'exclusion d'activités. Cette politique a un vaste champ d'application et couvre tous les actifs gérés par DPAM avec différents degrés de mise en œuvre en fonction du niveau de durabilité (promotion des caractéristiques environnementales/sociales ou des objectifs durables, ou absence de prise en compte des facteurs ESG).
- Être une partie prenante responsable** dans ce contexte, DPAM s'engage dans des réseaux mondiaux collaboratifs et dynamiques qui l'orientent et l'aident à mieux appréhender et comprendre les défis et les opportunités liés à l'investissement responsable et à favoriser les meilleures pratiques.

Investissement durable L'engagement de DPAM	
Défendre les droits fondamentaux	Défendre les droits de l'homme et du travail, prévenir la corruption et protéger l'environnement
Éviter les activités controversées	Aucun financement d'activités suspectes Éviter les controverses affectant la réputation, la croissance à long terme et les investissements Engagement et politiques clairs sur les questions faisant l'objet de controverses
Être une partie prenante responsable	Apporter des solutions durables aux défis ESG S'engager auprès d'entreprises, promouvoir les meilleures pratiques et les améliorations

3.2.2 Banque Degroof Petercam

Au niveau du groupe, Degroof Petercam a signé les **Principes des Nations Unies pour une banque responsable (UN PRB)** en décembre 2021. Elaborés grâce à un partenariat entre des banques du monde entier et l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI), ces principes établissent un cadre unique pour un secteur bancaire durable.

Les banques signataires mesurent l'impact environnemental et social résultant de leurs activités commerciales, fixent et mettent en œuvre des objectifs là où leur impact est le plus important, et rendent régulièrement et publiquement compte de leurs progrès.

- **Principe 1 : Alignement**
Aligner notre stratégie commerciale pour qu'elle soit cohérente et contribue aux besoins des individus et aux objectifs de la société, tels qu'exprimés dans les **Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents**
- **Principe 2 : Impact et définition d'objectifs**
Accroître en permanence nos impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs résultant de nos activités, produits et services, et en gérant les risques pour, les personnes et l'environnement. À cette fin, nous fixerons et communiquerons des objectifs là où nous pouvons avoir les impacts les plus significatifs
- **Principe 3 : Clients**
Travailler de manière responsable avec nos clients pour encourager les pratiques durables et favoriser les activités économiques qui créent une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures
- **Principe 4 : Parties prenantes**
Consulter, s'engager et établir des partenariats avec les parties prenantes concernées de manière proactive et responsable afin d'atteindre les objectifs de la société
- **Principe 5 : Gouvernance et culture**
Mettre en œuvre notre engagement envers ces principes par le biais d'une gouvernance efficace et d'une culture de la banque responsable
- **Principe 6 : Transparence et responsabilité**
Réexaminer périodiquement notre mise en œuvre individuelle et collective de ces principes et être transparente et responsable quant à nos impacts positifs et négatifs et notre contribution aux objectifs de la société

En plus des étapes énumérées ci-dessus, dans les quatre ans suivant la signature, ce qui précède signifie que Degroof Petercam a également l'obligation de mettre pleinement en œuvre :

- une analyse d'impact identifiant les cas où elle exerce des impacts positifs et négatifs significatifs (potentiels) sur la société, l'environnement et l'économie. Identifier ensuite où Degroof Petercam peut obtenir les plus grands impacts positifs et réduire les impacts négatifs significatifs
- la fixation d'objectifs spécifiques, mesurables (quantitatifs ou qualitatifs), réalisables, pertinents et définis dans le temps, qui abordent les impacts significatifs identifiés et que vise à atteindre Degroof Petercam
- la responsabilité dans les rapports existants décrivant comment Degroof Petercam met en œuvre les Principes et fournit une évaluation des progrès que nous faisons

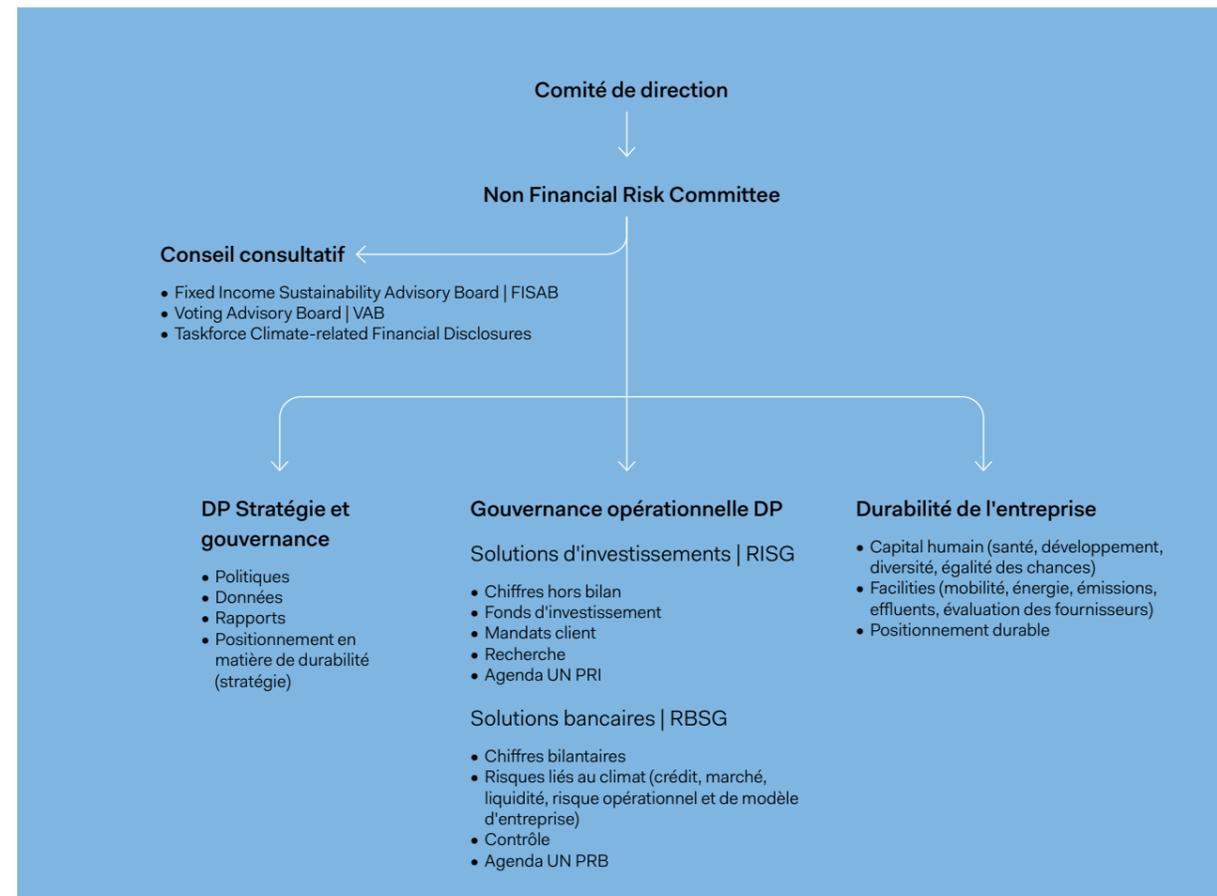
3.3 Gouvernance et politiques

3.3.1 Gouvernance au niveau du groupe

Suite à la signature de l'UNPRB fin 2021, un exercice interne approfondi a été réalisé dans le but de professionnaliser davantage les organes de gouvernance au niveau du groupe, grâce auquel

- le développement durable a été intégré autant que possible dans les organes de gouvernance formels existants
- les organes existants ont été élargis pour tirer parti de l'expérience éprouvée de DPAM en matière d'ESG et intégrer les spécificités bancaires
- de nouveaux organes ont été créés
- un responsable de la durabilité au niveau du groupe a été nommé

La nouvelle gouvernance, qui entrera officiellement en vigueur au premier trimestre 2022, est organisée comme suit.



Dans le modèle de gouvernance, trois groupes de pilotage centraux gèrent et surveillent un aspect différent de la durabilité.

I. Stratégie durable et gouvernance

Ce groupe de pilotage se réunit tous les deux mois et se concentre sur la position stratégique en matière de durabilité, l'élaboration et le suivi des politiques, la gestion des données et les rapports.

II. Gouvernance opérationnelle durable

Ces groupes de pilotage se concentrent sur la mise en œuvre de la finance durable dans les activités commerciales : avoirs des clients, fonds de placement, engagements de l'ONU et climat. Il est composé de deux groupes de pilotage : le RISG (Responsible Investment Steering Group) et le RBSG (Responsible Banking Steering Group), selon qu'ils s'occupent de solutions d'investissement ou de services bancaires.

Responsible Investment Steering Group

Le Responsible Investment Steering Group (groupe de pilotage de l'investissement responsable, RISG) supervise la mise en œuvre de la déclaration de mission de DPAM concernant l'investissement responsable. Il a pour objectif de mener une réflexion au sujet des défis ESG et de s'assurer que l'approche de DPAM, sa méthodologie, ses produits et ses services restent transparents et cohérents. Il garantit également que les approches et les processus de DPAM en matière d'investissement responsable sont conformes aux six principes (PRI) établis par les Nations Unies. Le RISG se réunit chaque mois sous la présidence du CEO de DPAM. Les membres du personnel n'appartenant pas à DPAM sont invités à rejoindre le RISG afin d'étendre le champ d'action à tous les aspects de l'investissement responsable du groupe.

Responsible Banking Steering Group

Par analogie avec le RISG, qui est chargé d'intégrer les aspects de durabilité dans les activités d'investissement du groupe, un Responsible Banking Steering Group (groupe de pilotage de la banque responsable) ou RBSG a été institué début 2022. Il supervise les aspects suivants : les éléments du bilan, les risques liés au climat (crédit, marché, liquidité, risque opérationnel et de modèle d'entreprise), le contrôle et le suivi de l'agenda de l'UNPRB. Ce groupe de pilotage se réunit tous les mois sous la présidence du Head of Regulatory Coordination du groupe.

III. Durabilité de l'entreprise

Ce groupe de pilotage se réunit chaque mois et se concentre sur les aspects de la durabilité au niveau du groupe, qu'il s'agisse des questions de RH (santé, formation et développement, diversité et inclusion, égalité des chances), d'infrastructure (mobilité, gestion de l'énergie et des déchets, émissions de CO₂), ou de la mise en œuvre du positionnement global du groupe en matière de durabilité.

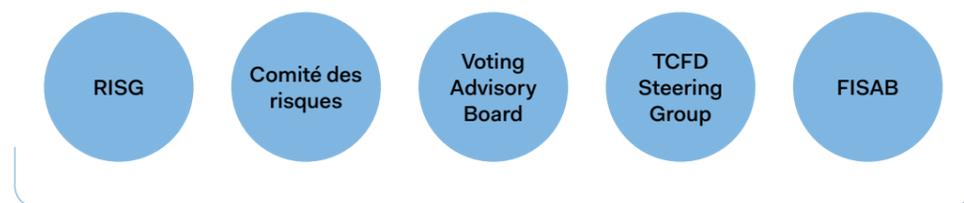
Ces groupes de pilotage ont un lien hiérarchique direct avec le **Non Financial Risk Committee** existant, un comité délégué du **comité de direction**. Il se réunit chaque mois sous la présidence du Chief Risk Officer. Le CEO rend compte au conseil d'administration de l'évaluation et de la gestion de l'agenda de la finance durable, y compris les risques et les opportunités liés au climat.

La gouvernance est complétée par trois conseils consultatifs composés de professionnels internes et de spécialistes externes qui apportent des connaissances supplémentaires sur des sujets spécialisés.

3.3.2 Gouvernance chez DPAM

La gestion quotidienne de l'ESG est assurée par le **Responsible Investment Competence Center**, le RICC. Ce centre comprend quatre spécialistes de l'investissement responsable et est dirigé par le stratège en investissement responsable. Il supervise l'ensemble des initiatives, méthodologies et projets liés à l'ESG des processus d'investissement, et travaille en étroite collaboration avec les différents domaines d'expertise : actions, recherche obligation et crédit, et gestion. Il garantit également l'alignement des actions prises par les différents organes de gouvernance travaillant sur les politiques d'investissement responsable.

Pour gérer ses processus d'investissements responsables, DPAM agit par le biais de cinq organes de pilotage, dédiés aux questions de durabilité et d'ESG.



I. Responsible Investment Steering Group

Le Responsible Investment Steering Group (groupe de pilotage de l'investissement responsable, RISG) supervise la mise en œuvre de la déclaration de mission de DPAM concernant l'investissement responsable. Il a pour objectif de mener une réflexion au sujet des défis ESG et de s'assurer que l'approche de DPAM, sa méthodologie, ses produits et ses services restent transparents et cohérents. Il garantit également que les approches et les processus de DPAM en matière d'investissement responsable sont conformes aux six principes (PRI) établis par les Nations Unies. Le RISG se réunit chaque mois sous la présidence du CEO de DPAM.

Les membres du personnel n'appartenant pas à DPAM sont invités à rejoindre le RISG afin d'étendre le champ d'action à tous les aspects de l'investissement responsable du groupe, et plus particulièrement aux composantes hors bilan, aux fonds d'investissement, aux mandats des clients institutionnels, à la recherche et au suivi de l'agenda des PRI de l'ONU.

II. Comité des risques

À partir de 2022, le comité des risques de DPAM émanant du conseil d'administration a également été chargé de procéder à l'examen systématique des risques ESG liés à nos investissements à travers les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les quatre membres du conseil d'administration de DPAM qui le composent se réunissent chaque trimestre sous la présidence d'un membre indépendant du conseil d'administration de DPAM.

III. Voting Advisory Board

Le Voting Advisory Board (VAB) est responsable du cadre stratégique de l'actionnariat responsable appliqué à tous les fonds DPAM et aux mandats de gestion discrétionnaire de portefeuille dont les clients ont expressément délégué l'exercice de leurs droits de vote à DPAM. Son rôle consiste à :

1. veiller à ce que la politique de vote soit correcte et conforme aux exigences légales

- et réglementaires ainsi qu'aux évolutions en matière de gouvernance d'entreprise
- 2. assurer la bonne mise en œuvre de la politique de vote
- 3. traiter des questions pratiques pendant la saison des assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- 4. décider de la stratégie de vote à adopter lorsqu'un conflit d'intérêts survient au cours d'une réunion
- 5. adopter des recommandations et engager un dialogue avec la direction des sociétés cibles afin de promouvoir les principes de la politique de vote et les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise
- 6. valider le rapport d'activité de vote de DPAM et DPAS
- 7. analyser les cas ad hoc qui pourraient déroger à la politique de vote et donner des directives de vote appropriées

Le VAB se réunit deux fois par an et fait rapport à la fois au comité de direction de DPAM et au conseil d'administration des fonds d'investissement dans lesquels DPAM exerce ses droits de vote.

IV. TCFD Steering Group

Le TCFD (Task Force for Climate-Related Disclosures) Steering Group a un rôle consultatif et opérationnel/exécutif dans la mise en œuvre des recommandations qu'il formule dans le processus global de décision d'investissement de DPAM. Il examine, met à jour et renforce la stratégie de DPAM en matière de changement climatique et le processus de gestion des risques. Il évalue l'impact du changement climatique sur les investissements de DPAM ainsi que leur impact sur le changement climatique. Le groupe de pilotage se réunit toutes les six semaines sous la présidence du CEO de DPAM ; il est composé de membres du comité de direction, des CIO des actions et des titres à revenu fixe, ainsi que des responsables de la recherche et du CRO.

V. Fixed Income Sustainability Advisory Board (FISAB)

Le Fixed Income Sustainability Advisory Board (FISAB) apporte une contribution essentielle à la définition du modèle propriétaire de DPAM évaluant la durabilité des pays. Son rôle consiste à :

1. sélectionner des critères de filtrage liés à la durabilité pour évaluer les pays
2. définir la pondération de chaque indicateur
3. réviser le modèle et les notations afin de garantir une amélioration continue
4. valider la liste de pays dans l'univers d'investissement

Le FISAB, qui se réunit deux fois par an, est constitué de quatre spécialistes/experts externes du développement durable, de deux professionnels de l'investissement de DPAM et d'un macro-économiste.

3.3.3 Gouvernance à la Banque Degroof Petercam

Pour l'intégration de la Finance Durable dans ses activités d'investissement au niveau du groupe, nous opérons via quatre axes.



I. Responsible Banking Steering Group

Par analogie avec le RISG, qui est chargé d'intégrer les aspects de durabilité dans les activités d'investissement du groupe, un Responsible Banking Steering Group (groupe de pilotage de la banque responsable) ou RBSG a été institué début 2022. Il supervise les aspects suivants : les éléments du bilan, les risques liés au climat (crédit, marché, liquidité, risque opérationnel et de modèle d'entreprise), le contrôle et le suivi de l'agenda de l'UNPRB. Ce groupe de pilotage se réunit tous les mois sous la présidence du Head of Regulatory Coordination & CRO Projects.

II. Private Banking Portfolio Management Team

L'équipe de gestion de portefeuille Private Banking (Private Banking Portfolio Management Team, anciennement PBPM) supervise la mise à jour semestrielle des critères qui déterminent la 'catégorie d'instruments SFDR' interne (utilisée pour respecter les définitions de produits et nos responsabilités en tant que participant au marché financier/conseiller financier en vertu du règlement sur la divulgation des informations relatives à la finance durable) des instruments qui peuvent être achetés dans les mandats. Les critères sont collectés auprès de fournisseurs de données externes. Le PBPM valide les changements et, dans de rares cas, demande un engagement formel auprès de certains émetteurs. Le PBPM peut également demander une révision des critères et de la politique globale d'investissement durable. Il se réunit toutes les deux semaines sous la présidence du responsable des investissements et des solutions.

III. Third-Party Funds Group Committee

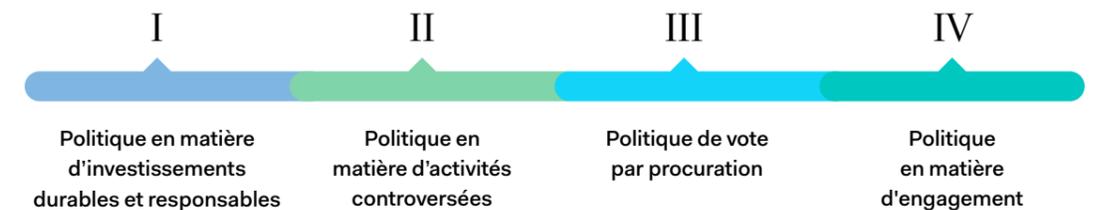
Le Third-Party Funds Group Committee (TGC) supervise le processus d'engagement avec les gestionnaires de fonds de tiers qui figurent sur la liste des convictions de la banque privée. Il décide des priorités d'engagement du fonds et examine les réponses des gestionnaires des fonds de tiers aux lettres d'engagement qui leur ont été envoyées. Le TGC décide des mesures éventuelles à prendre : adapter la catégorie SFDR, modifier l'éligibilité ou accorder des dérogations. Il se réunit chaque mois sous la présidence d'un analyste des fonds de tiers.

IV. DP Fund Management Committee

Le Fund Management Committee de Degroof Petercam supervise la mise en œuvre de la politique globale d'investissement durable dans les fonds patrimoniaux utilisés par la banque privée lors de revues régulières du portefeuille. De nombreux contrôles ex-ante et ex-post sont en place et les infractions sont signalées par des procédures spécifiques. Ce comité se réunit tous les mois sous la présidence du Responsable de la gestion des fonds.

3.3.4 Politiques de DPAM

Les investissements durables et responsables chez DPAM sont régis par un ensemble de quatre politiques principales de gouvernance approuvées par son conseil d'administration. Ces politiques sont mises en œuvre dans la totalité des solutions d'investissement et les mandats distribués par DPAM dans différents pays d'Europe.



Elles sont disponibles sur : <https://www.dpamfunds.com/responsible-investment.html>

I. Politique en matière d'investissements durables et responsables

La politique d'investissement durable et responsable constitue la politique principale et fournit des informations supplémentaires sur la manière dont les autres politiques s'intègrent dans une approche holistique responsable et durable. Elle donne un aperçu du triple engagement de DPAM en faveur de stratégies durables et décrit la manière dont les risques ESG sont définis, surveillés et intégrés dans une perspective de risques et d'opportunités. L'approche, basée sur le pragmatisme et le dialogue, se veut exhaustive dans la mesure où elle inclut tous les secteurs économiques. Par un processus dynamique et une approche critique et constructive, DPAM partage sa propre définition des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et la manière dont ils sont intégrés à l'ensemble du processus d'investissement, à savoir au moyen d'un filtrage normatif, de l'exclusion de certaines activités spécifiques ou d'une stratégie de type 'best in class'.

II. Politique en matière d'activités controversées

La politique en matière d'activités controversées détaille les filtrages d'activités controversées effectués par DPAM et détaille les activités commerciales et les secteurs qu'elle exclut de ses stratégies d'investissement. La politique distingue clairement les exclusions valables pour les produits des articles 8+ et 9 d'une part, et d'autre part ceux des articles 8 et autres. Elle applique en outre une approche d'intégration ESG à plusieurs activités controversées afin de sensibiliser les gestionnaires de fonds et de portefeuilles aux risques de durabilité associés à certains secteurs.

Les détails de chaque activité controversée et les seuils d'exclusion appliqués se trouvent dans la politique des activités controversées proprement dite. En plus de ces activités controversées et de leurs seuils respectifs, la position de DPAM sur d'autres activités controversées et questions de durabilité est clarifiée.

III. Politique de vote par procuration

La politique de vote adoptée par DPAM vise à faire respecter les valeurs et les principes de gouvernance d'entreprise qu'elle promeut et entend défendre auprès des entreprises dans lesquelles elle investit, pour le compte des fonds ou des clients de DPAM faisant l'objet de la politique.

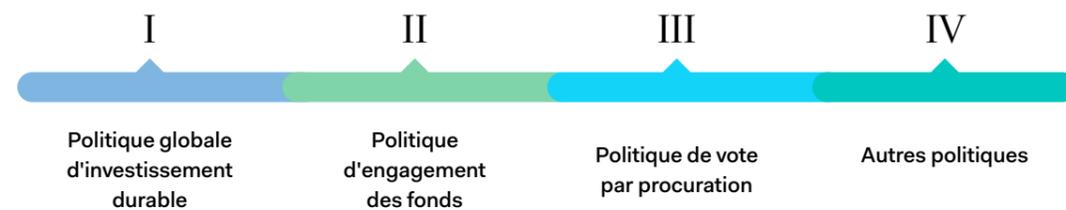
IV. Politique en matière d'engagement

La politique d'engagement de DPAM répond à un double objectif :

- engager un dialogue afin d'améliorer la qualité de la recherche fondamentale pour des décisions d'investissement mieux informées et une performance durable à long terme
- s'engager formellement auprès des émetteurs pour contribuer à une société meilleure via des engagements dits d'impact. Ceux-ci peuvent être atteints en :
 - réduisant l'impact négatif des investissements
 - défendant des valeurs et des convictions essentielles pour l'entreprise et la société

3.3.5 Politiques de la Banque Degroof Petercam

Au niveau du groupe, l'intégration ESG en Belgique, au Luxembourg et en France pour les mandats de gestion discrétionnaire de portefeuille et les fonds patrimoniaux est décrite dans la politique globale d'investissement durable (Global Sustainable Investment Policy, GSIP). De nombreuses autres politiques complètent la mise en œuvre de l'agenda européen de la finance durable dans nos services d'investissement et de gestion de portefeuille et de fonds.



Ces politiques sont disponibles sur : <https://www.degroofpetercam.com/fr-be/investissement-durable-fonds-de-placement>

I. Politique globale d'investissement durable

La politique globale d'investissement durable (Global Sustainable Investment Policy, GSIP) établit le cadre global et les mesures à appliquer pour identifier, classer et signaler les risques qui présentent des défis de durabilité pour les investissements (appelés 'risques de durabilité') et que le groupe a intégrés dans son cadre de décision d'investissement. Elle définit plus particulièrement :

- les principes établis par Degroof Petercam pour déterminer les risques de durabilité liés à ses décisions d'investissement dans le cadre des services de portefeuille discrétionnaires, de la gestion des fonds (y compris les fonds patrimoniaux et l'administration des fonds DPAS) et des services d'investissement des clients en général
- le processus de sélection et de qualification extra-financière de tous les instruments financiers faisant partie de l'univers d'investissement de Degroof Petercam P et la manière dont ces instruments peuvent être utilisés pour définir des produits de promotion ou d'impact ESG

Le champ d'application du GSIP concerne les activités belges, françaises et luxembourgeoises.

II. Politique d'engagement des fonds

La politique d'engagement des fonds (Fund Engagement Policy, FEP) définit le cadre et les mesures à appliquer pour s'engager auprès des gestionnaires de fonds externes dans le cadre de l'engagement du groupe à intégrer les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement. Le champ d'application de la FEP concerne les activités belges, luxembourgeoises et françaises.

III. Politique de vote par procuration

Pour les fonds patrimoniaux, en ce qui concerne les investissements en lignes directes, un contrat avec Glass Lewis a été conclu concernant l'exercice de la politique de vote pour nos positions en lignes directes dans la stratégie globale (en plus de ce qui est fait via les fonds sélectionnés). En ce qui concerne la sélection des fonds sous-jacents, le processus de diligence prévoit un contrôle ex-ante des politiques ainsi qu'un contrôle continu des documents de reporting.

La politique de vote adoptée par DPAM vise à faire respecter les valeurs et les principes de gouvernance d'entreprise qu'elle promeut et entend défendre auprès des entreprises dans lesquelles elle investit, pour le compte des fonds ou des clients de DPAM faisant l'objet de la politique.

IV. Autres politiques

Plusieurs politiques (engagement, sélection de fonds, exclusions controversées, ISR) ont été mises en œuvre dans le cadre du label Towards Sustainability par les fonds patrimoniaux durables.

L'objectif de l'initiative Towards Sustainability est d'aider les investisseurs à identifier des solutions d'investissement et d'encourager les institutions financières à proposer une gamme diversifiée et qualitative de produits durables.

Le label vise à inspirer la confiance et à rassurer les investisseurs sur le fait que le produit financier est géré dans une optique de durabilité et n'est pas exposé à des pratiques très peu durables. Il est reconnu en Europe comme l'un des labels les plus contraignants à obtenir.

3.4 Recherches internes et expertise externe

Degroof Petercam investit d'importantes ressources financières et humaines dans la recherche et l'expertise durables. Le visuel ci-dessous offre un aperçu de ces ressources.



La **recherche externe** est menée par les principales agences et organisations de notation non financières. Elles fournissent quotidiennement à nos équipes de **recherche internes** des études spécialisées, des évaluations et des données impartiales et de haute qualité sur le changement climatique, les contraintes liées aux ressources naturelles, l'impact et les informations sur la gouvernance. Il est également important de noter que nos spécialistes internes de l'investissement responsable travaillent main dans la main avec nos analystes crédit et actions et nos gestionnaires de portefeuille qui participent activement au processus. Pour garantir l'engagement individuel dans la politique durable, les primes de rémunération variable des experts internes sont liées aux aspects ESG du travail qu'ils effectuent.

Grâce à une réflexion critique et à des **avis d'experts** indépendants sur la finance durable, les experts clés jouent un rôle important dans l'optimisation des processus et des méthodologies.

Le fait de pouvoir bénéficier des connaissances de divers experts externes indépendants spécialisés dans les questions environnementales, sociales et de gouvernance ajoute une valeur significative au processus.

En plus de notre adhésion aux UN PRI et à l'UN PRB, nous nous engageons activement dans les partenariats suivants pour approfondir le dialogue et faire progresser les efforts de durabilité dans le secteur financier :



« Le développement durable dans le domaine de l'informatique ne se limite pas à une dématérialisation et à la réduction de l'empreinte carbone de nos serveurs. Il s'agit de repenser nos méthodes de travail et de donner à nos collègues et à nos clients les moyens d'agir grâce à des solutions numériques innovantes et sécurisées tout en préservant la proximité. »

Emmanuel Ndiaye, Head of IT Risk & Security



Article 6	Article 8	Article 8+	Article 9
Produits neutres	Produits avec intégration ESG	Sous-catégorie des produits Article 8 du SFDR	Produits durables
Produits financiers intégrant certains risques liés à la durabilité	Produits financiers qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales	Produits financiers qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui investissent partiellement dans des investissements durables	Produits financiers ayant l'investissement durable comme objectif

Plusieurs méthodologies sont utilisées pour intégrer les dimensions ESG et durables ainsi que pour mettre en œuvre les différentes classifications des fonds SFDR.

Au niveau de la banque privée, l'intégration des aspects ESG revêt trois formes :

1. **l'exclusion**, qui consiste à définir une série d'activités ou de secteurs controversés qui ne sont pas éligibles à l'univers d'investissement
2. **l'application de critères ESG** qui permettent d'identifier des risques ou des opportunités qu'une analyse fondamentale classique pourrait ne pas détecter
3. **l'exposition à des stratégies durables** qui renforcent l'impact ESG du portefeuille (via des stratégies thématiques ou best-in-class)

Au niveau de DPAM, le tableau ci-dessous décrit les différentes méthodologies utilisées à travers les classifications des différents fonds SFDR. Les différentes manières dont DPAM procède à cette intégration sont détaillées dans la politique d'investissement durable et responsable et vont des approches best-in-class aux approches best scorecard. Nous nous référons au site web de DPAM pour la classification des fonds spécifiques et l'approche ESG appliquée par la suite.

4 Développement durable au niveau du client

Cette section détaille l'offre du groupe aux clients à la recherche de solutions ESG et durables.

4.1 Fonds et gestion de portefeuille

4.1.1 SFDR

I. Introduction

Le Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation, SFDR) établit un nouveau cadre pour initier des changements de comportement dans le secteur financier, décourager le greenwashing et promouvoir les investissements responsables et durables. Il est entré en vigueur le 10 mars 2021 et fixe des règles harmonisées pour l'intégration des risques liés à la durabilité, la prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité dans les processus et la fourniture d'informations comparables liées à la durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

Parmi d'autres conséquences, ce règlement se traduit par la classification des produits financiers en catégories distinctes décrites comme suit :

Classement SFDR

Intégration ESG	Actionnariat actif	Filtrage négatif de base	Analyse normative	Filtrage négatif comportemental	Filtrage négatif exhaustif	Filtrage positif Best in class	Thèmes liés au développement
Inclusion dans les décisions d'investissement	Influencer les comportements	Exclusions basées sur les activités	Conformité aux standards/normes	Exclusions basées sur le comportement	Exclusions exhaustives basées sur les activités	Scorecards best in class, meilleure approche	Investissement d'impact
		Article 6					
				Article 8			
							Article 8+/9

II. Données SFDR de fin d'exercice Banque Degroof Petercam

(en milliards d'euros)	Mars 21	Déc 21	(%)
Mandats discrétionnaires (article 8)	4,4	4,9	+11%
Fonds patrimoniaux (article 8)	9,4	10,0	+6%
Fonds patrimoniaux (articles 8+/9)	1,6	2,3	+43%

Fin 2021, sur les 5,3 milliards d'euros d'actifs sous **mandats** de gestion discrétionnaire, **91%** étaient étiquetés article 8.

L'offre d'investissement en **fonds patrimoniaux** de la banque privée, qui est étiquetée article 8, a vu ses actifs sous gestion passer de 9,4 milliards d'euros en mars 2021 à 10,0 milliards en fin d'exercice.

L'offre d'investissement de fonds patrimoniaux durables de la banque privée est étiquetée 8+ et a connu une croissance qui l'a fait passer de 1,6 à 2,3 milliards d'euros.

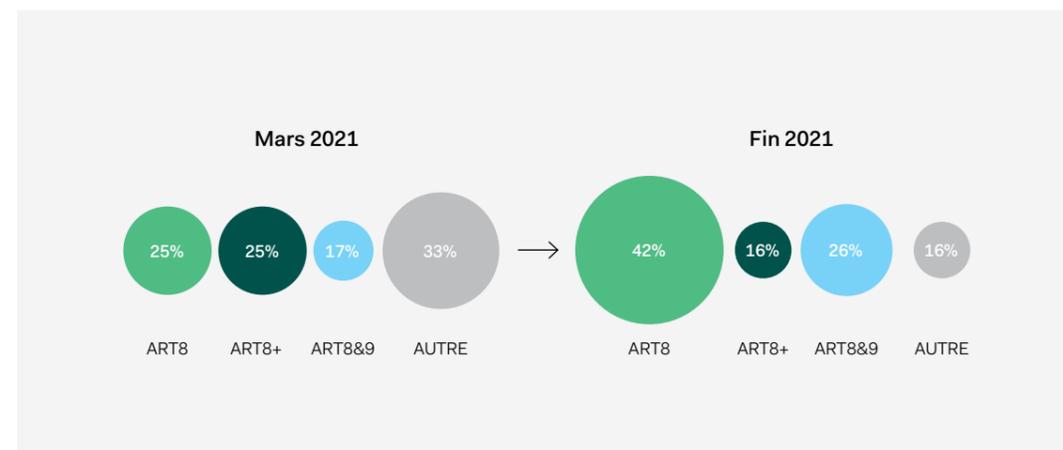
III. Données SFDR de fin d'exercice DPAM

(en milliards d'euros)	Mars 21	Déc 21	(%)
Mandats institutionnels (article 8) DPAM	2,6	3,0	18%
Fonds DPAM (article 8)	9,0	16,3	81%
Fonds DPAM (article 8+/9)	13,9	16,6	20%

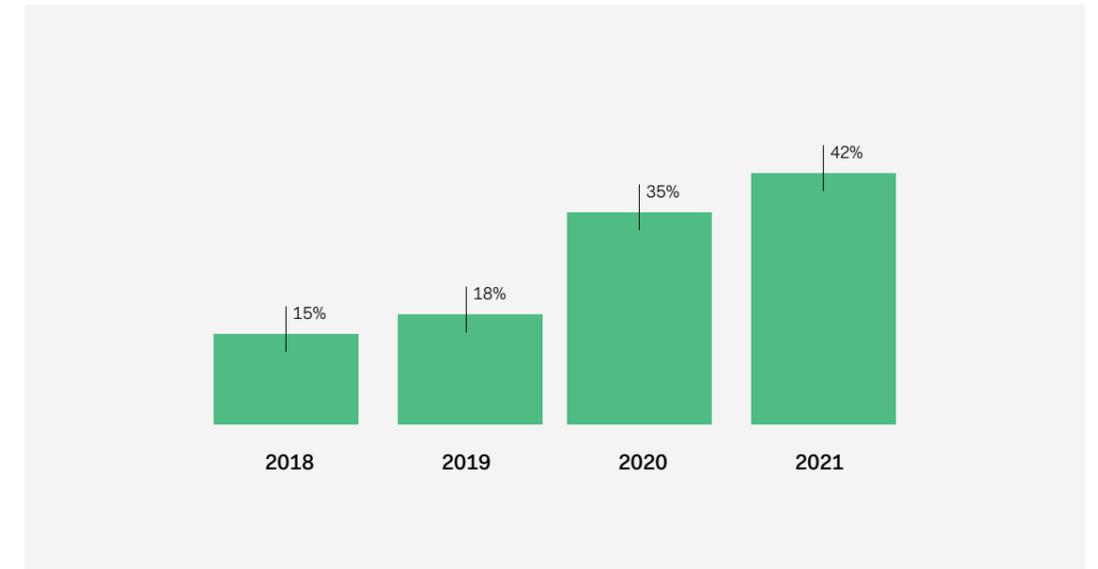
Fin 2021, 100% des **mandats** institutionnels étaient étiquetés article 8.

Les actifs sous gestion en fonds Article 8 sont passés de 9 milliards d'euros en mars 2021 à 16,3 milliards en fin d'exercice. Les fonds durables de DPAM (article 8+/9) ont vu une croissance qui les a fait passer de 13,9 à 16,6 milliards d'euros.

Les graphiques ci-dessous montrent l'ensemble des actifs sous gestion (ASG) de DPAM répartis selon les classifications du SFDR. Ils démontrent les progrès et les efforts réalisés au cours de l'année pour classer nos fonds afin d'avoir un impact maximal. Sur une période de neuf mois, la part de l'ensemble des actifs sous gestion qui étaient des produits Article 8 & 9 a connu une amélioration significative, passant de 67% à un impressionnant 84%.



Dans cette catégorisation, les produits de l'article 9 et de l'article 8+ sont considérés comme des investissements durables, ce qui signifie que fin 2021, 42% des actifs sous gestion de DPAM sont considérés comme des investissements durables. Comme on le voit ci-dessous, ce chiffre a augmenté de manière progressive mais constante ces dernières années.



IV. Données SFDR de fin d'exercice DPAS

Le tableau ci-dessous montre les actifs sous gestion de DPAS pour les fonds pour lesquels elle agit en tant que société de gestion.

(en milliards d'euros)	Mars 21	Déc 21	(%)
Fonds maison (article 8) ¹	10,09	12,68	26%
Fonds maison (article 8+/9) ¹	7,84	9,04	15%
Fonds tiers (article 8)	0,02	1,93	8356%

(1) Double comptage : fonds dont DPAS a délégué la gestion à DPAM ou à la Banque Degroof Petercam en Belgique.

4.1.2 Modèle DPAM en matière de développement durable

I. Introduction

Le modèle de durabilité propriétaire de DPAM pour les fonds et les mandats suit une classification respectant les définitions des catégories suivantes :

- **Laggard**

- Les sociétés qui ne respectent pas les valeurs fondamentales minimales. Ces entreprises sont classées comme non conformes aux normes mondiales ou ont été impliquées dans les controverses ESG les plus graves (niveau 5 sur une échelle de 1 à 5)
- Ces profils sont strictement proscrits des produits Article 8 et Article 9

• **Subpar**

- Les entreprises dont le score de gestion des risques ESG se situe dans le pire (quatrième) quartile de leur secteur ou qui font face à de graves allégations de comportement controversé (niveau 4 sur une échelle de 1 à 5). Les deux classifications sont traitées de la même manière, car les controverses graves révèlent des informations sur l'efficacité du score ESG potentiellement élevé d'une entreprise et des politiques et programmes qui y sont liés

• **Follower**

- Les entreprises dont le score en matière de gestion des risques ESG est inférieur à la moyenne (dans le troisième quartile de leur secteur) mais qui ne font pas face à de graves allégations de comportement controversé (niveau maximum 3 sur une échelle de 1 à 5)

• **Explorer**

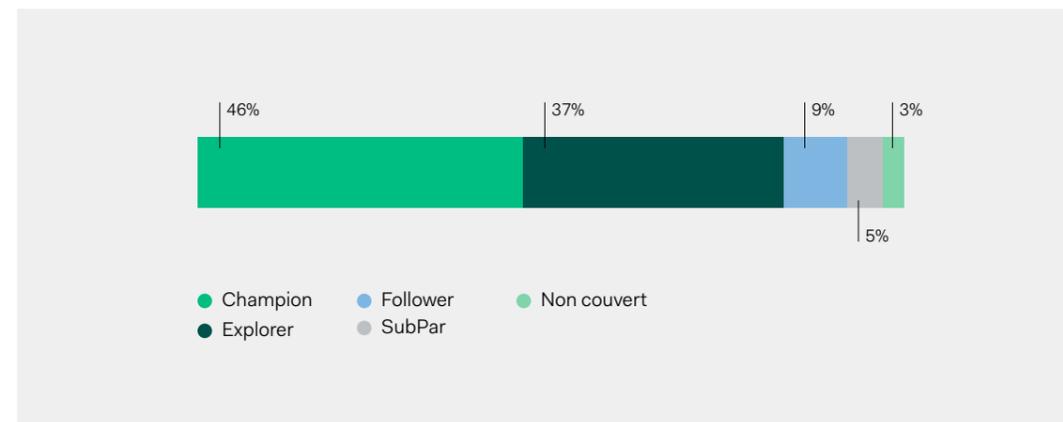
- Les entreprises ayant un bon score en matière de gestion des risques ESG (entre le 50e et le 75e percentile de leur catégorie) qui ne sont pas confrontées à de graves allégations de comportement controversé (niveau inférieur à 4 sur une échelle de 1 à 5)
- Les entreprises ayant un score supérieur en matière de gestion des risques ESG (entre le 75e et le 100e percentile dans leur catégorie) mais qui font face à des allégations modérées de comportement controversé (niveau 3 sur une échelle de 1 à 5)

• **Champion**

- Des entreprises présentant un profil ESG supérieur (score de gestion des risques ESG compris entre le 75e et le 100e percentile de leur catégorie) et qui ne font pas non plus l'objet d'allégations modérées ou graves de comportement controversé (inférieur au niveau 3 sur une échelle de 1 à 5)

II. Données de fin d'exercice DPAM

Fin 2021, selon son modèle de durabilité, les investissements de DPAM à travers ses fonds et mandats révélaient l'allocation de profil suivante¹ :



(1) Ne tient pas compte des obligations souveraines et des liquidités, car notre modèle de durabilité interne ne peut être appliqué à ces types d'actifs.

0,07% des actifs sous gestion de DPAM est investi dans des 'Laggard', ce qui limite les risques liés aux facteurs ESG de nos investissements. De plus, près de la moitié de nos investissements relèvent de la catégorie 'Champions'. Ces entreprises se situent dans le percentile 25 supérieur de leur groupe de pairs selon le fournisseur de données *Sustainalytics* et ne sont confrontées à aucune controverse supérieure à deux points sur une échelle de cinq.

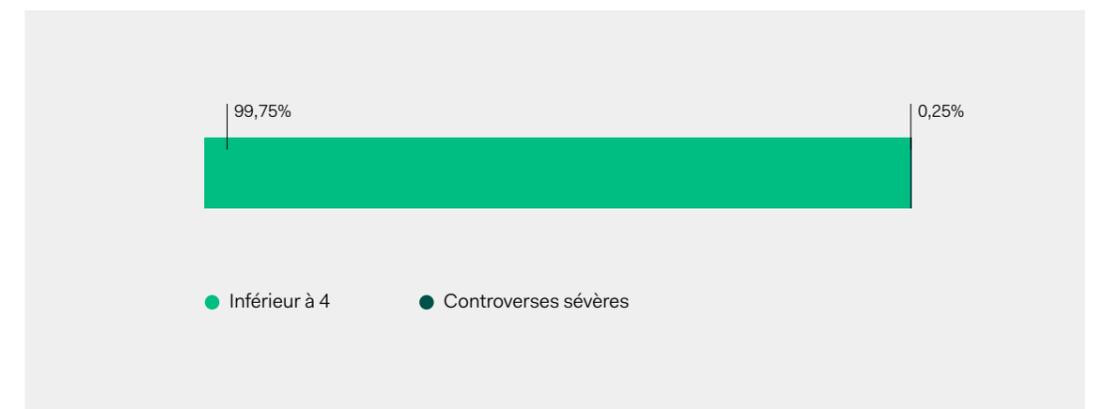
Accent sur la dimension sociale

En 2021, les entreprises figurant dans le portefeuille de DPAM ont enregistré de bons résultats sur le plan des niveaux de controverse des problématiques sociales. 1,66% seulement des actifs sous gestion de DPAM, tous fonds et mandats confondus, sont exposés à une controverse sociale supérieure à un niveau 3.



Accent sur la dimension gouvernance

En termes de controverses liées à la gouvernance, 0,25% des actifs sous gestion de DPAM, tous portefeuilles et mandats confondus, est exposé à une controverse liée à la gouvernance supérieure à 3.



4.1.3 Reconnaissance des tiers

Les prix et labels décernés par des tiers attestent de notre conviction et de nos efforts en matière d'investissements durables et responsables. La plupart des fonds durables de DPAM sont soumis à un audit annuel interne et externe mené par les autorités de labellisation respectives. Les audits de 2021 ont confirmé que les fonds durables ont respecté les règles d'investissement durable décrites plus haut et que les politiques sont alignées sur les meilleures pratiques du secteur.

En plus des reconnaissances externes, DPAM est apparue en 2021 dans l'indice Hirschel & Kramer Responsible Investment Brand Index (RIBI™), où elle a été classée sixième parmi plus de 500 gestionnaires d'actifs mondiaux. Cette reconnaissance démontre l'engagement de DPAM à mettre la durabilité au premier plan de son ordre du jour global, ce qu'elle fait depuis des années et entend continuer à promouvoir à l'avenir.

En 2021, DPAM a continué à bénéficier d'une reconnaissance internationale en matière d'ESG sous la forme de notations et de prix prestigieux. De même, les fonds patrimoniaux durables de la Banque Degroof Petercam ont obtenu le label Towards Sustainability de Febelfin qui, avec Luxflag, est considéré comme l'un des plus ambitieux d'Europe en matière de durabilité.



En tant que signataire des Principes d'investissement responsable (PRI) soutenus par l'ONU, DPAM doit publier chaque année les progrès réalisés dans la mise en œuvre des six principes. En 2020, DPAM a à nouveau obtenu la note maximale A+. L'organisation n'a pas émis de notations en 2021.



Pour tous les fonds durables concernés, DPAM a obtenu le label Luxflag, qui souligne la qualité de nos stratégies durables.



Pour tous les fonds concernés, nous avons obtenu le label Towards Sustainability de Febelfin.

4.2 Crédits

Le principe de précaution que nous adoptons est le suivant : l'objet de chaque crédit ne doit jamais esquiver les objectifs de Degroof Petercam en termes d'ambitions ESG.

Une section dédiée au risque climatique et environnemental a été intégrée à la politique interne de prêt du groupe. Elle stipule qu'aucun crédit ne peut être accordé aux entreprises clientes agissant dans des secteurs à forte intensité carbone ou dans des activités nuisibles à l'environnement, à savoir l'exploitation du charbon, la production de pétrole et de gaz et la déforestation. L'activité de prêt de la banque étant principalement dédiée aux particuliers, elle ne présente pas d'exposition significative à ce type de risques. La banque a néanmoins l'intention d'inclure dans son évaluation les risques climatiques et environnementaux à chaque processus d'octroi de crédit, qu'il s'agisse de la pré-évaluation pour des prêts Lombard afin de s'assurer que ces risques ne se posent pas ou sont très limités, ou de l'évaluation complète pour les prêts immobiliers, les prêts structurés et les prêts non garantis.

4.3 Private equity

I. Énergie renouvelable

En Belgique, Degroof Petercam est un des pionniers de l'investissement d'impact. Nous avons lancé notre premier fonds d'impact investissant dans l'énergie renouvelable en 2008, et trois autres ont suivi en 2011, 2015 et 2019.

Ces quatre fonds d'impact représentent un capital combiné de plus de 270 millions d'euros, et portent sur plus de 2 milliards d'euros d'actifs liés aux énergies renouvelables. Grâce à ces initiatives, Degroof Petercam se positionne comme un leader dans les fonds éoliens proposés aux clients privés et institutionnels.

Le fonds Green Fund IV géré conjointement par TTR Energy et Degroof Petercam a conclu l'achat de huit parcs éoliens terrestres français en 2021. Ces huit parcs éoliens représentant un total de 100MW et situés dans le nord de la France produisent 240 GWh/an, ce qui correspond à la consommation d'environ 60 000 ménages.

Ces huit parcs éoliens étaient déjà opérationnels et équipés d'une technologie ancienne. Ils seront mis à niveau de manière à bénéficier des innovations les plus récentes en matière de design et d'infrastructure. Cette modernisation des anciennes éoliennes, également appelée 'repowering', consiste à remplacer les turbines par des modèles plus récents, généralement plus grands et plus efficaces.

Cette offre d'investissement d'impact permet aux clients de Degroof Petercam d'investir dans des technologies d'énergie renouvelable (éolienne, biomasse, hydro) en France (principalement), en Espagne et en Belgique.

II. Immobilier social

En 2014, Degroof Petercam, Revive et Kois Invest se sont unis pour lancer Inclusio. Il s'agit d'une société d'investissement de premier plan en Belgique qui se concentre sur les logements abordables et de qualité destinés aux personnes vulnérables, les logements adaptés aux personnes handicapées et les infrastructures sociales (garderies, écoles, centres d'accueil pour les migrants, etc.)

Certifiée « B Corp » depuis sa création, Inclusio se développe rapidement dans toute la Belgique grâce au dynamisme de son équipe et au soutien d'investisseurs privés et institutionnels engagés qui souhaitent donner du sens à leurs investissements.

Fin 2020, Inclusio a obtenu le statut de Société Immobilière Réglementée (SIR) et a lancé son introduction en bourse sur Euronext Bruxelles en procédant à une augmentation de capital de 60 millions d'euros.

Aujourd'hui, on estime à 3.000 le nombre de personnes qui vivent dans un bâtiment appartenant à Inclusio : 2.500 d'entre elles louent des logements à prix abordable.

III. Économie régénérative

Pour offrir des solutions d'impact aux clients particuliers et institutionnels, Degroof Petercam a conclu en 2018 un partenariat avec Quadia, gestionnaire d'actifs basé en Suisse et leader européen de l'investissement d'impact. Un nouveau fond axé sur l'économie régénérative a vu le jour en février 2019 : le Regenero Impact Fund (Regenero).

Regenero investit dans des entreprises qui cherchent à résoudre les défis actuels en matière d'environnementale et sociale dans les domaines de la transition énergétique, de l'alimentation durable et de l'économie circulaire. Grâce à leurs produits et services, elles contribuent à une économie régénérative, mettant en avant les approches locales, participatives, circulaires,

fonctionnelles et bio-inspirées. Elles se distancent du modèle linéaire conventionnel (extraire, produire, jeter) et offrent un nouveau cadre pour une économie qui restaure et régénère la nature pour cultiver l'innovation, l'auto-suffisance, la résilience et l'efficience.

Aujourd'hui, 12 investissements ont déjà été effectués pour un total d'environ 25 millions d'euros. Ces investissements couvrent une vaste gamme d'entreprises actives dans des secteurs qui vont de la culture de fruits biodynamique et biologique à la remise en état de smartphones et d'appareils électroniques ou de vêtements, de l'éducation au développement durable à la production de panneaux solaires sur mesure. Le lancement et le placement privé de ce fonds ont permis de sensibiliser les clients cibles à l'investissement d'impact. La dernière clôture en date de ce fonds a eu lieu en février 2021 et ses engagements se chiffrent à 52,6 millions d'euros, ce qui garantit une bonne diversification entre les différents projets retenus.

4.4 Conseils en matière de philanthropie

Degroof Petercam joue aussi un rôle pionnier en offrant à ses clients des conseils dans le domaine de la philanthropie. Notre service éponyme, instauré voici plus de dix ans, fournit des conseils judicieux et structurés à nos clients qui souhaitent mettre leur capital et leur temps au service d'un monde plus durable grâce à des initiatives philanthropiques.

En 2021, ce service a accompagné une quinzaine de clients dans des missions de conseil en philanthropie.



« La durabilité est plus qu'un slogan. En tant que collaborateur, je me réjouis que le rôle sociétal et l'engagement soient au centre de l'attention de notre groupe. »

Arnaud Denis, Corporate Communication Manager

5 Développement durable au niveau du groupe

5.1 Environnement

5.1.1 Émissions liées à l'énergie/empreinte carbone

I. Bâtiment

En 2021, nous avons continué à prendre des mesures concrètes pour réduire nos émissions :

- 100% de l'électricité que nous achetons est verte et renouvelable, selon la garantie du fournisseur
- nous avons commencé à généraliser l'utilisation d'équipements de vidéoconférence dans tous nos bureaux régionaux et à mettre en place un système efficace et renforcé de mesures supplémentaires de télétravail
- nous avons fait installer des panneaux solaires sur notre bâtiment à Liège et du double vitrage dans notre bâtiment à Anvers
- nous avons installé des bornes de recharge pour véhicules électriques dans nos principaux bâtiments et, dans la mesure du possible, nos nouveaux bureaux en sont systématiquement équipés. Une étude est en cours pour déterminer si ces mesures peuvent être déployées dans tous nos bureaux régionaux

En 2022, nous avons initié un projet pilote en Belgique pour déterminer avec précision l'empreinte carbone du groupe, ce qui nous permettra de développer des mesures de réduction concrètes dans un plan phasé.

DPAM a commencé à surveiller son empreinte carbone en 2020. À la fin de l'année, celle-ci atteignait 408,8t CO₂, soit 2,7t CO₂/employé ou 10,46 kg CO₂/million d'euros d'ASG.

Ces chiffres incluent les émissions des déplacements domicile-travail, les déplacements professionnels et les déchets. Ils représentent une amélioration significative par rapport à l'an dernier. La raison de cette amélioration est double. Tout d'abord, nous avons moins d'employés qui travaillent dans des bureaux à l'étranger, où nous avons dû tabler sur des moyennes géographiques pour énumérer les facteurs d'émission en raison d'un manque de données. Ces moyennes ont tendance à être plus élevées que les émissions réelles, diminuant ainsi les émissions en 2021. Deuxièmement, l'impact de la politique de travail à domicile en 2021 en raison de la pandémie de coronavirus. En effet, les chiffres pour 2020 étaient basés sur les émissions réelles de 2019, où le télétravail était moins fréquent.

Ces émissions ont été compensées en 2021, c'est pourquoi DPAM peut être considérée comme une entreprise neutre en CO₂ pour toutes ses émissions pertinentes.

II. Production d'électricité verte

En 2012, Degroof Petercam a financé deux entrepreneurs qui souhaitent développer les énergies renouvelables, tant dans l'éolien que dans la biomasse. Nous avons financé un premier projet de cinq éoliennes dans la région de Saint-Vith en combinant une dette subordonnée et des fonds propres. Aujourd'hui, neuf ans plus tard, Degroof Petercam possède 20% de ce parc éolien qui a tenu ses promesses en termes de production d'électricité associée à un rendement financier de plus de 10% par an.

En 2021, notre participation au projet a apporté l'équivalent de plus de 20 millions de kWh/heure de production annuelle. Ce chiffre équivaut à la consommation de 600 véhicules électriques parcourant 15.000 km par an (selon la moyenne belge), avec pour effet de réduire les émissions de CO₂ d'environ 1.000 tonnes par an.

III. Parc automobile

Après les émissions liées à la consommation d'électricité, les voitures de société sont la deuxième source d'émissions de Degroof Petercam. Notre plan de mobilité prévoit des options de mobilité alternatives, telles que des abonnements aux transports publics, des vélos (électriques), des scooters électriques, etc. Tout véhicule émettant plus de 145 g/km peut être échangé contre un véhicule électrique. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de notre parc automobile :

	2019			2020			2021		
	#	%	CO ₂	#	%	CO ₂	#	%	CO ₂
Essence	32	4,5%	129	51	7,4%	127	64	9,0%	121
Diesel	636	88,8%	116	556	81,2%	116	445	62,5%	115
Hybride (essence)	31	4,3%	48	53	7,7%	44	142	19,9%	38
Hybride (diesel)	-	-	-	3	0,4%	45	18	2,5%	30
Électrique	17	2,4%	0	22	3,2%	0	43	6,0%	0
Total	716			685			712		



Pour stimuler davantage la mobilité verte, nous avons lancé un nouveau plan de mobilité en 2021 qui prévoit un budget plus élevé pour les choix durables et un choix plus flexible d'options de mobilité.



La proportion de véhicules électriques et hybrides n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Pour mieux encourager la mobilité verte, nous avons lancé en 2021 un nouveau plan de mobilité qui prévoit un budget plus élevé pour les choix durables et une gamme plus flexible d'options de mobilité.

Cette nouvelle mesure a eu un effet immédiat sur le parc automobile avec une réduction de plus de 20% des véhicules diesel, le doublement des véhicules électriques et le triplement des véhicules hybrides. Ces mesures ont permis de réduire les émissions moyennes de CO₂ par véhicule.

Dans le cadre du plan de mobilité, les membres du personnel peuvent également opter pour un vélo ou un scooter (électriques). Fin 2021, nous avons ainsi fourni 84 vélos ou scooters. Suite à la pandémie de la COVID-19, l'utilisation des voitures et des transports en général a considérablement diminué, avec pour conséquence immédiate une baisse importante de la consommation de carburant.

IV. Déplacements

La pandémie a considérablement réduit les déplacements. Par ailleurs, la philosophie sous-tendant l'organisation des réunions a évolué, nos collègues considérant la communication numérique comme une bonne alternative aux réunions en présentiel. La dernière politique de voyage en date encourage également les membres du personnel en ce sens : les déplacements ne sont autorisés que lorsqu'ils sont nécessaires et les alternatives doivent être privilégiées lorsque les circonstances le permettent (par exemple, téléphone, vidéoconférence, combinaison de plusieurs rendez-vous, etc.). Les vols courts sont découragés. Une nouvelle plateforme de réservation de voyages sensibilise les voyageurs et commencera à indiquer le coût en CO₂ de chaque voyage. Les rapports fournis par cet outil nous permettront également de connaître les habitudes de nos voyageurs et, ainsi, d'optimiser leurs choix.

5.1.2 Utilisation des ressources, effluents et déchets

La quantité de déchets et d'effluents que nous générons représente une part importante de notre impact total sur l'environnement ; une gestion judicieuse des déchets est donc importante.

En 2021, la quantité de déchets collectés a considérablement diminué en raison de la présence limitée dans nos bureaux due à la pandémie de la COVID-19. De ce fait, les chiffres ne sont pas représentatifs.

Bien que nous n'ayons pas encore défini de stratégie globale concernant la gestion des déchets, nous continuons à entreprendre des actions spécifiques pour promouvoir une gestion efficace et durable de ces derniers.

Voici un aperçu non exhaustif des mesures que nous avons prises, améliorées ou élargies en 2021 :

- la collecte des documents papier confidentiels, jadis quotidienne, est à présent hebdomadaire grâce à l'adoption de conteneurs métalliques. La collecte des déchets a également été réduite dans nos bureaux régionaux : elle a désormais lieu sur demande, car les volumes ont fortement diminué
- nous continuons à travailler avec la société MCA, qui supervise notre collecteur de déchets. Cette entreprise certifiée ISO 14001 garantit le recyclage de nos déchets tels que le papier, les plastiques mixtes, les déchets organiques, les PMC, les canettes, le verre, les cartouches d'encre et de toner et les néons
- dans la mesure du possible, les services de nettoyage utilisent des produits respectueux de l'environnement, ou du moins contenant le moins de substances abrasives possible

- toutes les piles usagées sont recyclées
- nous réduisons la consommation de plastique à usage unique. Nous avons installé davantage de fontaines à eau dans nos divers bureaux afin de réduire la quantité de bouteilles en PET jetables. Dans notre zone de meeting VIP, l'eau est servie dans des bouteilles en verre
- les membres du personnel ont reçu une gourde qu'ils peuvent remplir aux fontaines à eau, ainsi qu'une tasse à café en porcelaine afin de réduire radicalement la consommation de gobelets jetables. Les tasses jetables à côté des machines à café ont été supprimées et remplacées par des tasses et des mugs en porcelaine
- le restaurant d'entreprise du siège de Bruxelles a lancé son 'Jeudi végétarien' et introduit l'utilisation de légumes de saison
- le restaurant d'entreprise travaille en étroite collaboration avec des producteurs alimentaires locaux qui élèvent leurs animaux et cultivent d'autres produits de manière durable

5.1.3 Informatique verte

I. Migration des serveurs

La migration de nos centres de données vers le Luxembourg, finalisée fin 2020, nous a permis de passer de quatre centres de données répartis équitablement entre la Belgique et le Luxembourg à deux unités consolidées sur un seul site (Luxembourg). La gestion de cette nouvelle infrastructure informatique a été confiée à un partenaire externe, LuxConnect. Cette entreprise se positionne en pionnier de la durabilité et est le premier opérateur de centres de données (et l'un des rares) à proposer des installations véritablement neutres en carbone. En plus de réduire notre empreinte énergétique, cette consolidation informatique nous a également permis de diminuer le nombre de serveurs de 20% grâce à une gestion efficace de l'infrastructure.

II. Recyclage du matériel informatique

Depuis 2020, nous soutenons l'entreprise sociale internationale 'Close the Gap' qui vise à réduire la fracture numérique en faisant don d'appareils informatiques d'occasion de haute qualité provenant d'entreprises européennes à des projets éducatifs, médicaux et sociaux dans les pays en développement et émergents. Les ordinateurs portables, les appareils mobiles, les écrans et autres équipements informatiques continuent d'être recyclés et transformés en véritables outils de développement pour accélérer la lutte contre la pauvreté.

5.2 Social

5.2.1 Santé et sécurité au travail

Degroof Petercam est déterminée à créer un environnement de travail sûr et sain pour les membres de son personnel, leur bien-être restant une priorité. Degroof Petercam informe et consulte régulièrement les représentants de son personnel. Quinze rencontres ont eu lieu en 2021.

Voici un aperçu non exhaustif des mesures que nous avons prises, améliorées ou élargies en 2021 :

I. Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)

Degroof Petercam se réunit chaque mois avec les représentants de son personnel. Ces dernières années, des améliorations ont été apportées au fonctionnement du comité,

notamment la participation trimestrielle du médecin du travail et des rapports réguliers dans des domaines tels que les accidents de travail, les exercices de sécurité, la formation, les inspections de bureaux, etc. Le CPPT et le service de médecine du travail ont participé étroitement à la gestion et au suivi de la crise sanitaire au niveau du groupe.

II. Conseillers sociaux et personnes de confiance internes

Le conseiller en prévention interne a des rôles et des responsabilités clairement définis et bénéficie de l'expertise externe d'un conseiller spécialisé dans les risques psychosociaux pour les travailleurs. Par souci de transparence, la nouvelle description de poste du conseiller en prévention interne, ainsi que les procédures et politiques applicables, sont incluses dans le nouveau règlement de travail. En 2021, le personnel a sélectionné deux personnes de confiance internes pour servir de médiateurs et de conseillers psychosociaux internes informels.

III. Enquête sur l'engagement de l'ensemble du personnel

En 2021, l'enquête interne sur l'engagement des collaborateurs a été relancée, permettant aux membres du personnel de s'exprimer sur leur perception de leur propre santé, sécurité et bien-être au travail. Les résultats de cette enquête montrent une amélioration par rapport aux résultats précédents en 2021 et un raffermissement de l'engagement des collaborateurs. La plupart des commentaires font référence au retour attendu au bureau et à la mise en œuvre structurelle du télétravail. Des plans d'action distincts ont été élaborés pour chaque département afin de poursuivre les efforts dans ce domaine.

IV. Télétravail et travail flexible - Domus 2.0

En 2021, nous avons repensé les méthodes de travail au sein de Degroof Petercam. La mise en œuvre systématique d'un mode de travail flexible avec deux jours de télétravail par semaine en Belgique a été testée à l'automne 2021. Une initiative similaire est également à l'étude en France et au Luxembourg. Le télétravail est à présent organisé de façon systématique pour chaque équipe.

Pour soutenir les membres et les responsables du personnel dans la période de télétravail prolongé, des formations ont été dispensées en vue de faciliter l'utilisation des outils de travail à distance, de manière à renforcer les bonnes pratiques de collaboration à distance et les 'règles d'or' du télétravail.

Dans le même temps, un système de flexdesk a été mis en place en Belgique, permettant à chacun de choisir un poste de travail adapté à ses besoins lorsqu'il est présent au bureau. Un vaste réseau d'ambassadeurs a été mis sur pied pour soutenir ce changement dans chaque département.

Dans le but de pérenniser le travail hybride, un soin particulier a été apporté à la transformation de toutes les salles de réunion en 'salles intelligentes'. Ces salles, qui exploitent les dernières technologies, permettent d'organiser des réunions combinant des participants en face à face et à distance de manière simple et efficace. Les managers et les ambassadeurs ont été formés à l'utilisation de ces outils et aux comportements adéquats pour organiser et diriger des réunions hybrides.

V. Prévention du stress et du burnout

Nous proposons plusieurs formations pour sensibiliser les membres du personnel aux symptômes du stress et du burnout et leur fournir des conseils et astuces pour mieux identifier les signes avant-coureurs. En outre, des formations destinées aux chefs d'équipe sont conçues pour améliorer la communication et la gestion des talents. Une formation à la prévention du stress pour les responsables du personnel a été organisée avec le consultant externe en prévention.

Des webinaires et des sessions d'apprentissage en ligne ont été consacrés à la gestion du

stress lié à la pandémie de la COVID-19 et à la situation résultant du télétravail prolongé. Certains membres du personnel bénéficient également d'un coaching individuel avec des spécialistes externes à titre de mesure préventive.

En 2021, un total de 700 heures a été consacré à la formation dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Le tableau ci-dessous reprend un aperçu du type de formations fournies dans ce domaine¹.

Type de formation	Nombre de participants
Améliorer sa résilience	21
Règles d'or pour un leadership à distance	12
Résilience mentale	3
Comment gérer son stress en période de coronavirus	4
Travailler zen : votre PC est votre allié - webinaire enregistré	18
Comment m'organiser pour un télétravail sain et productif	133
Plan d'action « Tell Us » : le coup de blues hivernal	77
Carrière en perspective (keynote et atelier)	50
Energy@work	26
Gérer le stress dans votre équipe (pour les gestionnaires de personnes)	16
Le pouvoir du sommeil	43
ESG	2
Nombre total de participants	405

Depuis 2018, Degroof Petercam a mis en place une politique de réintégration progressive des membres du personnel qui reprennent le travail après une longue période d'incapacité. En outre, les collaborateurs dont le handicap est lié au stress professionnel peuvent demander un coaching gratuit dans le cadre de leur réintégration, en collaboration avec le centre de résilience/huis voor veerkracht.

En 2021, le pourcentage d'absentéisme global (2,24%) a augmenté par rapport à 2020 (2,09%). Le chiffre général reste inférieur à la moyenne du secteur. Aucun accident grave lié au travail n'a été signalé en 2021.

5.2.2 Formation et éducation

L'industrie financière européenne est soumise à une réglementation stricte en matière de formation et de formation continue du personnel, notamment en ce qui concerne la connaissance des produits, des procédures et des réglementations propres au secteur.

Degroof Petercam propose des programmes de formation ainsi que des opportunités de développement personnel et professionnel. Notre politique de formation permet au personnel

(1) Ces chiffres ne représentent que la Belgique.

de se former, tant en interne qu'en externe, sur des sujets qui s'inscrivent dans la stratégie de Degroof Petercam, mais aussi sur des questions spécifiques à chaque domaine d'expertise et à chaque métier. Cette politique de formation est également disponible pour les membres du personnel en France et au Luxembourg (programme local adapté).

L'année dernière, les efforts de formation ont porté sur la réglementation, la gestion des équipes à distance, les outils informatiques, etc.

Malgré le contexte de la crise sanitaire, Degroof Petercam a maintenu ses autres initiatives de formation, dans un format distanciel ou numérique. Notre e-Summer Academy a notamment rencontré un grand succès, avec un nombre record de 1.225 participants. 65 sessions organisées de juillet à septembre étaient structurées autour de six thèmes : les tendances à venir du secteur, 'know your company', les outils de bureau, le travail à distance, l'équilibre personnel, la gestion de carrière, le leadership. Ce taux de participation record, qui était de 20% supérieur à celui de la période pré-covid (2019), démontre l'adoption de nouvelles méthodes de formation.

Toutefois, cette méthode de formation s'est traduite par une diminution des heures de formation par rapport aux années précédentes, car le mode d'apprentissage à distance ou en ligne se caractérise par des sessions généralement courtes.

Capitalisant sur l'appétit pour la formation en ligne, un catalogue dédié aux soft-skills et au leadership a été mis à la disposition de tous les collaborateurs. Il regroupe plus de 60 thématiques de formation couvrant des sujets tels que la connaissance de soi, le développement personnel, les modes de communication, la gestion du changement, le bien-être et la résilience, la gestion d'équipes, etc. Il est accessible à tous les membres du personnel à tout moment, en libre-service.

	Total heures	Nombre d'employés	Moyenne
Direction	21.048	1.082	19
Cadres	2.103	115	18
Membres du personnel	5.939	326	18
Total général	29.091	1.523	19

5.2.3 Emploi, diversité et égalité des chances

Cette section reprend des données sur les filiales belges, luxembourgeoises et françaises du groupe.

Fin 2021, Degroof Petercam offrait des emplois de qualité à 1.531 collaborateurs en Belgique, au Luxembourg, en France, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suisse pour des fonctions en lien avec nos domaines d'activité comme banquier privé, analyste financier, gestionnaire de patrimoine ou personnel administratif, mais aussi pour des expertises aussi diverses que la conformité, le risque et l'audit. Ce chiffre représente 24 nationalités différentes et inclut les préretraités, les membres du personnel en invalidité de longue durée et les administrateurs indépendants.

Degroof Petercam vise à fournir à son personnel non seulement une rémunération concurrentielle, mais aussi des formations et des opportunités de développement personnel. Nous nous efforçons d'attirer, de développer et de conserver des collaborateurs de haut niveau en leur offrant des rôles de direction attrayants et stimulants qui ouvrent des perspectives de développement.

Notre gestion du personnel est basée sur la législation sociale et les réglementations sectorielles ainsi que sur nos propres valeurs d'humanité et d'esprit d'équipe. Les mesures concernant l'emploi du personnel sont supervisées par différents organes du groupe, par exemple les comités de rémunération en Belgique et au Luxembourg et les organes paritaires propres à chacun des pays dans lesquels nous sommes présents.

I. Satisfaction et engagement

Bien évidemment, l'année a été marquée par les circonstances de travail induites par la pandémie de la COVID-19 : la majorité des membres du personnel a travaillé à distance grâce à des outils de télécommunication performants. Soucieuse du bien-être et de la motivation de chacun dans ces circonstances, Degroof Petercam a renforcé ses moyens de communication interne en 2021, avec des espaces intranet et des podcasts supplémentaires. Des bulletins d'information réguliers portant sur des questions d'actualité ont également permis de maintenir la communication interne.

Fin 2021, une enquête sur l'engagement durable des membres du personnel a été menée selon la méthodologie de Willis Towers Watson dans tous les pays où le groupe est présent. Plus de 1.100 collaborateurs y ont répondu. Le taux d'engagement, mesuré comme une augmentation par rapport à l'année précédente, a satisfait aux normes de référence au niveau national et du secteur. Cette enquête constitue un indicateur permettant de suivre la mise en œuvre des actions d'amélioration initiées à la suite de l'enquête 2020, plus large.

Au niveau du groupe, les actions sont axées sur le développement des membres du personnel et le service à la clientèle :

- Les évaluations des performances de tous les membres du personnel sont accompagnées d'un plan de développement personnel qui fait l'objet de trois entretiens par an (fixation des objectifs, évaluation intermédiaire, évaluation de fin d'année) entre le responsable et le collaborateur
- Un programme de sensibilisation et de formation (FOCUS) a été mis en place pour améliorer encore le service à la clientèle

Suite à l'enquête, chaque département a également élaboré son propre plan d'amélioration pour 2021.

II. Statistiques démographiques

En 2021, Degroof Petercam a vu à nouveau ses effectifs augmenter en Belgique et au Luxembourg. En France, ce chiffre est moins élevé que l'année précédente suite à une réorganisation interne liée au changement de statut des activités.

Sur le nombre total de membres du personnel, le pourcentage de femmes s'élève à 42%, soit le même niveau qu'en 2020, avec peu de différences entre les pays. Parmi les cadres, les femmes représentent 37%, 59% au sein du personnel et 21% à des postes de direction.

En termes de répartition par âge, on constate une stabilité dans les groupes d'âge supérieur à 30 ans. Malgré une politique de recrutement visant à attirer les talents féminins et à augmenter le nombre de candidates pour tous les postes externes, le recrutement de jeunes hommes a supplanté celui des femmes. L'attrait de certaines fonctions spécialisées dans le secteur de la haute finance reste faible pour les femmes. A cet égard, Degroof Petercam soutient les initiatives de Women in Finance, qui visent à promouvoir le secteur financier auprès des jeunes talents féminins.

Degroof Petercam reconnaît l'importance d'avoir des politiques et des pratiques de rémunération non sexistes.

En Belgique, dans l'attente de la circulaire d'interprétation de la BNB contenant des



instructions détaillées sur la méthodologie de transposition de la directive européenne relative aux exigences de fonds propres (CRD V) et des lignes directrices de l'ABE, Degroof Petercam a procédé à une analyse interne pour avoir un premier aperçu de l'équité salariale entre hommes et femmes ainsi que des écarts potentiels.

Sur la base de notre méthodologie, aucun écart salarial systématique entre les sexes n'a été détecté. Quand un problème semble se poser, il peut être justifié par des éléments objectifs (ancienneté, type de fonction, cas individuels). Si l'on examine le pourcentage de promotion/ augmentation entre les hommes et les femmes, la révision de la rémunération 2021-2022 semble également équitable du point de vue du genre.

Le groupe poursuivra ses efforts en vue de garantir que les membres du personnel perçoivent un salaire égal pour un travail égal ou de valeur égale. À cet égard, l'équipe chargée de la rémunération et des avantages sociaux a mis au point un outil permettant de réaliser cet exercice dans tous les départements et pays. L'objectif est d'augmenter la granularité de l'exercice en fonction des futures instructions de la BNB et d'étendre le champ de l'analyse en France et au Luxembourg en 2022.

5.2.4 Programmes d'engagement social

Au-delà de sa mission première de promotion de l'emploi, la Fondation Degroof Petercam (« la Fondation ») s'engage également à promouvoir la philanthropie au sein de notre personnel au moyen de programmes participatifs d'engagement social tels que le bénévolat, le parrainage, le parrainage de compétences et les micro-dons aux associations.

Degroof Petercam encourage l'engagement de son personnel dans les causes sociales. Quatre initiatives ont été proposées en 2021 :

1. **Solidarity Days** : près de 200 collaborateurs se sont portés volontaires pour 11 activités allant des cours de hockey pour les jeunes des quartiers défavorisés à la préparation et à la distribution de repas chauds aux personnes vulnérables, en passant par le nettoyage de maisons inondées
2. **DP Forest** : à l'occasion du 150e anniversaire de Degroof Petercam, nous avons lancé un défi durable consistant à marcher ou courir collectivement 150.000 km en 150 jours pour financer la création de notre forêt (la 'DP Forest'). Plus de 50 collègues ont planté 3.500 arbres sur des parcelles réhabilitées en Belgique et au Luxembourg
3. **Micro-dons** : ce programme, qui permet aux membres du personnel de faire déduire un montant mensuel de leur salaire, a permis de récolter plus de 32.000 euros qui ont été reversés à l'organisation River CleanUp
4. **Fondation contre le cancer** : 11.000 euros ont été récoltés grâce à une randonnée à vélo sponsorisée par l'équipe cycliste Degroof Petercam

Enfin, l'objectif de la Fondation étant d'avoir un impact social, elle doit aborder cette question dans toutes ses dimensions, y compris au niveau des actifs et des investissements qu'elle détient. Les actifs de la Fondation sont gérés par Degroof Petercam et alloués aux produits d'intégration ESG. Ceux-ci incluent des investissements via des lignes d'actions directes ou des fonds selon une stratégie ISR. La Fondation réalise également des investissements directement liés à sa mission, comme l'investissement dans une obligation à impact social et l'octroi de prêts sans intérêt.

La Fondation contre le cancer parrainée par l'équipe cycliste Degroof Petercam pour la huitième année consécutive.



5.3 Gouvernance

5.3.1 Code d'éthique

En tant qu'institution financière, il est essentiel pour Degroof Petercam d'adopter une gouvernance forte qui s'appuie sur les compétences, l'engagement et le dévouement des administrateurs, des membres de la direction et de tous les membres du personnel, ainsi que sur la confiance que toutes ces personnes inspirent. Chacun doit faire preuve d'un grand sens des responsabilités et d'une rigueur professionnelle stricte pour conserver cette confiance.

Le conseil d'administration détermine les objectifs stratégiques de Degroof Petercam ainsi que sa politique d'intégrité. Le Code d'éthique est le document interne qui représente la mise en œuvre pratique et efficace des principes d'intégrité promus par le Conseil d'administration.

Ce code définit les règles d'éthique et de professionnalisme que les administrateurs, les membres de la direction et tous les collaborateurs sont tenus de respecter dans le cadre de leur travail et de leurs activités. Les règles éthiques sont indissociables de la prestation de services financiers et auxiliaires ainsi que des activités du secteur financier qui sont fortement réglementées et soumises à des règles d'intégrité. Le Code a été approuvé par tous les organes concernés, tant au niveau du groupe que de toutes ses entités, et s'applique aux administrateurs, aux membres de la direction et à tous les employés internes du groupe.

Il couvre les domaines suivants :

- conformité aux obligations légales et réglementaires
- coopération adéquate avec les autorités compétentes
- éthique, fraude et corruption
- sécurité des informations
- égalité de traitement, interdiction de la discrimination

5.3.2 Programme de sensibilisation aux risques et d'excellence en matière de contrôle (Risk Awareness and Control Excellence, RACE)

Ce programme de sensibilisation aux risques et d'excellence en matière de contrôle a été conçu après la finalisation du nouveau code d'éthique ; il combine des campagnes d'information et de sensibilisation, des formations dédiées et des formations en ligne. Ce programme de formation obligatoire a également été inclus comme élément de performance clé dans le processus d'évaluation de chaque membre du personnel.

En 2021, le programme RACE était constitué de cinq modules couvrant les sujets suivants :

I. Lutte contre la corruption (Anti-Bribery and Corruption)

Notre groupe a instauré son programme de lutte contre la corruption en 2020. Notre politique de lutte contre la corruption s'applique à l'ensemble de notre personnel et est transposée au sein de chaque entité du groupe. Degroof Petercam applique la tolérance zéro vis-à-vis de toutes les formes de corruption possibles.

Une formation en ligne obligatoire a été mise en place pour familiariser tous les membres du personnel avec le règlement et les aider à reconnaître et à mitiger les risques associés.

II. Sécurité des informations

De l'hameçonnage au rançongiciel, de nouvelles menaces apparaissent constamment. La formation sur la sécurité de l'information couvrait différents sujets tels que la cybersécurité, la protection des données, la sécurité du travail à distance, la sécurité physique, etc. Elle a permis de sensibiliser à l'importance du rôle individuel de chaque membre du personnel dans la sauvegarde des données et des actifs sensibles de l'entreprise, avec des principes clés de sécurité de l'information en matière de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité.

III. Système de lanceurs d'alerte

Le système de lancement d'alerte est une composante cruciale de notre cadre de contrôle et de gestion du risque. Quiconque se heurte à des irrégularités, à une mauvaise conduite ou à des violations de notre code d'éthique est invité à en référer à sa hiérarchie, afin que le problème puisse être examiné et traité de manière appropriée. La procédure de lanceur d'alerte protège à la fois l'organisation et les lanceurs d'alerte eux-mêmes.

IV. Conflits d'intérêts

La formation aux conflits d'intérêts a été mise sur pied sur la base d'exemples très concrets. Elle insiste sur une gestion adéquate de ces conflits, dont les conséquences peuvent être dévastatrices pour une entreprise. Dans ce contexte, notre indice de rigueur professionnelle a été révisé ; il inclut désormais l'obligation de déclarer tout conflit d'intérêts.

V. RGPD

Le droit à la vie privée et à la protection des données est inscrit dans le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, qui clarifie la manière dont les données doivent être utilisées et protégées. Degroof Petercam souscrit sans réserve aux aspects éthiques de ce règlement. Un délégué à la protection des données dédié a organisé, au premier trimestre 2022, une formation obligatoire introduisant la notion de confidentialité et de protection des données, décrivant nos obligations en tant qu'institution financière, clarifiant les obligations qui en découlent pour les membres du personnel et expliquant, par le biais d'exemples et d'exercices, comment l'appliquer dans notre environnement de travail.

« Faire la différence, avoir un impact. C'est ce qui m'anime. En tant qu'individu et en tant qu'entreprise, nous laissons une empreinte sur l'environnement et sur la société. Travailler chaque jour avec des collègues de 24 nationalités différentes est une affirmation de notre diversité et un enrichissement pour tous. »

Cathy De Doncker, HR Officer



propositions inscrites à l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires. La participation active à ces assemblées générales débutera en 2022. Il n'y a pas de participation directe au vote à l'assemblée générale pour les fonds de fonds (selon une répartition 2/3 fonds DPAM et 1/3 fonds externes). L'engagement avec les fonds externes est décrit ci-dessous (voir 'fonds externes') et pour les fonds DPAM, nous nous référons à la politique d'engagement et de vote par procuration de DPAM décrite précédemment.

6.1.3 Fonds externes

En tant qu'investisseur dans des fonds tiers pour le compte de ses clients, il incombe à Degroof Petercam d'exprimer son opinion sur la gestion de ces fonds et de faire entendre sa voix. Degroof Petercam intervient pour inciter les gestionnaires des fonds dans lesquels elle investit à les gérer dans le respect des meilleures pratiques. S'engager auprès des gestionnaires de fonds, soit par un dialogue direct lors de réunions avec leurs représentants, soit de manière plus formelle comme décrit dans la politique d'engagement des fonds, est un moyen de s'assurer que ces meilleures pratiques sont respectées.

En 2021, 10% des gestionnaires de fonds externes ont reçu une lettre d'engagement formelle.

6.2 Évaluation des fournisseurs

6.2.1 Évaluation environnementale des fournisseurs

La politique d'achat instaurée en 2018 décrit les principes appliqués par le groupe pour l'évaluation environnementale de ses fournisseurs. Ces principes couvrent un large éventail de thématiques, notamment des critères économiques, éthiques et de responsabilité environnementale, c'est-à-dire l'achat de produits contenant des matériaux fabriqués de manière durable.

Conformément à la vision de l'entreprise, nous travaillons main dans la main avec nos fournisseurs et partenaires dans le but de réduire notre empreinte écologique. Nous intégrons des critères environnementaux (énergie, émissions, produits et services) dans le processus de sélection de nos fournisseurs et partenaires clés. Nous élargirons cette approche à tous les biens et services achetés à l'extérieur et dont l'impact négatif sur l'environnement peut être évité ou atténué.

Dans la mise en œuvre des pratiques d'approvisionnement durable, nous avons commencé par nous concentrer sur les produits et services ayant le plus d'impact sur l'environnement, à savoir les services de gestion des bâtiments, la restauration, les fournitures de bureau, le papier et les voitures de société.

Aujourd'hui, plus d'un quart de nos dépenses vont à des fournisseurs et partenaires qui s'engagent à respecter les mêmes principes environnementaux et éthiques que nous.

6.2.2 Évaluation sociale des fournisseurs

En plus des critères environnementaux, notre politique d'achat inclut également des critères privilégiant les fournisseurs qui favorisent plus de diversité au sein de leurs équipes en évitant toute forme de discrimination, qu'elle soit physique, intellectuelle, sociale ou culturelle. En outre, nos conditions générales exigent que les fournisseurs se conforment aux dispositions suivantes :

6 Développement durable externe

6.1 Actionnariat actif

6.1.1 DPAM

La politique de vote adoptée par DPAM vise à faire respecter les valeurs et les principes de gouvernance d'entreprise qu'elle entend défendre et promouvoir auprès des entreprises dans lesquelles elle investit. La mise en œuvre de cette politique est illustrée dans le rapport d'activité de vote 2021 disponible [\[ici\]](#).

En 2021, DPAM, a exercé les droits de vote attachés aux actions détenues dans les 54 portefeuilles institutionnels (SICAV, FCP, mandats), y compris leurs compartiments gérés par la société de gestion. DPAM a participé à un total de 683 assemblées générales et extraordinaires pour un total de 9.697 résolutions. Cette activité correspond largement à celle de l'année précédente. DPAM a fait entendre sa voix dans 600 entreprises, principalement en Europe et en Amérique du Nord. ([voir rapport d'engagement 2021](#))

6.1.2 Fonds patrimoniaux du Private Banking

Pour les fonds patrimoniaux, il n'y a pas de participation directe au vote à l'assemblée générale dans la mesure où le fonds durable est entièrement composé d'un fonds de fonds, selon une répartition 2/3 fonds DPAM et 1/3 fonds externes. L'engagement avec les fonds externes a été décrit précédemment (voir 'fonds externes').

Les fonds « patrimoniaux » de la banque privée sont composés à la fois de fonds et de placements en actions et de positions à revenu fixe. Pour ces composantes en ligne directe des fonds patrimoniaux, un système a été mis en place avec le fournisseur de données IVOX Glass Lewis qui nous aide à exécuter les instructions des procurations et à analyser les

- Code de conduite des fournisseurs des Nations unies
- SA8000 (norme d'imputabilité sociale développée par Social Accountability International)
- Convention 138 de l'Organisation internationale du travail
- Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant

6.3 Satisfaction du client

En tant qu'organisation centrée sur le client qui accompagne ses clients avec expertise, le groupe a inclus la satisfaction du client comme indicateur de performance clé dans ses tableaux de bord d'entreprise, ajoutant ainsi cet élément comme critère essentiel de la réussite commerciale.

Une enquête de satisfaction des clients de la banque privée a été menée en 2021 en Belgique. Sur les 13.300 invitations envoyées par courrier, 1.981 clients ont participé à l'étude, soit un taux de réponse de 15%. La principale conclusion est que le niveau de satisfaction générale est élevé et montre que le gestionnaire des relations est l'atout majeur de Degroof Petercam. Près de 8 clients sur 10 sont généralement satisfaits de Degroof Petercam. Cependant, tous les types de clients ne démontrent pas le même degré de satisfaction. C'est pourquoi des mesures permettant d'y remédier ont été identifiées et mises en place.

Une nouvelle enquête de ce type est prévue pour 2022 et notre intention est d'étendre les enquêtes de satisfaction des clients à tous nos secteurs d'activité, y compris Private Banking Luxembourg, DPAS, DPAM et Investment Banking.

6.4 Éducation et emploi innovant

Créée en 2008, la Fondation Degroof Petercam a pour mission de soutenir les innovations sociales pour l'emploi en se concentrant sur trois domaines principaux : les compétences de demain, l'esprit d'entreprise et l'action en faveur d'un marché du travail plus inclusif. Elle travaille avec des dirigeants qui mettent en œuvre des solutions pour lutter contre le chômage ou le sous-emploi et a défini plusieurs objectifs à atteindre d'ici 2023, à savoir :

- engagement à hauteur de 5 millions d'euros d'aide
- participation à la création de 3.000 emplois
- 30% des salariés et des clients de Degroof Petercam impliqués dans ses activités.

Chaque année, la Fondation sélectionne et soutient un nouveau projet porteur d'une solution pour l'emploi au moyen d'une subvention et d'un accompagnement sur mesure. La première dotation de la Fondation consiste en une subvention d'un million d'euros et un suivi personnalisé sur cinq ans.

Ticket for Change, une initiative française qui forme et rassemble des personnes désireuses de mettre l'impact sociétal positif au cœur de leur travail, a été la grande gagnante de 2021. En sept ans, plus de 120.000 personnes ont participé aux programmes de Ticket for Change pour activer leurs talents et les mettre au service de la société par leur travail.

La Fondation offre par ailleurs un soutien à long terme au projet Story-me jusqu'en 2029, pour un montant total de 300.000 euros. Cette initiative de philanthropie collaborative vise à stimuler les compétences entrepreneuriales dans les écoles professionnelles de Bruxelles, plus particulièrement parmi les enseignants, les éducateurs et les élèves de deuxième et troisième année du secondaire.

« Nous proposons des formations et des outils afin d'activer les talents pour résoudre les défis sociaux et environnementaux actuels. Nous voulons concilier l'emploi et l'impact positif. »



Matthieu Dardaillon, Président et cofondateur de Ticket for Change, lauréat du prix 2021 de la Fondation Degroof Petercam

Table des matières

135 Bilan consolidé

137 État consolidé du résultat global

139 Tableau consolidé des variations des capitaux propres

141 Tableau consolidé des flux de trésorerie

143 Annexes aux comptes consolidés

143 **1 – Informations générales**

144 **2 – Changements dans les principes et méthodes comptables**

146 **3 – Résumé des principes et méthodes comptables**

146 3.1 Principes de consolidation

146 3.2 Conversion des devises étrangères

147 3.3 Instruments financiers

155 3.4 Comptabilité de couverture

156 3.5 Contrats de location

157 3.6 Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)

158 3.7 Immobilisations incorporelles

158 3.8 Autres actifs

159 3.9 Dépréciation d'actifs non financiers

159 3.10 Provisions

159 3.11 Impôts

160 3.12 Avantages au personnel

161 3.13 Autres passifs

161 3.14 Capitaux propres

161 3.15 Produits et charges d'intérêts

161 3.16 Dividendes

161 3.17 Honoraires et commissions

162 3.18 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

163 3.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

163 3.20 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

164 **4 – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers**

165 **5 – Gestion des risques**

166 5.1 Principes généraux

166 5.2 Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test

167 5.3 Risque de liquidité

171 5.4 Risque de marché

174 5.5 Risque de crédit

188 5.6 Risque de gestion de fortune

188 5.7 Risque opérationnel

188 5.8 Gestion du capital

190 **6 – Périmètre de consolidation**

190 6.1 Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2021

191 6.2 Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2021

191 6.3 Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice

191 6.4 Filiales immobilières non consolidées

192 6.5 Informations par pays

195 **7 – Annexes relatives au bilan consolidé**

195 7.1 Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande

195 7.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

197 7.3 Instruments de couverture

202 7.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

204 7.5 Actifs financiers évalués au coût amorti

207 7.6 Immobilisations corporelles

210 7.7 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

212 7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

213 7.9 Autres actifs

213 7.10 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

214	7.11 Dettes envers les établissements de crédit
214	7.12 Dettes envers la clientèle
216	7.13 Provisions
218	7.14 Autres passifs
219	7.15 Impôts
220	7.16 Capitaux propres
221	7.17 Juste valeur des instruments financiers
227	7.18 Compensation des actifs et passifs financiers
228	7.19 Transferts des actifs financiers
228	7.20 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

230 **8 – Annexes relatives au compte de résultats global consolidé**

230	8.1 Produits et charges d'intérêts
230	8.2 Dividendes perçus
231	8.3 Commissions perçues et versées
232	8.4 Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats
232	8.5 Résultat net sur la comptabilité de couverture
233	8.6 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
233	8.7 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti
233	8.8 Autres résultats opérationnels nets
234	8.9 Frais de personnel
235	8.10 Frais généraux et administratifs
235	8.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
236	8.12 Dépréciations nettes sur actifs
236	8.13 Charge d'impôts
237	8.14 Autres éléments du résultat global

238 **9 – Droits et engagements**

238	9.1 Actifs en dépôt à découvert
238	9.2 Droits et engagements de crédit
238	9.3 Garanties données et reçues

239 **10 – Avantages au personnel et autres rémunérations**

239	10.1 Autres avantages à long terme
239	10.2 Avantages postérieurs à l'emploi
242	10.3 Paiements en actions

243 **11 – Parties liées**

246 **12 – Événements postérieurs à la clôture**

247 **Émoluments du commissaire**

248 **Rapport du commissaire**

Bilan consolidé

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2021	31.12.2020
Actif			
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	7.1	3.645.728	2.300.923
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	7.2	200.422	264.659
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		166.987	224.810
Autres actifs financiers		33.435	39.849
Instruments financiers de couverture	7.3	8.365	45
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	7.4	1.008.350	1.354.780
Instruments de capitaux propres		6.585	9.626
Instruments de dette		1.001.765	1.345.154
Actifs financiers évalués au coût amorti	7.5	4.453.890	4.111.681
Prêts et créances sur les établissements de crédit		11.003	27.338
Prêts et créances sur la clientèle		2.118.476	2.037.443
Instruments de dette		2.324.411	2.046.900
Immobilisations corporelles	7.6	102.226	113.329
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.7	308.825	330.592
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.8	6.224	4.026
Actifs d'impôts courants		10.952	11.352
Actifs d'impôts différés	7.15	11.370	11.684
Autres actifs	7.9	180.586	180.458
Actifs non courants destinés à être cédés	7.20	58.964	108.937
Total de l'actif		9.995.902	8.792.466

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2021	31.12.2020
Passif			
Dettes		9.005.620	7.853.372
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7.10	172.577	226.270
Instruments financiers de couverture	7.3	27.275	77.672
Dettes envers les établissements de crédit	7.11	833.523	685.901
Dettes envers la clientèle	7.12	7.673.869	6.564.543
Provisions	7.13	27.426	52.257
Passifs d'impôts courants		28.579	18.402
Passifs d'impôts différés	7.15	3.481	4.094
Autres passifs	7.14	155.202	147.462
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.20	83.688	76.771
Capitaux propres		990.282	939.094
Capital souscrit	7.16	34.212	34.212
Primes d'émission	7.16	417.366	417.366
Réserves et report à nouveau	7.16	543.128	508.216
Réserves de réévaluation	7.16	-2.349	-11.117
Actions propres (-)	7.16	-49.627	-49.627
Résultat net de la période	7.16	47.552	40.044
Intérêts minoritaires		0	0
Total du passif		9.995.902	8.792.466

État consolidé du résultat global

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2021	31.12.2020
Produits d'intérêts	8.1	59.281	47.263
dont les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif		59.051	46.907
Charges d'intérêts	8.1	-36.027	-29.477
Dividendes	8.2	2.812	2.756
Commissions perçues	8.3	619.510	543.821
Commissions versées	8.3	-141.954	-131.365
Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.4	42.363	25.892
Résultat net sur la comptabilité de couverture	8.5	-1.338	657
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.6	-885	1.256
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti	8.7	-411	-356
Autres résultats opérationnels nets	8.8	1.134	8.240
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		1.176	553
Produit net		545.661	469.240
Frais de personnel	8.9	-228.659	-209.386
Frais généraux et administratifs	8.10	-197.994	-171.364
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.11	-31.965	-33.735
Dépréciations nettes sur actifs	8.12	-9.470	-1.319
<i>Actifs financiers</i>		-470	987
<i>Actifs non financiers</i>		-9.000	-2.306
Résultat avant impôts		77.573	53.435
Charge d'impôts	8.13	-30.021	-13.391
Bénéfice net		47.552	40.044
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8.14	9.771	-216
Gains (Pertes) réalisés et non réalisés – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	-22	750
Total des autres éléments du résultat global¹ ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net		9.749	534
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	-1.645	742
Écarts de conversion	8.14	664	80
Total des autres éléments du résultat global¹ qui pourront être reclassés ultérieurement en bénéfice net		-981	822
Résultat global total		56.320	41.400

(1) Gains et pertes (non) réalisés comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2021	31.12.2020
Bénéfice net attribuable aux		47.552	40.044
actionnaires de la société mère		47.552	40.044
intérêts minoritaires		0	0
Résultat global total attribuable aux		56.320	41.400
actionnaires de la société mère		56.320	41.400
intérêts minoritaires		0	0

Tableau consolidé des variations des capitaux propres

(en milliers EUR)

	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation	Écarts de conversion	Actions propres	Résultat net de la période	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 31.12.2019	34.212	417.366	488.028	-12.160	-313	-49.627	20.188	897.694	0	897.694
Transactions sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	20.188	0	0	0	-20.188	0	0	0
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0	0	0	40.044	40.044	0	40.044
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres	0	0	0	750	0	0	0	750	0	750
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette	0	0	0	742	0	0	0	742	0	742
Réévaluation à la juste valeur – Autres	0	0	0	-216	0	0	0	-216	0	-216
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	80	0	0	80	0	80
Solde au 31.12.2020	34.212	417.366	508.216	-10.884	-233	-49.627	40.044	939.094	0	939.094
Transactions sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	40.044	0	0	0	-40.044	0	0	0
Dividendes versés	0	0	-5.132	0	0	0	0	-5.132	0	-5.132
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0	0	0	47.552	47.552	0	47.552
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-22	0	0	0	-22	0	-22
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette	0	0	0	-1.645	0	0	0	-1.645	0	-1.645
Réévaluation à la juste valeur – Autres	0	0	0	9.771	0	0	0	9.771	0	9.771
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	664	0	0	664	0	664
Solde au 31.12.2021	34.212	417.366	543.128	-2.780	431	-49.627	47.552	990.282	0	990.282

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2021	31.12.2020
Bénéfice net		47.552	40.044
Éléments non monétaires inclus dans le bénéfice net et autres ajustements :		59.730	55.234
Impôts et impôts différés	8.13	30.021	13.391
Résultat provenant des entreprises associées, net des dividendes perçus		-1.016	-474
Profits ou pertes de change latents et écarts de conversion		0	0
Réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in) corporelles	7.6 / 7.7	40.964	36.190
Variations des provisions	7.13	-21.849	5.981
Pertes (gains) nets sur investissements		-619	22
Autres ajustements		12.229	124
Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		1.587.186	-163.865
Actifs détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur		65.397	-103.878
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres		343.168	-527.806
Prêts et créances évalués au coût amorti		-81.105	244.720
Autres actifs		27.237	-31.323
Instruments financiers de couverture		-58.716	31.744
Passifs détenus à des fins de transaction		-53.694	81.811
Dettes envers les établissements de crédit		151.430	590.554
Dettes envers la clientèle		1.168.862	-345.833
Autres passifs		24.607	-74.809
Impôts payés sur le résultat		-21.948	-29.045
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)		1.672.520	-68.587
Acquisition de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation)	6	-1.020	0
Cession de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation)	6	-7.874	0
Acquisition d'immobilisations (in)corporelles		-7.943	-3.947
Vente d'immobilisations (in)corporelles		2.244	165
Acquisition de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Produits des cessions et des remboursements de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Acquisition d'instruments financiers évalués au coût amorti		-673.904	-311.598
Produits des cessions et des remboursements des instruments financiers évalués au coût amorti		363.999	519.624

	Annexes	31.12.2021	31.12.2020
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)		-324.498	204.244
Dividendes payés		-5.132	0
Achat ou vente d'actions propres		0	0
Autres financements ¹		-9.783	-11.857
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)		-14.915	-11.857
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)		72	43
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		1.333.179	123.843
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2.346.623	2.222.780
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		3.679.802	2.346.623

Informations complémentaires

Intérêts perçus	80.148	74.441
Dividendes perçus	2.812	2.756
Intérêts versés	-69.838	-57.084

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	3.679.802	2.346.623
Caisse et soldes avec les banques centrales	7.1	3.373.344
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	7.1	295.583
Prêts et avances aux établissements de crédit	7.5	10.875
Dont indisponible	0	0

Les flux de trésorerie liés aux actifs et passifs non courants destinés (voir annexe 7.20) à être cédés sont présentés avant l'application de l'IFRS 5.

(1) Y compris les sorties de trésorerie se rapportant au principal des passifs locatifs comptabilisés conformément à IFRS 16.

Annexes aux comptes consolidés

1 – Informations générales

L'Arrêté Royal du 5 décembre 2004 impose aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, qu'ils soient cotés ou non, d'établir leurs comptes consolidés sur la base des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union européenne, à partir de l'exercice comptable commençant le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date. C'est pourquoi, les états financiers consolidés de Banque Degroof Petercam sont préparés conformément aux normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2021 au sein de l'Union européenne.

Par contre, comme Banque Degroof Petercam n'a aucun titre de capitaux propres ou d'emprunts négociés ou en cours d'émission sur un marché public de valeurs mobilières, les normes IFRS 8 ('Segments opérationnels') et IAS 33 ('Résultat par action') ne sont pas appliquées conformément à leur champ d'application. C'est également pour cette raison que Banque Degroof Petercam ne communique pas d'informations intermédiaires au marché et par conséquent, n'a qu'une seule date de reporting, celle correspondant à sa date de clôture annuelle.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros à moins qu'il en soit spécifié autrement.

2 – Changements dans les principes et méthodes comptables

Les amendements de normes IFRS suivants sont d'application pour la première fois sur le présent exercice :

- Amendements à l'IFRS 16 'Allègements de loyer liés à la COVID-19' ;
- Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16 'Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2' ;
- Modifications d'IFRS 4 'Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9'.¹

Dans le contexte de la réforme des taux d'intérêt de référence (taux IBOR), l'IASB (International Accounting Standards Board) a examiné les enjeux comptables du changement des taux IBOR et leurs répercussions potentielles sur l'information financière. De leurs analyses, deux amendements de normes comptables ont été publiés. La phase 1 de ces amendements, appliquée par Banque Degroof Petercam depuis le 31 décembre 2020, vise à modifier de manière temporaire certaines exigences concernant la comptabilité de couverture de sorte à contrer l'effet que pourrait susciter l'incertitude causée par cette réforme avant la transition vers d'autres taux d'intérêt, ceci afin de permettre le maintien de la comptabilité de couverture pour les couvertures touchées pendant la période d'incertitude. Ces amendements sont applicables jusqu'à la disparition de ces incertitudes. Ces modifications ont engendré des obligations d'information additionnelles qui sont reprises à l'annexe 7.3 (Instruments de couverture) des comptes annuels.

Les modifications de la phase 2 de la réforme des taux IBOR ont pour objectif de régler certains problèmes découlant de la réforme d'un taux d'intérêt de référence, et, plus précisément liés au remplacement d'un taux d'intérêt de référence par un taux de référence alternatif. Les principaux allègements prévus par les modifications de la phase 2 sont les suivants :

- Changement de base de détermination des flux de trésorerie contractuels : l'expédient pratique permet d'ajuster prospectivement le taux d'intérêt effectif de l'instrument pour refléter le changement du taux de référence plutôt que le reconnaître en tant que profit ou perte immédiat, ou plutôt que décomptabiliser l'instrument ;

- Comptabilité de couverture : les amendements fournissent des exceptions aux règles courantes liées à la comptabilité de couverture lors de changements apportés, dans le cadre de la réforme IBOR, à l'élément couvert et / ou à l'instrument de couverture. Dans ce contexte, la plupart des relations de couverture directement affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence pourront se poursuivre sans interruption.

Afin de gérer la transition vers les taux d'intérêt alternatifs, la Banque a mis en place un groupe de travail pour monitorer les principaux éléments touchés par cette réforme, notamment l'identification des contrats impactés par la transition, les modifications des contrats concernés, la mise à jour des systèmes d'information, la gestion du risque et les effets potentiels sur la comptabilité de couverture.

La Banque a également mis en place une politique interne qui décrit les règles générales à suivre en cas d'événement lié à la réforme des taux d'intérêt de référence (modification de la méthodologie de calcul, décommissionnement d'un indice de référence, suspension temporaire d'un indice de référence, ...). Celle-ci est complétée par un ensemble de procédures qui décrivent les flux opérationnels pour chaque service ou activité.

Des informations complémentaires à ce sujet sont reprises à l'annexe 5 'Gestion des risques'. Par ailleurs, la plupart des dérivés de couverture étant basés sur l'EURIBOR, les modifications apportées à l'IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux IBOR n'ont eu aucun impact majeur sur la comptabilité de couverture.

L'application des autres dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres de la Banque Degroof Petercam, ni sur la présentation des états financiers.

Parmi les normes ou amendements de normes publiés par l'IASB en date du 31 décembre 2021, ceux repris ci-après entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

DOCUMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- Amendements à l'IFRS 16 'Allègements

(1) La date d'entrée en vigueur a été différée à 2023.

- de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} avril 2021 ou après cette date ;
- IFRS 17 'Contrats d'assurance', applicable à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;
 - Modifications d'IFRS 3 'Référence au Cadre Conceptuel', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après cette date ;
 - Modifications d'IAS 16 'Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après cette date ;
 - Modifications d'IAS 37 'Contrats déficitaires - Coûts d'exécution du contrat', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après cette date ;
 - Modifications diverses 'Améliorations des normes IFRS (2018-2020)', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après cette date.

DOCUMENTS PAS ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- Modifications d'IAS 1 'Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;
- Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 'Information à fournir sur les méthodes comptables', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;
- Modifications d'IAS 8 'Définition des estimations comptables', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;
- Amendements à IAS 12, 'Impôts différés liés aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;
- Amendements à IFRS 17 'première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives', applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date.

Pour les textes précités, Banque Degroof Petercam les appliquera lors de leur entrée en vigueur et ne s'attend pas à des effets significatifs lors de leur application.

3 – Résumé des principes et méthodes comptables

Dans les principes et méthodes comptables décrits ci-après, il faut entendre par 'gains et pertes comptabilisés en fonds propres', ceux qui doivent être spécifiquement repris en autres éléments du résultat global conformément aux normes IFRS.

3.1 Principes de consolidation

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de la société mère et de ses filiales qui dépassent un seuil de matérialité. Les filiales désignent toute entreprise contrôlée par Banque Degroof Petercam, c'est-à-dire les entités sur lesquelles la Banque est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec celles-ci et a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur ces filiales. Quant au seuil de matérialité, il est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé. Les filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale à partir de la date de transfert du contrôle effectif à Banque Degroof Petercam et sortent du périmètre de consolidation à la date de cessation de ce contrôle. Les comptes de la maison mère et des filiales sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires au travers de retraitements si nécessaire. Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe sont éliminés. Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

PARTENARIATS

Les partenariats désignent toute entreprise dont Banque Degroof Petercam a un contrôle conjoint de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire qu'aucune décision concernant les activités pertinentes ne peut se prendre sans l'accord unanime des parties partageant le contrôle. Si ces derniers sont supérieurs au seuil de matérialité, ils sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence pour les partenariats définis comme étant des coentreprises (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur l'actif net de celles-ci) ou selon la méthode d'intégration de la quote-part d'intérêt dans les actifs et dettes, produits et charges pour les partenariats définis comme

étant des entreprises communes (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs, relatifs à celles-ci), à partir de la date de détention du contrôle conjoint et ne seront plus comptabilisés de la sorte à la date de cession du contrôle conjoint. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes du partenariat sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées désignent toute entreprise dans laquelle Banque Degroof Petercam exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois posséder le contrôle ou le contrôle conjoint sur ces politiques. Si ces dernières sont supérieures au seuil de matérialité, elles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date de détention de l'influence notable et ne seront plus comptabilisées de la sorte à la date de cession de cette influence notable. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé. Les comptes de l'entreprise associée sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

3.2 Conversion des devises étrangères

CONVERSION DES COMPTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Lors de la consolidation, les bilans des entités dont la devise fonctionnelle est différente de celle de Banque Degroof Petercam (EUR), sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Par contre, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie de ces mêmes entités sont convertis au taux de change moyen de la période couverte. Les différences de change issues de ces conversions sont imputées dans les fonds propres. Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entreprise étrangère sont considérés comme des actifs et passifs

de cette entité et par conséquent, ils sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Les différences de change résultant de ces conversions sont imputées dans les fonds propres. En cas de cession des entités susmentionnées, les différences de change comptabilisées en fonds propres sont incluses dans le calcul de la plus ou moins-value et donc, comptabilisées en compte de résultats.

CONVERSION DES TRANSACTIONS

EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères au sein des comptes individuels des entités de Banque Degroof Petercam sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultats.

Les postes non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date de clôture de l'exercice comptable. La différence de change issue de cette conversion s'impute en fonds propres ou en résultat en fonction de l'affectation comptable de l'élément visé. Les autres postes non-monétaires sont évalués au taux de change historique, c'est-à-dire au taux de change en vigueur à la date de transaction.

3.3 Instruments financiers

3.3.1 Date de comptabilisation des instruments financiers

Tous les dérivés ainsi que tous les achats ou ventes de titres en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison du titre dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné, sont comptabilisés à la date de transaction. Les créances et les dépôts sont reconnus à la date de règlement.

3.3.2 Compensation

Un actif et un passif financiers sont compensés si et seulement si Banque Degroof Petercam a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

3.3.3 Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- au coût amorti ;

- à la juste valeur par capitaux propres ;
- à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres (sans recyclage) ;
- à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les critères de classement des actifs financiers dépendent de la nature de l'instrument financier. Sur la base de l'analyse des caractéristiques et des termes contractuels de l'instrument financier, celui-ci est considéré comme un instrument de dette ou un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est défini comme tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Un instrument financier ne répondant pas à la définition d'instrument de capitaux propres est classé par Banque Degroof Petercam en tant qu'instrument de dette.

3.3.3.1 Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif consiste à percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultats dans la rubrique 'Produits d'intérêts'. Les montants des dépréciations sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

3.3.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- les conditions contractuelles de l'actif

financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. À l'exception des dépréciations, toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la réalisation de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres'. Les montants de dépréciation sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique 'Produits d'intérêts'.

3.3.3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres

Lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam peut choisir de manière irrévocable de présenter les variations ultérieures de la juste valeur d'un investissement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est pas détenu à des fins de transaction, dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation et les montants comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes reçus sont comptabilisés en résultat, sauf s'ils représentent clairement le remboursement de capital.

3.3.3.4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Tous les autres actifs financiers, c'est-à-dire les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à juste valeur par

le biais du compte de résultats'. Les intérêts perçus ou payés sur les instruments porteurs d'intérêts non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'. Les dividendes reçus sont inclus dans les revenus 'Dividendes'.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam a la possibilité de désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats, si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée.

Le choix de l'option de juste valeur est irréversible dès l'entrée de l'actif dans le bilan. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées aux actifs évalués à la juste valeur. Les mêmes rubriques que celles définies ci-avant sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

3.3.3.5 Modèle économique

La terminologie 'modèle économique ou de gestion' désigne la manière dont Banque Degroof Petercam gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. La Banque détermine le modèle économique à un niveau qui reflète la manière dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif économique donné. En conséquence, Banque Degroof Petercam ne détermine pas de modèles de gestion instrument par instrument, mais à un niveau d'agrégation plus élevé. L'appréciation du modèle économique est importante pour les instruments de dette afin de déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres.

On distingue trois types de modèles économiques :

- Les modèles de gestion 'collecte' dont l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels. Les ventes sont accessoires à l'objectif du modèle et généralement plus faibles en fréquence et en volume. Toutefois, ce modèle n'implique pas de conserver la totalité des actifs jusqu'à échéance. Les exemples de vente suivants peuvent cadrer avec les modèles de gestion 'collecte' :
 - les ventes sont dues à une augmentation du risque de crédit d'un actif financier ;
 - les ventes sont peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou, non significatives individuellement et globalement

(même si elles sont fréquentes) ;

ou

- les ventes ont lieu près de l'échéance de l'actif financier et le produit des ventes se rapproche de la collecte des flux de trésorerie contractuels restants.
- Les modèles de gestion 'collecte et vente' dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs. Dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles à l'atteinte de son objectif. Ce modèle économique est généralement associé à plus de ventes (en fréquence et d'une valeur plus élevée) que dans le cas du modèle gestion 'collecte'.
- Les autres modèles de gestion dont l'objectif principal est d'acheter et de vendre des actifs. Ils concernent, entre autres, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les portefeuilles d'actifs financiers dont la gestion et la performance reposent sur la juste valeur et les portefeuilles dont l'objectif est de maximiser les flux de trésorerie par voie de la vente. Un tel modèle ne s'inscrit ni dans un modèle de gestion 'collecte' ni dans un modèle de gestion 'collecte et vente' et la perception de flux de trésorerie contractuels est plutôt accessoire à l'atteinte de l'objectif de ce modèle. Les instruments de dette qui ne remplissent pas parfaitement le critère 'Principal et Intérêts' (voir point 3.3.3.6) sont alloués à ce type de modèles. C'est notamment le cas des parts de fonds d'investissement (étant donné que les investisseurs entrent dans le fonds et en sortent sur la base de la juste valeur, il est peu probable que les flux de trésorerie d'un investissement dans un tel fonds correspondent au critère 'Principal et Intérêts').

3.3.3.6 Critère 'Principal et Intérêts' (test 'Solely Payments of Principal and Interests' ou test 'SPPI')

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend aussi de l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (test 'SPPI'). Le test 'SPPI' est satisfait si les conditions contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Aux fins de cette appréciation, le 'principal' correspond à la juste valeur de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et les 'intérêts' reflètent la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge.

Pour déterminer si le test 'SPPI' est satisfait,

Banque Degroof Petercam analyse les conditions contractuelles de l'instrument afin d'évaluer si l'instrument contient une modalité qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle manière que cet instrument ne remplisse pas cette condition. À cet effet, Banque Degroof Petercam a mis en place un modèle ('check list') afin de vérifier si les flux de trésorerie des instruments de dette représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. En faisant cette appréciation, Banque Degroof Petercam considère notamment les éléments suivants :

- événement déclencheur qui modifierait l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- effet de levier ;
- remboursement anticipé ou option de prolongation ;
- modalité qui limite la créance de Banque Degroof Petercam aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés (par exemple, des actifs sans recours ou « 'non-recourse' financial asset ») ;
- caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temporelle de l'argent (par exemple, révision périodique du taux d'intérêt).

3.3.3.7 Reclassements

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf dans la prochaine période de présentation après que Banque Degroof Petercam ait décidé de changer la stratégie liée à une activité importante pour son exploitation. Banque Degroof Petercam reclasse tous les actifs concernés de manière prospective à compter du premier jour de la prochaine période de présentation. Les périodes antérieures ne sont pas retraitées. Banque Degroof Petercam estime que des changements de la sorte devraient être peu fréquents.

3.3.4 Classement et évaluation des passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

3.3.4.1 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'ils sont :

- détenus à des fins de transaction ;
- désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur' par le biais du compte de résultats. La seule exception à ce principe concerne les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats pour lesquels les variations de la juste valeur attribuables à la variation du risque de crédit associé à ce passif doivent être présentées en autres éléments du résultat global (sauf si Banque Degroof Petercam estime qu'une telle présentation scindée créerait ou aggraverait une inadéquation comptable en résultat). Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'.

La désignation de passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (ou option de juste valeur) s'effectue lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et dans le respect des critères d'utilisation suivants :

- cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée ; ou
- un groupe de passifs financiers est géré, et sa performance est évaluée, sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; ou
- l'instrument financier contient un dérivé incorporé non étroitement lié.

3.3.4.2 Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont des passifs financiers non dérivés qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Ces passifs sont évalués initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus (y compris tout écart entre le montant net reçu et la valeur de remboursement) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en résultat dans la rubrique 'Produits ou charges d'intérêts'.

3.3.4.3 Reclassements

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est permis.

3.3.5 Dérivés

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception des dérivés qualifiés d'instruments de couverture. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur, intérêts courus inclus, sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

3.3.6 Dépréciation des actifs financiers

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues ('Expected credit loss' ou 'ECL'). Ce modèle s'applique principalement aux crédits, aux instruments financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux garanties financières émises.

Les pertes attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier. Le calcul de ces pertes se base, entre autres, sur les paramètres suivants : la probabilité de défaut ('Probability of default' ou 'PD'), la perte en cas de défaut ('Loss given default' ou 'LGD'), le montant de l'exposition (comptable résiduelle) en cas de défaut ('Exposure At default' ou 'EAD') et le taux d'actualisation. Le montant des dépréciations est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés. Les actifs financiers sont classés sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale en trois catégories :

- phase 1 (comptabilisation initiale : 'performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant de risques de défaut dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- phase 2 (hausse significative du risque de crédit : 'under-performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier ;
- phase 3 (actifs financiers en souffrance pour lesquels il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture : 'non-performing') : la dépréciation est évaluée à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable attendue.

Pour apprécier la détérioration du risque de crédit, Banque Degroof Petercam compare le risque de défaillance à la date de reporting et à la

comptabilisation initiale de l'actif financier. Afin de classer ses expositions de crédit, Banque Degroof Petercam a décidé de mettre en place un modèle de scoring interne évoluant sur base d'événements de crédits pour ses portefeuilles de crédit. En ce qui concerne les instruments de dette, les ratings externes d'agence sont principalement utilisés et Banque Degroof Petercam fait usage de l'exception relative au risque de crédit faible.

Banque Degroof Petercam comptabilise les variations des dépréciations liées aux instruments financiers au coût amorti, en résultat dans la rubrique 'Dépréciations' en contrepartie d'un compte de correction de valeur en regard de la valeur comptable des actifs financiers dépréciés. Pour les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, la correction de valeur pour dépréciations doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations' et ne doit pas réduire la valeur comptable des actifs financiers dans les états financiers consolidés. Pour les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique 'provision' en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations'.

3.3.6.1 Définition du défaut

Banque Degroof Petercam utilise la même définition de défaut que celle utilisée pour les besoins internes de gestion du risque de crédit. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires actuellement en vigueur dans le secteur. Un actif financier est considéré en défaut si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- Banque Degroof Petercam considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') sans le recours à des actions telles que la réalisation du collatéral ;
- le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

3.3.6.2 Actif financier déprécié (phase 3)

Le niveau de collatéral mis en garantie n'intervient nullement dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions mentionnées précédemment, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à Banque Degroof Petercam.

Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une provision pour perte attendue est comptabilisée.

3.3.6.3 Restructurations pour cause de difficultés financières

En cas de difficultés financières de l'emprunteur, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un dossier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles.

Ces dossiers sont systématiquement classés en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il sera répertorié en phase 3.

3.3.6.4 Dégradation significative du risque de crédit

Conformément au modèle ECL, la dépréciation d'un actif financier est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier dès que le risque de crédit pour cet actif financier s'est dégradé de manière significative. Cette évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est une évaluation relative par rapport au niveau de risque qui a été estimé à la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires, la dégradation significative du risque de crédit est évaluée essentiellement sur base de la notation externe (ou, à défaut, sur base d'une notation interne correspondante) :

- Banque Degroof Petercam utilise l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme IFRS 9, ce qui signifie que les instruments ayant une notation 'Investment grade' (faible risque de crédit) à la date de reporting sont toujours classés en phase 1 et se voient par conséquent attribuer une ECL s'élevant au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant du risque d'un défaut dans les 12 mois suivants la date de reporting ;
- pour les actifs financiers pour lesquels l'exception relative au risque de crédit faible ne peut être appliquée (c-à-d les actifs dont la notation est inférieure à 'Investment grade'), Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.

Pour le portefeuille de prêts, Banque Degroof Petercam a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le

niveau de dégradation du risque de crédit. Cette notation interne, qui est recalculée à chaque date de reporting individuellement, au niveau de la facilité du crédit, évolue en fonction d'événements de crédits tels que :

- une restructuration pour cause de difficultés financières ('forborne') : un actif financier faisant l'objet d'une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur est toujours classé en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il est classé en phase 3 ;
- entrée en 'Watch-list' : les dossiers repris dans cette liste sont classés en phase 2 minimum ;
- un appel de marge (crédits lombards) non honoré et pour lequel il est établi par Banque Degroof Petercam que la qualité de crédit de l'emprunteur s'est dégradée de manière significative ;
- des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours : Banque Degroof Petercam s'est alignée sur les standards internationaux, puisqu'un transfert vers la phase 2 a lieu à partir du moment où un actif financier présente des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours.

Étant donné que Banque Degroof Petercam n'acquière jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont toujours classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Pour les reportings à des dates ultérieures, tant qu'aucun des critères mentionnés ci-avant n'est rempli, l'actif reste en phase 1.

Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères que pour être considéré comme actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument financier est classé en phase 2 et une ECL correspondant au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument est comptabilisée.

Un actif financier est considéré en défaut (c-à-d en phase 3) à partir du moment où il répond à la définition de défaut mentionnée précédemment. Les transferts entre catégories sont symétriques, ce qui signifie qu'un instrument financier ayant migré à un moment donné vers la phase 2 ou 3 peut revenir en phase 2 ou 1 à une date de reporting ultérieure si plus aucun des critères de migration n'est rempli, à condition que les éventuelles périodes de probation, conformément aux standards réglementaires du secteur, soient respectées.

3.3.6.5 Gouvernance et mesure des dépréciations (modèle ECL)

L'ECL est le résultat du produit de la probabilité de défaut (PD), de l'estimation de l'exposition au moment du défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD).

Le calcul de l'ECL est réalisé de telle sorte qu'il reflète :

- un montant non-biaisé, pondéré à une probabilité de survenance ;
- la valeur temps de l'argent ;
- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions macro-économiques futures.

La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions).

L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisée au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum.

L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1.

Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Dans le cadre de l'IFRS 9, Banque Degroof Petercam a développé des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL.

Banque Degroof Petercam prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macroéconomique de base est considéré comme représentant les prévisions futures les plus probables. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Le calcul de l'ECL exige des jugements importants sur différents aspects tels que, par exemple, la situation financière de l'emprunteur et sa capacité de remboursement, la valeur du collatéral et les possibilités de récupération ou encore les prévisions macro-économiques futures. Banque Degroof Petercam applique une approche la plus neutre possible en la matière.

3.3.6.6 Réduction de valeur

Une réduction de valeur consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de tout ou d'une partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Cette situation donne lieu à une sortie du bilan. Banque Degroof Petercam décide d'une sortie anticipée du bilan sur base individuelle et en tenant

compte de différents facteurs, comme :

- l'actif financier est déprécié en totalité ;
- la durée à partir de la date de la dernière dépréciation ;
- la réalisation ou non du collatéral réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des flux contractuels et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulé depuis le dernier flux contractuel reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur.

3.3.7 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution. La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché actif (cotations établies par une Bourse, un courtier ou toute autre source reconnue par les investisseurs). Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que les prix de marché ne sont pas disponibles, des techniques de valorisation sont utilisées afin d'estimer, à la date d'évaluation, la juste valeur sur base des conditions actuelles de marché. Ces techniques font appel à un maximum de données de marché observables, à des méthodes de calcul couramment utilisées ainsi qu'à toute une série d'autres facteurs tels que la valeur temps, le risque de crédit et le risque de liquidité. La juste valeur estimée par ces techniques est donc affectée par les données retenues. Les techniques d'évaluation comprennent notamment les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, la référence à la valeur de marché d'autres instruments comparables, les modèles de valorisation des options et d'autres modèles de valorisation appropriés. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) à moins qu'une autre juste valeur puisse être attestée par un cours sur un marché actif pour le même instrument ou sur base d'une technique de valorisation qui repose uniquement sur des données de marché observables.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, la Banque utilise principalement les modes de valorisation suivants :

MARCHÉ ACTIF

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par référence aux prix cotés sur un marché actif lorsqu'ils sont aisément et régulièrement disponibles, en tenant compte de critères tels que le volume des transactions ou les transactions récentes. Sont ainsi

valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés (futures et options).

Pour les dérivés de gré à gré tels que les swaps de taux d'intérêts, les options et les contrats de change, leur valorisation est réalisée par des modèles largement reconnus (méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, modèle de Black and Scholes, etc.) qui utilisent des données de marché observables. La valorisation de ces dérivés inclut une correction pour le risque de crédit (CVA – Credit Value Adjustment ; DVA – Debit Value Adjustment). L'ajustement CVA consiste à adapter la juste valeur des dérivés afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie dans leur valorisation. De même, l'ajustement DVA reflète l'effet de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la valorisation des dérivés.

Pour les valorisations qui utilisent les cours 'milieu de marché' comme base d'établissement de la juste valeur, un ajustement de cours est appliqué, par position de risque, aux positions nettes ouvertes en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon le cas.

ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF

La plupart des dérivés sont traités sur des marchés actifs. Lorsque le prix d'une transaction dans un marché inactif ne correspond pas à la juste valeur d'autres transactions observables sur ce marché pour le même instrument ou à la valorisation avec un modèle interne fondé sur des données observables de marché, cette différence est comptabilisée directement en résultat.

Par contre, si cette différence (appelée communément 'Day 1 profit and loss') est générée par un modèle de valorisation dont tous les paramètres ne proviennent pas de données de marché observables, elle est soit étalée en résultat sur la durée de vie de la transaction, soit différée jusqu'au moment où l'instrument est décomptabilisé. Dans tous les cas, la différence non encore reconnue est comptabilisée immédiatement en résultat si les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou si la juste valeur peut être déterminée par référence à un prix coté sur un marché actif impliquant le même instrument. Pour toutes les transactions, la méthode appropriée pour reconnaître cette différence en résultat est déterminée individuellement.

ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF – INSTRUMENTS DES CAPITAUX PROPRES (ACTIONS NON COTÉES)

En absence de prix de transaction récente réalisée dans des conditions normales de marché, la juste valeur des actions non cotées est estimée à partir de techniques de valorisation reconnues comme la méthode de l'actualisation des flux futurs, la méthode de l'application de multiples boursiers de sociétés comparables et la méthode patrimoniale.

La valeur comptable des instruments financiers à court terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

3.3.8 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est défini comme une composante d'un instrument composé qui inclut à la fois un instrument financier dérivé et un contrat hôte non dérivé. Cette appréciation s'applique uniquement aux passifs financiers, aux contrats non financiers et actifs financiers n'entrant pas dans le champ d'application de l'IFRS 9.

Un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé comme un dérivé lorsque :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ce dérivé (incorporé) est évalué à la juste valeur par le compte de résultats comme un dérivé autonome.

Le contrat hôte est comptabilisé et évalué suivant les principes de la catégorie à laquelle il appartient. Pour autant que la séparation du dérivé incorporé soit autorisée (voir ci-avant), l'intégralité du contrat hybride peut être désignée comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats. En revanche, s'il n'est pas possible d'évaluer séparément le dérivé incorporé, l'intégralité du contrat hybride doit être désignée comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

3.3.9 Garanties financières émises

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière émise sont initialement évalués à leur juste valeur et, s'ils ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat, sont ultérieurement évalués au plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon le point 3.3.6 ; et
- le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits reconnus

conformément aux principes de comptabilisation des revenus de Banque Degroof Petercam.

3.3.10 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier. Si la Banque ne transfère ni ne garde substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé si le contrôle de l'actif financier n'est pas conservé. Dans le cas contraire, la Banque maintient au bilan l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé si ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est annulée ou arrive à expiration.

Si la base de détermination des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ou d'un passif financier est modifiée suite à la réforme des taux d'intérêt de référence, le Groupe ajuste le taux d'intérêt effectif de l'actif financier ou du passif financier pour refléter le changement requis par la réforme plutôt que décomptabiliser l'instrument. Un changement de la base de détermination des flux de trésorerie contractuels est requis par la réforme des taux d'intérêt de référence si les conditions suivantes sont remplies :

- la nécessité du changement est une conséquence directe de la réforme ; et
- la nouvelle base de détermination des flux de trésorerie contractuels est économiquement équivalente à l'ancienne.

3.4 Comptabilité de couverture

Banque Degroof Petercam applique les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Les opérations de couverture visent à réduire ou éliminer l'exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts ou de prix au travers d'instruments financiers dérivés ou non dérivés.

Pour qualifier une opération pour la comptabilité de couverture et mettre en place la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, il faut que les conditions suivantes soient respectées :

- la relation ne comprend que des instruments de

- couverture admis et des éléments couverts admis ;
- rédiger une documentation formalisée sur l'instrument de couverture et sur le sous-jacent à couvrir décrivant la relation de couverture, la stratégie et la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'appréciation de l'efficacité de la relation ;
- démontrer qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et que ceux-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement ;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- le ratio de couverture doit rendre compte du nombre réel d'instruments de couverture utilisés pour couvrir le nombre réel d'éléments couverts.

Si, dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence, des modifications requises par cette réforme sont apportées à l'élément couvert et / ou à l'instrument de couverture, et au risque couvert, le Groupe actualise la documentation de couverture sans mettre fin à la relation de couverture.

Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur classification dans les catégories suivantes :

COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR

Les variations de juste valeur du dérivé ou de l'instrument de couverture non dérivé désigné et qualifié dans une relation de couverture en juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste 'Résultat net sur la comptabilité de couverture' au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables au risque couvert. Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé inscrit au bilan sur l'élément couvert, dans le cas d'un instrument financier porteur d'intérêts, est amorti en résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif. En cas de couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments, cet ajustement est amorti linéairement. Pour un instrument financier non porteur d'intérêts, l'ajustement cumulé sur l'élément couvert est reconnu en résultat seulement à l'échéance (ou décomptabilisation) de l'élément couvert.

COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme couverture de flux de trésorerie est différée dans une rubrique spécifique des capitaux propres en 'réserves de réévaluation'. La partie inefficace des variations de juste valeur est comptabilisée directement au compte de résultats.

Les gains et pertes précédemment inscrits en fonds propres sont transférés en résultat et comptabilisés

en produits ou charges au fur et à mesure que l'instrument couvert impacte le résultat. Si la relation de couverture est interrompue ou si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, les montants cumulés stockés en capitaux propres sont maintenus en capitaux propres jusqu'au moment où la transaction prévue affecte le résultat. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, ces montants sont immédiatement comptabilisés en résultat.

COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ENTITÉ ÉTRANGÈRE

La couverture d'investissement net dans une entité étrangère suit les mêmes principes comptables que la couverture de flux de trésorerie. Les gains et pertes inscrits en fonds propres sont transférés en résultat lors de la cession ou liquidation de l'activité à l'étranger.

3.5 Contrats de location

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE PRENEUR EN CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location à l'exception de certains contrats à court terme (<= 12 mois) et de certains contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à la date de prise d'effet du contrat. Ce qui implique, pour le preneur, de reconnaître au bilan un actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un passif locatif représentatif des engagements sur la durée du contrat.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des options de renouvellement du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers rémunérant le droit d'utiliser le bien loué sur la durée du contrat de location et non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La valeur actualisée des loyers futurs est calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur. Ensuite, le passif locatif est évalué en majorant sa valeur comptable pour refléter les intérêts dus au titre du passif locatif (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant sa valeur comptable pour prendre en compte les loyers payés.

Le passif locatif est présenté dans la rubrique 'Dettes

envers la clientèle'.

Le coût de l'actif comptabilisé au titre de droit d'utilisation comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance sous déduction des avantages incitatifs reçus et des coûts de remise en état. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est inclus dans la même rubrique que les immobilisations corporelles.

Le passif locatif et le droit d'utilisation peuvent être réévalués en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers futurs en raison de la variation d'indices.

Des impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles liées aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs.

Les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat à court terme ou contrat de faible valeur sont comptabilisés en charges dans la rubrique 'Frais généraux et administratifs' selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Par mesure de simplification, IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Le Groupe n'a pas opté pour cette mesure de simplification.

UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE BAILLEUR

Les contrats de location consentis par le groupe sont classés soit en contrat de location simple, soit en contrat de location-financement.

Est considéré comme contrat de location-financement, un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location. Un contrat de location est un contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Les biens loués dans le cadre d'un contrat de location simple sont maintenus à l'actif en immobilisations et amortis selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire. Les revenus locatifs sont comptabilisés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

Pour les contrats de location-financement, la valeur actualisée au taux implicite du contrat des loyers à recevoir augmentée, le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie attribuée au bailleur, est comptabilisée initialement comme une créance. Ensuite, le produit financier du contrat de location-financement est réparti sur la durée du contrat sur base d'un schéma reflétant un taux de rentabilité constant sur l'encours de l'investissement net au titre du contrat. Ceci est réalisé en affectant les loyers perçus entre les produits financiers et le remboursement du solde débiteur. Dans le cas d'un contrat de sous-location, s'il n'est pas possible d'en déterminer facilement le taux d'intérêt implicite, l'investissement net dans le contrat de sous-location peut être évalué en utilisant le taux d'actualisation employé pour le contrat de location principal.

3.6 Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directement attribuables) diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Banque Degroof Petercam applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composant (principalement pour les immeubles) et le montant amortissable est déterminé après déduction de leur valeur résiduelle. L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation ou composant	Durée d'utilité
Terrain	Infinie
Gros-œuvre	40 à 50 ans
Installations techniques	10 ans
Installations générales	20 ans
Parachèvements	5 à 10 ans
Matériel informatique/télécom	4 ans
Matériel divers/équipement	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel roulant	4 ans

Les terrains et les œuvres d'art ont une durée d'utilité infinie et ne sont donc pas amortis, mais peuvent faire l'objet de pertes de valeur. À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif corporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des

immobilisations corporelles sont revues à chaque date de clôture.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser la valeur du capital investi. Si la partie utilisée pour compte propre peut être cédée séparément ou donnée en location via un contrat de location-financement, cette partie est comptabilisée comme immobilisation corporelle. Dans le cas contraire, le bien immobilier est considéré comme immeuble de placement si la partie utilisée pour compte propre ne représente qu'une part insignifiante de l'investissement total.

3.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Cet actif est comptabilisé initialement au coût s'il est censé produire des avantages économiques futurs et si le coût d'acquisition de cet élément peut être déterminé de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis ou développés en interne ainsi que les fonds de commerce achetés et les fonds de commerce acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les logiciels achetés sont amortis linéairement, selon leur nature, sur des durées d'utilité comprises entre 3 et 5 ans, à partir du moment où ils sont utilisables. Les coûts de maintenance des logiciels sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Par contre, les dépenses qui améliorent la qualité du logiciel ou qui contribuent à en prolonger sa durée d'utilité sont incorporées au coût d'acquisition initial. En ce qui concerne les logiciels générés en interne, les frais de développement sont amortis linéairement sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Les frais de recherche sont pris directement en charge quand ils sont exposés. Les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Cette durée d'utilité n'excède généralement pas 10 ans. À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition peuvent être générés lors de l'acquisition d'une filiale, d'un partenariat ou d'une entreprise associée. Ces écarts représentent la différence entre le coût d'acquisition (incluant les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises) et les fonds propres retraités en IFRS, c'est-à-dire après la comptabilisation à la juste valeur (via fonds propres) de tous les actifs et passifs identifiables au sens IFRS. Si cet écart est positif, il est inscrit au bilan en tant qu'actif incorporel. S'il est négatif, il est pris en résultat après vérification des actifs et passifs identifiables ainsi que de leur valorisation. Par la suite, chaque élément comptabilisé sera évalué selon les mêmes règles d'évaluation appliquées aux actifs et passifs de nature similaire. Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. En effet, les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Afin de réaliser le test de dépréciation et vu qu'un écart d'acquisition ne génère jamais de flux de trésorerie de manière indépendante, il doit être alloué à chaque unité génératrice de trésorerie qui s'attend à bénéficier des synergies provenant du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie peuvent être une entité juridique ou un secteur d'activité ; celles-ci peuvent être aussi déterminées sur base de critères géographiques ou d'une association d'éléments précités.

Par contre, un changement de pourcentage de détention dans une filiale (entité dont Banque Degroof Petercam a déjà le contrôle) est à considérer comme une opération entre actionnaires. Par conséquent, si l'opération n'engendre pas un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est réalisé et donc, la différence entre le prix d'acquisition ou de vente et la valeur comptable des fonds propres acquis ou vendus est imputée directement en fonds propres.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, l'écart d'acquisition est calculé après avoir réévalué la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition complémentaire. L'éventuel profit ou perte généré par cette réévaluation est comptabilisé en résultat.

3.8 Autres actifs

Les autres actifs comprennent essentiellement les produits à recevoir (hors intérêts), les charges à reporter et les autres débiteurs.

3.9 Dépréciation d'actifs non financiers

Un actif non financier est à déprécier lorsque sa valeur comptable (après amortissements si l'actif fait l'objet d'amortissements) est supérieure à sa valeur recouvrable.

À chaque date de reporting, Banque Degroof Petercam apprécie s'il existe un quelconque indice (événement générateur de pertes) montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Ensuite, si un tel indice existe, un test de perte de valeur est réalisé et, le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée par le compte de résultats.

Même s'il n'y a pas d'indication objective de perte de valeur, un tel examen est effectué, au moins chaque année à la même date, pour les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée et les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'un actif non financier est le montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, après déduction des coûts de sortie. La valeur d'utilité d'un actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de cet actif.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, il est rattaché à une unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer les pertes de valeur éventuelles à ce niveau d'agrégation.

Une perte de valeur est comptabilisée directement dans le compte de résultats sous le poste 'Dépréciations'. Si l'actif est réévalué, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative. La dépréciation d'une UGT est allouée de manière à réduire la valeur comptable des actifs de cette unité dans l'ordre suivant :

- en premier lieu, à l'écart d'acquisition associé à l'UGT ;
- puis, aux autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur constatée lors d'un exercice antérieur est reprise s'il y a eu un changement favorable dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif doit être augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable sans excéder la valeur comptable de l'actif, telle qu'elle aurait été déterminée sans réduction de valeur comptabilisée précédemment, c'est-à-dire après l'application de la règle d'amortissement normale. Une perte de valeur sur un écart d'acquisition ne peut pas être reprise ultérieurement.

3.10 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Banque Degroof Petercam a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement du passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est comptabilisée pour sa valeur actualisée. Par ailleurs, le montant de la provision est majoré des coûts externes directement associés au règlement d'une obligation spécifique.

3.11 Impôts

IMPÔTS COURANTS

Les actifs et passifs d'impôts exigibles correspondent aux montants à payer ou à recouvrer, déterminés sur base des règles et taux d'imposition en vigueur dans chaque pays d'implémentation des sociétés du groupe à la date de clôture des comptes, ainsi qu'aux ajustements d'impôts relatifs aux exercices précédents. Le montant d'impôt exigible à payer ou à recevoir est la meilleure estimation du montant d'impôt à payer ou à recevoir et, le cas échéant, reflète l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôt sur le résultat.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés dès qu'il existe une différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable qui consiste à calculer, à chaque date de clôture, les latences fiscales sur base du taux d'imposition en vigueur ou qui le sera (pour autant qu'il soit connu) au moment où les différences temporelles s'inverseront et, le cas échéant, tiennent compte de l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôts sur le résultat.

Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception de celles :

- générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- liées à la reconnaissance initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- associées aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans

la mesure où la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, sur lequel ces différences pourront être imputées, sera disponible, à moins que la différence temporelle déductible soit :

- générée par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- relative aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat comme charges ou produits d'impôts, à moins qu'ils soient liés à des éléments enregistrés dans les capitaux propres (réévaluation à la juste valeur des actifs évalués par capitaux propres et des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, ainsi que les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice), en ce cas ils sont imputés sur les capitaux propres et, ensuite, reconnus en résultat si les gains et pertes précédemment inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat.

3.12 Avantages au personnel

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que ceux liés à l'intéressement ou aux primes, à condition que leur règlement intégral ne soit pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'application des législations nationales et la directive européenne CRD IV en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel.

La partie dont le paiement est attendu dans plus d'un an fait l'objet d'une provision.

ENGAGEMENTS LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Banque Degroof Petercam offre différents régimes de retraite, tant à cotisations définies qu'à prestations

définies, dans le respect de la réglementation nationale ou des pratiques du secteur.

Pour les régimes à cotisations définies où l'engagement de la Banque consiste à verser le montant prévu à cet effet, ce dernier est comptabilisé en charge de l'exercice.

Les régimes à prestations définies sont les plans où la Banque a l'obligation de verser des contributions complémentaires aux régimes si ces derniers n'ont pas assez d'actifs pour éteindre les obligations envers le personnel pour ses services actuels et passés. Pour ces régimes, la charge imputée dans le compte de résultats est déterminée selon la méthode des unités de crédits projetées de manière à répartir le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du membre du personnel. Le complément éventuel des obligations de la Banque par rapport aux actifs détenus par les régimes fait l'objet d'une provision. Les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, se comptabilisent immédiatement et totalement dans les autres éléments du résultat global. Tous les calculs nécessaires sont effectués par un actuaire indépendant.

AUTRES ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Certaines sociétés du groupe offrent une prise en charge totale ou partielle du coût d'une assurance 'Soins de santé' à certains membres du personnel, sous contrat avec l'entreprise au moment de leur retraite, respectant les conditions définies dans le plan et ce, jusqu'à leur décès.

L'engagement estimé du groupe fait l'objet d'une provision pendant la durée d'activité des membres du personnel et est déterminé sur base d'une méthode similaire à celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations définies. Les différents calculs sont également réalisés par un actuaire indépendant.

AVANTAGES SUR CAPITAUX PROPRES

Lorsque des options sur actions sont octroyées à la direction et à certains employés, le coût des services rendus est déterminé par rapport à la juste valeur des options sur actions et est comptabilisé progressivement sur la période d'acquisition des droits correspondant à la période de services rendus.

Dans le cadre de plans prévoyant un règlement en actions, la juste valeur utilisée est celle définie lors de l'acceptation finale des bénéficiaires. Par contre, le nombre d'options est mis à jour afin de tenir compte uniquement de celles qui seront probablement exercées. Conformément à l'IFRS 2, seuls les plans d'options sur actions prévoyant un règlement en actions émis après le 7 novembre 2002 sont pris en considération. La charge issue de ce traitement est prise en compte de résultats avec comme contrepartie les fonds propres.

Pour les plans prévoyant un règlement en espèces,

la juste valeur est recalculée à chaque clôture en tenant compte des données de marché et du nombre d'options exerçables. La charge issue de cette réévaluation est prise en compte de résultats avec comme contrepartie la comptabilisation d'une dette.

3.13 Autres passifs

Les autres passifs regroupent notamment les avantages du personnel à court terme, les dividendes à payer, les charges à payer (hors intérêts), les produits à reporter et les autres dettes.

3.14 Capitaux propres

FRAIS D'ÉMISSION DE CAPITAL

Les frais d'émission de nouvelles actions qui ne sont pas liées à un regroupement d'entreprises, sont portés en diminution des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

DIVIDENDES

Les dividendes sur actions de l'exercice ne sont pas déduits des fonds propres à la date de clôture. Le montant du dividende proposé à l'assemblée générale est repris au sein du chapitre réservé aux événements postérieurs à la clôture.

ACTIONS PROPRES

Lorsque Banque Degroof Petercam achète des actions propres, le prix d'acquisition est imputé directement en diminution des fonds propres. Les résultats générés lors de la vente d'actions propres sont également directement imputés en capitaux propres.

Les dividendes sur actions propres détenues par la Banque et ses filiales sont éliminés et donc, non compris dans le montant total de la distribution proposée.

AUTRES COMPOSANTS

Les autres éléments influençant les capitaux propres comme, entre autres, le traitement des plans d'options sur actions propres, la réévaluation à la juste valeur de certains instruments financiers, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, les transactions entre actionnaires ou encore l'impact de conversion des devises étrangères ainsi que les traitements de consolidation, sont expliqués ci-avant au sein de leurs points respectifs.

3.15 Produits et charges d'intérêts

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, afin d'obtenir la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Le calcul de ce taux inclut l'intégralité des commissions reçues ou payées y afférentes, les coûts de transaction et les primes ou décotes. Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un instrument financier.

Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés après leur acquisition initiale, le produit d'intérêt continue à être comptabilisé sur base du taux d'intérêt effectif au coût amorti de ces actifs. Les charges et produits d'intérêts sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés sous la même rubrique ('Résultat net sur instruments financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultats') que les fluctuations de la juste valeur. Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

3.16 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

3.17 Honoraires et commissions

Banque Degroof Petercam reconnaît en résultat des honoraires et commissions résultant de diverses prestations de services fournies à ses clients. La comptabilisation de ces honoraires et commissions est fonction de la nature de ces prestations.

Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont considérées généralement pour la détermination de ce taux. Il s'agit notamment des commissions d'octroi de prêt et d'ouverture de crédit. Les commissions d'engagement sur des lignes de crédit, pour autant qu'elles soient significatives et qu'il est probable que le client s'engage dans la convention de prêt, sont différées et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt. Dans le cas contraire, elles sont prises en compte pro rata temporis sur la durée de l'engagement.

Concernant les autres natures d'honoraires et commissions, leur reconnaissance en résultat doit

refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service rendu :

- les commissions rémunérant un service sur une période donnée sont étalées, au fur et à mesure que le service est rendu ou linéairement, sur la durée de l'opération génératrice de la commission. C'est le cas des commissions de gestion, d'administration, de services financiers, de droits de garde et autres prestations de services ;
- en ce qui concerne les commissions liées à la réalisation d'un service à un moment précis (date à laquelle le contrôle du service est transféré au client), telles que les commissions d'intermédiation, de placement, de performance et les courtages, elles sont différées et comptabilisées en résultat lorsque la prestation est achevée.

Le montant des honoraires et commissions représente la contrepartie à laquelle on s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de services à un client (à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers — par exemple les taxes de vente). La contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client peut consister en des montants déterminés, des montants variables, ou les deux. Tout montant variable (sous réserve d'une condition suspensive ou lié à la réalisation d'un objectif spécifique) inclus dans le prix d'une transaction est limité à concurrence du montant pour lequel il est hautement probable qu'il n'y aura pas ultérieurement d'ajustement significatif à la baisse du revenu total comptabilisé. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture.

3.18 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

Les résultats liés aux opérations à des fins de transaction comprennent tous les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits et charges d'intérêts des dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et toute inefficacité constatée dans une relation de couverture. Les pertes et profits (non) réalisés (hors intérêts courus et dividendes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats sont repris dans les résultats de réévaluation afférents à ces instruments.

Les gains et pertes réalisés sur la vente ou la cession d'instruments financiers qui ne sont pas désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats ou détenus à des fins de transaction, sont enregistrés sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' ou 'Résultat net sur instruments financiers évalués au coût amorti'.

3.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La notion de trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les soldes disponibles auprès des banques centrales, les comptes à vue auprès des institutions de crédits et les prêts et créances aux institutions de crédit échéant à moins de trois mois à dater de leur date d'acquisition.

Banque Degroof Petercam présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux d'impôts, les intérêts perçus et les intérêts payés sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Les dividendes versés sont enregistrés comme flux de trésorerie des activités de financement. Les instruments de capitaux propres inscrits dans le portefeuille 'Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' sont compris dans les activités opérationnelles.

3.20 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et ce conformément à l'IFRS 5. S'il s'avère que la valeur comptable des actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) dépasse la juste valeur diminuée des coûts de la vente, une perte de valeur est constatée. Cette perte de valeur est imputée en premier lieu sur les écarts d'acquisition et, ensuite, sur les autres actifs non courants compris dans le champs d'application d'IFRS 5 en ce qui concerne leur évaluation. En cas d'excédent, Banque Degroof Petercam impute la perte de valeur non encore allouée aux autres actifs inclus dans le groupe destiné à être cédé (et, notamment, aux actifs financiers). Les pertes de valeur liées au classement initial comme actifs détenus en vue de la vente et les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont reconnus dans le compte de résultats.

Dès lors que les actifs ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants compris dans le champ d'application de l'IFRS 5 (notamment, les immobilisations corporelles, les actifs au titre d'un droit d'utilisation, les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles) cessent d'être amortis, le cas échéant, et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de la vente conformément à l'IFRS 5. Les instruments financiers restent évalués selon les principes d'IFRS 9. Les autres actifs et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés restent évalués selon les normes qui leurs sont applicables.

Une activité abandonnée est une composante dont Banque Degroof Petercam s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée dans le compte de résultats.

4 – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS oblige l'utilisation de jugements et d'estimations. Bien que la direction pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, la réalité peut être différente et ces différences peuvent générer des impacts sur les états financiers.

Ces estimations et jugements concernent essentiellement les sujets suivants :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la classification des instruments financiers en fonction des modèles économiques définis par Banque Degroof Petercam pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils respectent les critères 'SPPI' ;
- la détermination d'une obligation de référence ('proxy') afin d'estimer l'impact de la variation du risque de taux sans risque sur l'instrument couvert dans une relation de couverture ;
- l'évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les hypothèses relatives à l'évaluation des engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des dépréciations, l'utilisation de prévisions macro-économiques futures et l'évaluation des critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés lorsque le prix de vente n'a pas encore été fixé ;
- l'appréciation que la vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés soit hautement probable et se réalise dans un délai d'un an ;
- la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions ;
- l'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement d'un contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation d'un contrat de location ;
- la détermination du taux d'actualisation des loyers non encore versés ;
- l'appréciation du caractère raisonnable du renversement dans le temps des actifs d'impôts différés dans le cadre de l'utilisation des déficits fiscaux.

5 – Gestion des risques

Introduction – Crise sanitaire Covid-19

Pour faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19, la Banque Degroof Petercam a adapté son organisation, depuis mars 2020, afin de protéger la santé de son personnel, tout en sauvegardant les actifs de ses clients et le fonctionnement de ses activités.

Dès la mise en œuvre des premières mesures de confinement et tout au long de la crise, le Groupe a activé ses processus de télétravail - déjà largement opérationnels avant la crise - assurant ainsi une totale continuité opérationnelle et informatique. Pendant les différentes périodes de confinement, le Groupe a surveillé étroitement et quotidiennement les différents risques auxquels il est exposé (Liquidité, Marché, Crédit, Gestion d'actifs, ...). Le Comité de Direction et le Conseil d'administration ont été et sont toujours informés de toute évolution.

Dans ce contexte exceptionnel, le Groupe a démontré sa faible exposition aux risques, ce qui se traduit par une position résiliente tant en termes de solvabilité, avec des impacts limités sur ses ratios de fonds propres, qu'en termes de liquidité, avec des ratios et des positions de liquidité très stables. Pour le ratio de solvabilité, aucun impact significatif n'est noté en raison notamment du respect de la recommandation de la BCE en matière de réduction de distribution du dividende et de la résilience de nos résultats.

L'activité de Crédit n'a pas été significativement affectée par la crise sanitaire, étant donné le niveau très élevé de garanties pour les crédits Lombard, qui représentent la grande majorité des crédits à la clientèle.

La Banque reste toujours attentive à la crise causée par la pandémie Covid-19. Depuis le début de celle-ci, la Banque a continuellement revu et renforcé ses pratiques de gestion du risque de crédit pour faire face efficacement et rapidement à tout débiteur en difficulté financière dans le contexte de cette pandémie. La Banque ne fournit pas de produits de prêts traditionnels visant les segments de la clientèle de détail et commerciale, tels que les prêts à la consommation non garantis par exemple (prêts accordés à des fins principalement personnelles pour la consommation de biens et de services), et les prêts professionnels standards. Les crédits avec garanties hypothécaires restent également limités au sein de nos portefeuilles et uniquement réservés à notre clientèle de banque privée (8% du portefeuille total de crédits au 31.12.2021), et la banque n'accorde que très peu de crédits sans sûreté (seulement 5,4% du portefeuille total au 31.12.2021). A ce jour, la Banque n'a subi aucun défaut de paiement, ni perte de crédit en raison de la pandémie, et elle n'a émis aucun crédit qualifiant aux mesures publiques de moratoire de paiement.

En conclusion, comme en 2020, l'effet de la crise sanitaire sur le profil de risque de la Banque a été limité au cours de l'année 2021. Il n'en reste pas moins que la Banque reste toujours attentive à l'évolution de la situation et aux impacts potentiels sur la gestion des risques en cas de crise accrue et prolongée.

5.1 Principes généraux

La politique de gestion des risques du groupe est définie par le comité de direction de la Banque, en accord avec la tolérance aux risques définie dans le Risk Appetite Framework de la Banque et validée par le comité des risques et le conseil d'administration. L'adéquation du profil de risque de la Banque avec l'appétit pour le risque défini par le conseil d'administration est validée au moins une fois par an.

Pour mettre en œuvre sa politique de gestion des risques, le comité de direction a délégué certaines de ses responsabilités aux comités suivants :

- Le comité almac est responsable pour le groupe de la gestion du bilan et du hors bilan afin de dégager une marge financière stable et suffisante dans les limites de risques acceptables. Il gère également le risque de liquidité consolidé.
- Le comité des crédits est responsable de l'octroi des nouvelles lignes de crédits et des nouvelles limites (sur opérations de marché) aux contreparties non financières. Il assure également la révision des lignes de crédits et des limites existantes. Les nouvelles (ou renouvellement de) lignes de crédits de plus de €10 000 000 sont approuvées par le comité des crédits Groupe.
- Le comité limites est responsable pour le groupe de l'octroi des nouvelles limites, pour tout type de produit, aux contreparties bancaires, institutionnelles et corporates. Il assure également la révision régulière des limites existantes.
- Le comité des risques non financiers est chargé de surveiller et de superviser tous les risques opérationnels auxquels le Groupe est exposé, de surveiller l'impact potentiel des changements importants sur le profil de risque du Groupe et de s'assurer que toutes les activités liées au risque opérationnel de première et de deuxième ligne (y compris les aspects de conformité) ou au risque climatique & environnemental soient exécutées en tenant compte de l'appétit pour le risque, des politiques et procédures, ainsi que des lois et réglementations.
- L'internal risk committee est responsable du suivi du risque de marché des 5 desk d'intermédiation, du suivi du ratio CET 1, du suivi des expositions Grands risques et d'approuver chaque investissement réalisé dans le « portefeuille Accompagnement ».

Par ailleurs, la gestion quotidienne des risques et le contrôle du respect des limites sont assurés par les équipes du département de Risk Management (Credit Risk Management, Operational Risk Management, IT Risk et Financial Risk Management). Ceux-ci assurent un suivi des risques de marché, de liquidité, de crédit et de contrepartie, de gestion de fortune, opérationnels et IT.

5.2 Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test

En décembre 2014, la Banque Degroof Petercam, a été ajoutée à la liste des banques significatives au niveau européen par la Banque Centrale Européenne. Elle est toujours soumise, au 31.12.2021, au contrôle prudentiel direct de la BCE.

La Banque a dès lors été soumise à l'exercice de 'comprehensive assessment' durant l'année 2015.

Un exercice de 'comprehensive assessment' se compose de deux parties : l'Asset Quality Review (AQR) et le Stress test. L'Asset Quality Review consiste en une analyse approfondie des actifs (principalement les crédits) et des processus comptables de la Banque contrôlée. L'objectif est de s'assurer que le niveau de fonds propres de la Banque (ratio CET1) reflète la réalité, et que toutes les provisions nécessaires ont bien été prises. L'exercice AQR résulte en une correction du ratio CET1 (adjusted CET1) qui est utilisé comme point de départ pour le Stress Test. Le Stress Test consiste quant à lui à s'assurer que la Banque disposera, même en cas de crise importante, d'un ratio CET1 suffisant sur les trois années à venir. Deux

scénarios (un premier appelé scénario de base qui simule une évolution normale des facteurs de marché, et un second appelé scénario défavorable qui simule une crise importante) sont appliqués aux résultats et au bilan de la Banque.

Depuis 2015, la Banque n'a plus été soumise à l'AQR, mais est soumise aux exercices de Stress Test. Elle a participé au « Full » Stress Test en 2018 (EBA Stress Test), au Stress Test de liquidité en 2019 (LiST) et au « Full » Stress Test 2020 qui s'est finalement déroulé en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Concernant le « Full » Stress test 2021, celui-ci a été effectué sur base des données au 31 décembre 2020. Il n'y avait pas de seuil minimum à respecter. L'objectif de l'exercice était d'avoir une vue d'ensemble de la résistance du secteur aux impacts d'une crise dont les hypothèses ont été déterminées par la Banque Centrale Européenne.

Les résultats de ce stress test pour les banques de notre groupe (SREP banque) sont disponibles sur <https://www.bankingsupervision.europa.eu/banking/tasks/stresstests/html/index.en.html> mais n'ont pas été publiés individuellement contrairement aux résultats des grandes banques.

Comme en 2018, nos résultats sont dans la norme des résultats de notre groupe de référence. Malgré les chocs sévères imposés par la méthodologie, ils démontrent le faible risque du bilan de la Banque, la bonne gestion de ses risques ainsi que de sa rentabilité. Sans surprise, l'impact le plus pénalisant pour la Banque concerne les commissions (Non Interest Income), ceci est dû aux spécificités du business model de la Banque par rapport au reste du secteur (Gestion de fortune).

Pour rappel, l'exercice de stress-test de liquidité - auquel toutes les institutions financières sous la supervision directe de la BCE ont dû participer en 2019 - avait confirmé notre très bonne position de liquidité. Notre institution financière a démontré durant cet exercice qu'elle pouvait faire face non seulement à un scénario adverse de liquidité mais également à un scénario extrême. Cela confirme notre très forte liquidité.

5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque Degroof Petercam ne puisse pas faire face à ses engagements financiers à leur échéance à un coût raisonnable.

La gestion de la liquidité a pour objectif principal d'assurer au groupe un financement suffisant, même dans des conditions très défavorables. La stratégie de liquidité au niveau consolidé est mise en œuvre par le comité Almac, mensuellement, et la gestion au jour-le-jour a été déléguée aux départements de Trésorerie des salles des marchés de Bruxelles et Luxembourg, sous la supervision du Risk Management.

Le Risk Management s'assure que la Banque Degroof Petercam puisse assurer sa liquidité dans tous les scénarios de crise, qu'il s'agisse d'une crise de liquidité de marché ou d'une crise de liquidité spécifique à la Banque Degroof Petercam. Les hypothèses de ces scénarios sont réévaluées régulièrement. Les flux de trésorerie doivent rester positifs sur toutes les échéances dans chacun des scénarios, qui sont suivis quotidiennement. Les scénarios de stress test internes sont complétés par les stress test réglementaires de Bale 3 (LCR et NSFR).

Le modèle de liquidité de la Banque Degroof Petercam peut se résumer comme suit :

- une large base de dépôts de la clientèle, provenant de plusieurs entités du groupe.
- une indépendance complète par rapport au financement interbancaire : la Banque n'a pas besoin de recourir au marché interbancaire pour se financer ;

- un 'loan to deposit ratio' faible, ce qui exprime le fait que le montant des crédits octroyés est largement inférieur au total des dépôts de la clientèle ;
- des portefeuilles obligataires liquides et pour la plupart (79%) rapidement mobilisables par des opérations de repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

Le tableau ci-après détaille les échéances de nos actifs et passifs financiers¹. Le Gap de liquidité est basé sur les maturités contractuelles. Le Gap de liquidité corrigé est calculé en tenant compte de la capacité de mobiliser les portefeuilles obligataires² :

(en milliers EUR)

31.12.2021	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers						
Créances sur les établissements de crédit ³	3.645.850	10.891	0	0	162	3.656.903
Créances sur la clientèle	180.279	153.630	314.574	912.945	638.795	2.200.223
Obligations et autres titres à revenu fixe		357.542	360.111	1.813.228	806.061	3.336.942
Dérivés	0	4.619.817	331.922	55.139	23.560	5.030.438
IRS	0	8.137	19.266	55.139	23.560	106.102
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	4.611.680	312.656	0	0	4.924.336
Total Actif	3.826.129	5.141.880	1.006.607	2.781.312	1.468.578	14.224.506
Passifs financiers						
Dettes envers les établissements de crédit	61.086	28.670	751.141	0	29.583	870.480
Dettes envers la clientèle	7.445.468	148.361	13.654	0	0	7.607.483
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés	0	4.629.730	349.861	69.700	9.713	5.059.004
IRS	0	18.680	38.832	69.700	9.713	136.925
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	4.611.050	311.029	0	0	4.922.079
Garanties émises		86.147				86.147
Lignes de crédit confirmées		314.899				314.899
Total Passif	7.506.554	5.207.807	1.114.656	69.700	39.296	13.938.013
Gap de liquidité	-3.680.425	-65.927	-108.049	2.711.612	1.429.282	286.493
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	2.629.894	-164.596	-184.372	-1.514.318	-766.608	0
Gap de liquidité corrigé	-1.050.531	-230.523	-292.421	1.197.294	662.674	286.493

Le tableau ci-avant représente le bilan de la Banque au 31/12/21 ventilé par maturité. Grâce à des actifs très liquides (notamment 3,4 milliards EUR de cash déposé en réserve à la banque centrale, ainsi que 2,6 milliards EUR d'obligations mobilisables très rapidement auprès de la banque centrale, soit un total de 6 milliards⁴ EUR pour ces 2 postes), la banque serait capable de faire face à des retraits importants et brutaux des dépôts de sa clientèle (dont le total s'élevait à 7,4 milliards EUR pour la partie 'à vue' au 31/12/21).

(1) Les montants des actifs et passifs financiers incluent tous les flux bruts, y compris les intérêts futurs.

(2) Une large part du portefeuille obligataire détenu par la Banque est mobilisable rapidement via repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

(3) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(4) Le montant s'élève à 5,3 milliards EUR selon la notion de High Quality Liquidity Asset (HQLA).

(en milliers EUR)

31.12.2020	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers						
Créances sur les établissements de crédit ¹	2.301.027	27.339	0	0	40	2.328.406
Créances sur la clientèle	176.969	209.917	282.787	957.948	471.510	2.099.131
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	1.921.281	274.380	863.017	341.387	3.400.065
Dérivés	0	8.470	18.204	24.822	3.521	55.017
IRS	0	8.470	18.204	24.822	3.521	55.017
Autres dérivés de taux	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
Total Actif	2.477.996	2.167.007	575.371	1.845.787	816.458	7.882.619
Passifs financiers						
Dettes envers les établissements de crédit	42.619	44.092	601.303	0	16.060	704.074
Dettes envers la clientèle	6.314.708	155.755	31.935	0	0	6.502.398
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés	0	17.837	32.712	95.265	14.618	160.432
IRS	0	17.837	32.712	95.265	14.618	160.432
Autres dérivés de taux	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
Garanties émises		93.031				93.031
Lignes de crédit confirmées		263.622				263.622
Total Passif	6.357.327	574.337	665.950	95.265	30.678	7.723.557
Gap de liquidité	-3.879.331	1.592.670	-90.579	1.750.522	785.780	159.062
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	2.854.191	-1.741.902	-196.503	-650.366	-265.419	0
Gap de liquidité corrigé	-1.025.140	-149.232	-287.082	1.100.156	520.361	159.062

Les actifs grevés de la Banque concernent des titres prêtés (dans le cadre de l'activité Bond Lending ou dans le cadre d'opérations de repos), des titres ou du cash donnés en garantie (dans le cadre d'opérations sur dérivés principalement) ainsi que des réserves monétaires obligatoires déposées auprès des Banques Centrales.

Les chiffres présentés, conformément à la circulaire NBB_2015_03 du 12 janvier 2015, sont les valeurs comptables médianes des quatre trimestres de l'année qui sont présentées.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs selon qu'ils soient grevés, ou non :

(en milliers EUR)

31.12.2021	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs du groupe Degroof Petercam	1.115.823		8.409.133	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	91.160	91.160
titres de créance	916.460	916.460	2.507.430	2.507.430
autres actifs	27.296		737.965	

(1) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(en milliers EUR)

31.12.2020	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs du groupe Degroof Petercam	307.728		8.529.010	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	57.420	57.420
titres de créance	111.943	111.943	3.138.930	3.138.930
autres actifs	0		923.517	

Les garanties reçues par la Banque sont réparties dans le tableau suivant, en fonction du fait qu'elles sont grevées ou susceptibles de l'être :

(en milliers EUR)

	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés
31.12.2021	0	0
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam	0	178.662
dont les instruments de capitaux propres	0	0
les titres de créance	0	0
les autres actifs	0	178.662
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0
31.12.2020		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam	0	251.088
dont les instruments de capitaux propres	0	0
les titres de créance	0	0
les autres actifs	0	251.088
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0

La valeur comptable des passifs susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires grevant les actifs ainsi que celle des actifs et garanties grevées associées est reprise dans le tableau ci-dessous.

(en milliers EUR)

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
31.12.2021		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	138.906	165.047
31.12.2020		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	159.156	223.949

La Banque n'a pas de programme d'émission d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Ses principales sources d'actifs grevés sont liées à ses activités sur le marché du Repo et du Bond Lending ou au collatéral échangé pour couvrir les expositions sur instruments dérivés. Dans ce cadre, le collatéral mis en gage résulte

en partie du collatéral reçu par d'autres contreparties avec lesquelles la Banque est active sur le marché des dérivés.

5.4 Risque de marché

5.4.1 Politique

Les risques de marché sont les risques d'évolution défavorable des facteurs de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours de change, etc.) affectant la valeur des positions pour compte propre de la Banque.

Les activités de trésorerie, de change, de liquidity providing en actions et d'intermédiation en options sont suivies quotidiennement au moyen d'indicateurs tels que la Value-At-Risk (VAR), la sensibilité au taux d'intérêt, des analyses de scénarios, la sensibilité des options (delta, gamma, vega, etc.) et plus simplement, les volumes nominaux.

Ces activités se comparent aux limites fixées par le comité de direction et se caractérisent par des encours d'importance réduite par rapport à nos fonds propres.

5.4.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan. Il s'agit du risque financier issu de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt et sur la juste valeur des instruments de taux.

Ce risque est suivi quotidiennement via l'indicateur Value Basis Point (VBP), qui ne prend en compte que les éléments sensibles au risque de taux, toutes échéances confondues.

Ce risque est géré mensuellement au comité Almac à l'aide d'une norme définie en termes de duration gap. Cette norme a été construite sur base de la perte maximale acceptable en cas de hausse des taux de 1 %, allouée par le comité de direction à l'activité de transformation du groupe. Celle-ci inclut tous les postes du bilan et donc également les positions de trésorerie.

En complément, conformément à Bâle II, la sensibilité de la valeur économique de la banque est stressée sur base de scénarios impliquant des variations parallèles et non -parallèles de la courbe de taux d'intérêt. Le résultat du choc le plus pénalisant s'élève à 3,1%. Comme demandé dans la directive, ce ratio tient compte des engagements de la Banque vis-à-vis des Fonds de Pension.

La perte sur la valeur économique en cas de hausse des taux de 2 % s'élevait à :

	(en milliers EUR)	
	2021	2020
Au 31.12	17.781	33.202
Moyenne de la période	28.737	34.318
Maximum de la période	35.526	40.264
Minimum de la période	17.781	28.606

En 2021, le risque de taux sur le bilan a diminué suite à la décision de réduire les expositions étant donné l'incertitude au niveau de l'évolution des taux d'intérêt.

Le tableau suivant montre l'évolution de la sensibilité du risque de taux de la banque (indicateur VBP en valeur absolue) avant prise en compte de l'hypothèse de duration du passif.

	(en milliers EUR)	
	2021	2020
Sensitivité au 31.12.2021	275	352
Sensitivité moyenne de la période	326	256
Sensitivité maximum de la période	370	357
Sensitivité minimum de la période	247	209

	(en milliers EUR)	
	2021	2020
Au 31.12		
Hausse de 200 points de base des taux d'intérêt		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	78.957	16.378
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	-17.781	-33.202
Baisse de 200 points de base des taux d'intérêt		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	-35.461	-14.523
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	5.123	5.295

Depuis juin 2019, pour les scénarios simulant une baisse de taux, un floor est appliqué sur la courbe des taux, en ligne avec les guidelines de l'EBA.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la banque a décidé d'appliquer le Hedge accounting. Les éléments couverts sont des obligations et des crédits. Les instruments de couverture sont des Interest Rate Swap (IRS).

A l'initiation, la Banque documente toutes les relations de couverture. La documentation de couverture comprend l'identification de l'obligation ou du crédit, la nature du risque faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque évalue également sur une base continue si les variations de juste valeur des instruments de couverture compensent de manière efficace les variations de la juste valeur des éléments couverts.

L'exposition de la Banque à la réforme IBOR est très limitée. Le tableau suivant montre les expositions aux instruments financiers à taux variables pour lesquels le taux de référence est impacté par la réforme en date du 31 décembre 2021. Il s'agit uniquement d'instrument dont l'indice de référence est l'USD LIBOR et dont la date d'échéance est après le 30 juin 2023. Les changements de taux de référence dans la devise CHF ont été réalisés par nos contreparties en 2021.

	(en milliers EUR)
	USD Libor
Actifs financiers non dérivés	411
Passifs financiers non dérivés	-
Instruments dérivés - traités via une chambre de compensation ¹	39.732
Instruments dérivés - non traités via une chambre de compensation ¹	-

(1) Montant nominal

5.4.3 Risque de change

Il s'agit essentiellement de la couverture du risque de change généré par tous les départements de la Banque et d'intermédiation pour des institutionnels, principalement des OPC.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque de change quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

(en milliers EUR)

	2021		2020	
	Nominal	VAR 99%	Nominal	VAR 99%
Au 31.12	1.480	6,71	866	6,42
Moyenne de la période	2.078	11,36	1.193	5,70
Minimum de la période	840	6,39	1.193	1,33
Maximum de la période	6.112	27,46	2.650	28,69

5.4.4 Risque actions & options

5.4.4.1 Court terme

Le risque actions résulte du service de 'liquidity provider' sur actions belges que la banque offre à ses clients et par le desk « Equity Desk Derivatives » qui propose un service d'intermédiation d'options où le risque de marché est géré via des options échangées sur un marché listé, des options traités en OTC ou l'achat/la vente du sous-jacent.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque actions quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

En ce qui concerne les options, les risques sont suivis selon différents indicateurs de sensibilité aux mouvements des principaux facteurs sous-jacents (principalement delta et rho, mais aussi gamma et vega) et la Value-At-Risk.

(en milliers EUR)

2021		31.12.2021	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	192	255	142	412
	VAR 99%	3	9	3	18
Risque options	Delta équivalent	-303	172	132	1.119
	VAR 99%	216	252	-689	469

2020		31.12.2020	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	242	335	136	625
	VAR 99%	10	14	5	24
Risque options	Delta équivalent	119	151	-267	446
	VAR 99%	244	83	34	191

5.4.4.2 Long terme

Le risque actions à long terme est le risque que la valeur des fonds propres de la Banque diminue suite à la baisse de cours des actions détenues au sein du portefeuille d'actions pour compte propre de la Banque.

Ce risque a fortement diminué depuis six ans étant donné que la majeure partie de ce portefeuille d'actions a été vendue.

En 2018, un Portefeuille Accompagnement a été créé contenant des positions de taille limitée détenues dans le but de soutenir certaines activités du groupe. Ce portefeuille contient des fonds DPAM.

La Banque possède également un portefeuille de positions en Private Equity dont l'objectif est de soutenir l'activité de vente de ces produits. Ces positions sont reprises dans le tableau ci-dessous dans le portefeuille d'accompagnement illiquide.

Valeur de marché du portefeuille d'actions pour compte propre :

(en milliers EUR)

	Position (portefeuille Legacy)	Portefeuille accompagnement liquide	Portefeuille accompagnement illiquide
31.12.2021	22	18.861	17.454
31.12.2020	22	29.858	13.665

L'effet sur les fonds propres de la Banque d'un mouvement des cours des actions détenues est le suivant (toutes autres choses étant égales par ailleurs) :

(en milliers EUR)

Marchés ou indices pertinents ¹	Impact sur les fonds propres		
	Mouvement	31.12.2021	31.12.2020
Bel 20	10 %	-	-
Autres valeurs belges	10 %	2	2
Autres valeurs européennes	10 %	2.375	3.007
Reste du monde	10 %	1.257	1.345

5.4.5 Risque sur Matières premières

La Banque n'est pas exposée sur ce type de risque.

5.5 Risque de crédit

5.5.1 Définition du risque de crédit et des dépréciations (impairment)

Le risque de crédit est le risque de perte suite au non-respect par une contrepartie (institutionnelle, personne morale ou privée ...) de ses obligations contractuelles dans les délais impartis.

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 en 2018, Banque Degroof Petercam classe chaque actif financier (qui entre dans le champs de ladite norme) sur base de l'ampleur de l'augmentation du risque de crédit ('Significant Increase in Credit Risk', 'SICR') depuis la comptabilisation initiale et, partant de cette classification, calcule

(1) Ayant un impact sur la valeur du portefeuille.

pour chaque actif financier, des réductions de valeur sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de l'actif en question. ('Expected Credit Loss', 'ECL'). Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, un ECL (perte de crédit attendue) est comptabilisée.

Le risque de crédit est, conformément à la norme comptable de IFRS 9, classé en 3 niveaux :

Phase	Trigger	ECL = impairment
Phase 1 = 'performing'	Initial recognition	12 months expected credit loss (= 12 months ECL)
Phase 2 = 'under-performing'	Significant credit risk increase (without recognized loss) since initial recognition	Lifetime expected credit loss (= LEL)
Phase 3 = 'non-performing'	Loss event	

Partant du fait que Banque Degroof Petercam n'acquière jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont systématiquement classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale (voir infra), cet instrument financier est classé en phase 2. Un actif financier passe en phase 3 quand il est considéré en défaut.

Le modèle permettant d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit utilisé par Banque Degroof Petercam dans le cadre de l'IFRS 9 est basé sur les principes suivants :

1) En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires,

- a. en utilisant l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme comptable, les instruments ayant une notation 'Investment grade' à la date de reporting sont systématiquement classés en phase 1. Pour les autres actifs financiers, Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting ;
- b. pour les instruments non Investment grade, il y a un passage en phase 2 dès qu'au moins une des conditions suivantes est remplie : PD 3 fois plus élevée que la PD initiale (ou 2 fois si la PD initiale est supérieure à un certain niveau), hausse du spread de crédit de plus de 100%, mesure de forborne (c'est-à-dire, restructuration d'un instrument suite à des difficultés financières de la contrepartie), un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un actif financier passe à la phase 3 dès qu'il répond à une des conditions suivantes :
 - la Banque considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay')
 - le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

L'actif financier est dans ce cas considéré en défaut. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur ;

- d. par symétrie, un retour dans un phase plus favorable est prévu dès que plus aucune condition justifiant une phase plus défavorable n'est remplie, pour autant toutefois que les périodes de probation soient respectées.

2) En ce qui concerne les prêts à la clientèle, Banque Degroof Petercam a développé une méthodologie de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit :

- a. Au moment de la comptabilisation initiale, toutes les expositions de crédit sont classées en phase 1 ;
- b. un passage en phase 2 est réalisé dès qu'au moins un des événements de crédit suivant est signalé : une mesure de forborne et/ou une entrée en Watch list (baisse de la valeur du patrimoine de l'emprunteur, non-respect des ratios financiers pour les sociétés, bridge d'un covenant, ...) et/ou un appel de marge dans le cas où il peut être établi que le client ne pourra pas honorer cet appel par manque de ressources financières suffisantes (typiquement utilisé dans le cadre des crédits dits 'lombard', dont le portefeuille-titres est donné en nantissement) lorsque la Banque estime que la garantie du crédit n'est plus suffisante, et/ou un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un passage en phase 3 dès qu'au moins un des événements de crédit suivants est signalé : le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') et/ou un arriéré de paiement d'au moins 90 jours.
La Banque ne tient pas compte du niveau de collatéral apporté en garantie dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions précitées, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque ;
- d. par symétrie, un retour dans une phase plus favorable est prévu, dès que les conditions peuvent le justifier et pour autant que les périodes de probation soient respectées.

Le modèle de calcul de l'ECL est quant à lui basé sur les éléments suivants :

1) Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Pour les besoins de la norme comptable de IFRS 9, des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL ont par conséquent été développés au sein de la Banque ;

2) une estimation des pertes de crédit attendues basée sur une approche de calcul : probabilité de défaut (PD) multipliée par la perte en cas de défaut (LGD), il s'agit donc d'une approche collective pour les instruments en phases 1 et 2 avec toutefois, pour les crédits octroyés à la clientèle, la prise en considération de la garantie (le cas échéant) sur une base individuelle (par dossier de crédit). En phase 3, l'estimation des ECL est systématiquement réalisée de manière individuelle, via la méthode de l'actualisation des cashflows ;

3) cette approche PD x LGD est appliquée à chaque instrument financier et pour chaque année résiduelle. La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions). L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum. L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1 ;

4) les paramètres de risque (notamment PD et LGD) sont recalculés en fin de chaque année, sur base de données historiques, d'éléments actuels et prospectifs (forward-looking) ;

5) le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) est établi par pondération probabiliste, c'est-à-dire que la Banque prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL : un scénario de base (scénario

de référence), un scénario de hausse et un scénario de baisse. Un coefficient de probabilité, représentant la probabilité de survénance, est appliqué à chacun de ces 3 scénarios.

Le scénario macro-économique de base (scénario de référence) représente les prévisions futures les plus probables selon la Banque. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Pour le scénario de base, les experts macro-économiques de la Banque appliquent une vision de marché neutre en se basant sur les prévisions du consensus pour des variables économiques telles que la croissance du PIB, l'évolution des marchés boursiers et les prix immobiliers (des variables telles que le taux de chômage ne sont pas jugées pertinentes pour la Banque, étant donné sa clientèle de banque privée). Les scénarios alternatifs (scénario de hausse et scénario de baisse) sont basés sur les écarts par rapport aux prévisions observées dans le passé, compte tenu des risques pesant actuellement sur l'économie.

Les coefficients de probabilité sont basés sur les probabilités de survénance de chacun des 3 scénarios et sont dérivés d'intervalles de confiance sur une distribution des probabilités.

Les scénarios sont ajustés au moins sur une base annuelle.

Pour les besoins de la norme IFRS 9, une méthodologie de notation interne a été mise en place au sein de la Banque pour les crédits octroyés à la clientèle, classant les expositions de ce portefeuille de la classe 1 (risque le plus faible) à la classe 16 (risque le plus élevé). Les classes 17 et 18 sont réservées aux expositions en défaut. La classe 18 est relative aux expositions présentant un arriéré de paiement matériel de plus de 90 jours. La classe 17 concerne les débiteurs dont la Banque suppose qu'ils ne paieront pas (à temps) (« unlikely to pay ») mais qui ne répondent pas au critère de la classe 18. Le statut de défaut utilisé au sein de la Banque est tout à fait aligné avec la notion de « non-performing ». Les expositions des classes 17 et 18 sont donc désignées en interne sous le terme de crédits en défaut ou « non-performing ».

Au 31.12.2021, le risque de crédit par phase, par notation interne (pour les crédits octroyés à la clientèle) et par type d'instrument se répartit de la façon suivante (pour les actifs financiers soumis à la dépréciation, selon la norme comptable de l'IFRS 9) :

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2021	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
Créances sur les établissements de crédits	292.771		1	0,00%
Phase 1	292.771	100,00%	1	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Créances sur la clientèle	2.449.653		16.294	0,67%
Phase 1	2.325.224	94,92%	671	0,03%
Classe 1 ou 2	1.410.891	57,60%	3	0,00%
Classe 3 ou 4	463.534	18,92%	64	0,01%
Classe 5 ou 6	247.747	10,11%	392	0,14%
Classe 7 ou 8	149.646	6,11%	210	0,14%
Sans notation interne	53.406	2,18%	2	0,00%
Phase 2	89.282	3,64%	26	0,03%
Classe 9 ou 10	46.247	1,89%	0	0,00%
Classe 11 ou 12	32.352	1,32%	5	0,02%
Classe 13 ou 14	7.729	0,32%	0	0,00%
Classe 15 ou 16	2.954	0,12%	21	0,71%
Phase 3	35.147	1,43%	15.597	44,38%
Classe 17	6.482	0,26%	411	6,34%
Classe 18	28.665	1,17%	15.186	52,98%
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.326.479		457	0,01%
Phase 1	3.322.373	99,88%	429	0,01%
Phase 2	4.106	0,12%	28	0,68%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Garanties financières émises	86.147		0	0,00%
Phase 1	85.457	99,20%	0	0,00%
Phase 2	690	0,80%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Autres engagements hors bilan	13.564		0	0,00%
Phase 1	10.092	74,40%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	3.472	25,60%	0	0,00%

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2020	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
Créances sur les établissements de crédits	390.010		0	0,00%
Phase 1	390.010	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Créances sur la clientèle	2.316.963		15.922	0,69%
Phase 1	2.141.526	92,43%	1.233	0,06%
Classe 1 ou 2	1.190.397	51,38%	5	0,00%
Classe 3 ou 4	547.859	23,65%	82	0,01%
Classe 5 ou 6	243.490	10,51%	580	0,24%
Classe 7 ou 8	77.822	3,36%	403	0,52%
Sans notation interne	81.958	3,54%	163	0,20%
Phase 2	103.070	4,45%	141	0,14%
Classe 9 ou 10	49.621	2,14%	0	0,00%
Classe 11 ou 12	17.487	0,75%	11	0,06%
Classe 13 ou 14	35.373	1,53%	128	0,36%
Classe 15 ou 16	589	0,03%	2	0,34%
Phase 3	72.367	3,12%	14.548	20,13%
Classe 17	26.166	1,13%	417	1,59%
Classe 18	46.201	1,99%	14.131	30,65%
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.392.443		665	0,02%
Phase 1	3.389.307	99,91%	636	0,02%
Phase 2	3.136	0,09%	29	0,91%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Garanties financières émises	93.031		0	0,00%
Phase 1	92.911	99,87%	0	0,00%
Phase 2	120	0,13%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Autres engagements hors bilan	17.048		0	0,00%
Phase 1	13.576	79,64%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	3.472	20,36%	0	0,00%

L'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) pourrait varier fortement selon les hypothèses retenues par la Banque. L'utilisation du consensus au niveau des prévisions macro-économiques permet de garantir des estimations d'ECL non biaisées.

Le tableau ci-après montre la sensibilité à une modification des prévisions macro-économiques des pertes de crédit attendues (ECL) pour les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.20 et 31.12.21.

Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.21

	Probabilité de survenance du scénario de base
Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :	
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.21	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.21 (probabilité de survenance de 100%)	0%

Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de ces scénarios retenus au 31.12.21	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.21 (probabilité de survenance de 100%)	0%

Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.20

	Probabilité de survenance du scénario de base
Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :	
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.20	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.20 (probabilité de survenance de 100%)	0%

Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de ces scénarios retenus au 31.12.20	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.20 (probabilité de survenance de 100%)	0%

En ce qui concerne les créances sur la clientèle, les expositions des classes 1 à 4 (sur base de la méthodologie définie en interne par la Banque), qui représentent presque 77% des crédits octroyés par la Banque, ne sont pratiquement pas impactées par une modification des scénarios macro-économiques ou de la probabilité de survenance de ces scénarios. Ces crédits étant généralement très largement collatéralisés, les pertes de crédits attendues sur ces expositions sont en effet peu sensibles tant à une variation de la probabilité de défaut (PD) que d'une évolution de la valorisation du collatéral. A cet égard, il est important de noter que la Banque dispose contractuellement de la possibilité de demander du collatéral additionnel à ses clients en cas de baisse de la valeur de celui-ci (crédits lombard accordés à une clientèle de banque privée). Les expositions des classes 5 à 16, qui représentent une part moins importante des crédits octroyés par la Banque, sont plus sensibles à une modification des scénarios macro-économiques. Comme le montre le tableau ci-avant, en cas de modification des paramètres, les pertes de crédit attendues (ECL) restent toutefois à des niveaux relativement bas.

Les portefeuilles obligataires sont fort peu sensibles à une modification des paramètres, étant donné la très bonne qualité de la plupart des papiers détenus par la Banque. Les impacts en terme d'ECL se concentrent essentiellement sur le portefeuille corporate.

La méthodologie, les hypothèses et les scénarios utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs et les pertes de crédit attendues (ECL) sont examinés au moins une fois par an, afin de réduire les écarts éventuels entre les estimations de pertes attendues (ECL) et les pertes réellement subies.

5.5.2 Expositions par catégorie d'instruments financiers & par contrepartie (en milliers EUR)

1) EXPOSITIONS par catégorie d'instruments financiers et de contrepartie	Probabilité de survenance du scénario négatif	2.2020 - Probabilité de survenance du scénario positif	3) Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.21	Ratio de couverture
31.12.2021						
Créances sur les établissements de crédit	a	16%	16%	457	24	0,01%
Créances sur la clientèle	b	68%	16%	481	64	0,03%
Obligations et autres titres à revenu fixe		100%	0%	502	146	0,03%
<i>Émetteurs publics</i>	e					
<i>Autres émetteurs : banques</i>	c+e					
<i>Autres émetteurs : sociétés commerciales</i>	d+e					
Actions, part et autres titres à revenu variable				87.497	-	-
Dérivés				116.694	9.405	9.405
Hedging				8.365	-	-
Garanties financières émises				86.147	86.147	86.147
Autres engagements hors bilan				13.563	-	-
		100%	0%	744	79	0,02%

31.12.2020	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties éligibles conformément à CRR ¹	Somme de toutes les garanties réelles reçues y compris garanties CRR ¹
Créances sur les établissements de crédit	a	390.010	390.010		
Créances sur la clientèle	b	2.301.065	2.301.065	1.558.644	2.139.976
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-		
<i>Émetteurs publics</i>	e	1.080.611	1.080.611		
<i>Autres émetteurs : banques</i>	c+e	1.723.538	1.723.538		
<i>Autres émetteurs : sociétés commerciales</i>	d+e	591.503	591.503		
Actions, part et autres titres à revenu variable		95.605	95.605		
Dérivés		175.082	123.667	51.415	51.415
Hedging		45	45		
Garanties financières émises		93.031	93.031	84.308	84.308
Autres engagements hors bilan		17.048	17.048		

Partant de la catégorie d'instruments financiers et de la contrepartie, on peut distinguer cinq catégories de risque de crédits au sein de la Banque Degroof Petercam :

(1) Les garanties telles que présentées sont limitées à l'encours des prêts et garanties concernés.

a) L'octroi de limites pour les contreparties bancaires

L'octroi de limites, notamment pour dépôts interbancaires, est centralisé au niveau du groupe et repose sur l'octroi et la révision de limites par le comité limites qui rassemble, sur une base mensuelle, des responsables de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Au 31 décembre 2021, le montant des créances sur les établissements de crédit est composé principalement de comptes à vue, en grande partie sans aucun préavis et, dans une très faible mesure, avec un préavis à très court terme.

b) L'octroi de crédits à la clientèle pour les contreparties non bancaires

Cette activité est essentiellement constituée de crédits avec garantie. Environ 93% de l'encours crédit consolidé de la Banque est assorti de sûretés réelles (principalement des portefeuilles titres diversifiés soumis à des ratios de couverture fixes définis en fonction de la composition du portefeuille gagé, et dans une moindre mesure, des titres non cotés et de l'immobilier).

c) Le portefeuille de placement bancaire

Ce portefeuille de placement a été constitué pour répondre à des besoins de emploi en trésorerie et correspond à approximativement 36% du total de la trésorerie du groupe réinvesti au 31.12.2021.

Ce portefeuille est constitué quasi exclusivement d'instruments covered bonds avec de très bons ratings.

Répartition des obligations du portefeuille de placement bancaire par rating :

Rating	Proportion (en %)
AAA	99,79%
AA	0%
A	0,01%
BBB	0,20%
NR	0%

d) Les 'corporate portfolios'

Ce poste est composé :

- du portefeuille de placement, qui investit en obligations corporate à court et moyen terme (4 à 5 ans). Ce portefeuille, qui s'élève à 269 millions d'euros, se compose en grande partie d'émetteurs européens de bonne qualité et, dans une moindre mesure, de papiers 'High Yield' ;
- d'un portefeuille d'Auto loans (ABS) de très bon rating (AAA), pour un montant de 88.4 millions d'euros au 31.12.21.
- du portefeuille de titrisations européennes RMBS à taux flottant du département crédit. Ce portefeuille est en 'run-off' (la Banque ne procède plus à de nouveaux achats) et s'élève actuellement à environ 5.5 millions d'euros. Le portefeuille s'amortit, à la fois en raison de l'arrivée à maturité d'une série de positions mais aussi de par la nature amortissable de la grande majorité des titres qui le composent.

Répartition des expositions des 'corporate portfolios' par rating :

Rating	Proportion (en %)
A	2,39%
A-	4,79%
BB	7,98%
BB+	4,79%
BBB	28,09%
BBB-	36,31%
BBB+	14,02%
BB-	1,60%

e) Le portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État

Ce poste est constitué principalement d'obligations d'Etat et d'obligations bancaires bénéficiant d'une garantie d'un Etat de l'UE, de différents pays européens. Par ailleurs, 9 % du portefeuille est investi en obligations canadiennes.

Répartition des obligations souveraines ou garanties par un État par rating :

Rating	Proportion (en %)
AAA	41%
AA	54%
A	4%
NR	1%

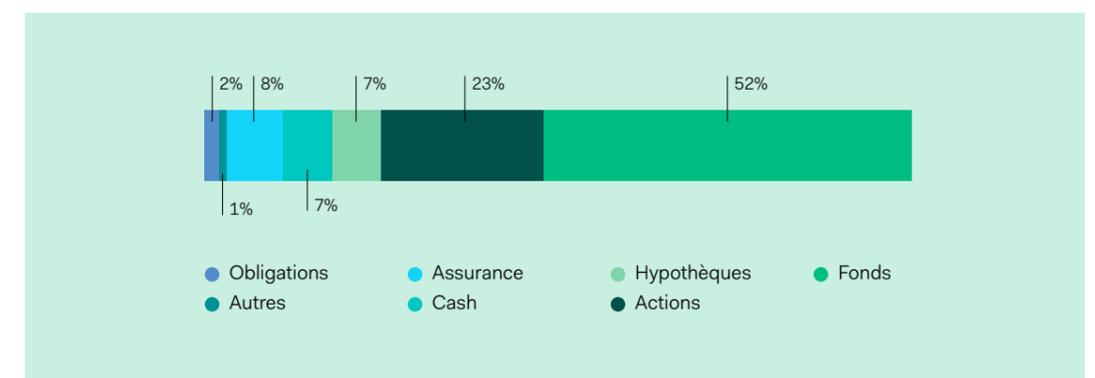
Concernant les instruments dérivés, il y a lieu de noter que :

- les expositions sont calculées en fonction des évolutions de la valeur de marché, à laquelle est rajouté un coefficient ('add-on') reflétant le risque d'évolution future de celle-ci, et comparées aux limites octroyées par le comité limites ;
- la colonne 'Risque de crédit' tient compte des possibilités de compensation des expositions en dérivés avec des contreparties ayant signé des contrats ISDA.

2) GARANTIES REÇUES DANS LE CADRE DU PORTEFEUILLE

DE CRÉDITS À LA CLIENTÈLE AU 31.12.2021

Au 31.12.2021, les garanties relatives aux crédits octroyés à la clientèle se répartissaient de la manière suivante :

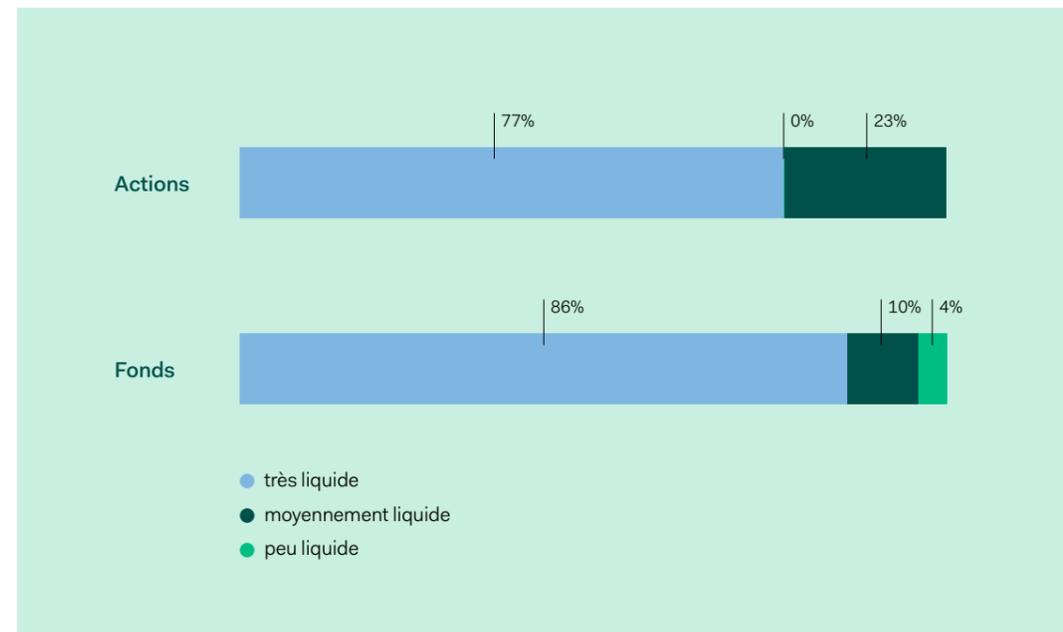


La majeure partie des garanties est ainsi constituée de fonds et actions qui représentent 77% du total des garanties.

En outre, le degré de liquidité des garanties reçues, tous instruments confondus, est relativement élevé. La Banque a en effet mis en place une méthodologie afin d'évaluer le degré de liquidité des différentes positions prises dans l'assiette du gage. A cet effet, comme le montre le tableau ci-dessous, on constate que 71 % du total des garanties sont évaluées comme très liquides avec un impact en termes de pondération dans les fonds propres de la Banque égal à 0 %.

Niveau de liquidité des garanties	% par rapport au total des garanties
garanties très liquide	72%
garanties moyennement liquide	6%
garanties peu liquide	22%

En se focalisant sur les fonds et actions, le graphique ci-dessous montre également que le degré de liquidité est également élevé sur la totalité des fonds et actions donnés en nantissement.



5.5.3 Exposition par géographie

Au niveau géographique, la Banque a peu d'exposition sur les pays « émergents » et concentre son activité sur l'Union Européenne, principalement sur la Belgique et les pays limitrophes ou des institutions supranationales.

5.5.4 Créances présentant un solde échu impayé et créances douteuses

1) CRÉANCES PRÉSENTANT UN SOLDE ÉCHU IMPAYÉ

Le tableau ci-après montre les créances sur la clientèle (en millions d'euros) présentant un solde échu impayé :

	(en millions EUR)				
	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Émetteurs publics	Autres émetteurs : banques	Autres émetteurs : sociétés commerciales
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)					
créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours		24,29			
créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours		3,49			
créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours		1,73			
créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours		0,81			
créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an		0,08			
créances avec solde échu non payé > 1 an		0,23			
Valeur comptable avant dépréciations		30,63			
Dépréciations		0,00			
Total valeur comptable		30,63			
Actifs dégradés présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)					
créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours		0,00			
créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours		0,04			
créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours		25,49			
créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours		0,00			
créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an		0,00			
créances avec solde échu non payé > 1 an		0,00			
Valeur comptable avant dépréciations		25,53			
Dépréciations		0,00			
Total valeur comptable		25,53			
Actifs douteux (Phase 3)					
créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours		0,00			
créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours		0,28			
créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours		0,00			
créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours		0,68			
créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an		0,62			
créances avec solde échu non payé > 1 an		25,70			
Valeur comptable avant dépréciations		27,28			
Dépréciations		14,23			
Total valeur comptable		13,05			

Les chiffres présentés ci-dessus tiennent compte de seuils de matérialité interne. Une créance est ainsi considérée avec un solde échu impayé lorsque la contrepartie n'a pas procédé à un paiement à son échéance contractuelle. Ceci ne signifie pas que la contrepartie ne paiera pas, mais que diverses actions pourraient, le cas échéant, être

déclenchées (renégociation du crédit, procédures légales, réalisation des sûretés mises en garantie...).

2) CRÉANCES DOUTEUSES

Les pertes réalisées sur le portefeuille de crédits sont faibles, comme le montre le tableau suivant (qui doit se lire en cumulé depuis dix ans sur les dossiers non clôturés) :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Créances douteuses	33.999	72.267
Réductions de valeurs actées	-15.597	-14.548
Créances douteuses après réduction de valeur	18.402	57.719

La diminution du stock de créances douteuses en 2021 s'explique d'une part par des dossiers de crédits ayant nécessité une revue du département Compliance et qui présentaient un arriéré de paiement d'au moins 90 jours et, d'autre part, par des remboursements de crédits.

La politique de réduction de valeur de la Banque pour les expositions en défaut est relativement prudente puisque, sur base des nouvelles réglementations prudentielles (« NPL calendar ») relatives à un niveau de provisionnement minimum pour les expositions en statut de défaut depuis un certain laps de temps, aucune provision prudentielle additionnelle ne doit être prise en compte par rapport aux réductions de valeur déjà comptabilisées.

5.5.5 Décomptabilisation (write-off)

Banque Degroof Petercam ne procède à une décomptabilisation (un write-off) qu'au cas par cas.

L'Impairment Committee valide les décomptabilisations proposées, sur une base purement individuelle (par dossier), et en tenant compte de différents facteurs :

- la réalisation ou non de la garantie réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des cash-flows et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier cash-flow reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur ;
- la durée (plus ou moins de 5 ans généralement) depuis la date de la dernière dépréciation de la créance concernée.

5.5.6 Restructuration pour cause de difficultés financières (Forbearance)

En cas de difficultés financières de la contrepartie, et afin de maximiser les chances de récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un instrument financier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt/de l'obligation ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles sans perte pour la Banque.

Les crédits renégociés en raison de difficultés financières qui se traduisent par une restructuration ou une renégociation des termes et des conditions du contrat, concernaient seulement EUR 19,4 millions d'euros de l'encours total des crédits accordés par la Banque au 31 décembre 2021, soit 5 dossiers. Parmi ces 19,4 millions d'euros, 4 millions ont fait l'objet d'une réduction de valeur spécifique (partielle). Le solde reste performant (pas de solde échoué de plus de 90 jours) et/ou est couvert par suffisamment de garanties.

5.6 Risque de gestion de fortune

Le risque de gestion de fortune est le risque financier issu d'un éventuel manque de cohérence ou d'une prise de risque excessive dans les stratégies de gestion poursuivies dans l'ensemble du groupe. Ce risque englobe donc le risque d'actions juridiques par des clients dont les mandats n'auraient pas été respectés, le risque commercial de pertes de clients dont les portefeuilles auraient sous-performé en raison d'une gestion inadaptée et le risque de réputation lié à ces événements, mais également les éléments imposés par les réglementations (MiFID...).

Vu l'importance de l'activité de gestion de fortune, ce risque fait l'objet de suivis spécifiques au sein de chaque entité par les départements de contrôle respectifs, ainsi qu'au niveau consolidé, via des données agrégées. Pour l'activité de Private Banking, les contrôles portent sur le respect des contraintes de gestion fixées par le client, par le comité de direction du groupe et par les réglementations, ainsi que sur le suivi des performances. Au niveau de l'activité de gestion collective au sein de la Banque, les contrôles portent sur le respect des règles légales, des prospectus et des processus d'investissement.

La cohérence des contrôles et des principes de gestion, pour le Private Banking, à travers les différentes filiales est assurée par le risk management du groupe.

5.7 Risque opérationnel

Le département de gestion des risques opérationnels (ORM) établit et maintient le cadre ORM, y compris le plan de continuité des activités et la gestion de crise. Son objectif est d'identifier, évaluer, surveiller et signaler les risques auxquels la Banque pourrait être exposée.

En tant que deuxième ligne de défense, l'ORM supervise, soutient et challenge les différents départements de la Banque pour les aider à identifier les risques opérationnels (fraude interne ou externe, erreur d'exécution, compliance, ICT, dommages aux actifs physiques...) liés à leurs activités et projets, et aide à la détermination et la mise en place de contrôles appropriés pour les atténuer.

5.8 Gestion du capital

Les objectifs primordiaux de la gestion du capital de la Banque Degroof Petercam sont de s'assurer que la Banque répond aux exigences réglementaires et de conserver un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

Conformément à la réglementation européenne concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit, la Banque détermine ses exigences en fonds propres réglementaires selon :

- l'approche de base pour évaluer l'exigence en fonds propres requise par le risque opérationnel ;
- l'approche standard basée sur les notations externes pour le risque de crédit ;
- l'approche standard pour le risque de marché.

Fonds propres réglementaires :

(en milliers EUR ; en %)

	31.12.2021	31.12.2020
Fonds propres Tier 1	577.131	567.129
Fonds propres Tier 2	0	0
Volume pondéré des risques	2.922.345	2.679.932
Ratio CRD	19,75%	21,16%
Ratio Tier 1	19,75%	21,16%

L'évolution des ratios en fonds propres réglementaires par rapport à l'exercice précédent est caractérisée par les éléments suivants :

- le volume pondéré des risques de la Banque a augmenté en 2021. Ceci est principalement dû à l'augmentation des risques de crédit sur les dérivés suite à l'implémentation de la CRR II. Les risques de marché et opérationnels ont également augmenté dans une moindre mesure.
- La légère augmentation des fonds propres Tier 1 est justifiée principalement par l'incorporation du résultat consolidé 2020 et par la diminution de la valeur comptable des actifs incorporels à déduire, compensé en grande partie par la prise en considération de la distribution du dividende prévu en 2022.

La combinaison de ces éléments se traduit par un ratio CRD de 19,75% et un ratio Tier 1 identique, ce qui est largement supérieur aux exigences réglementaires. Ce ratio prend déjà en considération la distribution de dividende prévue en 2022. Pour de plus amples informations relatives à ce ratio, il y a lieu de consulter le 'Risk report' disponible sur notre site.

Conformément à la réglementation en vigueur, la gestion comptable des fonds propres réglementaires est complétée par une gestion économique du capital, au sein d'un modèle ICAAP. A travers ce modèle, la Banque vérifie l'adéquation de ses fonds propres avec les besoins découlant des risques résultant de ses différentes activités. Elle s'assure aussi que ceux-ci restent suffisants pour les trois années à venir, et ceci dans différents scénarios, allant de la réalisation de nos budgets à des crises de marché importantes.

6 – Périmètre de consolidation

6.1 Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2021

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Degroof Petercam Finance SA	Rue de Lisbonne 44 75008 Paris	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Wealth Management France SA	Rue de Lisbonne 44 75008 Paris	100	Autre établissement financier
Banque Degroof Petercam Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Établissement de crédit
Degroof Petercam Corporate Finance SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management Suisse Sàrl	Place de l'Université 8 1205 Genève	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Services SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Insurance Broker SA	Rue Eugène Ruppert 14 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Imofig SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre entreprise
Immobilière Cristal Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre entreprise
Banque Degroof Petercam (Suisse) SA ⁽¹⁾	Place de l'Université 8 1205 Genève	100	Établissement de crédit
Orban Finance SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
3P (L) SARL	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Promotion Partners SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier

(1) Société destinée à être cédée, voir annexe 7.20.

6.2 Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2021

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Amindis SA	Rue du Bosquet 15A 1348 Louvain-la-Neuve	33,33	Autre entreprise
Arvestar Asset Management SA	Rue Guimard 19 1040 Bruxelles	25,01	Autre établissement financier
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	288, rue Saint-Jacques bureau 300 Montréal QC H2Y 1N1 - Canada	49	Autre établissement financier
Le Cloître SA	Rue Eugène Ruppert 14 2453 Luxembourg Cloche d'Or	33,6	Autre entreprise
Stairway to Heaven SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	48	Autre établissement financier
Syncicap Holding SAS	Rue Vernier 20 75017 Paris	34	Autre établissement financier
Syncicap Asset Management Limited	6/F Alexandra Hse 18 Chater Rd Central Hong Kong	34	Autre établissement financier

6.3 Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice

La poursuite de la réorganisation des activités et de la simplification des structures du groupe s'est concrétisée, en 2021, par absorption de Banque Degroof Petercam France (après retrait de la licence bancaire) dans Degroof Petercam Asset Management France. L'entité fusionnée sera ensuite renommée Degroof Petercam Wealth Management et exercera ses activités en tant que société de gestion. Le groupe a également finalisé la cession des 3 filiales espagnoles en date du 25/02/2021. Notons également la liquidation des sociétés Cobimmo SA et Industrie Invest SA. Ces changements n'ont pas d'impacts significatifs sur nos états financiers.

En plus de ces opérations, le groupe a procédé à la création d'une nouvelle joint-venture en France via la création de la société Syncicap Holding, elle-même détentrice de la société Syncicap Asset Management Ltd à Hong-Kong, dont l'activité principale sera la commercialisation de fonds.

6.4 Filiales immobilières non consolidées

Dans le cadre de la diversification de l'offre de produits, la Banque a créé dans le passé un centre de compétence immobilière dont l'objet consistait à réaliser des investissements en immobilier financés principalement par l'émission de certificats immobiliers souscrits par la clientèle privée ainsi qu'institutionnelle, et accessoirement par des emprunts octroyés par d'autres institutions financières.

La mise en place de ces opérations s'est réalisée par la création de sociétés immobilières dans lesquelles la Banque est soit actionnaire majoritaire, soit actionnaire dans le cadre d'un contrôle conjoint (sous l'angle juridique). Ces sociétés sont, par conséquent, filiales ou filiales communes de la Banque, qui est représentée au sein du conseil d'administration et du comité de direction ; ces organes de décisions s'occupent essentiellement de la gestion opérationnelle et administrative de ces sociétés.

En contrepartie de ces prestations de services, la Banque perçoit une rémunération fixée contractuellement et indépendante de la rentabilité des sociétés.

Par contre, ce sont les détenteurs de certificats immobiliers qui, lors des

assemblées, prennent les décisions stratégiques quant à la gestion des immeubles, et qui perçoivent les revenus générés par l'exploitation (location) et la cession éventuelle de ceux-ci. En date de clôture, les actifs de ces sociétés représentent une valeur globale de l'ordre de EUR 89 millions.

Comme la définition de 'contrôle' est axée sur le droit aux rendements variables issus du pouvoir détenu dans la prise de décisions stratégiques permettant d'influencer ces rendements, le contrôle de ces entreprises est exclusivement aux mains des détenteurs de certificats immobiliers et non de la Banque. De ce fait, les entités concernées ne sont pas consolidées par Banque Degroof Petercam.

En date de clôture, l'investissement financier de la Banque pour l'ensemble de ces structures correspond à EUR 4 millions.

Ce centre de compétence 'historique' est une activité du passé pour laquelle certaines des structures immobilières mises en place à l'origine par la Banque restent encore opérationnelles aujourd'hui. Par ailleurs, il n'y a pas d'équivalent en termes d'activités à Luxembourg (l'activité immobilière locale est d'une toute autre nature).

6.5 Informations par pays

Conformément à la directive européenne (CRD IV), les informations demandées par pays se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)					
31.12.2021	Belgique	Luxembourg	Espagne	France	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	383.861	115.790	0	36.979	7.855	544.485
Nombre de salariés (en unités)	984	372	0	87	25	1.468
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) ¹	58.417	32.005	0	-668	-4.357	85.397
Bénéfice (perte) avant impôts	58.417	32.005	0	-668	-13.357	76.397
Impôts sur le résultat	17.953	11.254	0	-211	1.025	30.021
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0	0

	(en milliers EUR)					
31.12.2020	Belgique	Luxembourg	Espagne	France	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	289.448	135.360	5.784	30.326	7.769	468.687
Nombre de salariés (en unités)	911	368	59	101	24	1.463
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) ¹	1.321	61.923	-4.741	11	-3.326	55.188
Bénéfice (perte) avant impôts	1.321	61.845	-4.741	11	-5.554	52.882
Impôts sur le résultat	1.553	12.158	28	0	-348	13.391
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0	0

Les écarts entre la colonne 'Total' et l'état consolidé du résultat global se justifient uniquement par le poste 'Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence' qui ne doit pas être réparti par pays en vertu de la directive précitée.

Dans le but de refléter la réalité économique, les montants sont mentionnés avant

(1) Hors dépréciation sur actifs non financiers.

l'élimination des transactions intragroupes.

7 – Annexes relatives au bilan consolidé

7.1 Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	3.498	3.156
Soldes auprès des banques centrales	3.360.470	1.935.101
Autres dépôts sur demande	281.768	362.672
Pertes de crédit attendues	-8	-6
Total de trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	3.645.728	2.300.923

La caisse ainsi que les soldes auprès des banques centrales autres que les réserves obligatoires sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les soldes auprès des banques centrales comprennent les réserves monétaires obligatoires dont le montant¹ moyen journalier est de EUR 75,0 millions au 31 décembre 2021 (au 31 décembre 2020 : EUR 68,2 millions).

Les autres dépôts sur demande pour un montant de EUR 281,8 millions au 31 décembre 2021 (au 31 décembre 2020 : EUR 362,7 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

7.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
1. Actifs financiers détenus à des fins de transaction	50.293	49.728
Instruments de dette	73	1.005
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	73	1.005
Instruments de capitaux propres	50.220	48.723
2. Instruments financiers dérivés	116.694	175.082
Dérivés de change	25.655	104.911
Dérivés de taux d'intérêt	27.651	24.736
Dérivés sur actions	64.820	46.592
CVA/DVA ²	-1.432	-1.157
Total des actifs détenus à des fins de transaction	166.987	224.810

(1) Réserves obligatoires : réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou d'autres banques centrale

(2) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

Les autres actifs financiers se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
1. Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	24.762	33.111
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	2.570	2.438
Autres actifs financiers	22.192	30.673
2. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0
3. Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats	8.673	6.738
Total des autres actifs financiers	33.435	39.849

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats comprennent au 31 décembre 2021 un total de EUR 141,9 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2020 : EUR 130,5 millions).

7.3 Instruments de couverture

L'exposition de Banque Degroof Petercam aux risques de marché (y inclus le risque de taux d'intérêt) et son approche en matière de gestion de ces risques sont analysées au chapitre 5 'Gestion des risques'.

Conformément à la stratégie de gestion en place, le Groupe conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'actifs à taux fixe, notamment des placements en titres et des prêts en utilisant un taux d'intérêt de référence (principalement Euribor).

Le taux de référence est une composante du risque de taux d'intérêt qui peut être observée et évaluée de façon fiable. La comptabilité de couverture est utilisée lorsque les relations de couverture économique répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Lorsque le Groupe achète un placement en titres ou accorde un prêt et qu'il souhaite se protéger contre les variations de juste valeur liées au risque de taux d'intérêt, il entre dans un contrat de swap de taux d'intérêt dont les caractéristiques essentielles correspondent (quasiment) à celles du placement en titres ou du prêt.

Banque Degroof Petercam évalue de manière prospective l'efficacité de la couverture en comparant les variations de la juste valeur du placement en titres acquis ou des prêts accordés résultant des variations du taux d'intérêt de référence avec les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir l'exposition.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le notionnel du dérivé avec le principal de l'obligation achetée ou du prêt octroyé.

Banque Degroof Petercam a identifié les sources principales d'inefficacité suivantes :

- l'effet du risque de crédit de la contrepartie et de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, lequel n'est pas reflété dans les mouvements de la juste valeur de l'élément couvert attribuables aux variations du taux d'intérêt ;
- les différences dans le calendrier de règlement des instruments de couverture et des éléments couverts.
- en raison des structures microhedges créées avant la mise en place de la

comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de taux d'intérêt ont déjà une valeur (qui tendra vers 0), ce qui entraîne une source d'inefficacité. Pour comparer l'impact de l'évolution de juste valeur des swaps avec celle des 'Benchmark bonds' depuis l'introduction de l'IFRS 9, la valeur des swaps est lissée sur sa durée résiduelle.

Le lissage correspond à la valeur de marché de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêts) au 31.12.2017 amortie entre le 31.12.2017 et la date de reporting.

Aucune autre source d'inefficacité n'a été identifiée dans ces relations de couverture.

Les tableaux ci-après donnent l'information sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture en date de clôture :

Couvertures de la juste valeur Risque de taux d'intérêt				
31.12.2021				
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan
		Actifs	Passifs	
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	2.230.465	8.136	25.385	Instruments financiers de couverture
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	136.867	229	1.890	Instruments financiers de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	2.367.332	8.365	27.275	

Couvertures de la juste valeur Risque de taux d'intérêt				
31.12.2020				
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan
		Actifs	Passifs	
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	2.129.768	45	72.169	Instruments financiers de couverture
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	97.524	0	5.503	Instruments financiers de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	2.227.292	45	77.672	

31.12.2021			
Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan
Actifs financiers au coût amorti			
Instruments de dette	1.687.599	14.855	Actifs financiers évalués au coût amorti – Instruments de dette
Prêts	140.225	1.348	Actifs financiers évalués au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle
Total actifs financiers au coût amorti	1.827.824	16.203	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
(en milliers EUR)			
Instruments de dette	566.987	-3.942	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres – Instruments de dette
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	566.987	-3.942	
	38.662	-61	la comptabilité de couverture
	3.352	-33	Résultat net sur la comptabilité de couverture
	42.014	-94	
31.12.2020			
Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan
(en milliers EUR)			
Actifs financiers au coût amorti			
Instruments de dette	1.500.498	50.514	Actifs financiers évalués au coût amorti – Instruments de dette
Prêts	102.785	4.988	Actifs financiers évalués au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle
Total actifs financiers au coût amorti	1.603.283	55.502	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
	-31.260	-322	couverture
Instruments de dette	709.624	14.960	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres – Instruments de dette
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	709.624	14.960	

(1) Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31/12/2017 : amortissement estimé à EUR 176 milliers (au 31 décembre 2020 : EUR 456 milliers).

Le groupe détient les swaps de taux d'intérêt suivants en tant qu'instruments de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt.

31.12.2021	Durée jusqu'à l'échéance			
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Risque de taux d'intérêt				
Couverture d'instruments de dette				
Montant nominal (en milliers EUR)	31.000	46.800	1.415.365	737.300
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,10%	0,02%	0,33%	0,05%
Couverture de prêts				
Montant nominal (en milliers EUR)		6.000	39.362	91.505
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré		0,11%	0,48%	0,35%

31.12.2020	Durée jusqu'à l'échéance			
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Risque de taux d'intérêt				
Couverture d'instruments de dette				
Montant nominal (en milliers EUR)		32.597	1.072.971	1.024.200
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré		1,10%	0,35%	0,15%
Couverture de prêts				
Montant nominal (en milliers EUR)			43.012	54.512
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré			0,45%	0,55%

Banque Degroof Petercam a recours à des contrats de taux d'intérêt pour la couverture de la juste valeur. Certains instruments de couverture désignés pour la gestion de ces risques qui font référence aux taux IBOR¹, seront touchés par la réforme IBOR du fait de l'élaboration de taux alternatifs d'ici la fin de 2021 ou après.

Le tableau suivant montre le nominal des instruments de couverture fondés sur les taux IBOR qui arriveront à maturité après 2021 et qui seront touchés par la réforme IBOR :

(en milliers EUR)	
31.12.2021	
Valeur nominale	
Contrats dérivés de taux d'intérêt	57.390
<i>Libor en dollar américain</i>	<i>57.390</i>

(en milliers EUR)	
31.12.2020	
Valeur nominale	
Contrats dérivés de taux d'intérêt	85.568
<i>Libor en dollar américain</i>	<i>85.568</i>

(1) IBOR = Interbank Offered Rate

7.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Instruments de dette	1.001.765	1.345.154
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	<i>458.917</i>	<i>487.323</i>
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	<i>542.848</i>	<i>857.831</i>
Instruments de capitaux propres	6.585	9.626
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.008.350	1.354.780

Les tableaux ci-après reprennent les dépréciations sur les instruments de dette et les mouvements liés aux dépréciations sur ceux-ci :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Juste valeur phase 1	997.659	1.342.018
Dépréciations phase 1	-126	-247
Juste valeur phase 2	4.106	3.136
Dépréciations phase 2	-28	-29
Total des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.001.765	1.345.154
Total des dépréciations sur instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-154	-276

	(en milliers EUR)			
	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2019	-157	0	0	-157
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-53	0	0	-53
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	21	0	0	21
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-60	-27	0	-87
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	2	-2	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2020	-247	-29	0	-276
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-50	0	0	-50
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	99	0	0	99
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	65	8	0	73
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	7	-7	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2021	-126	-28	0	-154

Les placements en instruments de capitaux propres se ventilent sur base des codes Nace comme suit :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	321	0
Activités immobilières	404	0
Activités financières et assurances	5.858	2.092
Autres	2	0
Solde à la clôture du 31.12.2021	6.585	2.092

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	223	0
Activités immobilières	404	0
Activités financières et assurances	8.995	937
Electricité et gaz	0	0
Autres	4	0
Solde à la clôture du 31.12.2020	9.626	937

Le tableau ci-après reprend les décomptabilisations des placements dans des instruments de capitaux propres :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Information et communication	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0
Activités financières et assurances	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2021	0	0	0

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Information et communication	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0
Activités financières et assurances	50	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2020	50	0	0

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres comprennent au 31 décembre 2021 un total de EUR 674,3 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2020 : EUR 1.062,7 millions).

7.5 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les créances interbancaires et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Prêts à terme	0	0
Opérations de cession-rétrocession	0	0
Opérations sur titres (en voie de liquidation)	0	0
Garanties	10.873	27.311
Autres	130	27
Dépréciations	0	0
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	11.003	27.338

(en milliers EUR)

	Actifs financiers interbancaires sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers interbancaires avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers interbancaires dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2019	0	0	0	0
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2020	0	0	0	0
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	0	0	0	0
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2021	0	0	0	0

Les prêts dont la durée initiale est inférieure à trois mois pour un montant de EUR 10,9 millions au 31 décembre 2021 (au 31 décembre 2020 : EUR 27,3 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les créances sur la clientèle et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Valeur comptable avant dépréciations	2.134.754	2.053.341
Avances en compte courant	331.155	327.340
Effets de commerce	31	18
Prêts hypothécaires	44.437	65.506
Prêts à terme	1.746.958	1.650.667
Prêts subordonnés	963	1.154
Autres	11.210	8.656
Dépréciations (IFRS 9)	-16.278	-15.898
Total des prêts et créances sur la clientèle	2.118.476	2.037.443

(en milliers EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	2.011.523	1.883.069
Dépréciations phase 1	-655	-1.212
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	89.232	98.005
Dépréciations phase 2	-26	-138
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	33.999	72.267
Dépréciations phase 3	-15.597	-14.548
Total des prêts et créances sur la clientèle	2.118.476	2.037.443

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sur la clientèle sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers sur la clientèle avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers sur la clientèle dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2019	-1.074	-25	-18.160	-19.259
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-150	-49	-69	-268
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	180	6	5.499	5.685
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-174	-50	-655	-879
Transfert vers la phase 1	-6	6	0	0
Transfert vers la phase 2	15	-15	0	0
Transfert vers la phase 3	3	1	-4	0
Variation dues aux modifications sans décomptabilisation	0	-12	0	-12
Diminution suite à la décomptabilisation	0	0	1.656	1.656
Ecart de change et autres mouvements	-2	0	-2.735	-2.737
Transfert vers actifs détenus pour la vente	-4	0	-80	-84
Solde à la clôture du 31.12.2020	-1.212	-138	-14.548	-15.898
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-326	-21	-64	-411
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	290	6	200	496
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	697	18	-1.186	-471
Transfert vers la phase 1	-121	121	0	0
Transfert vers la phase 2	12	-12	0	0
Transfert vers la phase 3	0	0	0	0
Ecart de change et autres mouvements	4	0	1	5
Transfert vers actifs détenus pour la vente	1	0	0	1
Solde à la clôture du 31.12.2021	-655	-26	-15.597	-16.278

Les prêts et créances sur la clientèle comprennent au 31 décembre 2021 un total de EUR 1.232,9 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2020 : EUR 1.178,3 millions).

Les instruments de dette et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces instruments de dette se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Valeur comptable avant dépréciations	2.324.714	2.047.289
Instruments de dette		
Effets publics et obligations d'État	729.575	593.344
Obligations d'autres émetteurs	1.595.139	1.453.945
Autres instruments de dette	0	0
Dépréciations	-303	-389
Total des instruments de dette évalués au coût amorti	2.324.411	2.046.900

(en milliers EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	2.324.714	2.047.289
Dépréciations phase 1	-303	-389
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	0	0
Dépréciations phase 2	0	0
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	0	0
Dépréciations phase 3	0	0
Total des instruments de dette évalués au coût amorti	2.324.411	2.046.900

(en milliers EUR)

	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2019	-293	-30	0	-323
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-22	0	0	-22
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	17	0	0	17
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-61	0	0	-61
Ecart de change et autres mouvements	0	0	0	0
Transfert depuis la phase 2 vers la phase 1	-30	30	0	0
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2020	-389	0	0	-389
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-84	0	0	-84
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	19	0	0	19
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	151	0	0	151
Ecart de change et autres mouvements	0	0	0	0
Transfert depuis la phase 2 vers la phase 1	0	0	0	0
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2021	-303	0	0	-303

7.6 Immobilisations corporelles

L'ensemble des immobilisations corporelles, y compris les droits d'utilisation, se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2021	87.593	2.858	3.048	8.727	102.226
Valeur d'acquisition	165.338	17.630	7.442	21.604	212.014
Amortissements et dépréciations cumulés	-77.745	-14.772	-4.394	-12.877	-109.788
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2020	97.559	4.007	3.495	8.268	113.329
Valeur d'acquisition	168.383	17.598	7.437	18.432	211.850
Amortissements et dépréciations cumulés	-70.824	-13.591	-3.942	-10.164	-98.521

7.6.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (hors contrats de location soumis à IFRS 16) se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2021	59.792	2.858	3.048	1.151	66.849
Valeur d'acquisition	124.040	17.630	7.442	3.969	153.081
Amortissements et dépréciations cumulés	-64.248	-14.772	-4.394	-2.818	-86.232
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2020	63.017	4.007	3.495	1.327	71.846
Valeur d'acquisition	123.620	17.598	7.437	4.537	153.192
Amortissements et dépréciations cumulés	-60.603	-13.591	-3.942	-3.210	-81.346

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Solde à la clôture au 31.12.2019	65.853	5.801	4.003	1.727	77.384
Acquisitions	1.432	910	125	191	2.658
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Cessions	-	-23	-	-137	-160
Amortissements	-4.167	-2.573	-648	-311	-7.699
Réductions de valeur comptabilisées	-	-	-	-69	-69
Écarts de conversion	7	1	1	1	10
Autres	-36	-48	15	-4	-73
Reclassés comme détenus à la vente	-72	-61	-1	-71	-205
Solde à la clôture au 31.12.2020	63.017	4.007	3.495	1.327	71.846
Acquisitions	1.969	826	396	41	3.232
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Cessions	-21	-	-1	-135	-157
Amortissements	-5.124	-1.881	-676	-157	-7.838
Réductions de valeur comptabilisées	-38	-12	-166	-6	-222
Écarts de conversion	1	-	-	-	1
Autres	-12	-82	-	81	-13
Reclassés comme détenus à la vente	-	-	-	-	-
Solde à la clôture au 31.12.2021	59.792	2.858	3.048	1.151	66.849

La valeur estimée des immeubles (comptabilisés au coût amorti) de Banque Degroof Petercam s'élève à EUR 159,1 millions au 31 décembre 2021 (EUR 153,9 millions au 31 décembre 2020). L'estimation de la valeur de marché des immeubles résulte de rapports d'évaluation réalisés par des experts immobiliers indépendants. Compte tenu du peu de liquidité du marché de l'immobilier, de la nature et des spécificités de ces immeubles, et de la difficulté de trouver des données de transactions comparables, la valeur estimée de ces immeubles est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Les techniques utilisées par les experts immobiliers sont principalement les suivantes : la méthode de la capitalisation des loyers, la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et celle de l'analyse comparative (valorisation basée sur la valeur des m² construits). Lorsque plusieurs méthodes d'évaluation sont utilisées pour un immeuble, sa valeur estimée est la moyenne du résultat de ces méthodes. Banque Degroof Petercam ne dispose pas d'immeubles de placement.

7.6.2 Contrats de location

7.6.2.1 Entité du Groupe preneur du contrat de location

Les droits d'utilisation se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2021	27.801	-	7.576	35.377
Valeur d'acquisition	41.298	-	17.635	58.933
Amortissements et dépréciations cumulés	-13.497	-	-10.059	-23.556
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2020	34.542	-	6.941	41.483
Valeur d'acquisition	44.763	-	13.895	58.658
Amortissements et dépréciations cumulés	-10.221	-	-6.954	-17.175

L'évolution de la valeur comptable nette des droits d'utilisation se décompose de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
Solde à la clôture au 31.12.2019	38.799	37	7.936	46.772
Augmentations	822	6	2.790	3.618
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Décomptabilisations	0	0	0	0
Amortissements	-5.111	-43	-3.682	-8.836
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Écarts de conversion	32	0	0	32
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	0	0
Autres	0	0	-103	-103
Solde à la clôture au 31.12.2020	34.542	0	6.941	41.483
Augmentations	2.548	0	4.238	6.786
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Décomptabilisations	0	0	-8	-8
Amortissements	-5.347	0	-3.635	-8.982
Réductions de valeur comptabilisées	-427	0	0	-427
Écarts de conversion	3	0	0	3
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	0	0
Autres	-3.518	0	40	-3.478
Solde à la clôture au 31.12.2021	27.801	0	7.576	35.377

Les loyers comptabilisés en charge sont repris à l'annexe 8.10 (en exemption de la norme IFRS 16). Les charges se rapportant aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur ou aux contrats de location à court terme ne sont pas significatives.

7.6.2.2 Entité du Groupe bailleur du contrat de location

Banque Degroof Petercam est engagée, en qualité de bailleur, dans des contrats de location simple et des contrats de location-financement portant principalement sur des actifs immobiliers.

A. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Banque Degroof Petercam a consenti des contrats de sous-location de locaux qui sont qualifiés de location-financement. Ces contrats sont représentés par une créance sur les sous-locataires. Le taux d'actualisation utilisé est celui du contrat de location initial.

En 2021, Banque Degroof Petercam a reconnu un produit d'intérêt tiré de ces contrats de EUR 4.629.

Le tableau suivant présente une analyse des créances locatives en indiquant les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture. Sous l'IAS 17, le Groupe n'a pas qualifié de contrat de location-financement en tant que bailleur.

(en milliers EUR)

Contrats de location - Immeubles	31.12.2021	31.12.2020
<= 1 an	29	1.326
> 1 an et <= 2 ans	0	0
> 2 ans et <= 3 ans	0	0
> 3 ans et <= 4 ans	0	0
> 4 ans et <= 5 ans	0	0
> 5 ans	0	0

B. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Banque Degroof Petercam a conclu quelques contrats de location en tant que bailleur qui sont considérés comme des contrats de location simple. Il s'agit de contrats de location de locaux que la banque a classés en contrats de location simple, car ils ne transfèrent pas aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Les revenus locatifs reconnus par la banque figurent à l'annexe 8.8.

Le tableau ci-après reprend une analyse des échéances des paiements de loyers en présentant les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture :

(en milliers EUR)

Contrats de location - Immeubles	31.12.2021	31.12.2020
<= 1 an	18	27
> 1 an et <= 2 ans	18	27
> 2 ans et <= 3 ans	18	27
> 3 ans et <= 4 ans	18	27
> 4 ans et <= 5 ans	18	27
> 5 ans	53	83

7.7 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce	Logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2021	264.013	30.838	4.619	9.355	308.825
Valeur d'acquisition	352.279	153.442	25.657	21.173	552.551
Amortissements et dépréciations cumulés	-88.266	-122.604	-21.038	-11.818	-243.726
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2020	272.363	39.024	4.686	14.519	330.592
Valeur d'acquisition	352.279	153.442	24.625	21.173	551.519
Amortissements et dépréciations cumulés	-79.916	-114.418	-19.939	-6.654	-220.927

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit :

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce ¹	Logiciels	Autres actifs incorporels ²	Total
Solde à la clôture au 31.12.2019	272.363	51.204	5.373	19.731	348.671
Acquisitions	0	0	1.330	0	1.330
Cessions	0	0	-1.805	0	-1.805
Amortissements	0	-9.990	-1.999	-5.212	-17.201
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	1.805	0	1.805
Réductions de valeur comptabilisées	0	-2.228	0	0	-2.228
Autres	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	38	0	0	38
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	-18	0	-18
Solde à la clôture au 31.12.2020	272.363	39.024	4.686	14.519	330.592
Acquisitions	0	0	1.851	0	1.851
Cessions	0	0	-819	0	-819
Amortissements	0	-8.186	-1.793	-5.164	-15.143
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	694	0	694
Réductions de valeur comptabilisées	-8.350	0	0	0	-8.350
Autres	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2021	264.013	30.838	4.619	9.355	308.825

FONDS DE COMMERCE

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque vérifie semestriellement s'il existe des indices de dépréciation de valeur des fonds de commerce. Au 31 décembre 2021, cette analyse a conduit à la conclusion qu'il n'existe aucun indice de dépréciation de valeur pour l'ensemble des fonds de commerce.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque effectue un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition positifs au moins à chaque clôture d'exercice. Pour ce faire, la Banque a affecté ces écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie. Les écarts d'acquisition relatifs à la fusion avec Petercam ont été alloués à trois unités génératrices de trésorerie ('Asset Management & UCIT's', 'Credits & Structuring' et 'Global Markets & Private Equity'). D'autres écarts d'acquisition sont relatifs à l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', provenant d'anciennes acquisitions. Par ailleurs, un écart d'acquisition porte sur les activités de Corporate Finance en France. Compte tenu du processus de cession de Banque Degroof Petercam Suisse, l'application de la norme IFRS 5 a conduit à extraire de l'écart d'acquisition relatif à l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's' la partie allouée aux activités de Banque Degroof Petercam Suisse et à effectuer une réduction de valeur de EUR 8,35 millions sur cet élément.

Pour l'ensemble des autres écarts d'acquisition, la valeur d'utilité a été retenue, en appliquant la méthode de l'actualisation des 'cash flows' libres qui actualise tous les flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'activité de l'entreprise. Ces évaluations mènent à des valeurs supérieures aux valeurs comptables des écarts d'acquisition.

Les projections de flux de trésorerie se fondent sur le plan d'affaires à moyen terme

(1) Le solde au 31.12.2021 concerne uniquement les fonds de commerce issus de la fusion avec Petercam en 2015.

(2) Les frais de développement relatifs aux projets Finance Target Operating Model et Digital Acceleration ont été activés jusqu'à fin septembre 2019. En date du 31/12/2021, leur valeur comptable s'élève à EUR 8,8 millions.

établi par la direction, couvrant la période 2022-2025, avant d'appliquer, en rythme de croisière, un taux de croissance de 2% correspondant à la croissance attendue à long terme des marchés financiers. Les projections de flux de trésorerie sont actualisées au coût des fonds propres, estimé au 31 décembre 2021 à 8,1% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', à 8,4% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Credits & Structuring', à 9,9% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Global Markets & Private Equity' et à 10,2% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Corporate Finance'.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées, prenant en considération à la fois des projections plus basses de flux de trésorerie et des taux d'actualisation plus élevés. Les valeurs estimées qui résultent de ces analyses restent supérieures aux valeurs comptables.

La ventilation des écarts d'acquisition positifs par unité génératrice de trésorerie se présente comme suit :

Unité génératrice de trésorerie	Valeur comptable		Méthode retenue pour la valeur recouvrable
	31.12.2021	31.12.2020	
Banque Degroof Petercam SA (Asset Management & UCIT's)	215.766	224.116	Valeur d'utilité
Banque Degroof Petercam SA (Credit & Structuring)	5.480	5.480	Valeur d'utilité
Banque Degroof Petercam SA (Financial Markets & Private Equity)	24.550	24.550	Valeur d'utilité
Banque Degroof Petercam France SA (Corporate Finance)	18.217	18.217	Valeur d'utilité
Total	264.013	272.363	

(en milliers EUR)

7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

Entreprises associées	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	1.977	1.201
Stairway to Heaven SA	-16	-11
Le Cloître SA	2.339	1.798
Arvestar Asset Management SA	246	200
Amindis SA	984	838
Syncicap Holding SAS	46	-
Syncicap Asset Management Limited	648	-
Total	6.224	4.026

Les données sociales des entreprises associées se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

Entreprises associées	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020	Devise
	Fonds propres	Résultat	Fonds propres	Résultat	
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	4.035	1.104	2.670	932	CAD
Stairway to Heaven SA	36	-11	47	-12	EUR
Le Cloître SA	6.963	2.459	5.350	-521	EUR
Arvestar Asset Management SA	9.847	7.662	8.008	6.129	EUR
Amindis SA	2.953	433	2.514	495	EUR
Syncicap Holding SAS	2.885	-115	-	-	EUR
Syncicap Asset Management Limited	1.905	-890	-	-	HKD

7.9 Autres actifs

Le poste 'Autres actifs' reprend les éléments suivants :

(en milliers EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	113.133	130.527
Débiteurs divers	46.372	9.477
Autres actifs	21.081	40.454
Total des autres actifs	180.586	180.458

Les débiteurs divers sont composés de créances issues des facturations et des avances sur impôts ou impôts à récupérer définis selon les dispositions nationales. Les autres actifs sont principalement liés aux métaux précieux et biens divers.

7.10 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
1. Passifs financiers détenus à des fins de transaction	24.094	9.735
Instruments de dette	0	0
Instruments de capitaux propres	24.094	9.735
2. Instruments financiers dérivés	148.483	216.535
Dérivés de change	23.323	101.348
Dérivés de taux d'intérêt	33.958	46.288
Dérivés sur actions	94.577	71.828
CVA/DVA ¹	-3.375	-2.929
Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction	172.577	226.270

(1) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

7.11 Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes interbancaires se détaillent de la manière suivante :

(en milliers EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts à vue	61.048	42.525
Dépôts à terme	26.666	41.595
Autres dépôts	745.809	601.781
Total des dettes envers les établissements de crédit	833.523	685.901

La BCE a annoncé, le 7 mars 2019, une série d'opérations de refinancement ciblées à long terme (Targeted Longer-Term Refinancing Operations-TLTRO). Les TLTRO sont conçues dans le but d'améliorer le fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire par un soutien du crédit bancaire à l'économie réelle. En décembre 2020, la Banque a emprunté 600 millions d'euros au titre du TLTRO III. Ce montant d'emprunt, repris dans la rubrique « autres dépôts », s'élève à 751,2 millions d'euros fin 2021.

Conformément à l'IFRS 9, Banque Degroof Petercam applique le taux d'intérêt effectif à ces dépôts. Il s'agit d'un taux variable qui est considéré comme un taux de marché sur base que la Banque centrale européenne a établi un marché spécifique pour les programmes TLTRO. Le taux d'intérêt effectif de ces dépôts correspond au taux nominal applicable le moins favorable pour chaque période de référence. Le changement du taux d'intérêt applicable pour chaque période de taux d'intérêt est perçu comme une modification du taux variable et ce changement est comptabilisé prospectivement.

7.12 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts à vue	7.445.506	6.314.802
Dépôts à terme	159.376	185.979
Autres dépôts	68.987	63.762
Total des dettes envers la clientèle	7.673.869	6.564.543

Les dettes envers la clientèle ne comprennent pas, comme l'année passée, d'éléments dont la valeur résiduelle est supérieure à douze mois.

La rubrique « autres dépôts » reprend essentiellement l'impact IFRS 16 pour un montant de EUR 36,5 millions de passifs locatifs.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs locatifs en indiquant les loyers non actualisés à payer après la date de clôture :

(en milliers EUR)

Contrats de location au 31.12.2021	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-8.220	-3.359	-	-11.579
> 1 an et <= 5 ans	-14.223	-4.395	-	-18.618
> 5 ans	-16.544	-	-	-16.544

(en milliers EUR)

Contrats de location au 31.12.2020	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-8.046	-3.229	-	-11.275
> 1 an et <= 5 ans	-15.919	-4.583	-	-20.502
> 5 ans	-19.683	-	-	-19.683

Le montant pour les immeubles est surévalué du fait qu'il reprend un montant de EUR 533 mille (31 décembre 2020: EUR 3.503 mille) d'échéance de passifs locatifs reclassés comme destinés à la vente.

L'évolution de la valeur comptable des passifs locatifs s'explique comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
Solde à la clôture au 31.12.2019	42.651	37	8.030	50.718
Nouveaux contrats	0	0	2.807	2.807
Modifications de contrat	838	4	0	842
Paievements	-8.127	-45	-3.691	-11.863
Intérêts dus au titre du passif locatif	650	0	26	676
Écarts de conversion	31	0	0	31
Reclassés comme détenus en vue de la vente	780	0	0	780
Autres	0	4	-124	-120
Solde à la clôture au 31.12.2020	36.823	-	7.048	43.871
Nouveaux contrats	2.548	0	3.264	5.812
Modifications de contrat	-3.518	0	0	-3.518
Paievements	-7.137	0	-2.644	-9.781
Intérêts dus au titre du passif locatif	545	0	13	558
Écarts de conversion	3	0	0	3
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-492	0	-1	-493
Autres	0	0	32	32
Solde à la clôture au 31.12.2021	28.772	-	7.712	36.484

7.13 Provisions

Les provisions de la Banque se composent comme suit :

	31.12.2021	31.12.2020
Pensions et autres obligations de prestations définies	18.362	32.022
Autres avantages du personnel à long terme	5.380	4.205
Restructuration	911	1.377
Pertes de crédit attendues sur engagements de crédit et garanties financières données	16	24
Autres provisions	2.757	14.629
Solde à la clôture	27.426	52.257

Le montant des provisions pour avantages au personnel est détaillé au sein des annexes 10.1 et 10.2.

La provision pour restructuration a été constituée en 2015 suite à la réorganisation des activités générée par la fusion des groupes Degroof et Petercam. En 2019, le département Human Ressources a procédé à un recalibrage complet de cette provision. Au cours de l'exercice écoulé, cette provision a fait l'objet d'une utilisation de EUR 0,5 million.

L'évolution de la provision relative aux pertes de crédits attendues sur les engagements de crédits et garanties données, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2019	21	0	0	21
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5	0	0	5
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-7	0	0	-7
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	2	3	0	5
Solde à la clôture du 31.12.2020	21	3	0	24
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	16	0	0	16
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-17	0	0	-17
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	-4	-3	0	-7
Solde à la clôture du 31.12.2021	16	0	0	16

L'évolution des autres provisions, qui concernent principalement des provisions pour des litiges en suspens avec différentes contreparties, se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Solde à l'ouverture	14.629	7.183
Dotations aux provisions	2.285	8.148
Utilisations de provisions	-9.402	0
Reprises de provisions non utilisées	-4.756	-698
Écarts de conversion	1	-4
Solde à la clôture	2.757	14.629

De par la nature de ses activités, la Banque est impliquée dans des litiges juridiques dont le nombre est limité.

Compte tenu de l'incertitude inhérente à chaque procédure judiciaire, l'estimation des risques est inévitablement aléatoire. Une provision couvrant certains montants a été maintenue dans les comptes annuels au 31 décembre 2021.

Il est à noter que les assureurs couvrent les paiements supérieurs à la franchise pour certains litiges. Ces montants, à verser par les assureurs en cas d'indemnisation, sont comptabilisés dans la rubrique 'Autres résultats opérationnels nets'.

Le 6 juin 2012, Irving H. Picard, curateur nommé en vertu du SIPA (le « Securities Investor Protection Corporation Act » américain) qui est en charge de la liquidation suite à la faillite de Bernard L. Madoff Investments Securities LLC et de Bernard L. Madoff, a lancé des poursuites à l'encontre d'entités de Degroof Petercam devant le tribunal des faillites de New-York. Ces poursuites visaient à obtenir la restitution des paiements de rachat de parts de fonds (« claw-back ») faits aux entités de Degroof Petercam qui agissaient en tant que « nommées » pour leurs clients.

Les demandes d'Irving H. Picard concernaient les transferts que les entités de Degroof Petercam concernées avaient reçus de plusieurs fonds nourriciers (« feeder funds ») Madoff (et qui ont ensuite été versés par les entités de Degroof Petercam concernées aux clients-investisseurs finaux). Ces réclamations font partie des nombreuses réclamations faites par le curateur contre plusieurs banques, fonds spéculatifs, fonds nourriciers (« feeder funds ») et investisseurs. Les entités de Degroof Petercam concernées, ainsi que de nombreux autres défendeurs, ont déposés des requêtes afin que le Tribunal juge ces actions irrecevables.

Le 29 janvier 2015, le curateur a retiré son action à l'encontre des entités de Degroof Petercam en se réservant néanmoins le droit de réactiver cette procédure à une date ultérieure. Depuis lors, le curateur a poursuivi ses procédures de récupération contre d'autres défendeurs et les tribunaux compétents ont rendu plusieurs décisions intermédiaires par lesquelles il a été décidé que le curateur n'était pas autorisé à réclamer des montants perçus à l'étranger par un bénéficiaire étranger. Le curateur a contesté et fait appel contre ces décisions intermédiaires.

Le 25 février 2019, la Cour d'appel américaine a annulé un jugement de juillet 2014 de la Cour de district. Par cette annulation, la Cour d'appel a autorisé le curateur à récupérer les montants perçus à l'étranger. Cette décision de la Cour d'appel a fait l'objet d'un recours devant la Cour Suprême des Etats-Unis introduit par les défendeurs concernés. Suite à la décision de la Cour Suprême américaine en juin 2020, déclarant l'appel contre l'arrêt de la Cour d'appel américaine du 25 février 2019 non recevable, cet arrêt est devenu définitif et pourrait inciter le curateur à réintroduire dans le futur ses actions de récupération (claw-back) contre les entités de Degroof Petercam.

Dans ce cas, Degroof Petercam prendra les mesures nécessaires afin d'assurer sa défense. Si Degroof Petercam devait rembourser la totalité du montant réclamé par le curateur dans sa requête du 6 juin 2012, le niveau des fonds propres réglementaires consolidés resterait néanmoins substantiellement supérieur aux exigences de fonds propres réglementaires telles qu'imposées par les autorités européennes conformément aux réglementations prudentielles.

Comme chaque année, la BCE, la BNB et la FSMA ont procédé en 2020 à diverses séries d'inspections au sein du secteur financier — en ce compris auprès de Banque Degroof Petercam — afin d'évaluer la conformité du secteur avec le cadre réglementaire qui lui est applicable. Ces inspections ont amené Banque Degroof Petercam à améliorer et à conformer certaines de ces règles et procédures internes, tâches à laquelle elle s'est attelée en accord avec les demandes des autorités compétentes.

Banque Degroof Petercam améliore continuellement ses procédures et contrôles existants, en particulier en ce qui concerne la prévention du blanchiment d'argent. Certaines de ces améliorations découlent du plan de remédiation mis en place par Banque Degroof Petercam à l'issue de l'inspection de la BNB réalisée en 2019 sur les procédures de contrôle interne en matière de blanchiment des capitaux. Dans le cadre de ses obligations en matière de prévention du blanchiment d'argent, Banque Degroof Petercam met à jour la documentation des dossiers clients et revoit donc un certain nombre de dossiers de clients à qui ont été octroyés des crédits. Bien que cet exercice n'ait pas mené à ce stade à la constitution de provisions, Banque Degroof Petercam ne peut exclure que la revue de certains dossiers ait un impact sur l'acceptabilité des fonds servant au remboursement des crédits contractés par ces clients et mènent à un défaut de paiement.

Finalement, en ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations pourraient avoir un impact dans le futur sur Banque Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements. Banque Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

7.14 Autres passifs

Le poste 'Autres passifs' reprend les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Dettes salariales et sociales	68.316	49.821
Charges à payer et produits constatés d'avance	36.184	37.159
Créditeurs divers	38.953	24.306
Passifs liés aux paiements en actions	0	1.498
Autres dettes	9.255	32.378
Dettes liées à l'acquisition anticipée des intérêts minoritaires	2.494	2.300
Total des autres passifs	155.202	147.462

Les créditeurs divers représentent essentiellement les factures à payer ainsi que les impôts à payer autres que ceux calculés sur le résultat de l'exercice. Les autres dettes concernent principalement les fournisseurs à payer ainsi que des taxes diverses.

En ce qui concerne les dettes liées à l'acquisition anticipée des intérêts minoritaires, comme le prix d'acquisition de ceux-ci est un prix variable dépendant d'un ensemble de données et dont le paiement sera encore échelonné jusqu'en 2024, les dettes liées à l'acquisition anticipée de ces derniers sont évaluées sur base des modèles, paramètres et données décrites au sein du point 7.7 relatif aux immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Cette acquisition anticipée est relative à l'activité de Corporate Finance en France.

7.15 Impôts

L'évolution des impôts différés s'explique par :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Solde à l'ouverture	7.590	2.062
Produit (Charge) au compte de résultats	2.501	5.798
Éléments directement imputés aux fonds propres	-2.200	-417
Impact du changement de taux d'imposition – compte de résultats	0	0
Impact du changement de taux d'imposition – fonds propres	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0
Impact IFRS 5	0	-16
Impact IFRS 16	0	0
Autres	0	166
Écarts de change	-2	-3
Solde à la clôture	7.889	7.590

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes et sont présentés par nature de différences temporelles :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Actifs d'impôts différés	22.699	32.593
Avantages du personnel	9.845	9.896
Immobilisations corporelles et incorporelles	2.243	3.198
Provisions pour risques et charges	0	0
Dérivés	2.154	10.117
Instruments financiers	459	253
Pertes fiscales et autres déductions activées	5.850	7.500
Autres	2.148	1.629
Passifs d'impôts différés	14.810	25.003
Immobilisations corporelles et incorporelles	10.798	12.633
Provisions pour risques et charges	516	516
Dérivés	0	0
Instruments financiers	3.467	11.825
Autres	29	29
Impôts différés nets	7.889	7.590

Certains actifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés dans la mesure où certaines sociétés du groupe Degroof Petercam n'ont pas la certitude de disposer de bénéfices futurs imposables permettant la récupération de ces impôts au sein des entités fiscales visées.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés comprennent au 31 décembre 2021 un montant de EUR 1,2 millions relatif uniquement à des pertes fiscales récupérables et dont l'échéance est indéterminée (31 décembre 2020 : EUR 3,1 millions).

Des impôts différés n'ont pas été comptabilisés pour un montant de EUR 21 milliers (31 décembre 2020 : EUR 12 milliers) sur les différences temporelles relatives aux réserves des filiales distribuables, car il n'est pas probable que ces différences s'inverseront à court terme.

Le groupe applique la consolidation belge entre Degroof Petercam Asset Management d'une part (entité transférante de bénéfice imposable) et Degroof Petercam Corporate Finance d'autre part (entité bénéficiaire de transfert de bénéfice) pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 (exercice d'imposition 2022). Le montant de transfert s'élève à EUR 3.4 millions et a été reconnu dans les comptes des sociétés concernées (au niveau des impôts courants).

7.16 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Capital souscrit	34.212	34.212
Primes d'émission	417.366	417.366
Réserve légale	4.411	4.411
Réserve immunisée	15.108	15.108
Réserve disponible	93.137	93.137
Autres réserves et report à nouveau	430.472	395.560
Réserves de réévaluation	-2.349	-11.117
Actions propres (-)	-49.627	-49.627
Résultat net de la période	47.552	40.044
Total	990.282	939.094

Le capital de Banque Degroof Petercam est représenté par 10.842.209 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les réserves et le report à nouveau reprennent les réserves de Banque Degroof Petercam y compris l'impact initial de la transition aux normes comptables internationales IFRS, le résultat non distribué du groupe ainsi que la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des fonds propres acquise ou cédée lors d'un changement de pourcentage de détention dans une filiale ne générant pas de modification de méthode de consolidation.

Les réserves de réévaluation comprennent les réévaluations des actifs financiers à la juste valeur, ainsi que les écarts de conversion résultant de la consolidation des comptes d'entreprises établis dans une devise fonctionnelle différente de celle du groupe Degroof Petercam et, d'autre part, les écarts actuariels relatifs aux

obligations et aux actifs des régimes de retraite résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2021, le groupe Degroof Petercam détient 368.206 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,40% du capital souscrit.

7.17 Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont reprises, par catégorie d'instruments financiers, dans le tableau ci-dessous :

(en milliers EUR)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	3.645.728	3.645.728	2.300.923	2.300.923
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	200.422	200.422	264.659	264.659
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	166.987	166.987	224.810	224.810
Autres actifs financiers	33.435	33.435	39.849	39.849
Instruments financiers de couverture	8.365	8.365	45	45
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.008.350	1.008.350	1.354.780	1.354.780
Instruments de capitaux propres	6.585	6.585	9.626	9.626
Instruments de dette	1.001.765	1.001.765	1.345.154	1.345.154
Actifs financiers évalués au coût amorti	4.453.890	4.530.488	4.111.681	4.195.567
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11.003	11.003	27.338	27.351
Prêts et créances sur la clientèle	2.118.476	2.193.596	2.037.443	2.121.351
Instruments de dette	2.324.411	2.325.889	2.046.900	2.046.865
Total	9.316.755	9.393.353	8.032.088	8.115.974
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	172.577	172.577	226.270	226.270
Instruments financiers de couverture	27.275	27.275	77.672	77.672
Passifs financiers évalués au coût amorti	8.507.392	8.497.586	7.250.444	7.188.433
Dettes envers les établissements de crédits	833.523	890.122	685.901	686.174
Dettes envers la clientèle	7.673.869	7.607.464	6.564.543	6.502.259
Total	8.707.244	8.697.438	7.554.386	7.492.375

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer leur juste valeur :

- la valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe comme les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- les autres prêts et emprunts sont réévalués sur la base du dernier prix observé ou par actualisation de leurs flux futurs sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

Banque Degroof Petercam distingue une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, en fonction de la source des données utilisée pour déterminer la juste valeur :

NIVEAU 1 – PRIX DE MARCHÉ PUBLIÉS :

cette catégorie comprend les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est établie directement par référence au prix coté sur un marché actif.

NIVEAU 2 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR

DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :

cette catégorie inclut les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur base de techniques de valorisation dont les paramètres sont dérivés d'un marché actif ou sont observables. Ces techniques de valorisation sont celles couramment utilisées par les intervenants sur le marché.

NIVEAU 3 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR DES DONNÉES

AUTRES QUE DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :

sont repris dans cette catégorie les instruments financiers dont une part significative des paramètres utilisés pour la détermination de leur juste valeur ne sont pas des données observables de marché.

Banque Degroof Petercam comptabilise les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu.

Les justes valeurs des instruments financiers évalués à leur juste valeur ont été réparties de la manière suivante :

(en milliers EUR)

31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	88.121	102.828	9.473	200.422
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	66.842	100.145	0	166.987
Autres actifs financiers	21.279	2.683	9.473	33.435
Instruments financiers de couverture	0	8.365	0	8.365
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	962.503	39.266	6.581	1.008.350
Instruments de capitaux propres	4	0	6.581	6.585
Instruments de dette	962.499	39.266	0	1.001.765
Total	1.050.624	150.459	16.054	1.217.137
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12.789	159.788	0	172.577
Instruments financiers de couverture	0	27.275	0	27.275
Total	12.789	187.063	0	199.852

(en milliers EUR)

31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	94.116	163.589	6.954	264.659
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	62.701	162.109	0	224.810
<i>Autres actifs financiers</i>	31.415	1.480	6.954	39.849
Instruments financiers de couverture	0	45	0	45
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	1.168.671	176.490	9.619	1.354.780
<i>Instruments de capitaux propres</i>	7	0	9.619	9.626
<i>Instruments de dette</i>	1.168.664	176.490	0	1.345.154
Total	1.262.787	340.124	16.573	1.619.484
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8.046	218.224	0	226.270
Instruments financiers de couverture	0	77.672	0	77.672
Total	8.046	295.896	0	303.942

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs aux actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	Total
Solde à la clôture au 31.12.2019	6.224	2.993	8.797	18.014
Gains ou pertes reconnus en résultat	-272	-2.589	0	-2.861
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	50	50
Acquisitions	0	0	820	820
Ventes	0	-293	-48	-341
Transferts vers niveau 3	786	105	0	891
Transferts hors niveau 3	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2020	6.738	216	9.619	16.573
Gains ou pertes reconnus en résultat	1.264	113	0	1.377
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	-132	-132
Acquisitions	1.028	0	85	1.113
Ventes	-62	-1	0	-63
Remboursements	-295	0	-2.991	-3.286
Transferts vers niveau 3	0	472	0	472
Transferts hors niveau 3	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2021	8.673	800	6.581	16.054

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont principalement des actions et des obligations non cotées ainsi que des fonds de Private Equity.

Pour les actions non cotées, la méthode généralement utilisée est la méthode de la valeur nette comptable basée sur les derniers états financiers publiés par les sociétés.

Pour les obligations non cotées, nous utilisons les spreads d'obligations comparables afin de déterminer les prix.

Pour les fonds de Private Equity, nous utilisons les VNI (Valeur Nette d'Inventaire) établies par les General Partner des différents fonds.

Les valeurs ainsi obtenues se voient ensuite appliquer une décote d'illiquidité.

Les valorisations sont réalisées par un département indépendant du front-office ou proviennent de sources externes.

Une valorisation alternative, utilisant des hypothèses raisonnablement possibles mais globalement plus défavorables, aurait pour effet de faire varier la valeur du portefeuille de la manière suivante :

	Valeur comptable	Valeur alternative	Impact résultats	Impact en fonds propres
(en milliers EUR)				
31.12.2021				
Instruments de capitaux propres	15.254	9.821	-4.336	-1.097
Instruments de dette	800	400	-400	0
31.12.2020				
Instruments de capitaux propres	16.357	11.997	-3.369	-991
Instruments de dette	216	108	-108	0

Les hypothèses alternatives raisonnablement possibles utilisées incluent, suivant les valeurs, l'usage d'une prime de risque plus élevée pour l'actualisation (pour les valeurs calculées sur base d'un discounted cash flow model), l'usage d'un calcul alternatif basé sur les multiples boursiers de sociétés comparables, ou l'usage d'une décote d'illiquidité plus importante.

Le tableau suivant reprend les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par catégorie de juste valeur :

	(en milliers EUR)			
31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	3.645.728	0	3.645.728
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.833.510	2.652.572	44.406	4.530.488
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	11.003	0	11.003
Prêts et créances sur la clientèle	0	2.149.190	44.406	2.193.596
Instruments de dette	1.833.510	492.379	0	2.325.889
Total	1.833.510	6.298.300	44.406	8.176.216
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédits	0	890.122	0	890.122
Dettes envers la clientèle	0	7.607.464	0	7.607.464
Total	0	8.497.586	0	8.497.586

(en milliers EUR)

31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	2.300.923	0	2.300.923
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.750.219	2.354.799	90.549	4.195.567
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	27.351	0	27.351
Prêts et créances sur la clientèle	0	2.055.926	65.425	2.121.351
Instruments de dette	1.750.219	271.522	25.124	2.046.865
Total	1.750.219	4.655.722	90.549	6.496.490
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédits	0	686.174	0	686.174
Dettes envers la clientèle	0	6.502.259	0	6.502.259
Total	0	7.188.433	0	7.188.433

7.18 Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-après reprend les montants des actifs et passifs financiers avant et après compensation.

- La colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés' ne reprend que les actifs et passifs financiers comptabilisés qui sont soit compensés dans les états financiers ou qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire (ou d'un accord similaire) ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32.
- Comme mentionné dans la colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés', aucun montant ne peut être compensé selon les critères définis dans l'IAS 32.
- La colonne 'Montants non compensés au bilan – Instruments financiers' reprend les montants d'instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32. Dans ce cas, la compensation ne peut s'appliquer qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.
- Les instruments financiers reçus ou donnés en garantie (colonne 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme d'espèces' et 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme de titres') ne s'appliquent également qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.

31.12.2021	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
Actifs financiers			
Dérivés	125.059	0	125.059
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0
Prise en pension	0	0	0
Total	125.059	0	125.059
Passifs financiers			
Dérivés	175.758	0	175.758
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0
Mise en pension	0	0	0
Total	175.758	0	175.758

31.12.2020	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
Actifs financiers			
Dérivés	175.127	0	175.127
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0
Prise en pension	0	0	0
Total	175.127	0	175.127
Passifs financiers			
Dérivés	294.207	0	294.207
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0
Mise en pension	0	0	0
Total	294.207	0	294.207

7.19 Transferts des actifs financiers

Banque Degroof Petercam n'a procédé à aucun transfert d'actifs financiers à rapporter au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021.

Les actifs financiers que le groupe Degroof Petercam pourrait transférer (sans être décomptabilisés selon la norme IFRS9) sont, de manière générale, constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession, ou de transactions de prêts de titres. La contrepartie à ces opérations a généralement la possibilité de réutiliser le collatéral reçu.

7.20 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

Au cours du dernier trimestre de 2021, le conseil d'administration de Banque Degroof Petercam a pris la décision de vendre la filiale suisse détenue à 100% par le groupe. Ce qui a eu pour conséquence la mise en oeuvre de la norme IFRS5 à la clôture de l'exercice comptable.

Au 31 décembre 2021, les actifs et passifs non courants destinés à être cédés ont

été évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente et se composent des actifs et passifs suivants (après élimination des montants intra-groupe) :

(en milliers EUR)

31.12.2021

Actif	
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	24.072
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	162
Prêts et créances sur la clientèle	33.929
Autres actifs	1.010
Abattement de valeur complémentaire pour l'excédent de la valeur comptable des actifs non courants destinés à la vente par rapport à la juste valeur diminuée des coûts de la vente	-209
Total des actifs non courants détenus en vue de la vente	58.964

(en milliers EUR)

31.12.2021

Passif	
Dettes envers les établissements de crédit	41
Dettes envers la clientèle	68.509
Provisions	3.121
Autres passifs	12.017
Total des passifs non courants détenus en vue de la vente	83.688

Un montant de EUR 3,8 millions repris dans les autres éléments du résultat global est relatif aux actifs et passifs non courants destinés à être cédés.

Banque Degroof Petercam a comparé la valeur du groupe d'actifs destinés à être cédés (avant élimination des montants intra-groupe) à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, et a procédé à la comptabilisation d'une perte de valeur de EUR 9,2 millions. Ce montant a été imputé en premier lieu aux actifs non courants (perte de valeur de EUR 8,4 millions pour des écarts d'acquisition du passé et perte de valeur de EUR 0,6 million pour les immobilisations corporelles, les actifs au titre d'un droit d'utilisation et les immobilisations incorporelles). En ce qui concerne le reliquat de EUR 0,2 million, il vient en déduction de la valeur comptable totale des actifs financiers sous la forme d'un abattement complémentaire. EUR 0,4 millions de coûts supplémentaires provisionnés ou payés en direct par Banque Degroof Petercam doivent encore être ajoutés à la perte de valeur estimée.

8 – Annexes relatives au compte de résultats global consolidé

8.1 Produits et charges d'intérêts

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Produits d'intérêts	59.281	47.263
<i>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</i>	3.190	3.338
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	121	165
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	22.383	25.670
<i>Instruments de dette évalués au coût amorti</i>	12.222	9.010
<i>Instruments de couverture</i>	4.045	2.008
<i>Passifs financiers</i>	17.090	6.716
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	59.051	46.907
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	107	234
<i>Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i>	123	122
Produits d'intérêts calculés selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	230	356
Charges d'intérêts	-36.027	-29.477
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	-771	-775
<i>Dettes envers la clientèle</i>	-54	-3.142
<i>Instruments de couverture</i>	-19.572	-15.464
<i>Actifs financiers</i>	-14.920	-9.135
<i>Autres</i>	-710	-961
Charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif	-36.027	-29.477
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	0	0
Charges d'intérêts calculées selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	0	0
Résultat net d'intérêts	23.254	17.786

8.2 Dividendes perçus

Les dividendes perçus par catégorie d'actifs financiers sont détaillés ci-après :

(en milliers EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	575	318
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	145	1.501
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	2.092	937
Total	2.812	2.756

8.3 Commissions perçues et versées

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Commissions perçues	619.510	543.821
Gestion d'actifs	431.409	358.327
Émissions et placements de titres	8.905	11.322
Prestations banque dépositaire & Administration d'actifs	79.239	76.275
Autres services sur titres	62.441	68.216
Services sur espèces	4.902	5.132
Ingénierie financière	30.464	22.140
Dérivés	2.150	2.409
Commissions versées	-141.954	-131.365
Gestion d'actifs	-108.330	-95.542
Émissions et placements de titres	-15	-268
Prestations banques dépositaires & Administration d'actifs	-8.523	-6.015
Autres services sur titres	-21.306	-25.979
Services sur espèces	-2.945	-2.629
Dérivés	-835	-932
Résultat net des commissions	477.556	412.456

Le tableau suivant décompose les commissions perçues et payées par principaux types de revenu :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Revenus sur les actifs en gestion	392.671	333.045
– Commissions de gestion	323.079	262.785
– Droits de garde	14.727	13.421
– Commissions d'administration	54.865	56.839
Revenus issus des transactions	40.128	33.178
Commissions de placement et de montage	39.998	43.498
Autres commissions et prestations de services	4.759	2.735
Total des revenus	477.556	412.456

8.4 Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Gains (pertes) nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	26.757	8.997
Instruments de dette	1.989	2.696
– Obligations	1.964	2.984
– Autres instruments de dette	25	-288
Instruments de capitaux propres	-10.695	-7.146
Instruments financiers dérivés	35.463	13.447
– Dérivés de change	3.473	9.294
– Dérivés de taux d'intérêt	12.913	-13.788
– Dérivés sur actions	19.071	17.933
– Dérivés sur matières premières	6	8
Gains (pertes) nets sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	1.126	2.474
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	132	111
Autres instruments financiers	994	2.363
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats	1.985	-212
Activités de change	12.495	14.633
Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	42.363	25.892

A l'exception des dérivés, tous les intérêts reçus et payés sur les instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. Par conséquent, les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur, y compris les intérêts courus pour les dérivés, et uniquement la variation de valeur de marché pour les autres instruments financiers.

8.5 Résultat net sur la comptabilité de couverture

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains (pertes) sur la comptabilité de couverture d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	-55.646	29.904
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	54.308	-29.247
Résultat net sur la comptabilité de couverture	-1.338	657

8.6 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Instruments de dette	-885	1.256
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	623	1.256
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	-1.508	0
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-885	1.256

8.7 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Instruments de dette	-155	-232
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	-37	18
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	-118	-250
Prêts et créances	-256	-124
Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti	-411	-356

8.8 Autres résultats opérationnels nets

Les autres résultats opérationnels se décomposent de la façon suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Autres produits opérationnels	26.560	21.598
Revenus des locations	2.115	1.856
Plus-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	117	1
Plus-values réalisées sur vente de participations	548	0
Reprises de provisions	4.765	698
Prestations de services	12.182	11.276
Divers	6.833	7.767
Autres charges opérationnelles	-25.426	-13.358
Moins-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	-46	-23
Dotations aux provisions	-2.285	-8.152
Divers	-23.095	-5.183
Autres résultats opérationnels nets	1.134	8.240

Les autres résultats opérationnels s'élèvent à EUR 1,1 millions représentant le net des autres produits et des charges opérationnelles et affichent une variation négative de EUR 7.1 millions par rapport à 2020 en raison de l'augmentation des autres charges opérationnelles.

En 2021, ce poste (autres charges opérationnelles) reflète essentiellement l'impact de la conclusion d'une transaction avec le ministère public belge dans le cadre d'un ancien dossier lié à des clients de la banque privée. Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A et sa maison mère, Banque Degroof Petercam S.A., ont décidé de conclure cette transaction sans reconnaissance de culpabilité avec la volonté de clôturer définitivement ce dossier et de mettre un terme aux incertitudes procédurales, principalement en termes de délais, qui s'y rattachaient. La transaction a été clôturée par le paiement du montant convenu depuis la clôture des comptes 2021.

8.9 Frais de personnel

Les frais de personnel sont composés des frais suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Rémunérations et salaires	-180.885	-163.548
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances extralégales	-30.527	-28.317
Charges liées aux retraites	-13.505	-13.221
Avantages du personnel basés sur des paiements en actions	0	58
Autres coûts	-3.742	-4.358
Frais de personnel	-228.659	-209.386

L'annexe 10 fournit une information détaillée relative aux avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'aux avantages basés sur des paiements en actions.

Le nombre des membres du personnel employé exprimés en 'Équivalent Temps Plein' est, par catégorie :

	(en unités)	
ETP en date du	31.12.2021	31.12.2020 ⁽¹⁾
Personnel de direction	388	386
Employés	1.072	1.066
Ouvriers	8	11
Total	1.468	1.463

(1) Les effectifs au 31.12.2020 comprenaient encore les effectifs de Bank Degroof Petercam Spain et ses filiales pour 59 personnes.

8.10 Frais généraux et administratifs

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Marketing, publicité et relations publiques	-7.043	-4.645
Honoraires professionnels	-43.996	-44.348
Locations simples	-6.669	-5.949
Charges informatiques et de télécommunication	-87.238	-65.027
Réparation et entretien	-5.050	-4.875
Charges fiscales d'exploitation	-26.296	-25.943
Autres frais généraux et administratifs	-21.702	-20.577
Frais généraux et administratifs	-197.994	-171.364

L'augmentation des charges informatiques représente principalement le coût d'implémentation du nouveau «core banking system» du groupe.

Les frais de location simples reprennent principalement la partie des paiements relative aux éléments ne relevant pas du contrat de location (non-lease components). Les autres frais généraux et administratifs représentent essentiellement des frais de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances autres que celles liées au personnel.

8.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

En date du 31 décembre 2021, les amortissements sur immobilisations corporelles sont de EUR 16,8 millions (au 31 décembre 2020 : EUR 16,5 millions) et les amortissements sur immobilisations incorporelles sont de EUR 15,1 millions (au 31 décembre 2020 : EUR 17,2 millions).

Un détail de ces amortissements par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles est donné au sein des annexes 7.6 et 7.7.

8.12 Dépréciations nettes sur actifs

Les variations des dépréciations par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Actifs financiers		
Reprises de dépréciations	1.242	2.903
Prêts et créances sur la clientèle	1.015	2.883
Instruments de dette évalués au coût amorti	108	20
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	119	0
Dotations aux dépréciations	-1.712	-1.916
Prêts et créances sur la clientèle	-1.493	-1.536
Instruments de dette évalués au coût amorti	-22	-94
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	3	-128
Application de l'IFRS 5	-200	-158
Dépréciations nettes sur actifs financiers	-470	987
Actifs non financiers		
Dotations aux dépréciations	-9.000	-2.306
Actifs corporels	-650	-78
Actifs incorporels	-8.350	-2.228
Dépréciations nettes sur actifs non financiers	-9.000	-2.306
Dépréciations nettes sur actifs	-9.470	-1.319

Un détail des variations des dépréciations sur actifs corporels et incorporels est repris au sein des annexes 7.6 et 7.7, par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles.

8.13 Charge d'impôts

La charge d'impôts nette s'explique par les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Impôt sur le résultat de l'exercice	-29.935	-15.679
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	-32.436	-21.477
Impôt différé	2.501	5.798
Autres charges d'impôts	-86	2.288
Impôt sur les bénéfices des années précédentes	-21	2.327
Autres éléments	-65	-39
Charge d'impôts nette	-30.021	-13.391

Le tableau ci-dessous reprend la justification de la différence entre le taux normal d'imposition en Belgique (25,00%) et le taux d'imposition effectif de Banque Degroof Petercam :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Bénéfice avant impôts	77.573	53.435
Résultat des sociétés mises en équivalence	-1.176	-553
Base de l'impôt	76.397	52.882
Taux d'imposition applicable à la clôture	25,00%	25,00%
Impôt théorique sur le bénéfice	-19.099	-13.221
Effet des différences de taux d'imposition dans d'autres juridictions	-1.423	-319
Impact fiscal des dépenses non déductibles	-8.715	-3.618
Impact fiscal des revenus non imposables	1.753	1.969
Différences permanentes	0	52
Effet des autres éléments	-2.553	410
Impact du changement de taux d'imposition sur les différences temporelles	0	0
Impôt différé actif non reconnu antérieurement	0	1.790
Impôt différé actif non comptabilisé (pertes fiscales récupérables)	102	-2.742
Impôts sur le résultat de l'exercice	-29.935	-15.679
Taux effectif d'impôt moyen	39,18%	29,65%

Les charges d'impôts en date de clôture sont en hausse de 17 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique premièrement, par une base taxable supérieure en ce qui concerne certaines entités du groupe, principalement DPAM et dans une moindre mesure les entités françaises (dont la base taxable globale est positive pour la première fois suite à l'utilisation intégrale du stock de pertes fiscales grâce à l'amélioration de la profitabilité de l'activité Corporate Finance), et deuxièmement, par une moindre utilisation de la consolidation fiscale belge en 2021 compte tenu de l'amélioration sensible du résultat statutaire de la banque.

8.14 Autres éléments du résultat global

Le détail des composantes des autres éléments du résultat global se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	9.771	-216
Montant brut	12.229	124
Impôts directement imputés aux réserves	-2.458	-340
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	-22	750
Ajustement à la juste valeur avant impôts	-119	836
Impôts directement imputés aux réserves	97	-86
Total des autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net	9.749	534
Écarts de conversion	664	80
Montant brut	664	80
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par capitaux propres	-1.645	742
Ajustement à la juste valeur avant impôts	-3.026	1.312
Transfert de la réserve aux comptes de résultat, avant impôts	763	-322
Dépréciations	-122	119
Pertes (gains) nets de cessions	885	-441
Impôts directement imputés aux réserves	618	-248
Total des autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en bénéfice net	-981	822

9 – Droits et engagements

9.1 Actifs en dépôt à découvert

Les actifs en dépôt à découvert sont essentiellement des valeurs mobilières confiées en dépôt par la clientèle que le droit de libre disposition du titulaire soit ou non limité et que ces actifs soient ou non sous contrat de gestion avec Banque Degroof Petercam. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts à découvert de la Banque pour les exercices se clôturant au 31 décembre 2021, et au 31 décembre 2020 s'élèvent respectivement à EUR 113,3 milliards et EUR 99,0 milliards.

9.2 Droits et engagements de crédit

Banque Degroof Petercam a l'engagement de répondre aux lignes de crédit accordées à la clientèle dont le montant non utilisé au 31 décembre 2021 est de EUR 314,9 millions (au 31 décembre 2020 : EUR 263,6 millions).

9.3 Garanties données et reçues

Banque Degroof Petercam a donné en garantie, pour son propre compte et pour compte de sa clientèle, des instruments financiers pour la somme de EUR 943,5 millions en date du 31 décembre 2021 (au 31 décembre 2020 : EUR 911,6 millions).

Banque Degroof Petercam a reçu en garantie de sa clientèle des actifs pour la somme de EUR 4.910,4 millions en date du 31 décembre 2021 (au 31 décembre 2020 : EUR 4.551,7 millions). En l'absence de défaillance du propriétaire des garanties, celles-ci ne sont généralement pas utilisables par la Banque à l'exception de celles obtenues dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession qui se montent à EUR 0,0 million au 31 décembre 2021 (au 31 décembre 2020 : EUR 0,0 million).

10 – Avantages au personnel et autres rémunérations

10.1 Autres avantages à long terme

L'application des législations nationales en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel.

L'évolution de cette provision se décompose comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2021	31.12.2020
Solde à l'ouverture	4.205	6.236
Dotations aux provisions	2.943	1.004
Utilisations de provisions	-1.770	-3.058
Reprises de provisions non utilisées	0	-64
Autres	2	87
Solde à la clôture	5.380	4.205

10.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont composés de régimes de retraite et d'une prise en charge partielle des primes d'assurance soins de santé qui est encore octroyée après le départ à la retraite de certains collaborateurs. Les bénéficiaires de cet avantage sont les collaborateurs qui sont actuellement retraités ou qui le seront avant le 1er mai 2022 ainsi que leur conjoint.

Au sein des régimes de retraite, il existe des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont composés d'un régime à prestations définies et d'un régime à cotisations définies avec un rendement garanti conformément aux obligations nationales.

Le régime à prestations définies est fermé depuis le mois de décembre 2004. Pour les régimes à cotisations définies, la charge de cet exercice est de EUR 2,8 millions (au 31 décembre 2020 : EUR 2,9 millions). Pour les autres régimes, le tableau ci-dessous reprend le détail des obligations du groupe Degroof Petercam et des principales hypothèses actuarielles retenues :

	(en milliers EUR)			
	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Valeur actuelle des obligations financées	151.442	151.629	4.961	4.466
Valeur des actifs des régimes	134.920	124.073	0	0
Autre mouvement (IFRS 5)	-3.121	0	0	0
A. Passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi	13.401	27.556	4.961	4.466
B. Variation des obligations				
Solde à l'ouverture	151.629	143.071	4.466	3.443
Coût des services	11.310	10.708	83	73
Charges d'intérêts	154	600	44	48
Prestations payées dans l'année	-5.644	-4.915	-138	-120
Charges administratives et taxes	-1.473	-1.284		
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	70	52	0	0
Impact de change	670	67	0	0
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	0	0	0	0
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	-6.047	1.221	153	95
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	773	2.109	353	927
Solde à la clôture	151.442	151.629	4.961	4.466
C. Variation de la valeur des actifs des régimes				
Solde à l'ouverture	124.073	115.737	0	0
Revenus d'intérêts	121	492	0	0
Cotisations des employeurs	9.584	9.287	138	120
Cotisations des employés	173	174	0	0
Prestations payées dans l'année	-5.644	-4.915	-138	-120
Charges administratives et taxes	-1.473	-1.284	0	0
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	70	52	0	0
Impact de change	462	49	0	0
Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	7.554	4.481	0	0
Solde à la clôture	134.920	124.073	0	0
D. Composition des coûts				
Coûts des services				
a. Coûts des services actuels	11.310	10.708	83	73
b. Coûts des services passés	0	0	0	0
Charges (Revenus) nets d'intérêts	33	108	44	48
Cotisations des employés	-173	-174	0	0
Charges administratives et taxes	0	0	0	0
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	11.170	10.642	127	121
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	0	0	0	0
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	-6.047	1.221	153	95
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	773	2.109	353	927
d. Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	-7.554	-4.481	0	0
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-12.828	-1.151	506	1.022
E. Réconciliation des passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi				
Solde à l'ouverture	27.556	27.334	4.466	3.443
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	11.170	10.642	127	121
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-12.828	-1.151	506	1.022
Cotisations des employeurs	-9.584	-9.287	-138	-120
Impact de change	208	18	0	0
Autre mouvement (IFRS 5)	-3.121	0	0	0
Solde à la clôture	13.401	27.556	4.961	4.466
F.1 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des obligations				

(en milliers EUR)

	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Taux d'actualisation	0.52 %	0.10 %	1.20 %	1.00 %
Augmentation future des salaires	3.24 %	2.79 %	N/A	N/A
Taux d'inflation	1.75 %	1.35 %	3.00 %	2.60 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
F.2 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des coûts nets				
Taux d'actualisation	0.10 %	0.35 %	1.00 %	1.40 %
Augmentation future des salaires	2.79 %	2.62 %	N/A	N/A
Taux d'inflation	1.35 %	1.62 %	2.60 %	2.85 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
G. Actifs des régimes				
Trésorerie	2.359	3.320	N/A	N/A
Actions	33.150	29.120	N/A	N/A
Obligations	38.289	37.377	N/A	N/A
Immobiliers	4.622	3.951	N/A	N/A
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	56.500	50.305	N/A	N/A
Autres	0	0	N/A	N/A

(en milliers EUR)

Régimes de retraite

H. Analyse de sensibilité sur l'obligation au titre de prestations définies en date de clôture		
Variation du taux d'actualisation	-0.25 %	+0.25 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	142.250	136.517
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	5.152	4.782
Variation du taux d'inflation	-0.25 %	+0.25 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	138.436	140.237
Variation du taux d'augmentation des coûts de soins de santé	-0.25 %	+0.25 %
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	4.776	5.157
I. Flux de trésorerie prévus pour l'exercice prochain		
Cotisations des employeurs		
Cotisations liées aux régimes de retraites	9.741	
Cotisations liées aux autres avantages	156	
Échéances des prestations à payer		
à moins d'un an	4.673	
d'un an à deux ans	7.451	
de deux ans à trois ans	5.287	
de trois ans à quatre ans	8.251	
de quatre ans à cinq ans	6.917	
de cinq ans à dix ans	39.457	

En 2020 et 2021, l'hypothèse relative à l'augmentation des salaires a été adaptée afin de refléter au mieux la situation actuelle et attendue.

Comme notre filiale suisse est soumise à l'IFRS 5 en date du 31/12/21, toutes les informations relatives à 2021 sont présentées au sein des chiffres de l'année et le solde de la provision en fin d'année a été déduit au travers des lignes «Autres mouvements» afin d'assurer la comparabilité avec les états financiers. Les chiffres des titres H et I ne comprennent pas ceux relatifs à notre filiale suisse.

10.3 Paiements en actions

La Banque a émis plusieurs plans d'options sur actions au cours des années antérieures à 2015 au bénéfice de ses membres du comité de direction et de ses cadres supérieurs dans le but de les fidéliser et de faire coïncider leurs intérêts à ceux de la Banque. Ces plans étaient établis conformément aux dispositions légales nationales.

Dans le courant de 2021, le dernier plan est arrivé à échéance et n'a engendré aucun impact significatif vu qu'il était «out of money» et que la valeur de l'option était nulle à la clôture des comptes 2020.

11 – Parties liées

Les parties liées à Banque Degroof Petercam sont les entreprises associées, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du conseil d'administration et les dirigeants effectifs de Banque Degroof Petercam ainsi que les membres proches de la famille des personnes précitées ou toute société contrôlée ou influencée notamment par une des personnes susmentionnées.

Les tableaux ci-après résumant, par nature, les transactions de ces deux dernières années qui ont été réalisées avec les parties liées au groupe Degroof Petercam.

(en milliers EUR)

31.12.2021	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Bilan					
Avances en comptes courants	1.498	4.225	2	1	5.726
Prêts à terme	7.303	1.127	1.004	193	9.627
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	769	0	0	769
Titres de placement	0	0	0	2.826	2.826
Total des actifs	8.801	6.121	1.006	3.020	18.948
Dépôts	40.020	45	8.962	14.570	63.597
Autres passifs	0	0	0	16.540	16.540
Total des passifs	40.020	45	8.962	31.110	80.137
Garanties données par le groupe	0	0	0	3.274	3.274
Garanties reçues par le groupe	16.485	0	1.562	0	18.047
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	1.299	1.299
Engagements	8	0	0	0	8
Montant notionnel des dérivés	0	0	0	0	0
Options sur actions					
Exercées / cédées	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2021	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Compte de résultats					
Charges financières	5	0	1	0	6
Honoraires et commissions	14	0	14	0	28
Frais de personnel	0	0	0	8.062	8.062
Autres	0	601	0	0	601
Total des charges	19	601	15	8.062	8.697
Produits d'intérêts	165	289	7	28	489
Honoraires et commissions	184	8.863	128	6	9.181
Dividendes	0	0	0	80	80
Autres	0	37	0	73	110
Total des produits	349	9.189	135	187	9.860
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	39	39

(en milliers EUR)

31.12.2020	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Bilan					
Avances en comptes courants	1.679	17.364	0	4	19.047
Prêts à terme	7.517	1.065	100	0	8.682
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
Autres	6	650	0	0	656
Titres de placement	0	0	0	2.826	2.826
Total des actifs	9.202	19.079	100	2.830	31.211
Dépôts	40.591	1.747	11.767	3.199	57.304
Autres passifs	16	0	175	27.573	27.764
Total des passifs	40.607	1.747	11.942	30.772	85.068
Garanties données par le groupe	0	0	800	3.274	4.074
Garanties reçues par le groupe	18.183	0	358	0	18.541
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	1.260	1.260
Engagements	424	0	0	0	424
Montant notionnel des dérivés	76	0	0	0	76
Options sur actions					
Exercées / cédées	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2020	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Compte de résultats					
Charges financières	15	4	1	0	20
Honoraires et commissions	5	0	15	0	20
Frais de personnel	0	0	0	7.335	7.335
Autres	0	0	0	0	0
Total des charges	20	4	16	7.335	7.375
Produits d'intérêts	71	583	1	195	850
Honoraires et commissions	81	6.910	134	2	7.127
Dividendes	0	0	0	186	186
Autres	0	31	0	88	119
Total des produits	152	7.524	135	471	8.282
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	31	31

Toutes les transactions avec les parties liées reprises dans les tableaux ci-dessus ont été effectuées aux conditions normales de marché.

Les coûts liés à la rémunération versée aux dirigeants effectifs y compris les tantièmes versés aux membres du conseil d'administration ainsi que les coûts concernant l'attribution d'options à ces mêmes personnes se présentent par catégorie d'avantages octroyés au personnel définie au sein des normes IAS 19 et IFRS 2 :

(en milliers EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Avantages à court terme	11.064	10.983
Avantages postérieurs à l'emploi	663	493
Autres avantages à long terme	1.179	790
Indemnités de fin de contrat de travail	104	922
Paievements en actions	0	0
Total	13.010	13.188

12 – Événements postérieurs à la clôture

En ligne avec la politique de recentrage stratégique dans les pays où Degroof Petercam occupe une position de leadership dans ses principaux métiers, Banque Degroof Petercam S.A. a signé en date du 18 janvier 2022 un accord de cession de sa filiale Banque Degroof Petercam Suisse S.A¹. Après la cession de Degroof Petercam Spain et la transformation juridique des activités du groupe en France, cette transaction finalise les efforts entrepris depuis deux ans en vue de simplifier la structure organisationnelle du groupe Degroof Petercam.

Le conseil d'administration du 21 avril 2022 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 24 mai 2022 de distribuer aux actionnaires un dividende brut unitaire de EUR 6, et a autorisé la publication des états financiers.

La situation dramatique que nous vivons depuis la fin du mois de février avec les événements géopolitiques qui ont vu la Russie envahir l'Ukraine a profondément bouleversé le monde entier.

Depuis le début des hostilités en février, l'économie internationale est fortement secouée et les marchés financiers traversent une période d'instabilité comme en témoigne la hausse de l'aversion au risque, et l'évolution négative des bourses qui enregistrent des variations importantes suite à ces circonstances exceptionnelles. Cette crise financière s'accompagne par ailleurs d'un choc énergétique de forte ampleur. Même si le pétrole n'exerce plus la même influence qu'avant sur l'économie, les entreprises et les consommateurs privés voient leurs factures grimper et leur pouvoir d'achat rogné par l'augmentation des prix des produits alimentaires, du transport et du chauffage, dont les sources fossiles ont vu leur prix grimper exponentiellement depuis un an. On comprend dès lors que l'inflation ait atteint des niveaux inégalés depuis des décennies, et que les banques centrales voient d'un mauvais œil le renchérissement de la facture énergétique et mettent aujourd'hui la priorité sur la lutte contre l'inflation.

Hormis le manque de visibilité actuel et les variations de marché qui impactent pour le moment la valeur et le rendement des portefeuilles-titres, la banque et ses filiales, au travers de leurs principaux métiers intégrés, sont très peu exposées (voire pas du tout) sur les pays en conflit.

De manière concrète, nous n'avons aucune exposition directe pour compte propre sur les pays belligérants. En ce qui concerne la gestion d'actifs pour compte de la clientèle, l'exposition globale (titres et cash) est inférieure à 0,01% du total des actifs gérés par le Private Banking, et inférieure à 0,03% du total des actifs gérés par DPAM. Pour les actifs de la banque dépositaire, l'exposition globale est inférieure à 0,03% du total des actifs déposés.

Le groupe reste très attentif aux évolutions à venir, et continue à suivre la situation de manière rapprochée afin de prendre, le cas échéant, des mesures appropriées.

(1) Sujet détaillé au niveau de l'annexe 7.20.

Émoluments du commissaire

	(en milliers EUR)
	31.12.2021
Émoluments du commissaire dans le cadre de l'exercice de son mandat	272
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	359
Autres missions d'attestation	89
Missions de conseils fiscaux	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	270
Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe	502
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié	242
Autres missions d'attestation	55
Missions de conseils fiscaux	121
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	66

Rapport du commissaire

BANQUE DEGROOF PETERCAM SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Banque Degroof Petercam SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Banque Degroof Petercam SA (la Société) et de ses filiales (conjointement le Groupe), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mai 2019, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant trois exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2021 ainsi que l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes reprenant un résumé des principales méthodes

comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à '000' EUR 9.995.902 et d'un état consolidé du résultat global qui se solde par un bénéfice de l'exercice de '000' EUR 47.552.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables aux institutions de crédit en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés

en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Risques et provisions pour litiges

Description du point clé de l'audit:

Le Groupe est confronté à une série de procédures judiciaires en Belgique et à l'étranger, dans lesquelles il fait face à un certain nombre de réclamations en dommages et intérêts. La norme IAS 37 exige que des provisions soient constituées pour les litiges dont le paiement est probable et dont l'issue peut être estimée de manière fiable. Tel qu'indiqué dans la note 7.13 «Provisions» des comptes consolidés, le Groupe a comptabilisé une provision de '000' EUR 2.757 pour plusieurs procédures judiciaires. Pour d'autres, les conséquences potentielles pour le Groupe ne peuvent actuellement être déterminées, ou l'issue attendue est favorable au Groupe. Aucune provision n'a par conséquent été enregistrée pour ces procédures. En raison des incertitudes sur l'issue des litiges non provisionnés, et des jugements appliqués, l'audit de l'adéquation du niveau des provisions sur ces litiges est considéré comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts sur le processus mis en place pour déterminer les provisions pour litiges en cours, sur la nature des travaux effectués pour évaluer le risque y relatif et sur les informations communiquées à cet égard.

Nous avons évalué et contesté l'évaluation par le conseil d'administration de la nature et du statut de ces procédures judiciaires. Nous avons tenu compte des avis juridiques que le Groupe a reçus de ses juristes d'entreprise, ainsi que de ses avocats, pour certains des cas plus importants. Nous avons constaté que ces avis concordaient avec la position

adoptée par le conseil d'administration.

Nous avons examiné et contesté les conclusions du conseil d'administration concernant les provisions et l'information à produire dans les notes, concernant les litiges les plus significatifs. Nous avons utilisé les informations corroborantes obtenues de la direction, et avons constaté que ces conclusions étaient conformes à nos attentes.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans les notes aux comptes consolidés, et nous nous sommes assurés qu'elles sont conformes aux exigences des IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Fiabilité du contrôle interne

Description du point clé de l'audit:

Le Groupe s'appuie sur les contrôles généraux des technologies de l'information (IT) et sur son contrôle interne pour l'élaboration des reportings opérationnels, réglementaires et financiers.

L'audit interne ainsi que la direction ont identifié des faiblesses dans le fonctionnement des contrôles généraux IT et du contrôle interne. Afin d'y remédier, le Groupe a initié un programme d'amélioration des processus et des contrôles.

En cette période de changement et jusqu'à ce que le Groupe ait remédié aux faiblesses identifiées, le risque d'erreur dans le reporting financier est plus élevé. Ceci nous a conduit à identifier la fiabilité du contrôle interne comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons effectué des tests de rapprochement supplémentaires sur un grand nombre de comptes différents, en nous assurant que les éléments de rapprochement importants soient étayés par une documentation suffisante et appropriée, et nous avons conclu que c'était le cas.

Nous avons diminué notre seuil de tolérance lors de la détermination de la taille des échantillons pour nos tests de détail, et avons constaté que les transactions et les soldes testés étaient étayés par des preuves corroborantes appropriées.

Nous avons utilisé des techniques d'audit assistées par ordinateur pour recalculer une partie significative des revenus d'intérêts et de commissions. À la suite de ces procédures, nous avons constaté que les montants comptabilisés dans le compte de résultat étaient justifiés par des opérations sous-jacentes et calculés avec précision.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumul, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration amené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons

notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au conseil d'administration au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, du rapport distinct sur l'information non-financière et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, le rapport distinct sur l'information non-financière et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir:

- le message aux actionnaires;
- les chiffres clés;
- les faits marquants;
- le rapport de gestion; et
- le rapport non-financier.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion qui fait partie de la section V du rapport annuel. Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur les principes repris dans le règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au règlement SFDR mentionné dans le rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 4 mai 2022

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Damien Walgrave
Reviser d'Entreprises

VII. Comptes sociaux

Les comptes sociaux abrégés repris ci-après sont les comptes de Banque Degroof Petercam SA dont le siège social est situé rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles. Ces derniers sont établis en normes comptables belges. Les montants mentionnés sont en milliers d'euros.

Bilan après répartition

(en milliers EUR)

31.12.2021 31.12.2020

Actif		31.12.2021	31.12.2020
I	Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	2.168.964	1.168.113
II	Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	0	0
III	Créances sur les établissements de crédit	145.781	187.443
	A. À vue	140.729	157.949
	B. Autres créances (à terme ou à préavis)	5.052	29.494
IV	Créances sur la clientèle	1.615.453	1.452.780
V	Obligations et autres titres à revenu fixe	1.643.414	1.822.380
	A. Des émetteurs publics	531.881	511.658
	B. D'autres émetteurs	1.111.533	1.310.722
VI	Actions, parts et autres titres à revenu variable	52.301	51.492
VII	Immobilisations financières	330.039	320.216
	A. Participations dans des entreprises liées	324.576	314.809
	B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3.765	3.750
	C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	1.506	1.417
	D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	192	240
VIII	Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	11.757	16.949
IX	Immobilisations corporelles	14.089	15.178
X	Actions propres	0	0
XI	Autres actifs	90.876	80.219
XII	Comptes de régularisation	91.306	89.325
Total de l'actif		6.163.980	5.204.095

(en milliers EUR)

31.12.2021 31.12.2020

Passif		31.12.2021	31.12.2020
Fonds de tiers		5.784.798	4.754.971
I	Dettes envers des établissements de crédit	753.679	689.088
	A. À vue	65.679	88.045
	C. Autres dettes à terme ou à préavis	688.000	601.043
II	Dettes envers la clientèle	4.789.323	3.894.970
	B. Autres dettes	4.789.323	3.894.970
	1. À vue	4.663.422	3.764.918
	2. À terme ou à préavis	125.901	130.052
III	Dettes représentées par un titre	0	0
	A. Bons et obligations en circulation	0	0
IV	Autres dettes	206.108	116.674
V	Comptes de régularisation	32.791	39.371
VI	Provisions et impôts différés	2.897	14.868
	A. Provisions pour risques et charges	2.708	14.669
	3. Autres risques et charges	2.708	14.669
	B. Impôts différés	189	199
VII	Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
VIII	Dettes subordonnées	0	0
Capitaux propres		379.182	449.124
IX	Capital	34.212	34.212
	A. Capital souscrit	34.212	34.212
X	Primes d'émission	115.919	115.919
XI	Plus-values de réévaluation	0	0
XII	Réserves	113.024	113.043
	A. Réserve légale	4.411	4.411
	C. Réserves immunisées	15.476	15.495
	D. Réserves disponibles	93.137	93.137
XIII	Bénéfice reporté (perte reportée (-))	116.027	185.950
Total du passif		6.163.980	5.204.095

(en milliers EUR)

31.12.2021 **31.12.2020****Postes hors-bilan**

I	Passifs éventuels	127.705	166.782
	B. Cautions à caractère de substitut de crédit	67.286	101.180
	C. Autres cautions	9.835	11.057
	E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	50.584	54.545
II	Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	219.035	231.594
	A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	0	0
	B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	17.900	10.265
	C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	201.135	221.329
III	Valeurs confiées à l'établissement de crédit	55.437.875	46.965.622
	B. Dépôts à découvert et assimilés	55.437.875	46.965.622
IV	A libérer sur actions et parts de sociétés	795	0

Compte de résultats

Le compte de résultats statutaires présente une perte à la clôture de l'exercice suite à l'absence de versement de dividendes par les principales filiales à la maison-mère, tout en poursuivant ainsi l'objectif de mise en œuvre de la consolidation fiscale au sein du pôle belge.

(en milliers EUR)

31.12.2021 31.12.2020

Charges		31.12.2021	31.12.2020
II	Intérêts et charges assimilées	6.511	6.816
V	Commissions versées	4.540	4.153
VI	Perte provenant d'opérations financières	0	0
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	0	0
	B. De la réalisation de titres de placement	0	0
VII	Frais généraux administratifs	219.691	188.212
	A. Rémunérations, charges sociales et pensions	109.778	98.418
	B. Autres frais administratifs	109.913	89.794
VIII	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	9.539	10.572
IX	Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	662	0
X	Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	1.164	0
XII	Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	5.672	7.844
XV	Autres charges d'exploitation	31.132	23.488
XVIII	Charges exceptionnelles	11.333	16.674
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	3.385	13.082
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations	0	0
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0	0
	E. Autres charges exceptionnelles	7.948	3.592
XX	Impôts	3.318	4.243
XXI	Bénéfice de l'exercice	3.285	0
XXIII	Bénéfice de l'exercice à affecter	3.304	0

(en milliers EUR)

31.12.2021 31.12.2020

Produits		31.12.2021	31.12.2020
I	Intérêts et produits assimilés	21.035	20.871
	A. dont : de titres à revenu fixe	6.758	7.531
III	Revenus de titres à revenu variable	1.148	2.642
	A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	719	1.751
	B. De participations dans des entreprises liées	106	533
	C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	323	358
	D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	0	0
IV	Commissions perçues	191.472	158.018
	A. Courtages et commissions apparentées	28.350	29.241
	B. Rémunérations de services de gestion, de conseil et de conservation	145.712	112.976
	C. Autres commissions perçues	17.410	15.801
VI	Bénéfice provenant d'opérations financières	25.504	5.384
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	22.047	5.040
	B. De la réalisation de titres de placement	3.457	344
IX	Reprises de réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	0	59
X	Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	0	468
XI	Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	17.168	775
XIII	Prélèvements sur le fonds pour risques bancaires généraux	0	10.100
XIV	Autres produits d'exploitation	37.384	38.067
XVII	Produits exceptionnels	2.840	1.840
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	548	101
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	466	589
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	58	43
	E. Autres produits exceptionnels	1.768	1.107
XIX bis	B. Prélèvements sur les impôts différés	10	11
XX	B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	286	842
XXI	Perte de l'exercice	0	-22.925
XXII	Prélèvements sur les réserves immunisées	19	21
XXIII	Perte de l'exercice à affecter	0	-22.904

(en milliers EUR)

31.12.2021 31.12.2020

Affectations et prélèvements			
		31.12.2021	31.12.2020
A	Bénéfice (perte (-)) à affecter	189.254	198.052
	1. Bénéfice (perte (-)) de l'exercice à affecter	3.304	-22.904
	2. Bénéfice reporté (perte reportée (-)) de l'exercice précédent	185.950	220.956
B	Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
C	Affectations aux capitaux propres	0	0
D	Bénéfice (perte (-)) à reporter	116.027	185.950
E	Intervention d'associés dans la perte	0	0
F	Bénéfice à distribuer (-)	-73.227	-12.102
	1. Rémunération du capital	-65.053	-5.313
	2. Administrateurs ou gérants	-1.416	-1.360
	3. Autres allocataires	-6.758	-5.429

Rapport du commissaire

BANQUE DEGROOF PETERCAM SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Banque Degroof Petercam sa sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Banque Degroof Petercam SA (la Société), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mai 2019, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant trois exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à '000' EUR 6.163.980 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de '000' EUR 3.304.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que

de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans

le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Risque et provision pour litiges

Description du point clé de l'audit:

La Société est confrontée à une série de procédures judiciaires en Belgique et à l'étranger, dans lesquelles elle fait face à un certain nombre de réclamations en dommages et intérêts. Le référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique exige que des provisions soient constituées pour les litiges dont le paiement est probable et dont l'issue peut être estimée de manière fiable. Tel qu'indiqué dans la note XVI «Provisions» des comptes annuels, la Société a comptabilisé une provision de '000' EUR 705 EUR pour plusieurs procédures judiciaires. Pour d'autres, les conséquences potentielles pour la Société ne peuvent actuellement être déterminées, ou l'issue attendue est favorable à la Société. Aucune provision n'a par conséquent été enregistrée pour ces procédures.

En raison des incertitudes sur l'issue des litiges non provisionnés, et des jugements appliqués, l'audit de l'adéquation du niveau des provisions sur ces litiges est considéré comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts sur le processus mis en place pour déterminer les provisions pour litiges en cours, sur la nature des travaux effectués pour évaluer le risque y relatif et sur les informations communiquées à cet égard.

Nous avons évalué et contesté l'évaluation par le conseil d'administration de la nature et du statut de ces procédures judiciaires. Nous avons tenu compte des avis juridiques que la Société a reçus de ses juristes d'entreprise, ainsi que de ses avocats, pour certains des cas plus importants. Nous avons constaté que ces avis concordaient avec la position adoptée par le conseil d'administration.

Nous avons examiné et contesté les conclusions du conseil d'administration concernant les provisions et l'information à produire dans les notes, concernant les litiges les plus significatifs. Nous avons utilisé les informations corroborantes obtenues de la direction, et avons constaté que ces conclusions étaient conformes à nos attentes.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans les notes aux comptes annuels, et nous avons déterminé si elles sont conformes aux exigences du référentiel comptable

applicable aux institutions de crédit en Belgique.

Fiabilité du contrôle interne

Description du point clé de l'audit:

La Société s'appuie sur les contrôles généraux des technologies de l'information (IT) et sur son contrôle interne pour l'élaboration des reportings opérationnels, réglementaires et financiers.

L'audit interne ainsi que la direction ont identifié des faiblesses dans le fonctionnement des contrôles généraux IT et du contrôle interne. Afin d'y remédier, la Société a initié un programme d'amélioration des processus et des contrôles.

En cette période de changement et jusqu'à ce que la Société ait remédié aux faiblesses identifiées, le risque d'erreur dans le reporting financier est plus élevé. Ceci nous a conduit à identifier la fiabilité du contrôle interne comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons effectué des tests de rapprochement supplémentaires sur un grand nombre de comptes différents, en nous assurant que les éléments de rapprochement importants soient étayés par une documentation suffisante et appropriée, et nous avons conclu que c'était le cas.

Nous avons diminué notre seuil de tolérance lors de la détermination de la taille des échantillons pour nos tests de détail, et avons constaté que les transactions et les soldes testés étaient étayés par des preuves corroborantes appropriées.

Nous avons utilisé des techniques d'audit assistées par ordinateur pour recalculer une partie significative des revenus d'intérêts et de commissions. À la suite de ces procédures, nous avons constaté que les montants comptabilisés dans le compte de résultat étaient justifiés par des opérations sous-jacentes et calculés avec précision.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la

capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations

- ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du rapport distinct sur l'information non-financière, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, le rapport distinct sur l'information non-financière, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:6, §4 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Conformément à l'article 3:75, §1, 6° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au référentiel cité.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du

Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations;
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014;
- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales des décisions prises par le conseil d'administration du 11 mars et 14 juillet 2021 telles que décrites dans l'annexe 13 du rapport de gestion, concernant la rémunération de certains membres du comité de direction, et nous n'avons rien à vous signaler.

Diegem, le 4 mai 2022

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Damien Walgrave
Reviseur d'Entreprises

VIII. Contact

Contact*

Belgique



Degroof Petercam (siège social)

Rue de l'Industrie 44
1040 Bruxelles
T +32 2 287 91 11

Anvers

Van Putlei 33
2018 Antwerpen
T +32 3 233 88 48

Business center d'Offiz
Parklaan 46
2300 Turnhout
T +32 14 24 69 40

Flandre Occidentale

President Kennedypark 8
8500 Kortrijk
T +32 56 26 54 00

Kalvekeedijk 179 Bus 3
8300 Knokke-Heist
T +32 50 63 23 70

Brabant Flamand

Mgr. Ladeuzeplein 29
3000 Leuven
T +32 16 24 29 50

Neerhoflaan 8/0
1780 Wemmel
T +32 2 204 49 20

Hainaut

Rue du Petit Piersoulx 1
6041 Gosselies
T +32 71 32 18 25

Chaussée de Tournai 52
7520 Ramegnies-Chin
T +32 71 32 18 25

Brabant Wallon

Les Collines de Wavre
Avenue Einstein 16
1300 Wavre
T +32 10 24 12 22

Flandre Orientale

Moutstraat 68 bus 701
9000 Gent
T +32 9 266 13 66

Bruxelles

Rue de l'Industrie 44
11040 Bruxelles
T +32 2 287 91 11

Avenue des Aubépines
1180 Uccle
T +32 2 662 88 40

Chaussée de Malines 455
1950 Kraainem
T +32 2 662 89 20

Liège

Boulevard Gustave Kleyer 108
4000 Liège
T +32 4 252 00 28

Limbourg

Runkstersteenweg 356
3500 Hasselt
T +32 11 77 14 60

Namur

Avenue de la Plante 20
5000 Namur
T +32 81 42 00 21

Degroof Petercam Asset Management (DPAM)

Rue Guimard 18
1040 Bruxelles
T +32 2 287 91 11

Degroof Petercam Investment Banking

Rue Guimard 18
1040 Bruxelles
T +32 2 287 97 11

Luxembourg



Banque Degroof Petercam Luxembourg

Zone d'activité La Cloche d'Or
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T +352 45 35 45 1

Degroof Petercam Asset Services

Zone d'activité La Cloche d'Or
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T + 352 26 64 50 1

Degroof Petercam Insurance Broker

Zone d'activité La Cloche d'Or
14, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T +352 45 89 22

DPAM Succursale Luxembourg

Zone d'activité La Cloche d'Or
14, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T + 352 45 35 45 23 05

- Private Banking
- Institutional Asset Management
- Investment Banking
- Asset Services

France



Degroof Petercam Wealth Management

44, rue de Lisbonne
75008 Paris
T +33 1 73 44 56 50

Degroof Petercam Finance

44, rue de Lisbonne
75008 Paris
T +33 1 73 44 56 50

DPAM Succursale France

44, rue de Lisbonne
75008 Paris
T +33 1 73 44 57 60

Espagne



Degroof Petercam Asset Management SA, Sucursal en España

Paseo de la Castellana 141
28046 Madrid
T +34 915 720 366

Pays-Bas



Degroof Petercam Netherlands Branch

De Entree 238A 7ème étage
1101 EE Amsterdam
T + 31 20 573 54 16

DPAM Netherlands Branch

De Entree 234 5ème étage
1101 EE Amsterdam
T + 31 20 573 54 05

Suisse



Degroof Petercam Asset Management Suisse Sàrl

Place de l'Université, 8
1205 Genève
T +41 22 929 72 23

Allemagne



Degroof Petercam AM

Zweigniederlassung Deutschland
Wiesenhüttenplatz 25
60329 Frankfurt am Main
T +49 69 566 082 531

Italie



Degroof Petercam Asset Management SA, Succursale Italiana

Spaces San Babila
Corso Europa 15
20122 Milano
T +39 02 12412 4673

Hong Kong



Syncicap Asset Management, joint venture of OFI AM and DPAM

66/F, The Center
99 Queen's Road Central
Hong Kong



Degroof Petercam

Rue de l'Industrie 44
1040 Bruxelles
BELGIQUE

TVA BE 0403 212 172

RPM Bruxelles

FSMA 040460 A

T +32 287 91 11

contact@degroofpetercam.com

Éditeur responsable

Hugo Lasat

Le rapport annuel est disponible sur le site
annualreport.degroofpetercam.com/2021

—

Sites web

degroofpetercam.com

funds.degroofpetercam.com

Blog

blog.degroofpetercam.com

LinkedIn

linkedin.com/company/degroofpetercam

YouTube

youtube.com/degroofpetercam

Twitter

[@degroofpetercam](https://twitter.com/degroofpetercam)

Instagram

[@degroofpetercam](https://instagram.com/degroofpetercam)

Facebook

facebook.com/degroofpetercam

